

On se réjouissait à la naissance et pleurait à la mort... (Maxime orientale.)

EXCELSIOR

VOIR EN PAGES 4 ET 6... SAMEDI 26 AOUT 1933

La réaction de l'Autriche contre la propagande hitlérienne

Entretien avec M. Kempfner, le nouveau chef du "front patriotique" autrichien.

par notre envoyé spécial M. Jacques de Cailleville

VIENNE, 25 août. — C'est un spectacle nouveau à Vienne que celui de ces grandes bandes aux couleurs nationales rouges-rouges, sur lesquelles est inscrit « Vaterland ».

M. Kempfner, secrétaire du chancelier Dollfus, chef du front patriotique...

Sept alpinistes italiens trouvent la mort en faisant l'ascension du mont Blanc et l'on est sans nouvelles de deux alpinistes français qui effectuaient l'ascension des Aiguilles Dorées

CHAMONIX, 25 août. — Une caravane de sept touristes italiens, partie de Courmayeur pour l'ascension du mont Blanc, a été perdue...

LE SULTAN DU MAROC AU SOLDAT INCONNU

Le Sultan du Maroc au soldat inconnu... M. El Mohammed (à droite) s'est rendu hier matin à l'Arce de Triomphe...

LA FIN DU CONFLIT DE LA BATELLERIE

UN ACCORD DE PRINCIPE EST INTERVENU HIER SOIR ENTRE M. PAGANON ET LE COMITÉ CENTRAL DE GREVE

Le barrage de Confans-Fin-d'Oise avait été rompu hier matin et celui d'Eragy occupé hier soir par les gardes mobiles.



Au pied du pont Eiffel, les pompiers déroulent les tuyaux de leurs lance-pompe...

LES BASES DE L'ACCORD ENVISAGE

M. Paganon, ministre des Travaux publics, a successivement reçu hier après-midi...



En haut : les gardes mobiles envahissent les péniches du barrage de Fin-d'Oise...

Violette Nozières

a empoisonné ses parents

Un mandat d'amener est lancé contre la fugitive.

M. le procureur a émis l'impression que chaque homicide commis par elle...

Perquisition rue de Madagascar

Au cours d'une perquisition rue de Madagascar, on a trouvé des sachets blancs...

M. DALADIER CONFÈRE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION COMMERCIALE

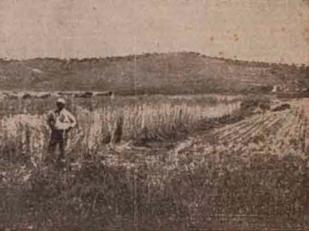
M. Edouard Daladier, président du Conseil, a présidé hier matin au ministère de la Guerre...

LE MAROC MODERNE

Si le Nord est grand producteur de blé le Sud, grâce à l'irrigation, peut devenir grand producteur de fruits

Comment le protectorat entend sa mission et vient en aide aux colons agriculteurs.

par notre envoyé spécial M. Jacques Le Bourgeois



CULTURE DE BLÉ DANS LA RÉGION DE FEZ

FEZ, août 1933. — Dominant la ville de Fez, sur une colline, se trouve la maison de M. Le Bourgeois...

LE BARON JAMES DE ROTHSCHILD SUCCEDE A LA DUCHESSE D'AZÈS

En qualité de lieutenant de lieutenant Verax, 25 août. — M. Baron de Rothschild, préfet de Seine-et-Oise...

DANS CE NUMÉRO :

EN PAGE 1 : LES PARTIS DIVERS AUJOURD'HUI. LE MONDE. EN PAGE 2 : UN ACCORD A LA CONFÉRENCE DE MÈRE...

AUX ÉTATS-UNIS LE BEAU TEMPS EST REVENU

L'ouragan et les inondations de jeudi ont fait 47 morts.

BENJAMIN FRANKLIN FAIT UN DEMI-TOUR

Pour satisfaire à l'esthétique de la nouvelle avenue Paul-Doumer, le statue de Benjamin Franklin a été légèrement dépliée d'un demi-tour.

# Violette Nozières a empoisonné ses parents

**Un mandat  
d'amener est  
lancé contre  
la fugitive.**

La police incline à penser que celle-ci se serait donné la mort.

**V**IOLETTE Nozières a empoisonné ses parents, telle est l'impression que confirme chaque témoignage nouveau enregistré au cours de l'enquête. Dès jeudi soir, la conviction au parquet était telle qu'un mandat d'amener était lancé contre la fugitive.

A la suite d'une enquête entreprise au Quartier Latin, dans divers établissements de plaisir de Montmartre, on apprit que Violette Nozières n'y était pas inconnue.

Mais ce qui accable surtout la petite criminelle, c'est la déclaration de sa mère qui, interrogée à nouveau sur son lit d'hôpital, déclara :

— Ce fut d'abord une gamine adorable, a-t-elle dit, et qui brusquement, un jour, se révéla coquette. Avec quelle peine j'ai appris qu'elle avait un ami !

On apprit encore, au cours de cette journée, qu'en plus de l'argent dérobé dans l'armoire, la voleuse avait pris 1.000 francs dans une ceinture que Mme Nozières portait sous ses vêtements.

## Perquisition

### rue de Madagascar

Au cours d'une perquisition rue de Madagascar, on a trouvé des sachets ayant contenu de la poudre blanche. L'un d'eux était marqué d'une croix, c'était sans doute celui destiné à la jeune fille. Chacun, après le déjeuner et le dîner, devait prendre dans de l'eau le contenu de ces paquets. Après le repas du soir, chacun absorba sa drogue et Mme Nozières se dressant alors sur son lit, déclara :

— J'ai vu mon mari s'affaïsser tout d'un coup. J'ai voulu lui porter secours. Mais mes yeux se sont soudain brouillés et je me suis sentie vaciller à mon tour.

Ce devait être la dernière précision recueillie sur l'empoisonnement même.

Hier après-midi, le magistrat instructeur s'est rendu dans une banque où il a fait ouvrir le coffre appartenant aux époux Nozières.

Dans ce coffre, on a trouvé 165.000 francs de titres et l'on a appris que personne ne s'était rendu à la banque de la part des époux Nozières depuis la mi-juillet.

(Suite page 3, colonne 1.)

# LE CRIME DE LA RUE DE MADAGASCAR

*Violette Nozières, qui a tué ses parents, s'est-elle donné la mort ?*

(Suite de la page 1, colonne 5.)

En second lieu, le commissaire s'est rendu rue de Madagascar pour y retrouver des pneumatiques qui, d'après Mme Nozières, auraient été adressés à sa fille et qui auraient été dissimulés dans une vieille soupière. Aucune trace de ces pneumatiques ne put être découverte.

Enfin, des vêtements tachés de sang ont été retrouvés dans l'appartement et envoyés, aux fins d'analyse, au laboratoire de toxicologie.

## Suicide ?

Dans les milieux policiers on admettait hier soir l'hypothèse d'un suicide de la petite Violette Nozières. Mais les recherches des enquêteurs ayant pris fin dès la tombée de la nuit on ne put confirmer ou démentir cette rumeur. On est à peu près certain que la jeune fille n'a pas quitté Paris et on admet aussi qu'elle a pu se réfugier chez une amie.

## Le véritable ami de Violette Nozières

Parmi les jeunes gens que fréquentait Violette Nozières on a cité les noms de Willy et de Jean. Ce dernier est Jean Dabin, vingt ans, étudiant en droit, fils du chef de gare d'Ivry-Marchandises.

L'enquête a établi que Jean Dabin recevait fréquemment, de Violette Nozières, des sommes d'argent assez importantes.

Le jeune homme a quitté Paris le vendredi précédant le drame pour se rendre à Hennebont, près de Lorient, chez son oncle, M. Andrieux, chef de gare.

## Leur dernière entrevue

Le procureur de la République à Lorient, sur mandat de M. Le Nocre, juge d'instruction, chargé de l'affaire de la rue de Madagascar, a fait interroger à Hennebont (Morbihan), M. Jean Dabin.

La dernière entrevue du jeune homme avec Violette Nozières remonte au 17 août, jour du départ de l'étudiant pour la Bretagne. La jeune fille lui donna rendez-vous aux Sables-d'Olonne, où il devait se rendre avec sa famille pendant le mois de septembre.

Le mandat du juge d'instruction avait surtout pour but de toucher la fugitive au cas où elle serait venue rejoindre son ami à Hennebont. Celui-ci n'a reçu de Violette Nozières qu'une lettre datée du 22 courant. Il a déclaré ignorer tout du drame.

## L'ODIEUX FORFAIT

# VIOLETTE NOZIERES

## a eu une première entrevue avec son avocat

### La criminelle maintient ses premières déclarations

## On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la parricide

PARIS, 31 août. — Violette Nozières, un nom de fleur et un nom de roman, le nom sous lequel Abatole France a poétisé ses souvenirs d'enfance, et qu'un charmant certain de théâtre, mort hier, adopta à son tour pour pseudonyme littéraire. Le voici sali, fêté à la bouillotte de l'histoire, à la gloire envahissante des criminels du musée Grévin, député à la municipalité de Brimilliers la sinistre taureote, d'empoisonneuse et de parricide, et ayant sur sa devancière le triste avantage de la jeunesse. Il y a progrès: c'est une jeune fille!

Car c'est à cela que nous devons penser immédiatement, aux «claboussures» de boue que ce procès peut permettre à certains journaux étrangers (toujours les mêmes) de faire rejettir sur l'éducation de la jeune fille française. C'est un malheur que cette misérable n'ait pas été repêchée dans la Seine, Suleïde, l'action publique s'éteignait. C'était tout bénéfice. Mais parce qu'elle a porté son crime avec la tranquille insouciance d'une gigolotte du Quartier Latin, entamant avec des étudiants des flirts qui commencent par les banes du thom de Mars et finissent à l'hôtel meublé; il va falloir lui faire son procès, un long procès, où l'avocat plaidera la folie.

Il est des cas où les lettres de cachet de l'ancien régime avaient du bon! Croyez-vous pas qu'il semblerait plus sain pour tout le monde que ce petit monstre fût enfermé dans un asile aliéné sans phrase, et qu'on n'en parlât plus? Ah!

nous allons en entendre des discussions scolastiques sur la responsabilité entière ou atténuée, par les psychiatres qui ont remplacé nos théologiens du Moyen Age! Et pendant tout ce temps, le fleuve de boue coulera, coulera... Arrêtons-le tout de suite!

Et d'abord réjurons l'antienne que j'entends déjà:

— Le voilà bien le résultat des romans policiers et du cinéma...!

Cette généralisation est injurieuse. Aucun roman-feuilleton, aucun film de cinéma ne conseille d'empoisonner ses père et mère.

— En tout cas, voilà le fruit final des mauvaises lectures, des images déprimantes qu'on laisse traîner à la portée de la jeunesse, le résultat de l'école sans Dieu, de la morale laïque, de la bride sur le cou qu'on laisse maintenant aux filles...

— Pardon! Lucrèce Borgia ou Isabeau de Bavière n'avaient pas été élevées à l'école sans Dieu ni à la morale laïque. Ça ne les a pas empêchées de développer des tempéraments osés, scandaleux.

Que l'éducation moderne rende les jeunes générations plus rudes et plus brutales, et donc plus égoïstement insensibles à la douleur d'autrui (ce qui est la définition du criminel) c'est vrai pour la forme. Mais le fond de la nature humaine est comme le fond des mers, qui échappe à ces vagues de surface. Les annales secrètes de l'humanité changent

peu, hélas! L'histoire grecque et romaine journalise de crimes plus épouvantables que les nôtres. L'histoire des mœurs espagnoles ou anglaises, italiennes ou allemandes à travers les siècles n'est pas plus édifiante. Au contraire, nous allons plutôt vers une usure progressive des caractères abrupts et violents. Nos passions se font moins meurtrières à mesure que l'humanité vieillit. Les querres sont de brusques retours en arrière. Mais Violette Nozières n'avait pas fait la guerre. Son forfait n'est pas un crime d'époque. Il n'est pas plus de l'an 1933 que de l'an mille, pas plus français que chinois ou américain.

Sous l'ancien régime, cette jeune demoiselle eût marché au supplice sous un voile noir, et aurait eu la main droite préalablement tranchée ou brûlée vive. Mais la perspective de ces atrocités dans la répression n'a jamais empêché un parricide. Celui qui médite un forfait médite toujours de le faire assez adroitement pour être impuni. De même la mise en scène de nos Assises actuelles n'épouvante aucune jeune fille. Les imitatrices possibles de Violette Nozières ne retiendront de son procès que les maladresses à éviter.

Le remède n'est pas là. Il est d'élever nos enfants de façon qu'ils nous aiment et nous respectent. Et ceci n'est pas affaire de religion, ni de cinéma, ni de mauvaises lectures. C'est affaire de tendresse et de bons exemples. A l'étranger comme en France, les parents d'aujourd'hui sont tendres. Pour la respectabilité, c'est autre chose. J'ai connu une famille de bourgeois riches et très innocents, où la fille de quinze ans appelait à haute voix sa mère par son prénom:

— Tu viens, Ernestine?

Et la mère de sourire, elle trouvait cela très drôle.

Sa fille ne l'a jamais empoisonnée, évidemment; mais elle l'a fait enfermer dans une maison de santé, alors que la fille était une petite affaiblie de cœur qui n'était nullement dangereuse.

Une autre fille à qui un père trop moderne payait tous ses caprices, a eu celui de se faire enlever à dix-huit ans par un danseur mulâtre, et, quand le père a essayé d'intervenir, elle a imaginé d'attribuer à ce père des horreurs qu'il aurait forcées à fuir le foyer!... Ces deux cas, entre mille, ne sont pas des cas particuliers. La respectabilité familiale est malade ailleurs qu'en France. Et le procès de Violette Nozières, ce, est répandu dans toutes les gazettes du monde, pourrait être, pour les parents de tous pays, l'occasion d'un examen de conscience général...

MAURICE DE WALEFFE.

### La première entrevue de Violette Nozières avec son avocat

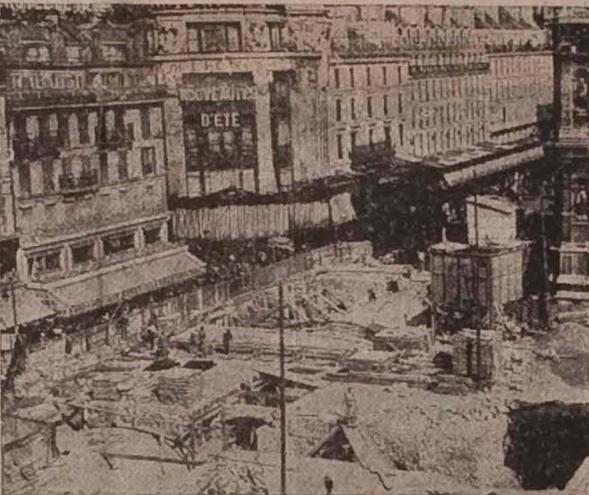
M<sup>e</sup> Gérard, désigné pour défendre Violette Nozières, étant absent de Paris, c'est donc M<sup>e</sup> de Vezinac-Larue, seul, qui a eu le premier contact avec l'inculpée à la prison de la Petite-Roquette dans le parloir de la prison.

Amorcée devant son avocat, avec lequel elle s'est entretenue une demi-heure environ, Violette Nozières s'est d'abord plainte avec acrimonie.

« On a eu l'audace, à-t-elle dit, de m'enlever mon vêtement noir pour le remplacer par cet infâme costume gris. Je suis très vexée car je suis la seule ici à quel pareille mésaventure soit arrivée. Les autres détenues en prévention ont conservé les vêtements qu'elles portaient au moment de leur arrestation. »

(Lire la suite en dernière heure)

## DES TRAVAUX DE VOIRIE A PARIS



Pendant la période de vacances, la municipalité parisienne entreprend de grands travaux de réfection. Voici l'état actuel de la place de l'Hôtel-de-Ville.

(Photo New-York Times).

## LA QUESTION DES ILES DU PACIFIQUE OCCUPEES PAR LA FRANCE

### Un sénateur philippin

## A PARIS

## Une jeune commerçante attaquée en plein jour

Comment prétendrons-nous qu'un autre garde notre secret si nous ne savons le garder nous-mêmes ? LA ROCHEFOUCAULD.

# LES JEUX DE MARSEILLE

JEUDI 31 AOUT 1933 2<sup>e</sup> EDITION 25 centimes

## UN ATTENTAT hitlérien en Tchécoslovaquie

Un ancien professeur de l'Université de Hanovre tué de deux coups de feu

Munich, 31 août. — M. Theodor Lessing, professeur de philosophie à l'Université de Hanovre, est tué hier par deux coups de feu tirés d'une fenêtre, par un inconnu.

M. Lessing était âgé de 41 ans et était un adversaire acharné des hitlériens allemands. Il vivait à Marienbad depuis avril dernier.

M. Theodor Lessing, par sa collaboration à un journal allemand de Prague, était considéré comme un des chefs des partis nationalistes et il avait dû quitter l'Allemagne récemment et s'installer en Tchécoslovaquie.

Juste d'origine, converti au catholicisme dans sa jeunesse, il était revenu au judaïsme pour protester contre l'antisémitisme.

L'échelle dont s'est servi l'assassin a été retrouvée, ainsi que des sacs de poudre du village de Sobotany, près de Marienbad.

Les soupçons se sont portés sur un ouvrier, Max Eckert, ressortissant tchécoslovaque, né en Autriche.

## NOS STARS EN AMERIQUE



Maurice Chevalier (à droite), de retour à Hollywood, ou le touriste "The Way to Love" (à gauche), de retour de son tour de France.

M. Chevalier est de retour à Hollywood, ou le touriste "The Way to Love" (à gauche), de retour de son tour de France.

M. Chevalier est de retour à Hollywood, ou le touriste "The Way to Love" (à gauche), de retour de son tour de France.

M. Chevalier est de retour à Hollywood, ou le touriste "The Way to Love" (à gauche), de retour de son tour de France.

M. Chevalier est de retour à Hollywood, ou le touriste "The Way to Love" (à gauche), de retour de son tour de France.

M. Chevalier est de retour à Hollywood, ou le touriste "The Way to Love" (à gauche), de retour de son tour de France.

## L'ODIEUX FORAÏN

### VIOLETTE NOZIERES a eu une première entrevue avec son avocat

La criminelle maintient ses premières déclarations

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide

Paris, 31 août. — Violette Noziers, nous avons dit, est de retour de son tour de France. Elle a eu une première entrevue avec son avocat, M. de la Roche-Foucauld.

Elle a maintenu ses premières déclarations et a refusé de reconnaître son crime.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

On recherche l'homme qui aurait eu une forte emprise sur la paricide.

## NOS GRANDS REPORTAGES

### AVEC LA MISSION POLAIRE

Par notre envoyé spécial M. PIERRE DUBAR

#### III

### Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

Arrivée à Rosenvinget et l'accueil imprévu des hommes des glaces.

## M. GRANDI est parti pour Rome en avion

M. Grandi est parti pour Rome en avion.

## CONTRE LA FISCALITE EXCESSIVE

Une énergique manifente des contribuables de l'Yvelotte

Une énergique manifente des contribuables de l'Yvelotte.

## DES TRAVAUX DE VOIRIE A PARIS



Des travaux de voirie à Paris.



La station de la mission, et, derrière, le "Pellux" et le "Pouppou-Pap" au mouillage.

La station de la mission, et, derrière, le "Pellux" et le "Pouppou-Pap" au mouillage.

La station de la mission, et, derrière, le "Pellux" et le "Pouppou-Pap" au mouillage.

La station de la mission, et, derrière, le "Pellux" et le "Pouppou-Pap" au mouillage.

La station de la mission, et, derrière, le "Pellux" et le "Pouppou-Pap" au mouillage.

La station de la mission, et, derrière, le "Pellux" et le "Pouppou-Pap" au mouillage.

La station de la mission, et, derrière, le "Pellux" et le "Pouppou-Pap" au mouillage.

## LA QUESTION DES ILES DU PACIFIQUE OCCUPEES PAR LA FRANCE

Un sénateur philippin en revendique la propriété pour son pays

Un sénateur philippin en revendique la propriété pour son pays.

Un sénateur philippin en revendique la propriété pour son pays.

Un sénateur philippin en revendique la propriété pour son pays.

Un sénateur philippin en revendique la propriété pour son pays.

Un sénateur philippin en revendique la propriété pour son pays.

Un sénateur philippin en revendique la propriété pour son pays.

## Dimanche matin 3 Septembre

### LE CIRCUIT PEDESTRE DE MARSEILLE

organisé par le "Massilia-Club" sous le patronage de "SOLEIL"

sera disputé par les meilleurs athlètes de notre ville

Lire les détails en rubrique sportive

## LA MACHINE A EPURER

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

Tout va bien, le vice a été éliminé, la machine a été épurée.

## De jeunes dinosaures esquimaux au "carré"

De jeunes dinosaures esquimaux au "carré".

## CEUX QUI S'EN VONT

Ceux qui s'en vont.

# L'ODIEUX FORFAIT DE VIOLETTE NOZIERES

(Suite de notre première page)

Violette Nozières, sans entrer dans le détail de l'affaire, a renouvelé pourtant avec force ses accusations contre son père, en affirmant qu'elle avait dit l'absolue vérité.

Elle a paru, par instants, nerveuse. Elle ne s'est pas une seconde « confessée » donnant l'impression de « s'orienter » réfléchir. Une crise brusque de sanglots coupait un silence prolongé, puis le silence reprenait avec de rares paroles.

## Jean Dabin aurait été étranger

### aux projets criminels de Violette

Sèche d'aspect, fermée, impénétrable même, la jeune criminelle n'a pas semblé se livrer facilement. Pourtant, lorsqu'on lui a parlé de Jean Dabin, son regard a paru s'animer.

« Je l'aime bien, il est gentil » dit-elle froidement.

Et, peu à peu, elle a parlé :

« Mes projets n'a jamais rien connu de Jean Dabin. Dites lui que si j'ai eu d'autres amants, c'était pour leur argent, mais que je n'aimais que lui. »

Probablement attendrie au souvenir de son amant, l'affreuse criminelle a eu l'audace d'ajouter : « Je voudrais que ma mère pardonne... »

Après ces concessions au sentiment, la détenue s'est apitoyée sur son propre sort.

« Que vais-je devenir, quel sera mon avenir ? »

Et comme on ne lui répondait pas, elle est retombée dans son mutisme et a réintégré sa cellule sans dire mot.

## Quel est cet homme ?

Violette Nozières a été vue souvent en compagnie d'un homme grand, très brun étranger au quartier latin, qui semblait avoir une grande emprise sur elle.

Violette Nozières, si fière et si dédaigneuse envers tous, se montrait avec lui étrangement soumise et humble.

Cette constatation corrobore les dires de Pierre-Jean François le joueur de jazz, qui déclare qu'il avait rencontré un jour Violette Nozières a bras d'un jeune homme grand et brun dont l'attitude autoritaire l'avait frappé.

## Paul-Jean François joueur de jazz

### conte son aventure avec Violette

M. Max Roussel relate dans Paris-Soir son entretien avec Pierre-Jean François, l'homme qui connut Violette Nozières et vécut deux jours avec elle, le crime accompli.

## Où j'apprend des choses intéressantes

— Violette Nozières... Oui, c'est ma foi, une drôle d'aventure, qui m'est arrivée là, et je paierais bien cher pour ne pas en avoir été le héros ; croyez-moi... dorénavant, j'exigerai de toute compagnie nouvelle, des pièces d'identité.

Pierre-Jean François est, ma foi, très sympathique.

— Cette aventure... racontez-la-moi, dis-je.

— Vous y tenez absolument, me demande-t-il avec un sourire un peu inquiet et ennuyé. Vous savez, ce sont là des histoires que l'on aime mieux garder tout au fond de soi... Ce n'est pas bien brillant.

— Ça vous est arrivé. Cela aurait pu aussi bien arriver à tout autre. Vous n'étiez pas obligé de savoir que votre compagnie s'appelait Violette Nozières et que c'était un monstre.

— Evidemment... Mais moi, je suis marié... Enfin ! c'est fait. Et les regrets n'y feraient rien. J'ai connu Violette Nozières voici déjà un mois.

Je suis surpris.

— Votre première rencontre n'a donc pas eu lieu après le crime ?

— Non. Vous le voyez. Je vous disais donc que j'ai connu Violette Nozières il y a un mois, au hasard d'une rencontre, vers les six heures du soir, rue de la Chaussée-d'Antin. Mon Dieu, elle était assez belle fille et son regard assez insistant. Je me la laissai prendre et passai une nuit avec elle, dans ce même hôtel où elle devait revenir après son crime, un mois plus tard.

— Ce qui prouve qu'à cette époque-là, Violette Nozières se livrait déjà dans la rue, à la prostitution.

— Evidemment.

— Je rencontrais de nouveau Violette Nozières quelques jours après cette première rencontre. Mais alors, elle n'était pas seule. Un jeune homme, très grand, brun, habillé de bleu marine, l'accompagnait. Était-ce là un ami de rencontre ou bien un ami attiré ? Je pencherais pour la seconde hypothèse, car il y a des attitudes et des gestes qui ne trompent pas.

Violette Nozières se contenta de me sourire à la dérobée et elle passa son chemin. Je ne devais plus la revoir jusqu'à ces derniers jours, c'est-à-dire, avant le jeudi 24 août.

— C'est-à-dire après son horrible forfait accompli ?

— Oui.

## Dernière et tragique rencontre

— Voici dans quelles conditions, poursuit-il, je fis sa dernière rencontre. Il était environ minuit. Je venais de m'installer à l'orchestre de l'établissement, lorsque je vis entrer Violette Nozières. C'était bien la première fois qu'elle venait là. Elle s'assit à une table tout près de l'orchestre, et patiemment m'attendit jusqu'à la fermeture, c'est-à-dire jusqu'à six heures du matin.

« Je la conduisis alors dans un hôtel situé rue Fromentin, dans ce même hôtel où je l'avais déjà conduite une première fois. Elle y remplit sa fiche, comme vous le savez, sous le nom de Madeleine Debize. Je n'y prêtai d'ailleurs pas plus d'attention que ça, car je n'exige pas, en vérité, de pièces d'identité de mes amies de rencontre. Mais dorénavant...

« Bref, je restai avec elle jusqu'à huit heures et demie du matin, après quoi je la quittai pour me rendre chez moi. Elle vint me rejoindre le soir, vers cinq heures, dans l'établissement où nous répétions. Vers les six heures, elle alla prendre l'apéritif dans un café situé face à l'établissement et ne revint me voir que vers les sept heures et demie. Je lui demandai alors où elle comptait manger.

« — Je ne sais pas, me dit-elle. D'ailleurs, je n'ai que dix francs en poche.

« Je lui donnai quinze francs et lui conseillai d'aller manger dans un restaurant situé près d'un cinéma au nom américain, place Pigalle.

« Elle partit et je ne la revis que le lendemain matin vers les six heures, à l'hôtel. Elle demeura avec elle jusqu'à neuf heures... Je ne devais plus la revoir... que menottes aux mains, à la Police Judiciaire... Et voilà mon histoire.

— Est-ce vrai qu'elle vous avait demandé 150 francs pour acheter une robe ?

— C'est exact. Mais, vous comprendrez très bien, qu'on ne donne pas ainsi, à une jeune fille qu'on ne connaît pas, 150 francs...

— Avez-vous lu les journaux qui relaient la crise ?

— Oui, mais il est difficile d'après ces photographies de journaux de pouvoir

identifier quelqu'un... Pourtant, j'ai bien regardé. Mais aucun soupçon ne m'a effleuré.

## « Il y a un homme là-dessous... »

— Voyez-vous, conclut Pierre-Jean François, on ne m'enlèvera pas de l'idée qu'il y a, dans toute cette histoire, un homme.

— Pourquoi toute cette impression ?

— Je ne sais pas... De mes rencontres avec Violette Nozières, il m'est difficile de croire que cette jeune fille ait pu accomplir seule son forfait... Evidemment, elle était d'un caractère très froid, mais aussi, plutôt naïf et simple, sans complication aucune... Et le crime était trop bien préparé d'après ce que j'en ai lu.

« Et puis, je me souviens que dans notre première rencontre, Violette Nozières m'avait dit qu'elle était criblée de dettes de jeu et que ses créanciers allaient certainement trouver ses parents et faire du scandale... Elle avait l'air traquée et craintive au possible... Il y a de cela un mois... Violette Nozières à ce moment, n'était nullement endettée. Pourquoi donc, alors, demandait-elle avec tant d'émotion, de l'argent... Pour quoi ? Est-ce pour ce grand jeune homme brun, habillé de bleu, avec lequel je l'avais vue la deuxième fois... »

## Violette avait de réels mérites

### intellectuels

NEUVY-SUR-LOIRE, 31 août. — M. Duchemin, professeur de mathématiques au lycée Michelet, qui, chaque année, vient en villégiature à Neuvy à déclarer : « Un jour sa mère m'a amené Violette Nozières. Elle était fière et joyeuse et regardait son enfant d'un œil émerveillé. Violette a de grands projets, Monsieur Duchemin. Elle veut préparer l'Ecole de Sévres. Voulez-vous l'y aider et la faire travailler ? »

J'ai donné à résoudre à Violette quelques problèmes de géométrie.

« Elle qui n'avait suivi que des cours primaires triompha des difficultés que je lui proposais avec un brio qui m'étonna. Je l'aiguillai vers les cours secondaires du Lycée Voltaire. Un peu plus tard, à sa demande, je la recommandai à la directrice du Lycée Fénelon. Je n'ai jamais su qu'elle avait été chassée de ce lycée pour son inconduite.

« Ce qu'elle voulait, c'était ne pas quitter le quartier Latin. C'est pourquoi elle refusa d'entrer au Lycée Victor-Hugo qui était le plus près de chez elle.

« Elle eut pourtant été capable de réussir brillamment dans une carrière intellectuelle. Elle y pensa peut-être sérieusement, mais l'attrait du plaisir fut le plus fort.

« Cette dualité dans une nature de jeune fille m'a paru bien troublante, ajoute M. Duchemin. En tout cas, elle est assez rare et il eut, je crois, suffi d'une impulsion un peu vigoureuse pour pousser Violette Nozières dans le bon chemin. Cette impulsion ne vint pas. Les mérites intellectuels de cette jeune fille éblouissaient ses parents qui fermaient les yeux sur le reste.

« Il ne demeurait dans leur cœur qu'une adoration aveugle pour cette grande fille si intelligente, et si cajeuse aussi, qui se jetait à leurs pieds pour leur dire son amour et leur jurer sa piété filiale.

« Et on les voyait tous deux, aux petits soins pour elle. On lui évitait la peine la plus petite. Jamais son père ne l'a jamais séquestrée comme elle l'a prétendu. Il ne la grondait même pas quand elle rentrait si tard. Il devait pourtant savoir d'où elle venait. »

## La douleur d'une grand-mère

NEUVY-SUR-LOIRE, 31 août. — A la nouvelle de l'épouvantable crime de Violette Nozières, sa grand-mère, âgée de 83 ans, a manifesté des pénibles signes d'une grande douleur.

De grosses larmes trempaient les joues roses de la pauvre femme qui ne pouvait croire à la seule responsabilité de la parricide.

« C'est quand même ma petite fille, ma toute petite fille. Elle était bien douce, bien gaie. Elle m'embrassait tant. Qui lui a dit de faire ça ? Qui l'a obligée à faire ça. Oh ! mon Dieu ! Si près de mourir, pourquoi ne pas être partie un peu plus tôt ? Pour n'avoir pas vu ça. »

## Jean Dabin ne serait pas inculpé

PARIS, 31 août. — On est à peu en mesure d'affirmer que « Jean » Dabin, l'amant de Violette Nozière, ne sera pas inculpé.

Il parait, après son audition d'hier, avoir agi avec beaucoup de « légèreté » si l'on peut dire, mais sans tomber sous le coup de la loi au sens propre du terme.

La seule chose qui aurait pu être dangereuse pour lui aurait été la fameuse ordonnance de médecin apocryphe dont on le soupçonnait d'être auteur, mais celle-ci a été détruite.

## Les accidents de la montagne

### SIX MORTS EN ITALIE

TRENTE, 31 août. — Dans la région des Dolomites, trois alpinistes allemands sont tombés dans un précipice, au cours d'une ascension de la paroi du mont Campanile et se sont tués.

Dans la même région, un alpiniste tchécoslovaque qui avait entrepris l'ascension de la Torre Winckler, un excursionniste allemand qui avait essayé d'escalader la paroi sud du mont Marmolada et un étudiant allemand en excursion dans la Valpusteria, sont tombés dans des précipices où ils se sont tués.

### SANS NOUVELLES DE QUATRE TOURISTES PARTIS POUR LE CERVIN

ZERMATT, 31 août. — On est sans nouvelles de quatre touristes qui avaient entrepris l'ascension du Mont Cervin. Il s'agit de deux Argoviens et de deux Allemands, originaires de Stuttgart. Ils devaient être de retour mardi.

Des colonnes de secours sont parties

### UN CHASSEUR ALPIN SE TUE

MOUTIERS, 3 août. — Une section d'éclaireurs du 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs-alpins franchissait le Pas-de-Bouquetin pour se rendre au Val-d'Isère, lorsque le chasseur Antoine Hiermont a glissé malencontreusement en abordant le glacier des sources de l'Isère à 2 272 mètres d'altitude, et est tombé dans un trou.

Des secours organisés sur le champ ont permis de le retirer au bout d'une heure et demie d'efforts, mais il est décédé au cours de son transport à l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice, des suites d'une fracture du crâne.

Il était originaire de Quezac (Cantal).

**YEUX** artificiels. Pharmacie Pinaud, 1, boulevard de la Madeline, 1.

# M<sup>me</sup> Nozière déclare fausses les affirmations de sa fille

Le fait capital de la journée d'hier a été la déposition faite par Mme Nozière. Cette déposition ruine le système de défense que l'inculpée a adopté dans le but de justifier son crime. M. Lanoire, qui poursuit activement son enquête, s'était transporté, dans la matinée, à l'hôpital, où il avait eu, avec la mère de l'empoisonneuse, un court, mais pathétique entretien. Il lui avait révélé l'infâme accusation portée par Violette Nozière contre son père et il l'avait vivement exhortée à sortir de son mutisme pour rétablir la vérité. Le juge avait employé des arguments si pressants que Mme Nozière, tout en protestant avec indignation contre les déclarations de sa fille, avait consenti à sortir de son silence. Il avait été alors convenu que M. Lanoire se rendrait dans la soirée à son chevet pour recueillir sa déposition. C'est à 17 heures que le juge, accompagné de son greffier, M. Landron, quitta le palais de justice en auto et, quelques instants après, il pénétrait dans l'hôpital Saint-Antoine où, sur son lit, il trouva Mme Nozière assise et tout en larmes. Quand elle aperçut le juge, Mme Nozière s'écria :

— Je veux m'en aller; je veux rejoindre mon pauvre mari à Neuvy... Pourquoi veut-on que je reste ? Mon calvaire n'a donc pas assez duré...

*(Voir la suite en deuxième page)*

TEL. COT. 54-07 -- Gut. 54-08  
Achès 20 heures CENTRAL 43-71  
Messe Télégraphique LIONEL-REB-PAKIS

GRAND JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

Rédacteur en Chef: EUGÈNE LAUTIER

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
13, rue Marivaux, PARIS  
A. BERNIER, Directeur-Administrateur

**A**  
**10 Frs**  
**LES DISQUES**  
**DEAL**  
25 cm

# Problèmes de notre temps

## Revue à tous dans le bâtiment.

Un dicton populaire nous assure que quand le bâtiment va tout va ; mais, nous devons bien constater qu'il ne va pas plus. C'est que nous sommes actuellement en proie à une crise foncière et immobilière qui va s'aggravant tous les jours. Elle paie en partie le fol aveuglement de la spéculation qui a été le grand facteur au lendemain de la guerre. Le reste procède de l'implacable dureté des temps. C'est, c'est est compréhensible que la pénurie de logements qui s'est si durement sentie au moment du retour à la vie normale, lauge le capital et l'épargne sur les affaires immobilières, mais les investissements se firent sans clairvoyance et sans mesure.

La localité de Blanc-Mesnil a été mise en émoi par un drame navrant. Dans une maisonnette en bois habitée depuis 4 mois de janvier dernier Mlle Léger Lucienne, 20 ans, qui vivait mariée avec Charles Bellard, son aîné de quatre ans et leurs deux enfants. Un agresseur, qui se présenta à son domicile, deux ans après, lui fit violence et la violença. Elle fut violée et soumise à de cruels traitements. Elle fut violée et soumise à de cruels traitements. Elle fut violée et soumise à de cruels traitements.

# Blanc-Mesnil une femme tue son ami à coups de revolver

La localité de Blanc-Mesnil a été mise en émoi par un drame navrant. Dans une maisonnette en bois habitée depuis 4 mois de janvier dernier Mlle Léger Lucienne, 20 ans, qui vivait mariée avec Charles Bellard, son aîné de quatre ans et leurs deux enfants. Un agresseur, qui se présenta à son domicile, deux ans après, lui fit violence et la violença. Elle fut violée et soumise à de cruels traitements. Elle fut violée et soumise à de cruels traitements.

# M<sup>me</sup> Nozière déclare fausses les affirmations de sa fille

Le fait capital de la journée d'hier a été la déposition faite par Mme Nozière. Cette déposition ruine le système de défense que l'accusé a adopté dans le but de justifier son crime. Au moment où il se trouvait devant le tribunal, il avait avoué qu'il avait eu une relation avec la femme de son ami. Cette relation a été prouvée par des déclarations de sa fille, qui avait consenti à sortir de son silence. Il avait été alors prouvé que M. Nozière se rendait dans la soirée à son chez lui, et qu'il avait eu une relation avec la femme de son ami. Cette relation a été prouvée par des déclarations de sa fille, qui avait consenti à sortir de son silence.

# REGARDS SUR NOTRE AFRIQUE DU NORD

## VI. - L'activité commerciale devant la crise

Depuis que nous avons pris possession du Maroc, le commerce extérieur et intérieur du pays s'est développé d'une façon particulièrement rapide et satisfaisante. L'installation d'une colonie européenne importante et les besoins qu'elle a fait naître, les immenses travaux qui ont été réalisés en vingt ans, la modernisation des méthodes de production augmentant le pouvoir d'achat de l'indigène, la découverte des mines et la création d'une sérieuse activité industrielle ont provoqué des courants d'échanges nouveaux et puissants, dont chacun a profité. Il est évident que le développement du commerce extérieur doit jouer un rôle prépondérant dans le régime douanier dont nous nous préoccupons.

Les achats de terrain ne représentent, en effet, que l'acquisition d'un capital inerte, ne produisant aucun revenu direct, dépourvu de toute valeur intrinsèque. Quant à sa valeur intrinsèque, elle est très incertaine, car elle est soumise à de nombreuses fluctuations. Elle est soumise à de nombreuses fluctuations. Elle est soumise à de nombreuses fluctuations.

La raison profonde en est que l'hypothèque est, par définition, un crédit à long terme. Et c'est l'opération pour la « crise de confiance » de se manifester. Le prêt est, en premier lieu, contre les risques d'une dévalorisation monétaire. Il n'est possible de faire un prêt que si l'on a une certaine confiance dans la monnaie. Il n'est possible de faire un prêt que si l'on a une certaine confiance dans la monnaie.

M. le grand commissaire de police de Blanc-Mesnil a été avisé par un agent des lieux pour faire les constatations. Il a été avisé par un agent des lieux pour faire les constatations. Il a été avisé par un agent des lieux pour faire les constatations.

« Je veux m'en aller, le vain rejouir mon pauvre mari à Neuzy... Pour qui venait-il me chercher ? Mon cavalier n'a pas sans dire... »

L'acte d'Algérais, en soumettant le Maroc à une influence à spécifier, il serait tenu de pratiquer le régime de la porte ouverte. En d'autres termes, il serait tenu de maintenir en relations économiques avec lui doivent être traitées sur un pied d'égalité. Toutes les marchandises importées par mer, quelle qu'en soit la provenance, ou à l'origine, sont frappées d'un droit de douane de 10 %.

# Violent incendie à Pont-Audemer

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré hier soir à Pont-Audemer, dans un garage situé route de Rouen, à Pont-Audemer. Une rapide extinction a permis de limiter les dégâts. Les dégâts sont évalués à environ 100.000 francs. Les dégâts sont évalués à environ 100.000 francs.

# Un incendie d'une extrême violence

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré hier soir à Pont-Audemer, dans un garage situé route de Rouen, à Pont-Audemer. Une rapide extinction a permis de limiter les dégâts. Les dégâts sont évalués à environ 100.000 francs. Les dégâts sont évalués à environ 100.000 francs.

# Chaque nuit que la ville de Paris

Chaque nuit que la ville de Paris est en proie à une crise de confiance. Cette crise de confiance est due à la dévaluation de la monnaie. Cette crise de confiance est due à la dévaluation de la monnaie.

# M. GRANDI SE REND A LONDRES

M. Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, est parti pour Londres le 29 août. Il est attendu à Londres le 30 août. Il est attendu à Londres le 30 août.

# DANS LA GRANDE VILLE

## Le gaz de Paris

En 1933 un coefficient d'augmentation de 2,09 % est caractéristique de l'exercice 1932 se caractérisant par la forte diminution de la consommation de gaz. Cette diminution est due à la dévaluation de la monnaie. Cette diminution est due à la dévaluation de la monnaie.

# Le cinéma

## Films d'amateurs

Le studio « Diamant » a eu l'intéressante idée d'incorporer à chacun de ses programmes quelques films d'amateurs. Cette initiative est louable. Cette initiative est louable.

# Le cinéma

## Films d'amateurs

Le studio « Diamant » a eu l'intéressante idée d'incorporer à chacun de ses programmes quelques films d'amateurs. Cette initiative est louable. Cette initiative est louable.

# NOTE DU JOUR

## Bel ami

« Fallait-tu de même qu'on t'ait vu, ça venait, plus aller imaginer... »

# NOTE DU JOUR

## Bel ami

« Fallait-tu de même qu'on t'ait vu, ça venait, plus aller imaginer... »

# Le commerce extérieur

## Entre 1919 et 1929 la valeur totale

Entre 1919 et 1929 la valeur totale des échanges marocains a quintuplé. Cette augmentation est due à la découverte des mines et à la création d'une sérieuse activité industrielle. Cette augmentation est due à la découverte des mines et à la création d'une sérieuse activité industrielle.

# Le cinéma

## Le cinéma d'aujourd'hui

Le cinéma d'aujourd'hui est devenu un art. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions.

# Le cinéma

## Le cinéma d'aujourd'hui

Le cinéma d'aujourd'hui est devenu un art. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions.

# Le cinéma

## Le cinéma d'aujourd'hui

Le cinéma d'aujourd'hui est devenu un art. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions.

# Le cinéma

## Le cinéma d'aujourd'hui

Le cinéma d'aujourd'hui est devenu un art. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions.

# Le cinéma

## Le cinéma d'aujourd'hui

Le cinéma d'aujourd'hui est devenu un art. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions. C'est un art qui a ses lois, ses règles, ses conventions.

# L'affaire Nozière

---

*(Suite de la première page)*

M. Lanoire la consola en termes émouvants. Quand Mme Nozière fut un peu calmée, il lui donna lecture de la déclaration de sa fille. La malade l'écouta en silence, d'un air terrifié. Lorsque le magistrat eut terminé sa lecture, elle murmura doucement, tandis que des larmes coulaient de ses yeux :

— Est-ce que je rêve ? Comment, c'est Violette, ma fille, qui a dit ces choses terribles. Mais elle ment, la malheureuse.

Le juge écouta sans interrompre Mme Nozière qui maintenant s'exprimait avec une volubilité fiévreuse. Quand elle se tut, il lui dit simplement :

— J'enregistre votre protestation, et je vais vous confronter avec votre fille...

— C'est cela, s'écria alors Mme Nozière... Je veux la confondre... Je suis certaine qu'en ma présence elle n'osera pas répéter de pareils mensonges.

La confrontation aura lieu aujourd'hui.



# Au cours d'une pathétique confrontation, Violette Nozières s'écrie « Pardon, pardon maman! »

**Maudite par sa mère qui l'adjure de se tuer, la parricide s'évanouit**

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.

Violette Nozières a revu sa mère. Elle l'avait abandonnée mourante auprès du cadavre déjà froid de son père et n'avait jamais osé suivre le commissaire de police jusqu'à son chevet, alors même que la monstrueuse accusation ne pesait pas encore sur elle. Les rares témoins de la confrontation en gardent un souvenir inoubliable.

L'empoisonneuse insensible, qui répondait avec morgue aux questions du

avait quitté si tôt la Petite-Roquette parce qu'on redoutait de violentes manifestations hostiles. Devant la prison il y avait pourtant un nombre important de curieux et la foule, voyant l'auto sortir, se mit à crier : « A mort ! A mort ! » tandis que la voiture démarrait rapidement.

Elle entra à l'hôpital Saint-Antoine par une porte dérobée. On amena la criminelle dans la petite salle de l'économat, voisine du bureau du directeur où devait avoir lieu la confrontation. Violette s'assit sur une chaise, pâle et défaite ; pour la première fois, elle avait perdu sa superbe habituelle.

Un inspecteur lui demanda si elle désirait prendre quelque aliment. D'un signe de tête elle acquiesça. On alla lui chercher du bouillon et deux petits pains. Elle essaya d'avalier, mais sa gorge serrée refusait de laisser passer tout aliment. Elle mangea néanmoins un peu de pain et bû quelques gorgées de bouillon, puis elle retomba dans sa prostration.

Vers 9 h. 30 arrivaient M<sup>re</sup> Henri Géraud et de Vesinne-Larue, ses défenseurs, puis M. Lanoire, juge d'instruction, et M. Landron, son greffier ; M. Mezer, substitut du procureur de la République, et le docteur Paul, médecin légiste. L'interrogatoire de la criminelle commençait aussitôt.

## Les nouveaux aveux de la parricide

M. Lanoire tint à demander une fois de plus à l'empoisonneuse si ce n'était pas elle qui avait transporté sa mère évanouie sur le lit de celle-ci. Il y a contradiction sur ce point entre Mme Nozières et sa fille ; la mère, dans les déclarations que nous reproduisons par ailleurs, soutient avoir été terrassée par le poison dans la chambre de Violette ; celle-ci prétend que c'est sur son propre lit que sa mère avait perdu conscience. La parricide affirma de nouveau ne pas avoir porté sa mère sur son lit et avoir abandonnée celle-ci étendue à terre.

Si les souvenirs de Mme Nozières sont exacts, qui donc l'aurait portée sur son lit ? On croira difficilement que sa fille en ait eu la force. Mme Nozières pèse près de 70 kilos et le lit, un vieux lit de campagne, est très haut. Poudrait-il penser que Violette a eu un complice ?

D'autre part, la meurtrière a dit au juge comment elle a décousu la cein-



Phot. N. Y. T.  
**JEAN DABIN**

juge d'instruction, lors de son premier interrogatoire, avait perdu sa superbe. Devant les malédictions de sa mère, elle s'effondra, tomba en syncope, puis, reprenant ses sens, eut une crise tardive de repentir. Le remords pénétrait en elle, tandis que la voix de Mme Nozières, qui si souvent avait pardonné les fautes de sa fille, s'élevait vengeresse. La mère n'avait pas voulu sa-



Phot. France Presse.  
Les obsèques de M. Nozières à Neuvy-sur-Loire. La vieille grand'mère s'attachant dans un geste désespéré au cercueil de son gendre.

crier l'honneur de son mari pour sauver son enfant du châtimement qui l'attend.

## Un abominable mensonge

Pour préparer la confrontation, M. Lanoire, juge d'instruction, s'était rendu la veille près de Mme Germaine Nozières. Celle-ci avait précisé certains points particulièrement importants. Elle n'a pas affirmé que Violette l'ait frappée à la tête au moment où elle perdit connaissance. « Si on a dit cela, dit-elle, c'est par erreur. Je ne puis pas affirmer que l'on m'ait frappée ou que je me sois blessée en tombant. La seule chose qui me paraît certaine, c'est que je me suis trouvée mal dans la chambre de ma fille. Qui m'a transportée dans mon lit, je l'ignore. »

Si pénible que cela peut être, M. Lanoire dut ensuite faire part à Mme Nozières des accusations de l'empoisonneuse contre son père. La malheureuse femme laissa alors éclater son indignation.

« Monsieur le juge, c'est là une invention pure, un abominable mensonge ! Mon pauvre mari était bien incapable d'une pareille violence. Et si cela avait existé, comme elle le dit, depuis des années, croyez-vous vraiment que je n'en aurais rien su ? Non, ne croyez pas cela ; je vous le répète, c'est un mensonge abominable. »

« Le jardin de la porte de Charenton n'a jamais rien vu de tel. Violette ne voulait jamais y aller ; elle disait que cela l'ennuyait ! D'ailleurs comment des choses pareilles auraient-elles pu se passer dans un tel endroit ? Cet enclos ne comprenait qu'une maigre tonnelle ouverte à tous les vents. Du chemin qui bordait le jardin et où passaient constamment des cheminots du P.-L.-M. on aurait tout vu ! Non, c'est un mensonge incroyable. »

Et Mme Nozières, épuisée, laisse retomber sa tête sur son oreiller en pleurant amèrement. Quand elle fut un peu remise, le juge d'instruction lui tendit un papier sur lequel il avait fait écrire à la parricide un texte semblable à celui de la lettre apocryphe du docteur Déron.

« C'était en effet, dit-elle, quelque chose de semblable ». Cette lettre fut-elle donc écrite par la parricide elle-même ? Le magistrat est enclin à l'admettre.

## A mort ! A mort !

Dès huit heures et demie du matin, Violette Nozières a été extraite de sa cellule par les inspecteurs Gripols, Verrier et Lellèvre. Elle était revêtue de ses vêtements noirs qu'elle portait le soir de son arrestation et sa figure, aux yeux durs, se détachait encore plus blanche. Durant tout le trajet jusqu'à l'hôpital, effectué en voiture, elle serrera à peine les lèvres, répondant par monosyllabes aux propos de ses compagnons.

La confrontation n'avait été prévue que pour 10 h. 30, mais la parricide

ture de sa mère pour s'emparer du billet de 1.000 francs que celle-ci avait coutume d'y cacher : « J'ai mis un morceau de papier à la place, avoua-t-elle, et recousu le tout » ; elle n'a pas fait plus de difficulté pour reconnaître que c'était bien elle qui avait tendu le rideau suspect : « C'était pour éviter la dispersion du gaz. »

L'inculpée ensuite renonce à une nullité de procédure dont elle eût pu bénéficier en vertu de la loi qui stipule que tous les interrogatoires doivent avoir lieu en présence d'un avocat. Elle maintient ensuite ses précédentes déclarations au sujet de l'ordonnance apocryphe. « J'ai acheté du papier dans une librairie, boulevard Saint-Michel, et c'est bien moi qui l'ai rédigée. » Etant donné les précisions fournies, son ton assuré, on se demande si elle ne lui a pas été dictée par quelqu'un bien averti de choses médicales. Ce point retient vivement l'attention du juge.

## La confrontation pathétique

Puis ce fut la confrontation, qui ne put être menée à bien par suite de l'émotion trop forte des assistants. Dans le bureau du directeur, situé de l'autre côté de la cloison, Mme Nozières, objet des soins attentifs du docteur Paul, se trouvait depuis un moment assise, enveloppée de couvertures, dans un grand fauteuil. On ouvrit la porte de communication. M<sup>re</sup> Giraud et M<sup>re</sup> de Vesinne-Larue portèrent littéralement la jeune fille qui, roulée en boule, se cachait la face dans ses bras.

(Lire la suite à la deuxième page.)

## L'insigne de la Compagnie « Air-France »



Phot. France Presse.  
M. Pierre Cot présidera lundi l'inauguration des bâtiments du Bourget réservés à la nouvelle Compagnie Air-France. Voici l'écusson dont la Compagnie ornera son fanion

LYON  
80, Rue de la République  
PARIS 44 et 45, Avenue de l'Opéra

# LE JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

LYON  
Samedi 2 Septembre 1933  
N° 26.718  
Abonnements: 1200 fr. par an  
Région: 600 fr. par an  
Autres Départements: 750 fr. par an  
Etranger: 1000 fr. par an

Léon DELAROCHE Directeur

Le Journal de Lyon

## LE CONGRÈS NAZI DE NUREMBERG S'EST OUVERT SUR UNE PROCLAMATION DU CHANCELIER HITLER

### « Nous lutterons implacablement contre les détracteurs du régime jusqu'à ce que nous les ayons complètement anéantis ou soumis. »

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
Si l'on pouvait dépasser la philosophie de l'indifférence, il faudrait se demander si nous ne sommes pas en train de nous précipiter dans un piège. Ce piège, c'est celui de la propagande nazie. Elle nous a fait croire que nous étions en train de vivre une révolution. Elle nous a fait croire que nous étions en train de vivre une révolution. Elle nous a fait croire que nous étions en train de vivre une révolution.

Le congrès nazi de Nuremberg s'est ouvert hier, sous la présidence de Hitler. Le chancelier a prononcé une proclamation dans laquelle il a déclaré que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne. Il a également déclaré que les détracteurs du régime seraient anéantis ou soumis.

Le congrès nazi de Nuremberg s'est ouvert hier, sous la présidence de Hitler. Le chancelier a prononcé une proclamation dans laquelle il a déclaré que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne. Il a également déclaré que les détracteurs du régime seraient anéantis ou soumis.

## Au conseil de Cabinet LES CONTINGENTS D'IMPORTATION SERONT NEGOCIÉS CONTRE DES FACILITES D'EXPORTATION

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
Un conseil de cabinet s'est tenu ce matin, au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Daladier.

M. Daladier, président du conseil, ministre de la Guerre, a exposé au conseil les résultats du voyage d'inspection qu'il a effectué récemment dans la région du Nord-Est.

M. Paul-Boncour a fait un exposé de l'ensemble de la situation extérieure, et a souligné les difficultés que nous rencontrons en ce qui concerne les importations.

M. de Monzie, ministre de l'Éducation Nationale, a communiqué au conseil les résultats de ses inspections d'Académie, et a souligné les progrès réalisés dans l'enseignement.

M. Michel, ministre des Pensions, a exposé au conseil les résultats de ses inspections d'Académie, et a souligné les progrès réalisés dans l'enseignement.

## LE DRAME DE LA RUE DE MADAGASCAR

### Au cours d'une pathétique confrontation, Violette Nozières s'écrie « Pardon, pardon maman! »

Maudite par sa mère qui l'adure de se tuer, la paricide s'évanouit

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
Violette Nozières a revu sa mère. Elle l'avait abandonnée mourante sous le cadavre d'un soldat de son père et avait jamais eu l'intention de le reconnaître. Elle était venue à Paris pour se faire pardonner.

Elle était venue à Paris pour se faire pardonner. Elle était venue à Paris pour se faire pardonner. Elle était venue à Paris pour se faire pardonner.

M. Lanoire tint à demander une fois de plus à Violette Nozières si elle avait encore quelque chose à dire. Elle ne répondit rien.

M. Lanoire tint à demander une fois de plus à Violette Nozières si elle avait encore quelque chose à dire. Elle ne répondit rien.

M. Lanoire tint à demander une fois de plus à Violette Nozières si elle avait encore quelque chose à dire. Elle ne répondit rien.

M. Lanoire tint à demander une fois de plus à Violette Nozières si elle avait encore quelque chose à dire. Elle ne répondit rien.

M. Lanoire tint à demander une fois de plus à Violette Nozières si elle avait encore quelque chose à dire. Elle ne répondit rien.

M. Lanoire tint à demander une fois de plus à Violette Nozières si elle avait encore quelque chose à dire. Elle ne répondit rien.

De gauche à droite, au premier rang: MM. Hitler von Epp, stadhouer de Bavière; Hermann Goebbels, premier ministre de Prusse; Konrad Heide, directeur du parti national-socialiste; Adolf Hitler, chancelier; et Lazar, maître de Nuremberg.

Le congrès nazi de Nuremberg s'est ouvert hier, sous la présidence de Hitler. Le chancelier a prononcé une proclamation dans laquelle il a déclaré que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne. Il a également déclaré que les détracteurs du régime seraient anéantis ou soumis.

## La séance d'ouverture du congrès

Nuremberg, 1<sup>er</sup> septembre.  
Le Führer a décidé, nous l'avons dit, que tous les congrès du national-socialisme se tiendraient à Nuremberg. Nuremberg devient ainsi comme le capitaine de la ville éternelle.

Le congrès nazi de Nuremberg s'est ouvert hier, sous la présidence de Hitler. Le chancelier a prononcé une proclamation dans laquelle il a déclaré que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne. Il a également déclaré que les détracteurs du régime seraient anéantis ou soumis.

Le congrès nazi de Nuremberg s'est ouvert hier, sous la présidence de Hitler. Le chancelier a prononcé une proclamation dans laquelle il a déclaré que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne. Il a également déclaré que les détracteurs du régime seraient anéantis ou soumis.

## Le projet d'équilibre budgétaire et la rentrée des Chambres

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
M. Lanoire a exposé au conseil les résultats de ses inspections d'Académie, et a souligné les progrès réalisés dans l'enseignement.

M. Lanoire a exposé au conseil les résultats de ses inspections d'Académie, et a souligné les progrès réalisés dans l'enseignement.

M. Lanoire a exposé au conseil les résultats de ses inspections d'Académie, et a souligné les progrès réalisés dans l'enseignement.

M. Lanoire a exposé au conseil les résultats de ses inspections d'Académie, et a souligné les progrès réalisés dans l'enseignement.

## La santé de Lord Grey

London, 1<sup>er</sup> septembre.  
On publie, après-dînée, le bulletin de santé suivant: Lord Grey se porte bien.

On publie, après-dînée, le bulletin de santé suivant: Lord Grey se porte bien.

On publie, après-dînée, le bulletin de santé suivant: Lord Grey se porte bien.

On publie, après-dînée, le bulletin de santé suivant: Lord Grey se porte bien.

## Un abominable message

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
Un message abominable a été reçu par le ministre de la Guerre. Le message était adressé au ministre de la Guerre.

Un message abominable a été reçu par le ministre de la Guerre. Le message était adressé au ministre de la Guerre.

Un message abominable a été reçu par le ministre de la Guerre. Le message était adressé au ministre de la Guerre.

Un message abominable a été reçu par le ministre de la Guerre. Le message était adressé au ministre de la Guerre.

## LES DÉCLARATIONS DU FUHRER

Le chancelier Hitler a alors lu la longue déclaration, il a reproché au représentant du marxisme international d'avoir pas compris, avant l'assassinat de la jeune fille, que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne.

Le chancelier Hitler a alors lu la longue déclaration, il a reproché au représentant du marxisme international d'avoir pas compris, avant l'assassinat de la jeune fille, que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne.

Le chancelier Hitler a alors lu la longue déclaration, il a reproché au représentant du marxisme international d'avoir pas compris, avant l'assassinat de la jeune fille, que le régime nazi était le seul capable de sauver l'Allemagne.

## Le roi de Bulgarie à Rambouillet

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
Le roi de Bulgarie est arrivé à Rambouillet. Il a été reçu par le président de la République.

Le roi de Bulgarie est arrivé à Rambouillet. Il a été reçu par le président de la République.

Le roi de Bulgarie est arrivé à Rambouillet. Il a été reçu par le président de la République.

## La confrontation pathétique

C'est ce fut la confrontation, qui se fit entre Violette Nozières et sa mère. Elle était venue à Paris pour se faire pardonner.

C'est ce fut la confrontation, qui se fit entre Violette Nozières et sa mère. Elle était venue à Paris pour se faire pardonner.

C'est ce fut la confrontation, qui se fit entre Violette Nozières et sa mère. Elle était venue à Paris pour se faire pardonner.

## L'insigne de la Compagnie « Air-France »

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
L'insigne de la Compagnie « Air-France » a été dévoilé. Il est très élégant et moderne.

L'insigne de la Compagnie « Air-France » a été dévoilé. Il est très élégant et moderne.

L'insigne de la Compagnie « Air-France » a été dévoilé. Il est très élégant et moderne.

## Les obseques de M. Nostrès à Nemp-sur-Loré

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
Les obseques de M. Nostrès ont eu lieu à Nemp-sur-Loré. Elles ont été très émouvantes.

Les obseques de M. Nostrès ont eu lieu à Nemp-sur-Loré. Elles ont été très émouvantes.

Les obseques de M. Nostrès ont eu lieu à Nemp-sur-Loré. Elles ont été très émouvantes.

Les obseques de M. Nostrès ont eu lieu à Nemp-sur-Loré. Elles ont été très émouvantes.

## Le roi de Bulgarie à Rambouillet

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.  
Le roi de Bulgarie est arrivé à Rambouillet. Il a été reçu par le président de la République.

Le roi de Bulgarie est arrivé à Rambouillet. Il a été reçu par le président de la République.

Le roi de Bulgarie est arrivé à Rambouillet. Il a été reçu par le président de la République.

En l'honneur du roi Boris et de la reine Jeanne de Bulgarie, un déjeuner a été offert par le président de la République à M. le roi de Bulgarie et à sa suite, au château de Rambouillet. De gauche à droite: M. Edouard Daladier, M. Lanoire, le roi Boris et la reine Jeanne de Bulgarie, et M. Lazar.

# LA CONFRONTATION DE VIOLETTE NOZIÈRES ET DE SA MÈRE

[SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE]

Les avocats durent la déposer sur son siège, tant elle était affaissée ; puis, elle se pelotonna, les larmes vinrent à ses yeux, puis des sanglots montèrent, secouant son corps, puis elle tomba en syncope. Elle reprit ses sens quelques secondes plus tard après quelques soubresauts nerveux, tandis que sa mère lui lançait des imprécations d'une voix blanche : « Violetta, tue-toi ! Tu as tué ton père. Un époux si bon... »

Déjà l'émotion gagnait les assistants : la gorge sèche, les yeux gonflés de larmes, ils virent la criminelle se lever droite dans sa robe noire avec des yeux de bête traquée. Rigide, comme plantée à même le sol, elle cria : « Pardon, maman ! Pardon ! » Puis elle s'écroula, vaincue par le remords, raide sur le tapis, la tête aux pieds de sa mère. Elle était retombée en syncope.

Le docteur Paul lui prodigua de nouveau ses soins. Les traits crispés de Mme Nozières ne s'étaient pas détendus. « Jamais, jamais, crie-t-elle à sa fille, tendant le poing vers elle et faisant des efforts pour se soustraire à l'étreinte de ceux qui la maintenaient sur son fauteuil, jamais... Je ne te pardonnerai qu'après le jugement, quand tu seras morte... »

Il n'était pas possible de prolonger une pareille confrontation entre la criminelle prostrée et défaillante et cette mère draconienne demandant on ne peut plus clairement le châtement suprême pour sa fille. Tous les témoins de cette scène, muets et pâles, n'en pouvaient plus. On releva la parricide que l'on transporta dans une salle voisine afin de la ranimer avant de la reconduire à la Petite-Roquette. Mme Nozières gagna le pavillon Destrée et les magistrats se retirèrent.

## Ce que disent les témoins de cette entrevue

Le docteur Paul sortit le premier ; il était encore tout tremblant ; il tenait son mouchoir pour sécher les larmes que lui avaient arrachées cette confrontation pathétique. C'est d'une voix basse, brisée, qu'il déclara : « Jamais, nous dit-il, jamais au cours de ma longue carrière, je n'ai vu une chose plus horrible... Je n'en puis plus... Toute ma vie j'entendrai cette mère crier à sa fille dès qu'elle l'aperçut : « Tue-toi, malheureuse ; tue-toi ; ne vis pas ; tu ne peux plus vivre maintenant. »

Les magistrats et les défenseurs parurent ensuite ; eux aussi, ils avaient les yeux embués de larmes ; ils éloignèrent du geste les journalistes, se refusant à donner immédiatement des renseignements.

« Non, messieurs, dirent-ils, pas maintenant, pas maintenant ; nous avons assisté à une scène tellement dramatique que nous ne pouvons pas la décrire... On ne peut rien imaginer de plus horrible, de plus atroce... Tout à l'heure, si vous voulez... Laissez-nous nous reprendre. »

M<sup>e</sup> Géraud et M<sup>e</sup> Vésinnes-Larue ne voulaient pas non plus parler. Ils étaient si pâles que nul n'osa insister. Après on emmena Violetta Nozières qui, accrochée aux bras de deux inspecteurs, se laissa traîner vers l'auto qui devait la reconduire à la Petite-Roquette.

## Un examen mental

Le parquet va commettre des médecins légistes pour examiner l'empoisonneuse au point de vue mental. Violetta Nozières ne sera plus interrogée avant samedi 9 septembre. L'interrogatoire se fera à la Petite-Roquette pour éviter les allées et venues de la détenue au milieu d'une foule hostile.

M<sup>e</sup> Henri Géraud, autorisé par le magistrat, va retourner pour six jours dans sa propriété d'Ancy-sur-Moselle. Auparavant, il ira visiter, demain, sa cliente à la prison.

M. Lanoire s'occupe actuellement de la question d'une complicité possible. Il entendra demain M. Bernard, un des compagnons de plaisir de Violetta ; l'Algérien Fellous, les hôteliers du garni fréquenté, rue de Sèze, par la jeune criminelle, et François, dit Le Banjo, joueur de jazz d'un établissement de la rue Fontaine. Dabin, l'ami de Violetta Nozières, sera entendu lundi.

Une lettre adressée poste restante, aux Sables-d'Olonne, à la jeune fille, a été saisie par une commission rogatoire de M. Lanoire.

## La vie de la parricide à la Petite-Roquette

2569 est le matricule de la détenue Violetta Nozières. Elle est l'objet d'une surveillance particulièrement sévère à la Petite-Roquette. On craint, en effet, qu'elle n'attende à ses jours et l'émotion qu'elle a laissée enfin paraître, au cours de la confrontation, aux objurgations de sa mère : « Violetta, tue-toi ! » ne peuvent qu'inciter les gardiens à redoubler de précautions. La parricide, habile à manier les poisons, n'avait-elle pas caché quelque produit toxique dans ses vêtements pour l'utiliser, quand elle le voudrait, afin d'attenter à ses jours ? Ce fut la première pensée de ceux qui ont la mission de la garder.

On saisit donc ses habits et, pendant quelques jours, Violetta Nozières dut endosser la tenue des prisonnières, un informe sarrau de lain, brune, première mortification que ressentit profondément la jeune coquette. Ses vêtements furent examinés avec soin par des mains expertes. On vérifia les doublures et les ourlets. Ce n'est qu'après cette opération indispensable qu'on les lui rendit. Pour la confrontation elle portait le manteau et la robe noirs

## Des matelots qui intervinrent lors de la grève des bateliers sont pris à partie à Mantes par des passants

### L'un d'eux est blessé d'un coup de couteau

Versailles, 1<sup>er</sup> septembre.

Des matelots de l'Etat qui avaient coopéré au déblocage en Seine-et-Oise, à Conflans et à Eragny, lors de la grève des bateliers, rentraient à bord de leur remorqueur, au Rouen, venant de Conflans. Hier soir, à l'escale de Mantes, plusieurs matelots qui passaient sur un pont de cette ville ont été pris à partie par trois individus. Une bagarre à éclaté, au cours de laquelle le matelot Colin, du dépôt de Cherbourg, a été blessé d'un coup de couteau à la cuisse par un terrassier en chômage, Maurice Bailleux, 22 ans. L'agresseur a été arrêté ainsi que deux de ses camarades, Roger Coquelin, terrassier, et Auguste Heruel, mécanicien, également en chômage. Ce dernier nie avoir pris part à la bagarre.

### Un des bandits qui attaquèrent la banque de Luchon est arrêté en Espagne

Bagnères-de-Luchon, 1<sup>er</sup> septembre.

Ainsi que nous le disions hier, les bandits espagnols qui dévalisèrent la banque Dastre à Luchon le valent réussi à gagner l'Espagne par le Val d'Aran. Les polices française et espagnole entreprirent aussitôt leurs recherches en étroite collaboration, fouillant les bois de la frontière et relevant bientôt les traces du passage des trois hommes.

Finalement les gendarmes espagnols les découvrirent à table dans une petite auberge, près de Villamos. A la vue des carabinieri, les bandits prirent la fuite, mais l'un d'eux, Joseph Tunon, 30 ans, né à Paula d'Elena (Espagne), put être maltrisé et désarmé. Il avait sur lui un revolver et trente-deux cartouches.

Ses complices, Lovez et Sanchez, déjà condamnés à plusieurs reprises et très connus de la police française, sont activement recherchés des deux côtés de la frontière. Certains renseignements, recueillis par les enquêteurs, permettent de supposer que les trois malfaiteurs ne seraient pas étrangers à l'assassinat de Mme Ducasse, la rentière de Borderi-Louron (Hautes-Pyrénées).

### Une exécution capitale à Vendôme

Vendôme, 1<sup>er</sup> septembre.

Elie Lagarde, 23 ans, condamné à mort le 25 mai pour l'assassinat de Mlle Hélène Gauthier-Fourreau, à La Chapelle-Vicomtesse, a été exécuté ce matin, à 5 h. 45.

Réveillé une heure auparavant par le procureur de la République, qui lui a annoncé le refus de son recours en grâce, le condamné a accueilli courageusement la nouvelle. Il a demandé pardon du mal qu'il avait fait ; il a remercié son avocat et les gardiens. Il a ensuite assisté à une messe dite par l'aumônier et marché d'un pas ferme à la guillotine sans dire une parole. Une foule nombreuse a assisté à l'exécution.

### L'ACCIDENT DU PASSAGE A NIVEAU D'HOFFEN

#### Le garde-barrière est arrêté

Strasbourg, 1<sup>er</sup> septembre.

A la suite des premiers résultats de l'enquête menée par M. Malter, juge d'instruction, sur le terrible accident survenu, hier, au passage à niveau, entre Hoffen et Hunsbach, où trois personnes ont trouvé la mort, le garde-barrière Henri Clauss a été arrêté et transféré à la prison de Strasbourg, sous l'inculpation d'imprudence grave ayant causé mort d'homme.

On lui reproche de n'avoir fermé qu'une seule barrière et de n'avoir pas fait le nécessaire pour empêcher la voiture de s'engager sur la voie ferrée.

### A l'« Officiel »

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.

Sont nommés : MM. Guillots, doyen et professeur de droit administratif à la Faculté de droit de l'Université de Dijon ; Jossierand, doyen et professeur de droit civil à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

qu'elle avait achetées avant d'attenter à la vie de ses parents.

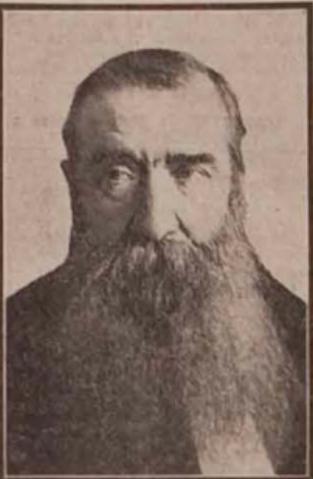
Incarcérée dans une cellule du rez-de-chaussée de la Petite-Roquette, elle partage cette pièce avec deux autres femmes, non des criminelles ou des voleuses impénitentes, mais des détenues qui n'en sont qu'à leur premier exploit. L'une est une couturière quinquagénaire, qui s'est rendue coupable d'un vol, et l'autre, une concubine du même âge, qui a fait main-basse sur les termes des locataires, le 15 juillet dernier. Toutes les trois effectuent pendant la journée quelques travaux de broderie.

Le moment le plus pénible pour la parricide est l'heure de la promenade. Toutes les détenues de la Petite-Roquette connaissent le double crime de la jeune fille. Lorsque Violetta Nozières se trouve dans une cour voisine de celle où elles évoluent, elles jugent à haute voix et avec une sévérité étrange l'acte de la parricide. Etre réprouvée par des personnes dont certaines ont pourtant de lourds méfaits sur la conscience, est la forme d'un châtement que n'aurait certainement pas soupçonné l'empoisonneuse.

La plus pure. Très gazeuse, l'eau de MONTROND est bue partout, par tous.

# Mme NOZIERES, LONGUEMENT INTERROGÉE, DÉMENT LES ODIEUSES ACCUSATIONS QUE VIOLETTE A PORTÉES CONTRE SON PÈRE

## UNE PATHÉTIQUE CONFRONTATION ENTRE LA MÈRE ET LA FILLE



conduisant à l'hôpital St-Antoine. Un service d'ordre est nécessaire.

L'attente de la foule est vaine, la justice ayant précipité les choses. C'est en effet à 8 h. 30 que la criminelle a quitté la Petite-Roquette dans une voiture de la police judiciaire. A 8 h. 45, la voiture pénétrait dans l'hôpital par une entrée généralement réservée aux fournisseurs de la rue de Chaligny.

Aussitôt, Violette Nozières a été conduite dans un bureau de l'économat où doit avoir lieu la confrontation.

Mme Nozières, prévenue, a parcouru le court trajet séparant sa chambre de ce bureau soutenue par deux infirmières.

A l'intérieur de l'hôpital on remarque une animation fiévreuse ; infirmiers et internes en blouse blanche passent et repassent devant le pavillon sans étage de l'économat. L'inspecteur Lelievre quitte l'hôpital et d'un café voisin il rapporte un café crème et deux petits pains ; Violette Nozières a faim.

Vers 10 heures 15, c'est l'arrivée du docteur Paul, médecin-légiste, qui rejoint le juge d'instruction, le substitut et les défenseurs de Violette Nozières.

La confrontation entre la mère et la fille commence.

Elle avait été précédée de l'interrogatoire de la criminelle à qui le juge d'instruction a fait préciser certains points de détail.

Violette Nozières, impénétrable, jointaine, a entendu la lecture du procès-verbal concernant la déposition de sa mère.

M. Lanoire lui a fait préciser l'emplacement du lit où se trouvait le cadavre de son père, tandis que sa mère commençait à éprouver les premières douleurs de l'empoisonnement.

« C'est ma mère, elle-même, qui s'est retirée sur son lit. »

Le juge. — Qui a placé le rideau derrière la porte d'entrée de l'appartement ? Vous savez bien que vos parents, depuis le commencement d'incendie dans leur appartement, l'hiver dernier, avaient supprimé les tentures.

Violette Nozières. — C'est moi qui l'ai placé le lundi soir. C'était le lundi 21 août, le soir du drame.

On peut se demander si la parricide ne se serait pas aussi écriée au cri de son père et de sa mère.

L'accusée a réclamé ensuite la nullité de la procédure antérieure, car elle n'a pas été interrogée sur les lieux de son forfait, mais à la police judiciaire, hors la présence de son défenseur. Elle a reconnu le vol de mille francs dans la ceinture de sa mère, le matin du 21 août, le remplacement du billet bleu par du papier journal et évoqué les reproches de ses parents sur son incohérence.

Sur le tapis vert de la table du bureau autour duquel étaient assis les magistrats instructeurs, était posée l'ordonnance écrite de la main de l'empoisonneuse après son arrestation, à la prière de la police (on sait que l'original a été détruit).

Cette ordonnance, rédigée en un style précis, paraît l'œuvre d'une personne ayant des connaissances médicales.

Le juge a demandé à l'accusée qui avait pu lui inspirer les termes.

Violette Nozières a déclaré : « Personne ! C'est moi seule. J'ai écrit l'ordonnance sur un papier d'une couleur gris bleuté, acheté dans une papeterie du boulevard Saint-Michel. »

### L'empoisonneuse s'évanouit

Il est 11 heures. M. Lanoire annonce à Violette qu'elle va être confrontée avec sa mère.

Des minutes pathétiques vont alors être vécues avec angoisse par les témoins de cette scène.

La criminelle gemit comme un enfant. Des larmes coulent, enfin, de ses yeux sur son visage pâle et saisis fard.

La porte du bureau du directeur de l'hôpital s'ouvre. A droite, en entrant, Mme Nozières, gardée par deux infirmières, attend, prostrée dans un fauteuil de cuir, des couvertures sur ses genoux.

Violette Nozières, soutenue par M. Henri Géraud et de Vesine-Larue, entre dans la pièce.

On l'installe dans un fauteuil, au fond du bureau, en face de la porte. Elle ne voit pas encore sa mère gardant les yeux baissés. Elle l'aperçoit enfin et tombe en syncope. Elle reprend ses sens quelques secondes plus



Jean DABIN

L'ami de la parricide, qui, selon toute vraisemblance, ne sera pas inculpé.

(Photo N. Y. T.)

laté, après quelques soubresauts nerveux, tandis que la mère lui lance des imprécations :

« Violette tue-tu ! Tu as tué ton père ! Un époux si bon ! »

### La mère refuse son pardon

L'émotion est à son comble. Maintenant, l'empoisonneuse se roule à terre, la face contre le plancher. On l'entend murmurer : « Pardon ! Pardon !... »

La voix de la mère s'élève justicière, refusant de pardonner, condamnant la fille indigne.

« Après jugement, oui, quand tu seras morte... »

La voix de la mère douloureuse faiblit. Comme honteuse, elle exhale ces mots : « Qu'est-ce que tu dis, ton père... »

Puis reprend de sa force et l'on entend : « Je le défendrai ; sa mémoire est sacrée... »

C'est fini. A 11 heures 20, la scène arrive à son terme. Des larmes mouillent les yeux du juge, du substitut, des avocats et du greffier Landrou, incapable d'écrire.

Sous le ciel lourd, loin de la foule hostile, massée rue du faubourg St-Antoine, Violette Nozières, pour la première fois, en proie au remord, monte en voiture et regagne la prison de la Petite-Roquette.

La malheureuse mère est reconduite, sur une civière, dans sa chambre d'hôpital, au pavillon Després.

L'instruction de cette affaire sera en sommeil durant quelques jours qui verront seulement commettre des médecins légistes chargés d'examiner l'empoisonneuse au point de vue mental.

## Les obsèques de M. Nozières à Neuville-sur-Loire

Neuville (Nièvre), 1<sup>er</sup> septembre.

Mercredi soir, à 4 heures, le corps de M. Nozières est arrivé en gare de Neuville-sur-Loire.

Les obsèques ont eu lieu jeudi, à 15 heures. Une foule immense attendait, à la gare, la levée du corps.

Une délégation de la Fédération des employés de chemins de fer attendait la dépouille de leur camarade. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Panier, chef de gare de Neuville-sur-Loire ; M. Poupon, facteur principal ; M. Bardin, ex-chef de gare ; M. Gautier, ex-employé au P.-L.-M. Derrière la famille, une nombreuse foule accompagna le corps jusqu'à l'église, où une cérémonie imposante eut lieu. Il y avait de nombreuses couronnes.

Mme veuve Hézard, mère de M. Nozières, âgée de 85 ans, a tenu à accompagner le corps de son gendre jusqu'à un cimetière. Parmi les nombreuses couronnes, on remarquait celle qui avait été offerte par Mme Nozières et sur laquelle on lisait : « A mon mari chéri ». Tous les habitants de la petite ville suivirent le cortège funèbre. Après la cérémonie religieuse, le corps du malheureux père fut placé dans le caeu de famille.

### M. Henri GERAUD qui a été désigné pour la défense de Violette Nozières

(Photo Meurisse.)

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.

M. Lanoire, juge d'instruction, s'est rendu, dans la soirée, à l'hôpital St-Antoine, où il a interrogé Mme Nozières, la mère de l'empoisonneuse.

Interrogée au sujet du drame, Mme Nozières a confirmé qu'elle avait perdu connaissance au moment où elle se précipitait vers son mari affaibli près du lit de sa fille. Celle-ci paraissait dormir ; sommeil évidemment simulé.

Détail important : Mme Nozières n'affirme aucunement que Violette l'ait à ce moment frappée à la tête.

« Si l'on a dit cela, c'est, déclare-t-elle, par erreur. »

Est-elle tombée ? A-t-elle été frappée ? Elle ne peut en aucune façon le dire. Mais ce qui lui paraît certain, c'est qu'elle est restée auprès de son mari.

Qui a pu la transporter sur son lit, dans la chambre à coucher ? Elle l'ignore.

### « Mon mari était incapable d'une pareille violence »

M. Lanoire dit ensuite faire part à Mme Nozières des allégations de la criminelle touchant son père.

La malheureuse femme laissa alors éclater son indignation.

« M. le juge, c'est là une invention pure, un abominable mensonge ! Mon pauvre mari était bien incapable d'une pareille violence. Et si cela avait existé, comme elle le dit, depuis des années, croyez-vous vraiment que je n'en aurais rien su ? Non, ne croyez pas cela ! Je vous le répète, c'est un mensonge abominable. »

### Les scènes du jardin sont une invention

« Quant au jardin de la porte de Charenton, ce n'est qu'une précision fantaisiste destinée à enjoliver l'histoire. Violette ne voulait jamais aller dans ce jardin. Elle disait que cela l'ennuyait. »

« D'ailleurs, comment des choses pareilles auraient-elles pu se passer dans un tel endroit ? Cet enclos ne comprenait qu'une malgre tonnelle ouverte à tous les vents. Du chemin qui bordait le jardin et où passaient constamment les cheminots du P.-L.-M., on aurait tout vu ! Non, c'est un mensonge impossible à admettre. »

« La pauvre veuve, épuisée par sa lougue et énergique protestation laisse retomber sa tête sur l'oreiller. Des larmes brillantes s'échappent de ses yeux et de sa bouche tordue par la plus atroce souffrance morale. Elle laisse échapper un cri de détresse. »

« C'est épouvantable ! Je veux aller à Neuville. Je veux y mourir à côté de mon pauvre Baptiste ! »

### Y a-t-il eu un complice ?

M. Lanoire tendit ensuite à Mme Nozières le papier sur lequel il avait fait écrire à la parricide un texte semblable à la lettre apocryphe du docteur Déron.

« C'était en effet, dit-elle, quelque chose de semblable. »

Le magistrat est donc prêt à admettre que la lettre fut bien écrite par Violette Nozières elle-même, comme elle le déclare.

Mme Nozières a précisé ensuite que sa fille avait l'habitude de dîner avec ses parents, qu'elle jouait souvent le soir aux cartes avec son père et qu'elle sortait surtout l'après-midi. La malheureuse mère suppose que Violette, profitant du sommeil de ses parents s'échappait dans la nuit pour revenir rue de Madagascar avant l'aube.

On peut se demander si Violette n'avait pas eu un complice dans l'accomplissement de son forfait.

Mme Nozières ne se prononce pas sur ce point. L'hypothèse paraît d'ailleurs être accueillie avec un grand scepticisme, aussi bien par le magistrat que par les enquêteurs. Elle ne sera toutefois pas rejetée sans des spéciales vérifications.

### Mère et fille

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.

Ce matin, a eu lieu, à l'hôpital St-Antoine la confrontation de Violette Nozières avec sa mère, en présence de M. Mozer, substitut au parquet de la Seine ; de M. Lanoire, juge d'instruction ; de M. Henri Géraud et Vesine-Larue, défenseurs de l'accusée, confrontation dont le caractère déjà extrêmement émouvant devient pathétique à la suite de l'accusation portée contre M. Nozières par la parricide.

Il est 9 h. 30. La circulation intense des voitures et des piétons dans la rue du faubourg St-Antoine est embouteillée par des groupes de curieux mis au courant par les journaux du transport de justice ou intrigués par le va et vient des journalistes et d'une nuée de photographes.

Plus de 500 personnes sont massées à l'angle de la rue et de l'impasse

## Les souverains bulgares à Rambouillet



Le roi BORIS et la reine JEANNE de Bulgarie ont assisté, le 31 août, à un déjeuner de 40 convives, offerts leur honneur par le président de la République et Mme LEBRUN, au château de Rambouillet.

Notre photo montre, après le déjeuner, de gauche à droite : M. Ed. DALADIER, président du conseil ; Mme LEBRUN, le roi BORIS et la reine JEANNE de Bulgarie, et M. LEBRUN. (Photo N. Y. T.)



# LA DRAMATIQUE CONFRONTATION DE VIOLETTE NOZIÈRE & DE SA MÈRE

Elle a donné lieu à une scène atroce, au cours de laquelle la maman douloureuse a crié à sa fille : « Tue-toi ! »

La confrontation entre Violette Nozière et sa mère, qui se remet lentement du terrible drame de famille de la rue de Madagascar, a eu lieu, vendredi matin, à l'hôpital Saint-Antoine, en présence de M. Moser, substitut du Parquet de la Seine ; de M. Lanoire, juge d'instruction ; de M<sup>rs</sup> Henri Géraud et Vésine Larue, défenseurs de l'accusée ; confrontation dont le caractère déjà ex-

le commencement d'incendie, dans leur appartement, l'hiver dernier, avaient supprimé les tentures.

Violette Nozière : C'est moi qui l'ai placé le lundi soir.

C'était le lundi 21 août, le soir du drame. On peut se demander si la parricide n'espérait pas ainsi étouffer les cris de son père et de sa mère.

## Violette connaît le Code

L'accusée a demandé ensuite la nullité de la procédure intérieure, car elle n'a pas été interrogée sur les lieux de son forfait, mais à la police judiciaire, hors la présence de son défenseur. Elle a reconnu le vol de mille francs dans la ceinture de sa mère, le matin du 21 août, le remplacement du billet bleu par du papier journal et évoqué les reproches de ses parents sur son inconduite.

Sur le tapis vert de la table du bureau, autour duquel étaient assis les magistrats instructeurs, était posée l'ordonnance écrite de la main de l'empoisonneuse. Après son arrestation, à la prière de la police (on sait que l'original a été détruit), cette ordonnance, rédigée en style précis, inspiré, paraît l'œuvre d'une personne ayant des connaissances médicales.

Le juge a demandé à l'accusée qui avait pu lui en inspirer les termes. Violette Nozière a déclaré : « Personne ! C'est moi seule ; j'ai écrit l'ordonnance sur un papier d'une couleur gris bleuté, acheté dans une papeterie du boulevard Saint-Michel. »

## M<sup>me</sup> NOZIÈRE ENTENDUE PAR LE JUGE D'INSTRUCTION

On donne les renseignements suivants sur l'audition de Mme Nozière, jeudi après-midi, par M. Lanoire, juge d'instruction.

Mme Nozière a confirmé qu'elle avait perdu connaissance au moment où elle se précipitait vers son mari, affaissé près du lit de sa fille. Celle-ci paraissait dormir.

Détail important, Mme Nozière n'affirme aucunement que Violette l'aît, à ce moment, frappée à la tête. Si l'on a dit cela, c'est, déclare-t-elle, par erreur. Est-elle tombée ? A-t-elle été frappée ? Elle ne peut en aucune façon le dire.

M. Lanoire dut ensuite faire part à Mme Nozière des allégations de la criminelle touchant son père.

La malheureuse femme laissa alors éclater son indignation :

« M. le juge, c'est là une invention pure, un abominable mensonge ! Mon pauvre mari était bien incapable d'une pareille vilénie, et si cela avait existé, comme elle le dit, depuis des années, croyez-vous vraiment que je n'en aurais rien su ? Non ! ne croyez pas cela ! Je vous le répète, c'est un mensonge odieux et inévitable. »

Quant au jardin de la porte de Charpentier, ce n'est qu'une précision fantaisiste destinée à enjoliver l'histoire. Violette ne voulait jamais aller dans ce jardin. Elle disait que cela l'ennuyait.

D'ailleurs, comment des choses pareilles auraient-elles pu se passer dans un tel endroit ? Cet enclos ne comprenait qu'une maigre tonnelle ouverte à tous les vents. Du chemin qui bordait le jardin et où passaient constamment les cheminots du P.-L.-M., on aurait tout vu ! Non, c'est un mensonge impossible à admettre. »

## Je veux mourir

La pauvre veuve, épuisée par la longue et énergique protestation, laisse retomber sa tête sur l'oreiller. Des larmes brûlantes s'échappent de ses yeux et, de sa bouche tordue par la plus atroce souffrance morale, elle laisse échapper un cri de détresse :

« C'est épouvantable ! Je veux aller à Neuvy. Je veux aller à Neuvy. Je veux mourir à côté de mon pauvre Baptiste. »

M. Lanoire tendit ensuite à Mme Nozière le papier sur lequel il avait fait écrire à la parricide un texte semblable à la lettre apocryphe du docteur Deron.

« C'était, en effet, dit-elle, quelque chose de semblable. »

Le magistrat est donc prêt à admettre que la lettre fut bien écrite par Violette Nozière elle-même, comme elle le déclare.

Mme Nozière a précisé ensuite que sa fille avait l'habitude de dîner avec ses parents, qu'elle jouait souvent, le soir, aux cartes avec son père et qu'elle sortait surtout l'après-midi.

La malheureuse mère suppose que Violette, profitant du sommeil de ses parents, s'échappait dans la nuit pour revenir rue de Madagascar avant l'aube.

## La criminelle va être soumise à un examen mental

L'instruction de l'affaire sera en sommeil durant quelques jours, qui verront seulement le Parquet commettre des médecins légistes chargés d'examiner l'empoisonneuse au point de vue mental.



Jean DABIN  
l'ami « rétribué » de la parricide

trêmement émouvant devient pathétique, à la suite de l'accusation portée contre M. Nozière par la parricide.

A 8 h. 30, la criminelle a quitté la Petite-Roquette, dans une voiture de la police judiciaire. A 8 h. 45, la voiture pénétrait dans l'hôpital par une entrée généralement réservée aux fournisseurs, de la rue de Chaligny.

Aussitôt, Violette Nozière a été conduite dans un bureau de l'économat où a eu lieu la confrontation : Mme Nozière, prévenue, a parcouru le court trajet séparant sa chambre de ce bureau, soutenue par deux infirmières.

A l'intérieur de l'hôpital, on remarque une animation fiévreuse ; infirmiers et internes en blouse blanche passent et repassent devant le pavillon sans étage de l'économat.

L'inspecteur Lelièvre quitte l'hôpital et d'un café voisin, il rapporte un café-crème et deux petits pains ; Violette Nozière a fait.

Vers 10 h. 15, c'est l'arrivée du docteur Paul, médecin légiste, qui rejoint le juge d'instruction, le substitut et les défenseurs de Violette Nozière. La confrontation entre la mère et la fille commence.

## LA PATHÉTIQUE ENTREVUE

Il est 11 heures. M. Lanoire annonce à Violette Nozière qu'elle va être confrontée avec sa mère. Des minutes pathétiques vont alors être vécues avec angoisse par les témoins de cette scène.

La criminelle gémit comme un enfant. Des larmes coulent enfin de ses yeux sur son visage pâle et sans fard. La porte du bureau du directeur de l'hôpital s'ouvre. A droite, en entrant, Mme Nozière, gardée par deux infirmières, attend, prostrée dans un fauteuil de cuir, des couvertures sur les genoux.

Violette Nozière soutenue par M<sup>rs</sup> Henri Géraud et de Vésine Larue, entre dans la pièce. On l'installe dans un fauteuil au fond du bureau, en face de la porte. Elle ne voit pas encore sa mère, gardant les yeux baissés.

Elle l'aperçoit enfin et tombe en syncope. Elle reprend ses sens quelques secondes plus tard, après quelques soubresauts nerveux, tandis que sa mère lui lance des imprécations :

« Violette, tue-toi. Tu as tué ton père, un époux si bon... »

L'émotion est à son comble.

« Pardon ! Pardon ! »

« Quand tu seras morte »

Maintenant, la fille empoisonneuse se roule à terre, la face contre le plancher. On l'entend murmurer :

« Pardon ! Pardon ! »

La voix de la mère s'élève justicière, refusant de pardonner, condamnant sa fille indigne :

« Après jugement, oui : quand tu seras morte... »

La voix de la mère douloureuse faiblit. Comme honteuse, elle exhale ces mots :

« Qu'as-tu dit sur ton père ? »

Puis reprend de la force et l'on entend :

« Je le défendrai. Sa mémoire est sacrée. C'est fini. »

A 11 h. 20, la scène atroce est terminée. Des larmes mouillent les yeux du juge, du substitut des avocats et du greffier Landron, incapable d'écrire.

Sous le ciel lourd, loin de la foule hostile, massée rue du Faubourg-Saint-Antoine, Violette Nozière, pour la première fois, en proie au remords, monte en voiture et regagne la prison de la Petite-Roquette. La malheureuse mère est reconduite sur une civière, dans sa chambre d'isolement, au pavillon Després.

## L'INTERROGATOIRE DE LA PARRICIDE

La confrontation avait été précédée de l'interrogatoire de la criminelle à qui le juge d'instruction a fait préciser certains points de détail. Violette Nozière, impenétrable, jointaine, a entendu la lecture du procès-verbal concernant la déposition de sa mère. M. Lanoire lui a fait préciser l'emplacement du lit où se trouvait le cadavre de son père, ainsi que sa mère qui commençait à éprouver les premières douleurs de l'empoisonnement.

— C'est ma mère elle-même qui s'est retirée sur son lit.

Le juge : Qui a placé le rideau derrière la porte d'entrée de l'appartement ? Vous savez bien que vos parents, depuis

## CASIER JUDICIAIRE



— Avez-vous déjà eu des condamnations ?

— Une, monsieur le Président... l'année dernière, je fus condamné par un médecin.

# LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

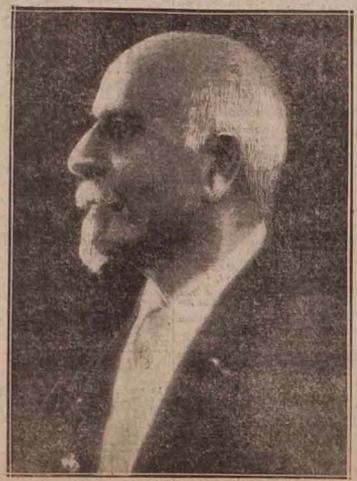
## L'AFFAIRE DU BOULEVARD BIGO-DANEL A LILLE

## LES GRANDES EXISTENCES

# SIR BASIL ZAHAROFF

## LE MYSTÉRIEUX MILLIARDAIRE

Si Basil revenait en ce monde, la vie extraordinaire de Basil ZAHAROFF lui inspirerait sans doute un magnifique chef-d'œuvre. Tout est balaisien dans l'existence de cet homme mystérieux, qui, à l'âge de vingt ans, exerçait à Constantinople les plus infimes métiers



Sir Basil ZAHAROFF

bin et le mit en pension à l'école anglaise de Constantinople, où il reçut une excellente instruction et une excellente éducation. A dix-huit ans, il quitta cette école avec le désir de travailler pour venir en aide aux siens, tout en dirigeant le magasin. Mais, toujours ?

## A LEUR SORTIE DE PRISON LES DEUX POLONAIS ONT TENU A CONNAITRE AVANT DE REJOINDRE LEUR DOMICILE, L'ESTAMINET AVERLON

A Cien, hainois de Trepied, près de Paris-Piège, Louis Trapietova avait épousé à M. Bény, chef de la brigade de démantèlement d'Alger.

## Le « Sésame ouvert »

M. le Juge d'instruction Davent entra dans son cabinet pour aller à l'ordonnance de mise en liberté. A 10 heures, M. le Juge d'instruction Davent entra dans son cabinet pour aller à l'ordonnance de mise en liberté.

## La pathétique entrevue

Il est 11 heures. M. Lacroix annonce à Violette Nozière qu'elle a été arrêtée.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Ab ! le large sourire de cette femme qu'elle vit Koval devant la baraque ?

## Le sursis de la prison

Tel est Pavson, un vrai voleur, capable de tout. Il a été en relation avec de nombreux escarpes de son genre et cette place militaire lui aurait-elle pas été soustraite un jour par un de ses peu recommandables amis et laisse intentionnellement dans la prison du crime par le coupable, pour reporter la responsabilité sur un autre ?

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## LA DRAMATIQUE CONFRONTATION DE VIOLETTE NOZIÈRE & DE SA MÈRE

Elle a donné lieu à une scène atroce, au cours de laquelle la maman douloureuse a crié à sa fille : Tu es !

La confrontation entre Violette Nozière et sa mère, qui se tenait dans le dortoir de la prison de Valenciennes, fut une scène atroce.

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Le crime de la rue de Valenciennes

Le crime de la rue de Valenciennes est un crime de la rue de Valenciennes.

## Enfance, Jeunesse

Tribunal correctionnel  
Zacharias Bastianos ZAHAROFF est né le 6 Octobre 1866, à Moukha, petite ville d'Anatolie, en Asie Mineure.

## La première huître de la saison



La saison des huîtres ouvre le 1er septembre, le jour du 1er mois en A. Cette charmante baaigneuse déguste avec délices la première huître de la saison.

## LIRE EN SIXIÈME PAGE

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON  
**L'AMI DU MARI**

!!! par Jules MARY !!!

## CASIER JUDICIAIRE

A un examen mental  
Instruction de l'affaire sera en sommeil durant quelques jours, qui seront consacrés à l'examen mental de la défenderesse.

## L'INTERROGATOIRE DE LA PARRICIDE

La confrontation avait été précédée de l'interrogatoire de la criminelle, qui le juge d'instruction a fait précéder de son interrogatoire.

CEPENDANT QUE VIOLETTE NOZIERE  
EST PRISE DE CRISES NERVEUSES  
SA MERE LUI CRIE : « TUE-TOI ! »

Paris, 1<sup>er</sup> septembre. — L'enquête ouverte à la suite de l'effroyable crime de Violette Nozière a connu, aujourd'hui, du fait de la confrontation de la parricide, avec sa mère, sa phase la plus tragique, la plus douloureuse, la plus étonnante.

On sait que cette confrontation



A gauche, M. Jean DABIN, l'ami de Violette Nozière; à droite, M. Henry GERAUD, qui assume la lourde charge de défendre la parricide.

(Photo New-York Times.)

avait été décidée, hier, par M. Lanoire, juge d'instruction, qui en attendait sinon tout, du moins d'utiles enseignements.

La suite de l'événement dira si l'honorable magistrat s'est ou non trompé.

La détenue 2569

C'est après une mauvaise nuit passée dans la cellule du rez-de-chaussée de la prison de la Petite-Roquette, que la détenue 2569, écrouée sous le numéro 1.921 (c'est la désignation pénitentiaire de Violette Nozière) partage avec une vieille concierge et une vieille couturière, toutes deux inculpées de vol, la double parricide a été conduite ce matin à 8 heures au vestiaire de la prison, où elle a été invitée à se débarrasser de sa laine brune dont elle était pourvue depuis son incarcération, contre les élégants vêtements noirs qu'elle portait au jour de son arrestation.

Ces vêtements lui avaient été provisoirement retirés, aux fins de vérification. Les doublures, les ourlets en ont été soigneusement découpus. En vain. Ils ne contenaient ni poison, ni secrets.

Sa toilette faite, chavirante, le teint plombé, les mains comme honteuses du vernis sanguinolent dont sont peints les ongles — et qui d'ailleurs commençant à se craqueler leur donne l'air sale — l'empoisonneuse attendit, alors, sous la surveillance vigilante de deux gardiennes; et à 9 heures le brigadier-chef Gripois et les inspecteurs Verrier et Lelièvre venaient prendre livraison de la détenue pour la conduire en voiture à l'hôpital Saint-Antoine.

À l'hôpital Saint-Antoine

Dès 8 h. 1/2 du matin, les abords de l'hôpital de la rue du Faubourg-Saint-Antoine sont envahis par une foule curieuse et passionnée. On sait qu'il va se passer quelque chose

derrière ces murs lépreux. On sait qu'« elle » va venir. Et à chaque voiture qui s'arrête ou semble devoir s'arrêter devant la lourde porte close, à chaque groupe de journalistes, de photographes ou de magistrats qui entrent, les cous se tendent, les regards se fixent, les bouches se pincent. Toute cette foule, dont les sentiments d'ailleurs ne sont pas très purs, ne verra heureusement rien.

D'abord, parce que, à mesure qu'avance l'heure, un service d'ordre, discret peut-être, mais énergique, la repousse sans cesse un peu plus loin; ensuite, parce que fort sagement on a fait entrer la voiture tant guettée par une porte dérobée, généralement réservée aux fournisseurs.

Les aveux

Toujours entourée de sa garde du corps, Violette Nozière est introduite dans un bureau de l'économat de l'hôpital, où attendaient MM. Mozer, substitut au parquet de la Seine; Lanoire, juge d'instruction; Henri Géraud et Vesine-Larue, défenseurs de la parricide.

Un pauvre mobilier quelconque de bureau d'hôpital. Des cartonniers verts, une table à tapis vert, des sièges quelconques, une petite fenêtre à vitres poussiéreuses par où pénètre difficilement un jour gris. Dehors, il pleut, mais presque sans bruit. Et ce que l'on entend surtout ce sont les pas multiples et répétés des internes, des infirmiers, des infirmières en blouse blanche, des gens de service en blouse et tablier bleus, qui passent et repassent devant le bureau, pour savoir eux aussi.

On a fait asseoir Violette Nozière en face du juge, devant la table. Tout de suite, M. Lanoire, qui espère maintenant de nouveaux aveux de la criminelle, engage le feu.

Il revient sur des interrogatoires passés, cite des noms. Pelne perdue. L'empoisonneuse se tait. M. Lanoire prend, alors, dans les dossiers étalés devant lui, le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il fit subir hier à Mme Nozière.

— Votre mère, dit le juge, a déclaré que lorsque votre père vint tomber près de votre lit, elle s'est précipitée à son secours. Mais, en approchant ainsi du lit où vous paraissiez dormir, votre mère perdit connaissance et tomba à terre. Or, votre mère a été retrouvée dans son propre lit. Comment cela se fait-il? Il y a 9 mètres de l'endroit où votre mère est tombée jusqu'à son lit. Est-ce vous qui avez transporté votre mère dans son lit?

L'empoisonneuse se tait. Le juge insiste :

— Si ce n'est pas vous, c'est peut-être quelqu'un d'autre. Qui?

Alors, d'une voix blanche, Violette Nozière, semblant soudain sortir d'un rêve, répond :

— C'est ma mère elle-même qui s'est retirée sur son lit...

Le juge passe à un autre sujet :

— Le jour du crime, dit-il, on a remarqué qu'un rideau qui n'était pas là auparavant avait été accroché derrière la porte d'entrée de l'appartement de vos parents. Votre mère dit que ce rideau n'était pas là la veille. Qui l'y a placé?

Cette fois, la parricide n'hésite pas :

— C'est moi, dit-elle.

— Quand?

— Le lundi soir 21 août.

— Donc le soir même du drame?

Oui.

(Lire la suite aux Dernières Nouvelles.)

10 ÉDITIONS
25 CENTIMES

LES IDEES ET DOCTRINES
Le Pain quotidien

Pas de question plus grave et plus d'importance que celle du blé. Tout ce qui est venu la période de 1928 1929, où l'agriculture française a failli succomber...

Pratiquement l'ensemble des cultures est consacré à la production de céréales. Les céréales ont donc une importance primordiale...

Le pain est devenu un problème d'économie nationale. La production de céréales est devenue une préoccupation nationale...

Le pain est devenu un problème de politique internationale. Les pays producteurs de céréales sont devenus des puissances économiques...

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

DIRECTION : 47, Rue Bayard - TOULOUSE - Téléphone : 1512 (jeux gras) ou 1501 (journal) - Presses 209 999

CONSEIL DE CABINET

DES MESURES pour décongestionner le marché du blé

Les thèses françaises concernant la politique extérieure. Le conseil de cabinet s'est réuni ce matin à 10 heures...

Le conseil de cabinet s'est réuni ce matin à 10 heures. L'ordre du jour est le suivant : 1. Affaires étrangères...

Le conseil de cabinet s'est réuni ce matin à 10 heures. L'ordre du jour est le suivant : 2. Commerce et industries...

UNE TRAGIQUE CONFRONTATION

CEPENDANT QUE VIOLETTE NOZIERE EST PRISE DE CRISES NERVEUSES SA MERE LUI CRIE : « TUE-TOI ! »

Paris, 1er septembre. - L'enquête ouverte à la suite de l'explosion de la chambre de Violetta Nozière a conduit à la constatation que la chambre de la victime avait été incendiée...

Le père de Violetta Nozière, M. Joseph Nozière, a été retrouvé dans un état de crise nerveuse. Sa mère lui a crié : « TUE-TOI ! »...

LES ENQUÊTES DE "LA DÉPÊCHE"

Dans l'Europe balkanique

Le petit peuple pacifique et menacé. - L'héroïque chancelier Dollfus, pilier de la paix. - L'enfance d'aujourd'hui.

Le petit peuple pacifique et menacé. L'Europe balkanique est le théâtre de conflits qui menacent la paix mondiale...

L'héroïque chancelier Dollfus, pilier de la paix. Sa démission a été saluée avec enthousiasme par le peuple français...

L'enfance d'aujourd'hui. Les conditions de vie des enfants sont devenues de plus en plus difficiles...

Le développement des idées socialistes dans l'Europe balkanique est une menace pour la paix mondiale...

Le rôle de l'Allemagne dans la crise balkanique. L'Allemagne est devenue un facteur de plus en plus important...

Le rôle de la France dans la crise balkanique. La France a une responsabilité importante dans le maintien de la paix...

Le rôle de la Belgique dans la crise balkanique. La Belgique a une position importante dans le maintien de la paix...

Le rôle de l'Autriche dans la crise balkanique. L'Autriche a une position importante dans le maintien de la paix...

LA VISITE DES SOUS-MARINS FRANÇAIS A BRUXELLES

Un communiqué officiel annonce la visite de quatre sous-marins français à Bruxelles du 28 septembre au 1er octobre...

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

La session des conseils généraux s'ouvrira le 15 septembre à Paris. L'ordre du jour est le suivant : 1. Budget...

LA TRELLE DU ROI

Le roi George VI a visité la Trelle du Roi à Windsor. Il a été reçu avec les honneurs dus à sa position...

A L'ELYSEE

Le président de la République s'est rendu à l'Élysée ce matin. Il a reçu un grand nombre de visiteurs...

APRES LES TROUBLES DE CUBA

Après les troubles de Cuba, l'attention se porte sur les événements de cette île. Le gouvernement américain a pris des mesures pour restaurer la paix...

LA VENTAINE

Le congrès de la Vente a eu lieu ce week-end. Les participants ont discuté de la situation économique actuelle...

AU CONGRES NAZI

Le congrès nazi a eu lieu à Nuremberg. Les dirigeants du régime ont prononcé des discours importants...

ABONNEMENTS
1 an : 120 fr.
6 mois : 60 fr.

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1933

LA PROCLAMATION DE HITLER

Le Führer a prononcé un discours devant 400 000 personnes à Nuremberg. Il a proclamé son programme politique...

Le discours de Hitler a été salué avec enthousiasme par le peuple allemand. Il a déclaré que le nazisme était une révolution...

Le programme politique de Hitler comprend la suppression des traités de paix, le renforcement de l'armée allemande...

Le discours de Hitler a été salué avec enthousiasme par le peuple allemand. Il a déclaré que le nazisme était une révolution...

Le programme politique de Hitler comprend la suppression des traités de paix, le renforcement de l'armée allemande...

Le discours de Hitler a été salué avec enthousiasme par le peuple allemand. Il a déclaré que le nazisme était une révolution...

# LE DOUBLE FORFAIT DE VIOLETTE NOZIÈRE

## Un interrogatoire émouvant

(Suite de notre chronique de 1<sup>re</sup> page.)

Le juge demande encore pourquoi : Si c'était pour étouffer le bruit, mettre le feu? En vain. L'empoisonneuse est retombée dans son mutisme.

M. Lanoire prend alors dans ses dossiers l'ordonnance rédigée par l'accusée, immédiatement après son arrestation, sur l'ordre de la police. On sait que l'original de cette ordonnance — la fausse ordonnance dont se servit la criminelle pour tromper ses parents — a disparu. Où? Comment? C'est en vain que le juge essaiera de le savoir.

— Tout de même, dit-il, cette ordonnance rédigée en un style précis était l'œuvre d'une personne ayant des connaissances médicales certaines. Ce n'est pas vous qui pouvez avoir ces connaissances. On vous a inspiré, sinon dicté, les termes de cette ordonnance. Qui?

Violette Nozière pince les lèvres; puis, relevant la tête :

— Personne! dit-elle hargneusement. C'est moi seule qui ai fait cela. J'ai écrit l'ordonnance sur un papier gris bleu que j'avais acheté dans une papeterie du boulevard Saint-Michel.

M. Lanoire passe alors à la question du vol. Il demande à l'inculpée ce qu'elle a fait de l'argent. Pas de réponse.

— Cependant, dit-il, le matin du 21 août, vous avez bien pris 1.000 francs dans la ceinture de votre mère?

— Oui. Un billet que j'ai remplacé par du papier journal.

— Pourquoi?

— On n'en saura pas davantage.

M. Lanoire en arrive, enfin, à l'épouvantable accusation portée par Violette Nozière contre son père.

— Votre mère, dit-il, prétend que c'est un odieux mensonge de votre part. Vous avez dit que le théâtre de l'événement avait été un petit jardin placé le long de la voie du chemin de fer. Votre mère dit que c'est impossible, parce que ce jardin était longé par un chemin très fréquenté et que de divers endroits on pouvait voir tout ce qui s'y passait. Qu'avez-vous à répondre?

Violette Nozière ne répond rien.

Par souci de la forme, alors, et par respect du Code, le juge notifié à l'accusée qu'elle peut faire annuler la procédure antérieure, notamment en ce qui concerne ses premiers interrogatoires qui n'ont pas eu lieu sur les lieux de son forfait, mais à la police judiciaire, hors la présence de son défenseur.

L'empoisonneuse refuse cette annulation. Il en est pris acte.

On va passer à la confrontation. La criminelle remue les lèvres. Elle a soif et faim. Un inspecteur va chercher du café et des croissants dans un café voisin. Il est 11 heures.

### Face à face

C'est dans une autre salle, claire et propre celle-ci, toute voilée de hauts rideaux blancs et attenant au bureau du directeur de l'hôpital, qu'a lieu, aussitôt après, l'affreuse confrontation à laquelle, en plus des précédents, vont assister le docteur Paul, médecin légiste, et un autre docteur.

Portée sur un civière par deux infirmiers, la mère douloureuse attend là, prostrée, dans un fauteuil de cuir, depuis plus d'une demi-heure, des couvertures sur les genoux. Elle apparaît amaigrie, comme hallucinée, les paupières rouges et gonflées, les mains tremblantes.

Les magistrats, les policiers viennent l'entourer pour lui masquer l'entrée de sa fille. Celle-ci, qui gémit maintenant et qui pleure enfin, est conduite, soutenue par ses défenseurs, à l'autre bout de la pièce où on l'installe dans un fauteuil en pleine lumière.

Ceux qui entourent la mère s'écartent alors. Un cri terrible sort de la gorge de la parricide qui se lève, se cache la figure de ses bras repliés et tombe comme une masse prise de syncope.

La mère n'a pas bougé. Peut-être ses yeux se sont-ils encore agrandis, son teint est-il devenu plus cireux. C'est tout.

Cependant, on ranime la criminelle. Sels, eau froide. On la rassied dans son fauteuil où elle demeure maintenant en proie à de brusques soubresauts nerveux.

Alors, comme si la vie enfin lui revenait, la mère parle. Mais c'est pour maudire :

— Violette ! Violette ! crie-t-elle, tue-toi. Tu as tué ton père. Un époux si bon. Tue-toi !

La fille n'en peut plus. Elle a échappé à ceux qui la maintenaient dans son fauteuil. Elle s'est jetée par terre, où elle se roule, face contre le plancher, avec des gestes et des rauquements d'hystérique, cependant qu'elle ne peut que répéter : « Pardon ! pardon ! »

Mais la mère ne veut rien entendre. Est-ce encore une mère, d'ailleurs? N'est-ce pas plutôt une automate, une inconsciente? Les imprécations se bousculent dans sa bouche. Elle veut la justice. Elle veut la vie de sa fille.

— Pardon ! pardon ! crie toujours l'autre.

— Après ta mort ! lance la mère.

Puis comme vaincue, écrasée, presque sans voix, elle ajoute :

— Qu'as-tu osé dire de ton père? Je le défendrai. Sa mémoire est sacrée. Comment as-tu osé, toi, toi !

C'en est trop. La mère elle-même bat l'air de ses bras, cependant que la fille est toujours à terre. Les médecins interviennent. Il faut mettre fin à cette scène atroce et dont d'ailleurs l'utilité reste à démontrer.

Les magistrats eux-mêmes consentent à s'en tenir là. Il est temps. On étouffait. On avait besoin d'air, de vie et d'un peu d'humanité.

A 11 h. 20, donc, on a emmené Violette Nozière, qui a été immédiatement reconduite en prison, cependant que, sur une civière, sa mère était ramenée dans sa chambre d'isolement.

### Les obsèques du mécanicien Nozière dans la Nièvre

Neuvy-sur-Loire, 1<sup>er</sup> septembre. — Neuvy, calme village, serré autour de son clocher d'ardoises bleues, a vécu, hier, l'un des moments les plus

pathétiques de cette terrible affaire Nozière.

C'est M<sup>me</sup> Nozière qui est originaire de Neuvy; mais ses concitoyens de Neuvy « adopté » son mari; c'est dire quelle émotion ressentirent les quelque mille habitants du pays quand leur parvint la première nouvelle du drame.

Tout le monde, ici, avait vu aux vacances l'empoisonneuse. Les bonnes gens, quand ils apprirent qu'elle avait assassiné son père, sans vouloir épargner sa mère, hochèrent la tête.

Hier, ils ont partagé — avec quelle touchante délicatesse! — le deuil et la peine immense de la grand-mère de la jeune parricide, M<sup>me</sup> veuve Hézard, âgée de 83 ans, qui, honteuse derrière ses volets baissés, cherche désespérément une excuse à celle qui naquit de son sang. « Elle n'a pas fait cela toute seule », répète-t-elle. Il faut qu'un « drôle » l'y ait poussée. Et ses voisins se demandaient si la pauvre vieille dame aurait la force d'accompagner au cimetière où dorment les ancêtres, la dépouille de son beau-fils ramenée hier de Paris.

### Résistance du dollar Baisse de la livre

Paris, 1<sup>er</sup> septembre. — La devise américaine a continué de retenir particulièrement l'attention. Mais les demandes se sont manifestées à une cadence moins vive, à la veille de trois jours de chômage de la Bourse de New-York.

Après avoir été coté dans la matinée 17,83 puis 17,75 à 11 h. 15, le dollar a débuté officiellement à 17,80 et progressé jusqu'à 17,83 pour terminer résistant à 17,81 contre 17,90 la veille.

Londres a recherché une certaine quantité de dollars or.

La livre sterling demandée dans la matinée à 80,85 s'est affaiblie d'abord à 80,725, puis a pu regagner une légère partie du terrain perdu, progressant de 80,80 à 80,90 pour terminer officiellement à 80,80 contre 81,67 la veille.

En résumé, séance d'attente qui montre le souci anglais de diriger sa monnaie dans un sens favorable aux besoins de l'exportation.

Les devises or se sont montrées fermes. Le florin à 10,27 1/2 contre 10,27 1/4; le franc suisse à 4,93 contre 4,925, a accentué son redressement.

### Les Accidents de la Route

#### Un enfant écrasé par un car

Montpellier, 1<sup>er</sup> septembre. — Un car qui assure le service Montpellier-Palavas-les-Flots a heurté, en arrivant dans cette station balnéaire, le jeune Henri Salvador, âgé de 2 ans et demi, qui se trouvait sur la chaussée au moment où le véhicule évoluait.

Le corps du malheureux enfant a été littéralement mis en bouillie. La mère qui se trouvait à proximité, se rendant compte du danger, se précipita pour sauver son enfant. Elle fut également happée par le car et contusionnée assez gravement à la tête et au genou droit.

#### Une auto s'écrase contre un camion

Muret, 1<sup>er</sup> septembre. — Un accident s'est produit sur la route nationale de Toulouse à Bayonne, en face d'Aulin.

M. Lafforgue, négociant au Mas-d'Azil, se dirigeait sur la route nationale, conduisant un lourd camion chargé de briques crochet de 10 à 12 tonnes. Une auto de 5 CV, venant de Saint-Gaudens, conduite par M. Maurice Delar, 25 ans, pâtissier à Toulouse, sur laquelle avait pris place M<sup>me</sup> Came, de Toulouse, s'est jetée sous le camion. L'auto, avec ses occupants, a été entraînée dans le champ voisin.

M. Delar et M<sup>me</sup> Came sont restés coincés sous l'auto et le camion. Aussitôt, des voisins sont accourus et, avec des cris, ont soulevé le camion pour dégager les victimes.

Le conducteur du camion a reçu quelques contusions et M<sup>me</sup> Came a été grièvement blessée. M. le docteur Boules, de Muret, s'est transporté sur les lieux et a fait diriger la victime sur une clinique de Toulouse. L'auto est complètement écrasée.

### LES FAITS DIVERS

#### UN VEILLEUR DE NUIT SE NOIE

Montauban, 1<sup>er</sup> septembre. — Dans la matinée d'hier, vers 7 heures, la police était avisée que dans la nuit, le veilleur de nuit du moulin de Palaise, Laurent Juhlia, 44 ans, était tombé dans le Tarn, au cours d'une de ses tournées et s'était noyé.

Le corps a été retiré d'une turbine, où il avait été entraîné par les eaux. Le malheureux était marié et père de quatre enfants.

#### BLESSE PAR UN TAUREAU FURIEUX

Castelbajac (Htes-Pyr.), 1<sup>er</sup> septembre. — Mercredi dernier, alors que M. Tilhac, cultivateur, avait sorti de l'écurie son taureau, celui-ci soudain foira sur lui à toute allure. M. Tilhac, renversé et piétiné, a été relevé sans connaissance. Les médecins n'ont pu encore se prononcer sur la gravité des blessures reçues.

#### Une mère aurait tué son fils paralysé

Bordeaux, 1<sup>er</sup> septembre. — De par quel s'est rendu dans la villa où a été découvert ce matin le corps d'un jeune homme, la tempe trouée d'une balle de revolver. Le médecin légiste a conclu à un crime. La mort était bien due à un coup de revolver tiré dans la tempe gauche. Au début de l'après-midi M. Favre, commissaire de police à Soulac, a reçu une lettre que lui avait adressée la mère de la victime. Celle-ci annonçait qu'elle avait donné la mort, son fils pour mettre fin à ses souffrances et qu'elle allait se jeter dans la mer pour ne pas se manquer. Elle ajoutait que son fils n'avait pas souffert, la mort ayant été instantanée. Après avoir accompli son geste, la mère a habillé son fils, l'a étendu sur son lit sur des draps brodés et l'a recouvert de fleurs. La maison était parfaitement en ordre et on a retrouvé une certaine somme d'argent ce qui confirme qu'il ne s'agit pas d'un drame de la misère. Le corps de la mère n'a pas été retrouvé.

Le jeune homme était le fils M<sup>me</sup> et M. Gravier, qui tiennent à Olig un hôtel. M. Gravier père, prévenu, est parti en hâte pour Soulac.

# La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse

Mme Germaine Nozières a quitté l'hôpital  
et s'est réfugiée à Neuvy-sur-Loir

Le juge d'instruction a entendu  
hier quatre témoins



Trois des témoins entendus hier par  
le juge d'instruction. De haut en  
bas : MM. LOUIS-FRANÇOIS PIERRE,  
JACQUES FELLOUS, BERNARD PIEBOURG.  
Phot. Matin.  
(Voir en 2<sup>e</sup> page, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> colonnes.)

**LA TEMPÉRATURE**

Le 3 septembre, à Paris, la température sera comprise entre 12 et 18 degrés. Le vent sera du sud-ouest, assez fort. La mer sera agitée.

Le 4 septembre, à Paris, la température sera comprise entre 12 et 18 degrés. Le vent sera du sud-ouest, assez fort. La mer sera agitée.

**PRONOSTIC D'AVIATION** — Paris, 3 septembre. — Le 3 septembre, à Paris, la température sera comprise entre 12 et 18 degrés. Le vent sera du sud-ouest, assez fort. La mer sera agitée.

**BEAU TEMPS**

**Le Figaro**

50<sup>e</sup> ANNÉE — N° 18064

ÉDITION DE 5 HEURES

7, RUE DE LA Vierge, PARIS (2<sup>e</sup>)

PROVENCE 12.01 (N. L.) — ADRESSE TÉLÉGR. : MATIN-PARIS

**De nouveaux accidents de montagne mortels viennent de se produire, qui ont frappé même des alpinistes éprouvés. L'état actuel des glaciers commande à tous les ascensionnistes un redoublement de prudence sous la conduite indispensable de guides éprouvés.**

**MORT DE M. GEORGES LEYGUES**

**MINISTRE DE LA MARINE**

**SES OBSEQUES NATIONALES AURONT LIEU**

**MERCREDI MATIN A PARIS**

Georges Leygues, en pleurs : Mme de Terzikoff, au premier plan ; M. Albert Darlan, chef de son cabinet militaire ; M. Georges Brouet, attaché à son cabinet, et le lieutenant de vaisseau Zaine, son officier d'ordonnance, viennent.

La seconde fille du défunt et son gendre, Mme et M. Raphaël Vieux, ont quitté Villeneuve-sur-Lot pour Paris.

L'hommage du président de la République et du président du conseil

Dès qu'il avait eu connaissance du décès de Georges Leygues, M. Albert Lebrun, président de la République, avait chargé le lieutenant-colonel Gagnon, de son cabinet militaire, de se rendre à Saint-Cloud en vue de présenter ses condoléances à M. Georges Leygues.

Dans le courant de l'après-midi, le chef de l'Etat a tenu à venir lui-même s'incliner devant la dépouille mortelle.

Venant spécialement de Ramboville, le président de la République et Mme Albert Lebrun se sont inclinés devant la dépouille de Georges Leygues. Reçu, à leur descente de voiture, à 16 h. 40, par l'amiral Darlan, M. et Mme Lebrun, après s'être recueillis dans la chambre mortuaire, se sont rendus à 18 heures à la chapelle de la Marine, où ils ont assisté à la messe célébrée par M. le cardinal de Paris, à 18 h. 45, accompagnés à leur retour par Mme Leygues.

**À un passage à niveau près de Nuits-Saint-Georges les huit occupants d'une auto sont tués par un rapide**

Les causes de ce terrible accident ne sont pas encore nettement établies.

Le 2 septembre, à Nuits-Saint-Georges, un rapide est entré en collision avec une automobile conduite par M. Pierre Bellin, 40 ans, habitant à Nuits-Saint-Georges. L'automobile, conduite par M. Bellin, se trouvait en train de franchir un passage à niveau lorsque le rapide est entré en collision avec elle. Les huit occupants de l'automobile ont été tués sur le coup.

Le voyage semblait devoir s'effectuer sans incident, les conditions étaient bonnes, le passage à niveau était libre. Mais, à l'approche du rapide, M. Bellin voulut faire reculer son véhicule. Mais il n'eut pas le temps de le faire que le rapide était entré en collision avec lui.

Le corps de M. Bellin se trouva projeté dans le ravin.

Le rapide s'arrêta à l'endroit où se trouvait l'automobile.

Les huit occupants de l'automobile ont été tués sur le coup.

**Où va le congrès national-socialiste de Nuremberg ?**

Rien de précis n'a encore été dit, les discours ont d'apparat et les réunions des fractions corporatives ont un caractère artificiel.



Le campement des troupes d'assaut aux environs de Nuremberg.

Le 2 septembre, à Nuremberg, on ne dira rien de très précis à ce congrès. Les discours sont d'apparat et les réunions des fractions corporatives ont un caractère artificiel.

Le 2 septembre, à Nuremberg, on ne dira rien de très précis à ce congrès. Les discours sont d'apparat et les réunions des fractions corporatives ont un caractère artificiel.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

Le 2 septembre, à Nuremberg, on ne dira rien de très précis à ce congrès. Les discours sont d'apparat et les réunions des fractions corporatives ont un caractère artificiel.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse

Mme Germaine Nozières a quitté l'hôpital et s'est réfugiée à Neury-sur-Loup.

Le juge d'instruction s'entend hier quatre témoins.

**M. GEORGES LEYGUES**

M. Leygues, ministre de la marine, est mort hier matin à Saint-Cloud, dans sa propriété, où il avait dû se retirer depuis qu'en raison de sa santé dans l'emploi rétabli sa santé.

**On ne saurait rendre à Georges Leygues, qui mourut mardi, ce qu'il fut pour la France.**

On ne saurait rendre à Georges Leygues, qui mourut mardi, ce qu'il fut pour la France. Il fut un homme de bien, un homme de cœur, un homme de talent.

**Le général aviateur de Pinedo se tue à New-York**

Le général aviateur de Pinedo se tue à New-York. Il était en train de faire un saut de parachute lorsqu'il est tombé à l'eau.

**Amir la tâche qui vous est confiée, quel qu'elle soit, vous êtes tenu de la remplir avec honneur.**

Amir la tâche qui vous est confiée, quel qu'elle soit, vous êtes tenu de la remplir avec honneur. C'est la devise de tout militaire.

**Quand les contribuables de France auront obtenu des économies sur le plan national, ils feront bien de se souvenir que le plan international : ils pourraient même en réclamer tout de suite, en ce qui concerne les activités de la Société des Nations.**

Quand les contribuables de France auront obtenu des économies sur le plan national, ils feront bien de se souvenir que le plan international : ils pourraient même en réclamer tout de suite, en ce qui concerne les activités de la Société des Nations.

**Formidable explosion dans une carrière loiraine**

Une ingénieur et quatre ouvriers tués, dont trois très grièvement.

**Dans les nouveaux locaux des sages du Jardin des Plantes reprennent goût à la vie**

Le porteur Arthur ne paraît pas trop dépaycé dans son nouveau domicile.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

**Le crime émuvant de Mme Gravier, cette mère qui tua son fils pour lui épargner les affres de l'agonie**

Depuis des années la malheureuse disputait son enfant à la mort.

**Le crime de Violette Nozières**

La dramatique entrevue avec sa mère semble avoir influé sur l'attitude de l'empoisonneuse.

## Le crime de Violette Nozières

## L'audition de quatre témoins par le juge d'instruction

Après la dramatique confrontation de Violette Nozières et de sa mère, M. Lanoire, juge d'instruction, a pensé avec quelque raison qu'il devait attendre au moins plusieurs jours avant une audition de la malheureuse veuve ou un interrogatoire de la fille criminelle. Toutes deux, sous le coup du bouleversement nerveux consécutif à leur tragique entrevue, ne pouvaient être pour quelque temps d'aucune utilité pour la justice.

Mme Germaine Nozières, dont la santé, malgré les douloureuses émotions qui ne purent malheureusement lui être épargnées, s'était promptement rétablie, avait demandé, il y a plusieurs jours, aux médecins l'autorisation de quitter l'hôpital.

Les praticiens s'étant prononcés favorablement, Mme Nozières est sortie hier matin, à 8 heures, du pavillon Ernest-Dupré, devant la porte duquel une auto était venue se ranger.

Toute vêtue de noir, portant un long voile de crêpe, la malheureuse femme fut soutenue jusqu'à la voiture par son neveu et par la surveillante du pavillon.

Après être passée rue de Madagascar pour y prendre quelques affaires, Mme Nozières est partie pour Neuvy-sur-Loire où elle se reposera chez sa mère.

Une nouvelle audition de Mme Nozières ne pourrait donc avoir lieu maintenant qu'à une date indéterminée. Et Violette Nozières, on le sait, ne sera interrogée par M. Lanoire que samedi prochain.

Mais un avocat, naturellement dépourvu de tout appareil intimidant, pénétrant plus facilement jusqu'à l'intimité de son client, pouvait, au contraire, mettre à profit la secousse morale pour nouer avec l'inculpée d'indispensables liens de sincérité.

Aussi, avant de repartir pour sa propriété d'Ancy-sur-Moselle, M. Henri Géraud a-t-il voulu, hier après-midi, s'entretenir seul à seule avec sa cliente.

Entré à 14 h. 30 à la Petite-Roquette, M. Henri Géraud fut immédiatement introduit dans le parloir de la prison, où Violette Nozières ne tarda pas à le rejoindre.

Depuis vingt-quatre heures, la criminelle semble, aux yeux de tous ceux qui peuvent l'approcher, avoir radicalement changé.

Ce n'est plus la créature hautaine et indifférente à qui tout repentir, toute émotion semblaient étrangers. Est-ce le spectacle de sa mère la maudissant sans retour possible ? Violette Nozières pleure et certes ses larmes ne sont pas feintes. Si elle ne parle pas, ce n'est plus l'effet du mépris et de l'insouciance. C'est, de toute évidence, une émotion qui l'étrangle et la fait s'abîmer d'heure en heure en d'interminables crises de désespoir.

Vainement son défenseur voudra pro-

A 15 h. 30, M. Géraud quittait la prison de la Petite-Roquette.

## Les quatre témoins entendus hier par M. Lanoire, juge d'instruction

Quatre témoins ont été entendus, hier, par M. Lanoire, juge d'instruction.

Le noir Louis-François Pierre, musicien de jazz-band, déclare qu'il connaît Violette Nozières depuis le mois de juin. Il la rencontra dans la rue et la conduisit plusieurs fois dans divers hôtels.

La jeune fille lui demanda de trouver une combinaison pour qu'elle pût vivre un mois avec lui en inventant une histoire pour tromper ses parents. Il la rencontra un jour rue Blanche avec un homme de grande taille, vêtu en bleu marine.

— Notre amour était idéal, déclare le noir. Je ne lui ai pas donné d'argent. Je lui ai offert des consommations, un souper, un taxi pour rentrer chez elle et je payais les chambres quand nous allions à l'hôtel.

Elle me disait qu'elle avait des dettes et qu'elle craignait que son créancier ne vint chez ses parents faire du scandale.

Le 24 juillet, trois jours après le crime, elle vint au bar où je joue du jazz et elle resta jusqu'à la fermeture.

Après l'avoir emmenée à l'hôtel, 32, rue Duperré, je la quittai. Elle voulait que je l'emmenasse. Mais j'ai une maîtresse. Je lui dis que ma sœur était chez moi.

Le lendemain, je remarquai que sa mise était négligée.

— Il me faudrait 150 francs pour une robe neuve, me dit-elle.

Je parlai d'autre chose. Mais comme elle n'avait plus que 10 francs, je lui donnai 15 francs pour aller dîner.

## Qu'est devenu l'argent ?

L'enquête va rechercher comment il se fait que la criminelle n'avait plus que 10 francs, alors qu'elle avait emporté 3.000 francs de chez elle et qu'elle avait obtenu plusieurs centaines de francs d'amis de rencontre. Qui lui soutira cet argent ?

M. Lenoire entendit également M. Jacques Fellois, « allumeur » de cercle.

Ce témoin indique qu'il rencontra vers le 5 août Violette Nozières, boulevard de la Madeleine. Ils firent connaissance. Il lui donna son adresse.

— Elle vint seulement deux fois chez moi, 4, rue de Sèze, déclare-t-il, vers le début du mois, et je ne l'ai pas revue depuis. Elle me dit avoir 10.000 francs de dettes, puis me demanda 2.000 francs, parce qu'elle avait perdu cette somme que sa mère lui avait donnée pour acheter une fourrure. J'ai refusé de lui garantir des traites pour payer la fourrure.

Je gagne ma vie. Mon cercle me donne 4.500 francs par mois. Mais je ne peux faire des folies. Toutefois, comme elle était très gênée, je lui ai donné un louis. Par la suite, j'aurais pu l'aider un peu.

— N'avez-vous pas vu Violette Nozières plus souvent que vous ne le dites ? demande M. Lanoire au témoin qui répond :

— J'ai dit la vérité.

— Réfléchissez, conclut le magistrat. Je vous convoquerai de nouveau dans quelques jours.

M. Bernard Piebourg, un jeune homme auxiliaire des contributions directes aux appointements de 500 francs par mois, fut entendu ensuite.

— Je n'ai jamais eu de relations avec Violette Nozières, affirme ce témoin, que je connaissais pour l'avoir vue quelques fois à Montparnasse. Elle ne m'a jamais remis d'argent. Son ami Dabin m'a emprunté et me doit encore 100 francs.

Des lettres signées Bernard ont été trouvées, on le sait, par les parents dans le sac à main de la jeune fille, qui les déchira. Elles étaient expédiées de Poitiers.

— Elles ne sont pas de moi, déclare M. Piebourg, qui donne toutes précisions à ce sujet. J'étais à Douarnenez.

Enfin M. Lanoire entendit Mme Zoé Teyssèdre, tenancière d'un hôtel, 6, rue Victor-Cousin, où Violette Nozières vint changer de vêtements.

La jeune fille se présenta à cet hôtel à 5 heures du matin après le crime, loua la chambre 7, fit sa toilette et ressortit à 7 heures. Elle revint vers midi avec des cartons de grands magasins et loua la chambre pour deux jours au prix total de 24 francs. Elle changea de vêtements. Le soir elle coucha seule. Du moins la tenancière le croit.

Après son départ on trouva dans le tiroir de la table de nuit une fiche d'hôpital à son nom et, dans l'armoire à glace, dont elle avait emporté la clef, les cartons vides, ses vieux vêtements et son sac à main renfermant une boîte encore pleine de blé rouge dit mort-aux-rats.

Mlle Zoé Teyssèdre ne connaît pas Dabin, qui cependant a déclaré être venu plusieurs fois à l'hôtel qu'elle tient.

## M. Kohn-Abrest poursuit ses travaux d'expertise

M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie, chargé de l'expertise, a commencé ses travaux. Il est venu, hier, dans le cabinet de M. Lanoire pour prendre connaissance du dossier.

Il a déjà pu constater dans les viscères de M. Nozières la présence d'un poison dont l'analyse révélera la nature et la dose. Il a constaté que les enveloppes dans lesquelles la criminelle avait inséré les comprimés de narcotique destinés à ses parents étaient de papier gris-bleu et marqués d'une croix. Celle dans laquelle elle avait placé le comprimé qu'elle absorba était en papier bulle.



Mme ZOE TEYSSEBRE  
Phot. Matin.

voquer une confession empreinte de quelque sérénité. Aux moindres questions qu'il lui pose, Violette fond en larmes.

Elle ne retrouve un peu de force que pour protester avec passion et véhémence contre l'imputation d'avoir voulu assassiner sa mère.

— Oh ! cela, ce n'est pas vrai, s'écrie-t-elle. Je jure que ce n'est pas vrai.

Et la voix entrecoupée de sanglots, elle expliqua qu'elle n'administra que le contenu de six comprimés à Mme Nozières alors que son père en absorba vingt-quatre.

Il s'agissait d'un somnifère d'une vente courante dans toutes les pharmacies.

— J'ai voulu l'endormir, dit-elle. Jamais, jamais, je n'ai voulu la tuer.

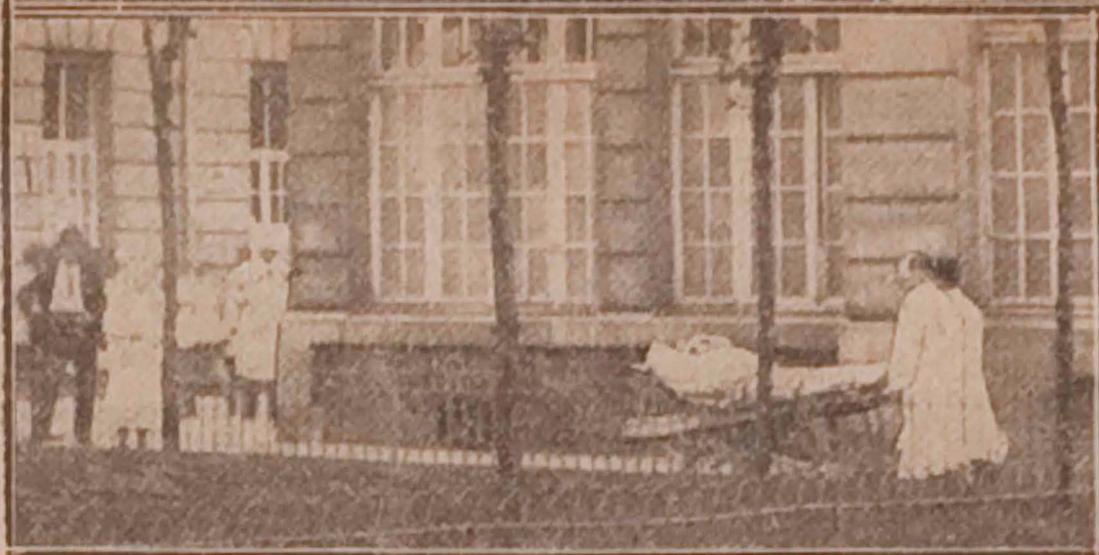
C'est tout ce que M. Henri Géraud obtiendra sur le fond de l'affaire ; l'état de prostration et de désespoir de sa cliente est tel qu'il renoncera bientôt à aller plus loin.

Il passe alors à des questions moins brûlantes. Interroge Violette Nozières sur ses antécédents médicaux. Le défenseur apprend ainsi que la criminelle eut trois graves affections : une appendicite qui nécessita une opération, une sinusite frontale qui se compliqua jusqu'à la carie des os du nez, une typhoïde qui détermina, l'hiver dernier, une lésion de la vésicule biliaire. Il faut y ajouter la grave maladie spécifique dont on ne sait encore avec certitude si elle fut directement contractée ou si elle était héréditaire, bien qu'aucune trace n'en ait été décelée chez les parents.

Les médecins en décideront.

Violette Nozières exprima à son défenseur son désir de se confier à un prêtre et l'aumônier de la prison la verra très prochainement.

# L'AFFAIRE VIOLETTE NOZIERE



(Photos New-York Times,  
Trampus et Mondial.)

En haut, à gauche, *Violette Nozière* sort de l'hôpital, après la confrontation avec sa mère; à droite, le docteur Paul, M. Lanoire, juge d'instruction, Mes *Véistine-Larue* et *Henri Géraud* sortent de l'hôpital. En bas, la mère de *Violette Nozière* est amenée en civière.

La Petite Gironde 22 ÉDITIONS PAR JOUR LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

LIRE AUJOURD'HUI (EN SIXIÈME PAGE) LA TERRE DE FRANCE

La publicité est reçue : A BORDEAUX, au Bureau du Journal, 8, rue de Chères, et à l'Agence Havas, 54, cours de Chéreau-Bron; — A PARIS, Agence Havas, 62, rue de Richelieu et sa succursale.

TOUJOURS LES PASSAGES A NIVEAU MEURTRIERS

Le gouvernement fera-t-il voter avant le budget un projet de redressement financier? Le Sénat a voté hier, à la séance du 27 septembre, un projet de loi relatif au redressement financier...

UN OURAGAN dévaste la Havane

Plusieurs morts. La Havane, 2 septembre. — Un ouragan dévastateur a frappé hier la Havane...

L'AFFAIRE VIOLETTE NOZIERE

Le député Violette Nozière a été condamné à six mois de prison pour détournement de fonds publics...

TRIBUNE LIBRE D'UN VIEUX RADICAL AU PAYS DE LA FINANCE D'ÉTAT

M. Lamoureux, ministre du budget, nous administrer, à bon sens, nos affaires, nos budgets, nos dépenses, nos recettes...

Le roi Boris de Bulgarie rend visite au président du conseil et à M. Paul-Boncour

Paris, 2 septembre. — M. Edouard Clément, président du conseil, a reçu hier le roi Boris de Bulgarie...

M. Georges LEYGUES est mort

M. Georges Leygues, député de la Gironde, est décédé hier à Bordeaux...

MEURTRIÈRE DE SON AMI

Un jeune homme a tué son ami par erreur pendant une dispute...

Le roi Boris de Bulgarie rend visite au président du conseil et à M. Paul-Boncour

Paris, 2 septembre. — M. Edouard Clément, président du conseil, a reçu hier le roi Boris de Bulgarie...

La tension austro-allemande et le jeu subtil de M. Mussolini

La tension austro-allemande continue à s'accroître, tandis que M. Mussolini joue un jeu subtil...

CONCOURS DE DEVOIRS DE VACANCES

La Petite Gironde organise un concours de devoirs de vacances pour les élèves des écoles...

POUR VOS, MESDAMES!

Le journal propose des conseils et des recettes pour les dames...

L'Allongisme organise ses travaux publics

L'Allongisme organise des travaux publics pour améliorer les infrastructures locales...

Les Etats-Unis n'ont pas encore renoncé à l'interdiction des dettes de guerre et du désarmement

Washington, 2 septembre. — M. Hall a déclaré que les Etats-Unis n'ont pas encore renoncé à l'interdiction des dettes de guerre...

Comment l'Amérique déshante

Comment l'Amérique déshante les autres nations en matière de droits humains...

Le Congrès hitlieren de Nuremberg

Le Congrès hitlieren de Nuremberg s'est ouvert hier avec une grande solennité...

UN CRACK AMERICAIN

Un crack américain a été arrêté pour fraude fiscale et détournement de fonds...

MEMOIRES D'AUJOURD'HUI Vers la justice

Mémoires d'aujourd'hui : Vers la justice. Un article de réflexion sur le système judiciaire...

Le Congrès hitlieren de Nuremberg

Le Congrès hitlieren de Nuremberg s'est ouvert hier avec une grande solennité...

# L'AFFAIRE NOZIÈRE

## LA QUESTION DU COMPLICE POSSIBLE DE VIOLETTE

Paris, 2 septembre. — Une huitaine de jours vont s'écouler pendant lesquels le magistrat instructeur a décidé d'employer tous ses efforts à résoudre la question de savoir si Violette Nozière avait un complice et à déterminer, s'il y a lieu, l'identité de celui-ci.

M. Lanoire se propose d'entendre M. Lucien François, le musicien de jazz qui fut une des dernières rencontres de la parricide, l'auteur d'une lettre tendre à l'adresse de celle-ci, trouvée par son père le matin du crime et signée Bernard, les propriétaires d'un hôtel de la rue de Sèze où Violette se rendait souvent, enfin, un Tunisien nommé Fellous, qui demeure également rue de Sèze, et qui fut, lui aussi, en relations avec la jeune fille.

### LE TUNISIEN FELLOUS

Fellous, âgé de 45 ans, venu en France il y a vingt-trois ans pour y exercer des métiers divers, employé de cinéma, barman, puis bookmaker, exerce actuellement les fonctions de « rabatteur » dans un grand cercle parisien.

Interrogé sur ses relations avec Violette Nozière, le Tunisien a déclaré :

« J'ai connu Violette Nozière, a-t-il dit, par hasard, un soir de hasard où je me promenais seul près de la Madeleine. Nous nous croisâmes, elle sourit, je fus frappé par l'élégance de cette mince jeune femme vêtue de noir; quelques minutes plus tard, attablés à une terrasse de café, nous échangeâmes des propos galants, car elle n'était pas farouche.

« Comme je lui proposais de continuer la conversation dans ma chambre, elle prétextua des obligations urgentes pour me fuir, mais accepta de prendre rendez-vous pour le lendemain.

« Avant de me quitter, elle évoqua ses ennuis d'argent, dix mille francs de dettes criardes, disait-elle, pour le remboursement desquelles elle sollicita mon appui. Je lui répondis évasivement, sans tout à fait la décourager.

« Huit jours plus tard, Violette était de nouveau chez moi, elle manifesta cette fois une tendresse plus vive; et quand nous en vinmes aux questions d'argent, elle me déclara seulement, cette fois, qu'elle avait besoin de deux mille francs pour remplacer une somme que sa mère lui avait confiée pour l'achat de fourrures et qu'elle avait dilapidée. Je lui remis vingt francs en lui promettant d'autres subsides plus tard.

« Après, je ne l'ai plus revue. »

A la réflexion qu'on lui a faite sur l'étrangeté que son attention n'ait jamais été, après le crime que détailla réellement la presse, attirée par la ressemblance qui existait entre sa conquête et la parricide de la rue de Madagascar, le Tunisien s'est contenté de répondre : « Je n'ai pas remarqué ».

Le prénom même de « Violette », a-t-il prétendu, ne l'avait même pas frappé.

« Violette, devant vous, n'avait-elle jamais parlé de ses parents ? »

« Jamais, elle se disait fille de propriétaires terriens, qui lui laisseraient leur fortune un jour. Je la croyais et n'étais pas sans caresser le rêve d'une fin de vie tranquille, avec cette jolie fille, dans de calmes domaines. »

Et Fellous dit en terminant :

« Non, on peut chercher, qu'on m'interroge, je n'ai jamais eu avec cette jeune fille que des relations normales après tout; j'ai toujours ignoré son crime et si elle eut un complice, je jure que ce n'est pas moi. »

### L'EXAMEN MENTAL AJOURNE

Me Henri Géraud, le défenseur de Violette Nozière, s'est décidé à ne pas réclamer l'examen mental de sa cliente avant que les conditions dans lesquelles le crime de Violette Nozière a été accompli, ne soient éclaircies aussi complètement que possible.

« Je conserve, dit-il, l'espoir que l'enquête amènera Mme Nozière à manifester envers sa fille, qui a pu être entraînée au crime par une influence mauvaise, des sentiments plus indulgents. Aussi bien, l'état d'esprit de ma cliente demeure-t-il encore un mystère pour moi.

« Dès que j'ai été mis en présence de Gorguloff, je l'ai tenu pour un anormal et pour un fou. Pour moi, le déséquilibre de ce monstre était patent. Devant le cas de Violette Nozière, au contraire, j'hésite, je suis profondément troublé et je me demande avec angoisse comment a pu se produire le détraquement criminel, peut-être passage, de cette cervelle d'enfant malade. »

# Violette Nozières a-t-elle eu un complice ?

## Le juge a entendu hier plusieurs témoins

*M<sup>me</sup> Nozières a quitté l'hôpital et est partie pour la campagne. M<sup>e</sup> Géraud va visiter la criminelle qui, avec violence, affirme qu'elle n'a pas voulu tuer sa mère.*

**L**ES enquêteurs, pressés de connaître les mobiles du crime de Violette Nozières, se hâtent, et dans leur précipitation ils ne négligent pas de vérifier aucune des dépositions reçues ou de contrôler les documents qu'on leur soumet. Trois faits ont consigné la journée du 2 septembre :

1° La sortie de Mme Nozières de l'hôpital Saint-Antoine ;

2° Le pathétique entretien à la Petite-Roquette entre l'avocat et la meurtrière repentante, puisqu'elle a demandé avec insistance un aumônier ;

3° L'audition de certains témoins par le juge d'instruction qui est de plus en plus persuadé que Violette Nozières a eu un complice.

Les magistrats et témoins de la scène

qui se déroula dans le cabinet du directeur de l'hôpital Saint-Antoine, vendredi, n'avaient pas encore, hier, oublié les minutes tragiques vécues par eux. Certains croyaient à un cauchemar et en réalisant certains instants de la confrontation se demandaient s'ils ne s'exagèrent pas à leurs propres yeux toute l'âpreté de cet entretien.

(Suite page 3, colonne 2.)



M<sup>me</sup> NOZIÈRES  
quittant l'hôpital Saint-Antoine.

On n'est pas un homme d'esprit pour avoir beaucoup d'idées, comme on n'est pas un bon général pour avoir beaucoup de soldats.

CHAMFORT.

# EXCELSIOR

25 Paris, 20, Rue d'Enghien (N<sup>o</sup> 20) Département de la Seine et de la Seine-et-Oise Ad. Tél. : 50-33-Paris 30

En page 4 : LE THEATRE En page 11 : NOS ILLUSTRATIONS DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 1933

## DES DOCUMENTS

### Le "Livre brun" publié en Angleterre sur l'incendie du Reichstag

Singulières révélations sur le sinistre et sur le général Göring.



La première séance de la Commission internationale de juristes. De gauche à droite : M. Huber (Suisse) et Vermeyn (Belgique), Mme Bekker-Voor (Hollande), M. Braming (Suède), Vald-Hüdt (Danemark), de Moro-Giulietti (France) et Nitti (Italie).

Ce petit volume de 300 pages a été publié dans l'édition anglaise — à ce coup le français. La première impression est d'être pleine d'un caractère d'exactitude à une internationale représentative du Grand-Océan, dont l'abstraction n'est égale que par la rigueur scientifique. Frenon d'abord, dans cette série de causeries, l'incendie du Reichstag. Sur le gigantesque front de flammes qui jaillirent dans la nuit du 27 février à travers la coupole brisée et dorée du Parlement allemand, se détache la silhouette des deux ambassadeurs de l'«incendiaire» Van der Lubbe.

Nom	Prénoms	Grade	Matricule	Service	Statut
Huber	Hubert	Professeur	10527	Genève	Président
Vermeyn	Victor	Professeur	10528	Bruxelles	Vice-président
Moro-Giulietti	Giuseppe	Professeur	10529	Rome	Membre
Braming	Carl	Professeur	10530	Stockholm	Membre
Vald-Hüdt	Valdemar	Professeur	10531	Copenhague	Membre
Bekker-Voor	Anna	Professeur	10532	Amsterdam	Membre
Nitti	Benito	Professeur	10533	Rome	Membre

Feuille d'admission du capitaine Göring à l'École d'état-major de Langbro (Suède), en date du 1<sup>er</sup> septembre 1933.

Je certifie que le 16 avril 1936 par le docteur Karl Lundberg, médecin de la police de Stockholm, qui déclare notamment : « Göring est un mort-né, sa femme, la baronne Fock, est une épileptique et, par conséquent, leur fils ne peut continuer à vivre au domicile de ses parents ».

### La préfecture de police a délivré 14.497 permis de chasse depuis le 1<sup>er</sup> juillet

749 de moins que l'an dernier.

La préfecture de police a délivré ce matin depuis le 2<sup>e</sup> septembre inclusivement, 14.497 permis de chasse (dont 1.000 permis de chasse supplémentaires) au total 14.497 permis.

### L'acteur suisse Zalan est en faisant un looping

Paris, 2 septembre. — A la Chaix-de-Fonds, en levant l'acteur suisse Zalan de la première compagnie de chasse, est tombé en effectuant un looping. Il a été tué sur le coup.

### DANS CE NUMERO :

EN PAGE 1 : Le comte d'Enghien ; La Bohémienne, par Jacques Chastillon. Les FATH DIVES, ALVARO-REYES, BAC-NOÏES, LA MONIE.

EN PAGE 3 : Le pacte italo-allemand a-t-il été paraphé à Rome.

EN PAGE 5 : Les THEATRES. LES COURSES. LA BELLE, RADPHONIQUE. LES PRINCIPALES ENQUÊTES DE T. S. P. (PARCOURS) ET LES LÉGENDES-PRODIGES DE HOLLAND.

EN PAGE 6 : Les SPORTS.

## POUR L'AMÉLIORATION DE LA RACE

### Belle démonstration en faveur de la culture physique

M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, nous précise les buts de l'école normale d'éducation physique.

C'est hier, dans le ravissant cadre de verdure du lycée Michelet, un remarquable spectacle de force et de beauté. Les élèves du cours supérieur d'éducation physique, dirigé par l'actuel professeur Latarjet, ont donné à l'occasion de la culture physique, une formation, une nouvelle preuve des bénéfices de la culture physique. Les démonstrations de gymnastique et de mouvements d'ensemble, alternèrent de



M. Ducos s'entretient avec une monitrice.

vant les spectateurs, recteurs, professeurs, directeurs de collèges, etc. Puis les élèves firent exécuter de merveilleuses démonstrations de gymnastique que M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, nous a fait connaître.

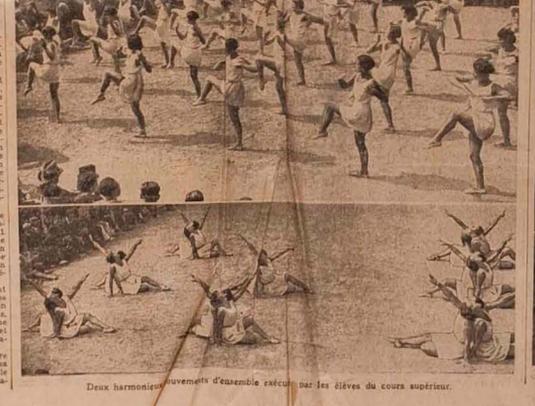
M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, nous a fait connaître les buts de l'école normale d'éducation physique et de la culture physique. Il nous a fait connaître les buts de l'école normale d'éducation physique et de la culture physique.

## DISCOURS

Cette manifestation a été suivie d'un discours de M. H. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, suivi de la conférence de M. Latarjet, professeur à l'École normale d'éducation physique et de la culture physique, qui nous a fait connaître les buts de l'école normale d'éducation physique et de la culture physique.

M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, nous a fait connaître les buts de l'école normale d'éducation physique et de la culture physique.

## LEVADE D'INNERSBURG A NUREMBERG



Deux harmonies jouent d'ensemble réduites par les élèves du cours supérieur.

## A MIDI, HIER, A SAINT-CLOUD

### M. GEORGES LEYGUES Ministre de la Marine est mort d'une embolie

### Ses obsèques nationales seront célébrées mercredi matin dans la chapelle des Invalides.

La longue et belle carrière politique de celui qui renoua la marine française.

M. Georges Leygues, qui souffrait depuis longtemps d'une embolie incurable, a été frappé hier matin par une embolie, causée à la fois par une crise cardiaque et par une embolie pulmonaire. Ses obsèques nationales seront célébrées mercredi matin dans la chapelle des Invalides.

### Les visites de condoléances

Des que la nouvelle de la mort fut connue, de nombreuses personnalités vinrent saluer la dépouille de l'ancien ministre de la Marine.

### M. Daladier vient saluer la dépouille de son collaborateur

A 15 h. 45, M. Daladier arrive boulevard de Valenciennes.



PINEDO DANS LA CARLINGUE DE SON APPAREIL

### Le général aviateur de Pinedo meurt carbonisé à New-York

Il avait pris le départ pour battre le récent record du monde établi par Rossi et Codos.

Nous avons, le 27 septembre, l'aviateur italien de Pinedo qui avait battu le record du monde établi par Rossi et Codos.

Les mécaniciens de la marine a été gravement blessé à la tête en tentant d'éteindre les flammes qui dévoraient le monoplace de Pinedo, et le vie de plusieurs autres aviateurs a été en danger. L'aviateur a été soigné pendant le temps d'accourir. Il n'y avait à bord que deux autres occupants.

### La carrière de l'aviateur

Le marquis de Pinedo était un homme de lettres, un homme de lettres, un homme de lettres.

### M<sup>me</sup> Nozières quittant l'hôpital Saint-Ansoine.



M<sup>me</sup> Nozières quittant l'hôpital Saint-Ansoine.

Trois témoins importants entendus hier par le juge d'instruction ; M. Jacques Péllon et Pierre, Mme Teyssière.

En haut : une des dernières photographies de M. Georges Leygues. En bas : le ministre de la Marine, M. Albert Sarraut, venant saluer la dépouille de M. Georges Leygues.

## VIOLETTE NOZIÈRES a-t-elle eu un complice ?

### Le juge a entendu hier plusieurs témoins

M<sup>me</sup> Nozières a quitté l'hôpital et est partie pour la campagne. M<sup>me</sup> Gérard ne nie pas la criminalité qui, avec violence, affirme qu'elle n'a pas voulu tuer sa mère.

LES enquêteurs, pressés de connaître les mobiles du crime de Violette Nozières, se hâtent, et dans leur préoccupation ils ne négligent pas de vérifier certaines données de son enfance, de contrôler les documents qui ont été conservés. C'est ainsi que certains témoins de la confrontation se demandent si elle n'aurait pas eu un complice.

M. Hertz, le chef d'atelier des nationaux-socialistes d'Alsace, qui est la prison d'Innersburg, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz.

LES enquêteurs, pressés de connaître les mobiles du crime de Violette Nozières, se hâtent, et dans leur préoccupation ils ne négligent pas de vérifier certaines données de son enfance, de contrôler les documents qui ont été conservés. C'est ainsi que certains témoins de la confrontation se demandent si elle n'aurait pas eu un complice.

M. Hertz, le chef d'atelier des nationaux-socialistes d'Alsace, qui est la prison d'Innersburg, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz.

M. Hertz, le chef d'atelier des nationaux-socialistes d'Alsace, qui est la prison d'Innersburg, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz.

M. Hertz, le chef d'atelier des nationaux-socialistes d'Alsace, qui est la prison d'Innersburg, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz.

M. Hertz, le chef d'atelier des nationaux-socialistes d'Alsace, qui est la prison d'Innersburg, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz, qui est le frère de M. Hertz.

# L'HORRIBLE CRIME DE VIOLETTE NOZIÈRES

(Suite de la page 1, colonne 6.)

Comment s'étonner que Mme Nozières et sa fille n'aient pas repris leur sang-froid! Cependant, hier matin, la mère de la meurtrière a quitté l'hôpital Saint-Antoine.

Ainsi que nous l'avons relaté, la confrontation de vendredi terminée, Mme Nozières fut reconduite dans sa chambre. Le pouls était demeuré faible tout l'après-midi. A 18 heures, la patiente, brisée de fatigue, ses nerfs épuisés, s'endormit. A son réveil, le médecin qui la soignait la trouva dans un bien meilleur état et décidée à combattre son mal et à le vaincre. Le médecin demanda à sa malade ce qui lui ferait plaisir :

— Je voudrais, dit-elle, aller me reposer loin de Paris. Mon neveu et mon beau-frère m'emmèneraient.

— Si vous passez une bonne nuit nous pourrions sans doute vous laisser partir, fut la réponse du praticien.

L'auscultation d'hier matin révélant un mieux sérieux dans l'état de la malade, celle-ci fut autorisée à s'en aller. C'est ainsi qu'à 9 h. 30, accompagnée de son beau-frère et de son neveu, elle quitta l'hôpital Saint-Antoine. Ce départ passa inaperçu.

Maintenant, Mme Nozières se repose au sein de sa famille et ne veut plus entendre parler de cette affaire ni de sa fille. Toute sa pensée va vers son cher disparu et elle n'aspire qu'à se remettre bien vite pour aller s'incliner et prier sur sa tombe.

## M<sup>e</sup> GÉRAUD A LA PETITE-ROQUETTE

Au début de l'après-midi de samedi, M<sup>e</sup> Géraud est allé bavarder avec sa cliente à la Petite Roquette. La déte- nue avait passé, au contraire de sa mère, une nuit fort agitée. Elle avait pris peu d'aliments depuis la veille et c'est dans la même toilette noire que vendredi qu'elle apparut au parloir de la prison.

Tandis que, paternel, son défenseur l'interroge, elle reste assise sur une chaise, prostrée, le corps à demi ployé, les yeux fixant le sol. Violette, à toutes les questions, répond de façon imprécise. Ses répliques comportent plutôt des signes de tête que des paroles. Soudain elle sursaute, sanglote.

— Je veux avant tout, dit-elle à M<sup>e</sup> Henri Géraud, voir l'aumônier de la prison. J'ai beaucoup de choses à lui dire. Je veux le voir le plus vite possible.

Ajoutons que l'aumônier de la Petite-Roquette, M. Brunet, est en ce moment en voyage à Rome et ne sera

de retour à Paris que dans quelques jours.

Quand M<sup>e</sup> Henri Géraud parla à Violette Nozières de sa mère, ce furent de sa part de véritables hurlements :

— Non, cria-t-elle, je n'ai pas voulu tuer ma mère! Non, non, je ne permettrai pas qu'on dise que j'ai voulu mettre fin à ses jours! J'ai voulu l'endormir et c'est tout. Je n'ai voulu que l'endormir.

entretien qui s'est prolongé pendant quarante minutes, deux points mystérieux: Violette Nozières eut-elle un complice? Son état cérébral expliquait-il toute l'horreur de son geste?

## LES TEMOINS ENTENDUS HIER PAR LE JUGE D'INSTRUCTION

L'ensemble des dépositions des témoins entendus hier par M. Lanoire, juge d'instruction, a paru renforcer l'opinion des enquêteurs que Violette Nozières n'avait commis son effroyable crime que sur l'instigation d'un complice.

Il est établi, en effet, que peu d'heures après le drame, la jeune fille, qui était partie de chez ses parents en emportant 3.100 francs, n'avait plus de ressources. A qui donc avait-elle pu remettre son argent car elle n'avait dépensé qu'une somme d'environ 500 fr. pour l'achat de vêtements.

Le juge a d'abord entendu Lucien-François Pierre, le musicien nègre, qui ne fit aucune difficulté pour exposer dans quelles conditions il connut la jeune fille.

— Je l'ai rencontrée dans la rue au mois de juin. Je lui ai offert l'apéritif, et elle me dit qu'elle voulait vivre avec moi. Je l'ai revue le lendemain. Par la suite elle ne revint pas. Plus tard, je la rencontrai rue Blanche, avec un grand monsieur vêtu d'un costume bleu marine.

Le jeudi 24 août elle m'a rencontré au bar, à 6 heures du matin, je l'ai retrouvée le soir dans un café. Elle me dit alors qu'elle n'avait plus que 10 francs et avait besoin de 150 francs pour l'achat d'une robe. Je lui donnai 15 francs pour manger dans un restaurant voisin et je ne l'ai pas revue depuis; j'ignorais naturellement qu'elle était la parricide de la rue de Madagascar.

Au cours de nos conversations, elle m'avait laissé entendre qu'elle devait beaucoup d'argent et qu'elle redoutait qu'on aille faire du scandale chez ses parents.

M. Jacques Fellous, démarcheur de cercles de jeux, 4, rue de Sèze, est un Tunisien; il déclare :

— J'ai connu Violette Nozières dans le quartier de la Madeleine au commencement du mois d'août. Elle paraissait très douce et très ennuyée aussi. J'ai 10.000 francs de dettes, me dit-elle, je suis désespérée. Elle

revint une deuxième fois chez moi. Ce jour-là, elle avait perdu 2.000 francs, prétendait-elle, que sa mère lui avait donnés pour l'achat d'une fourrure. Je ne pouvais lui donner pareille somme et lui remis 20 fr. Elle voulut me faire signer des traites en garantie, mais j'ai refusé.

M. Lanoire dit à ce moment :

— Etes-vous bien certain de n'avoir vu Violette Nozières que deux fois?

— Oui, monsieur le juge.

— Réfléchissez, répond le magistrat sur son ton de menace, je vous reconvoquerai.

M. Bernard Piebourg, employé des contributions directes, connut Violette Nozières au quartier Latin et faisait partie de ses admirateurs.

On croyait que ce jeune homme avait adressé à la jeune fille une déclaration qui fut découverte le jour du drame par les époux Nozières; la lettre signée Bernard et détruite depuis par Violette Nozières, provenait de Poitiers, et Bernard Piebourg était à ce moment-là en vacances à Douarnenez, en Bretagne.

Le témoin a affirmé qu'il n'avait jamais donné d'argent à la criminelle.

Il a reconnu avoir prêté 100 francs à Jean Dabin. Violette s'était engagée d'ailleurs à les lui rembourser, mais elle ne les lui rendit point.

Enfin, le magistrat a reçu la déposition de Mme Zoé Teyssède, gérante d'hôtel, 6, rue Victor-Cousin. Violette Nozières, dit le témoin, a loué la chambre n° 7 dans la nuit du 21 au 22 août, à 5 heures du matin. Elle ne s'est pas couchée et, après avoir fait sa toilette, est sortie. Il était 7 heures du matin.

On sait, en effet, que la parricide s'était rendue chez son amie Madeleine Debize en taxi, et qu'elle la reconduisit à son bureau.

— Le mardi 22 août, ajoute Mme Teyssède, elle est venue louer une chambre pour deux jours; elle portait des cartons contenant des vêtements et des chaussures; elle a changé de vêtements, puis elle est revenue se coucher. Le lendemain, elle est partie en oubliant dans le tiroir de la table de nuit une fiche de l'hôpital Saint-Louis à son nom, Violette Nozières.

Ce détail permit à la police de retrouver la criminelle. Dans l'armoire à glace, dont elle avait emporté la clef, on trouva tous les vêtements qu'elle avait quittés, son sac à main, contenant de la mort-aux-rats (du blé rouge), dans une petite boîte encore pleine dont elle ne s'était pas servie.

Le juge s'est ensuite longuement entretenu avec M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police. Il est à peu près certain que les parents de Violette Nozières ont absorbé du véronal; mais la dose destinée au père Nozières devait, en outre, contenir un toxique.



## Violette Nozière au pays de son père

Dès longtemps  
elle avait l'habitude  
de "sauter le mur"

(De notre envoyé spécial)

Le Puy, 3 Sept. — Baptiste Nozière était originaire de Prades (Haute-Loire). Cette localité est le chef-lieu d'une petite commune du canton de Langeac perdu dans un ravin étroit de la haute vallée de l'Allier, qui domine sur la rive droite de la rivière la masse rocheuse de la Durande.

Le village, groupé autour d'une butte escarpée qui supporte les murs en ruines d'un château féodal, est d'ordinaire peu animé, bien que, dans son voisinage, passe la voie ferrée Clermont-Nîmes, et il faut presque deviner les maisons à perrons et à toits rouges se mirant dans les eaux claires de la Seuge.

Prades n'a pas d'histoire et rarement son nom est-il prononcé par les journaux. Il a fallu le drame de la semaine dernière pour que l'on sache un peu partout que dans une bicoque de ce coin retiré de France pleure un vieux grand-père, laborieux et honnête, qui assiste à l'effondrement de ses affections tranquilles déjà si éprouvées.

Avec son père et sa mère, Violette Nozière venait annuellement à Prades; elle y était en mal et en juin derniers et elle y resta quelque temps après le départ de ses parents.

Elle ne s'y amusait pas beaucoup et le père Nozière constata plus d'une fois que, la nuit venue, sa petite folle « sautait le mur ».

Ce n'était pas pour aller retrouver ses compagnes d'enfance, mais sans doute quelqu'un remarqué parmi les danseurs du dimanche et qui doit maintenant aimer son anonymat.

Violette répondait à ceux qui l'interro-



Deux amis de Violette entendus comme témoins, « Monsieur Pierre » et l'Algérien Jacques Fellous

geaient sur ses occupations qu'elle était... « professeur de mathématiques » à Paris et que ce métier la fatiguait beaucoup.

Fatiguée, elle le paraissait en effet et c'est peut-être pour cela qu'elle se rendait chez les dominicaines de Langeac où on lui faisait des piqûres... Neurasthénie, suites de troubles méningés ou de typhoïde, ainsi qu'on le pensait à Prades ? Elle chantait pourtant tout le long de la journée, assurent ses camarades du village. Mais Violette n'en était pas à une contradiction près, à Prades comme à Paris.

L'enquête judiciaire actuelle devra tenir compte de ces séjours à la campagne. Au dire de l'instituteur, qui a reçu dans sa classe la criminelle alors qu'elle avait dix ans, rien ne dénotait une tendance au vice dans cette gamine à l'intelligence normale. D'où sont venus ses mauvais instincts ? Comment cette fille de braves gens a-t-elle dévié ? Les neurologues le détermineront probablement.

— U. Rouchon.

(En 2<sup>e</sup> page. : Où en est l'instruction)

LENDemain D'Ouverture
Les chasseurs de Paris

Ils ne tirent pas plus mal que les autres et, quand d'adventure ils rentrent bredouille, ils ont en la moins une belle journée de grand air.

Obsèques nationales de M. Leygues mercredi matin

Le corps sera exposé rue Royale dès aujourd'hui



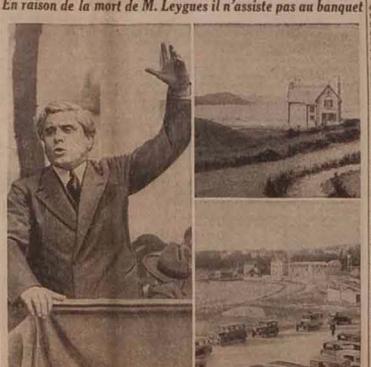
Le Président et M. Leduc quittent la maison mortuaire

"Le III Reich ne veut pas conquérir de nouveaux lauriers sur les champs de bataille" affirme Hitler

Nuremberg, 3 Sept. — « Le monde ne doit pas voir dans notre Congrès l'expression du désir de conquérir de nouveaux lauriers sur les champs de bataille... »

M. Paul-Boncour inaugure à Trebeurden la « Pierre » de Briand

En saluant la mémoire de l'apôtre de la paix le ministre des Affaires étrangères évoque les difficultés extérieures de l'heure présente et souligne la continuité de la politique internationale de la coalition de la mort de M. Leygues et son assistant



A droite de M. Paul-Boncour, des représentants de la petite plage de Trebeurden

Ainsi l'œuvre se poursuit, méthodique et volontaire, malgré les événements de la politique intérieure, malgré les oppositions et les attaques, malgré les obstacles, bien autrement redoutables que car on finit toujours par s'entendre entre Français — des événements extérieurs... (Discours de M. Paul-Boncour)

LA PARRICIDE AVANT SON FORFAIT

Violette Nozière au pays de son père

Dès longtemps elle avait l'habitude de « sauter le mur »



Deux amis de Violette entendus comme témoins à l'Alcôve Jacques Vellieux

Le village, groupé autour d'une butte escarpée qui supporte les murs en ruine d'un château féodal, est entouré par deux ans de murs, qui ne sont pas ceux d'un château, mais ceux d'une prison.

Le village, groupé autour d'une butte escarpée qui supporte les murs en ruine d'un château féodal, est entouré par deux ans de murs, qui ne sont pas ceux d'un château, mais ceux d'une prison.

grands sur ses occupations qu'elle traite... l'Alcôve Jacques Vellieux

Le plus grand des chiens parisiens qui étaient parisiens et même parisiens, mais sans avoir le pied de leur maître, mais sans avoir le pied de leur maître...

Le Président et M. Leduc quittent la maison mortuaire

LES NAZIS MULTIENT LEURS EXCES DANS LA SARRE

Metz, 3 Sept. (Dsp. P. J.) — Les nazis font preuve de leur mépris pour la Sarre, ils ont fait brûler le monument de la Victoire qui est situé dans la ville de Metz.

Après le tragique accident de Nuits-Saint-Georges

UNE FRANÇAISE AU DANEMARK Dans la banlieue danoise Plages nordiques

Après le tragique accident de Nuits-Saint-Georges

# VIOLETTE NOZIÈRE avait-elle un complice ?

## L'enquête semble l'établir

### → SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Les interrogatoires conduits samedi par M. Lanoire, juge d'instruction, n'ont rien apporté de positivement nouveau. Le premier témoin entendu fut, on le sait, M. François, musicien de jazz.

M. François a qualifié bonnement d'« amour idéal » l'idylle qu'il a menée avec Violette. Cette idylle avait commencé dans la rue. Apéritif, tendresses, taxi pour rentrer chez les parents : les frais du musicien furent modestes, et, le lendemain, son amie fut exacte au rendez-vous qu'il lui avait donné. Elle commença, il est vrai, à faire allusion à des dettes et à des besoins d'argent, mais n'insista pas et parla de filer le parfait amour pendant un mois, en déjouant la surveillance de ses parents. Pourtant un jour, Violette « laissa tomber » M. François.

Il la revit, quelque temps après, rue Blanche, « au bras d'un monsieur très grand, habillé de bleu marine ». Était-ce Dabin ? Le musicien de jazz n'en sait rien. Il ne devait plus rencontrer Violette qu'après le drame.

### Dix francs en poche !

C'était le jeudi 24 août, à trois jours du crime. De 23 heures à 6 heures du matin, elle l'attendit dans la boîte de nuit où il est employé. Il la fit manger un peu puis la conduisit dans un hôtel de la rue Duperré. Il ne lui avait pas donné d'argent, et ce n'est que le lendemain soir, dans un café où il la retrouva, qu'elle commença à lui parler de sa misère. Elle avait l'air négligé, sale. M. François lui en fit la remarque.

— Pour acheter une robe neuve, il me faut de l'argent, dit-elle. Donne-moi cent cinquante francs, veux-tu ? Je n'ai plus que dix francs en poche.

Qui donc lui avait pris les 3.100 francs que lui avait rapportés son parricide ? Qui donc lui avait soustrait l'argent de ses probables bonnes fortunes ultérieures ?

### Violette craignait quelqu'un

M. François remit 15 francs à Violette pour lui permettre d'aller dîner. Puis, après une dernière entrevue, le lendemain, samedi, à l'hôtel de la rue Duperré, il ne la revit plus.

— Quel caractère avait Violette Nozière d'après vous ? a demandé le juge d'instruction à M. François.

— Elle m'a paru à la fois douce et froide, en somme indifférente. Ce qui m'a frappé, c'est qu'elle craignait beaucoup que la personne à qui elle devait, disait-elle, de l'argent, allât faire du scandale chez ses parents.

On sait que le musicien de jazz chercha alors à connaître l'adresse de Violette et voulut ouvrir son sac. Elle le referma violemment.

### Un monsieur bien ennuyé

Vers quatre heures trente, M. Lanoire interrompait la série de ses interrogatoires relatifs au crime de la rue de Madagascar pour se livrer à des investigations touchant des affaires de cambriolage.

Cependant, M. Jacques Fellous était arrivé dans les couloirs de l'instruction. Né à Tunis de parents algériens, il habite la France depuis vingt-trois ans. Son allure élégante et désinvolte prouve une grande habitude du pavé de Paris. Il est grand, mince, quelque peu décharné de visage et porte avec crânerie un chapeau de feutre souple, un complet de flanelle grise et une canne de rotin. Si dégagée que soit son apparence, M. Jacques Fellous n'en est pas moins très ennuyé d'être mêlé à cette affaire et, après avoir complaisamment posé devant les photographes, il ne veut rien cacher de ses sentiments aux journalistes qui s'empressent à noter ses moindres propos.

— On apprend à tout âge, dit-il, et il m'a fallu arriver à quarante-cinq ans pour découvrir qu'il est imprudent de donner son adresse aux petites dames qu'on rencontre dans la rue et auxquelles on n'a pas demandé de renseignements sur leur situation de famille. Pour peu que la petite dame rencontrée soit une Violette Nozière et qu'elle ait mis votre adresse dans son sac à main, il vous arrive ensuite des histoires incroyables. C'est mon cas et je n'en suis pas plus fier pour cela.

M. Jacques Fellous poussa un grand soupir et continua d'une voix obscurcie par une fâcheuse laryngite :

— J'ai été engagé volontaire, puis réformé, puis réengagé pendant la guerre. Je suis célibataire. J'ai bien le droit de

trouver une femme jolie et de le lui dire. C'est ce qui m'est arrivé, il y a vingt-sept jours exactement — je les ai comptés — aux environs de la Madeleine. La femme en question était Violette Nozière. Tous mes ennuis sont venus de là. Pourtant, elle m'avait paru charmante et sa conversation était pleine d'agrément. Deux fois, elle est venue dans ma chambre d'hôtel, rue de Séze, et c'est alors qu'elle m'a fait des confidences... Intéressées. Elle était, disait-elle, criblée de dettes, littéralement, aux abois. Bref, elle me demanda 10.000 francs, puis deux mille. Je lui ai donné un louis. Vous comprenez, je ne suis pas en situation de lâcher deux gros billets.

La-dessus, M. Fellous fut appelé par l'huissier de M. Lanoire qui le fit entrer dans le cabinet du juge d'instruction. Quand il en sortit, il déclara :

— Le juge m'a dit ceci : « Nous ne croyons pas que vous ayez vu Violette Nozière deux fois seulement. Nous sommes persuadés que vous avez eu avec elle des relations plus suivies... Réfléchissez bien... Nous nous reverrons prochainement. »

Et l'Algérien s'éloigna, plus ennuyé que jamais.

### Un ami de Willy

En dernier lieu, M. Lanoire a entendu M. Bernard Piébourg, jeune homme fort élégant, aux cheveux gommés, fils d'un chauffeur de maison bourgeoise et employé à 500 francs par mois, aux Contributions directes, mais qui n'en fréquente pas moins, chaque soir, les bars où se montrait Violette et qui est un grand ami de Willy, l'un des familiers de la jeune parricide.

M. Bernard Piébourg affirme qu'il n'a jamais eu avec Violette aucune relation et, bien entendu, n'a jamais reçu d'elle aucune somme d'argent.

M. Lanoire se propose de vérifier tous ces points.

Ajoutons qu'il a reçu la visite du docteur Deron, qui soigne Violette Nozière et s'est retranché derrière le secret professionnel. M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie, avec lequel il a conféré également a été mis par le juge au courant d'un détail inédit : les sachets de poudre blanche que Violette fit absorber à ses parents étaient non seulement marqués d'une croix à l'encre pour les rendre bien distincts de ceux qu'elle absorba elle-même, mais encore enveloppés d'un papier de couleur différente. Il semble que la parricide ait avalé des sels légèrement laxatifs, tandis qu'elle faisait boire à son père et à sa mère une solution de somnifère.

C'est aujourd'hui à 14 heures que M. Lanoire interrogera Jean Dabin.

### Quel est ce préparateur en pharmacie ?

Au cours de notre enquête personnelle, nous avons appris que Violette Nozière avait entretenu des relations très suivies avec un jeune préparateur en pharmacie. C'est dans un grand café de la place de la République que les deux jeunes gens avaient de fréquents rendez-vous. De là, tous deux se rendaient ensuite en autocar sur les divers champs de courses parisiens.

Une fois même, nous a-t-on dit, ce jeune préparateur aurait remis à Violette plusieurs comprimés.

Quel est ce jeune préparateur en pharmacie ? Quel est la nature des comprimés qu'il donna ainsi à la criminelle ? Peut-être serait-il utile pour la police de connaître à fond ce que fut l'idylle de la jeune empoisonneuse et du préparateur en pharmacie.

### Un alcoolique blesse grièvement à coups de couteau son amie

Celle-ci, lasse de ses brutalités,  
l'avait abandonné

Intempérant et brutal, Jules Choquet, 30 ans, qui habite une baraque en bois, 30 rue Danton, au Pré-Saint-Gervais, avait été, voici 8 jours, abandonné par son amie, Mme Virginie Foyard, 37 ans, qui, lasse des mauvais traitements qu'il lui faisait subir, s'était réfugiée chez des parents habitant avenue de la Porte de Pantin, sur la zone annexée du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Samedi soir, Choquet à qui pesait la solitude, vint chercher la fugitive et lui demanda de reprendre la vie commune.

# « DMBINÉS » Jean Dabin, l'ami préféré de Violette Nozières a été entendu hier par le juge d'instruction

« GNE  
« É HIER  
« ygand  
« ériences  
« vront  
« ptembre

Le brigade spéciale recherche un autre ami que la parricide rencontrait parfois dans un café de la place de la République

[SPÉCIAL]  
« nbre. — Par  
« t, comme on  
« guerre, d'ac-  
« néral, a dé-  
« de grandes  
« la base de  
« lieu évidem-  
« ordre budgé-  
« la vérité de  
« septembre de  
« difficultés il-  
« ore surgit, les  
« ée avec qui  
« nu, soit à  
« nous avaient  
« cette décision.  
« a de Cham-  
« nom qu'on  
« r — avaient  
« icullièrement  
« tude de la  
« riachement  
« e détache-  
« t » et des  
« s : d'au-  
« e des types  
« de ravitail-  
« bat de fort  
« à blindage



JEAN DABIN dans les couloirs de l'instruction

« gins et ces  
« disposer les  
« onné les ré-  
« t elles per-  
« raux Wey-  
« la critique  
« de mettre  
« officiers gé-  
« ctéristiques

Dès 13 heures, le couloir du 3<sup>e</sup> étage du Palais de Justice qui mène au cabinet 14, où M. Lanoire, juge d'instruction, dirige l'enquête sur le crime de Violette Nozières est noir de monde. On sait que Jean Dabin, l'ami de l'empoisonneuse, doit être entendu par le magistrat.

Le jeune homme arrive vers 13 h. 45, accompagné de son père. Il est reconnaissable à ses lunettes et à son « chie » d'habitué de dancing ; complet bleu marine avec épaules en portemanteau, cheveux gommés, pochette de sole. Il a l'air très ennuyé. Il hésite à la vue des curieux, puis il se décide.

— Allons-y / dit-il.

Et il va présenter sa feuille de convocation à l'huissier du couloir. Il nous déclare :

— J'ai déjà dit tout ce que je sais. Je ne puis rien ajouter. J'ai dit la vérité.

Le témoin, appelé par le greffier de M. Lanoire, pénètre peu après dans le cabinet du juge.

Dabin a répété à peu près au magistrat ce qu'il avait déclaré à la police judiciaire.

Il est maintenant établi que le jeune homme se trouvait à Hennebont, chez son oncle, au moment du crime, et que ce n'est pas lui l'auteur de la pseudo-lettre du docteur Deron qui permit à Violette Nozières d'administrer le poison à ses parents.

Durant son séjour à Hennebont, Dabin n'a pas reçu d'argent de Violette Nozières par la poste. D'ailleurs il affirme qu'elle lui fournissait assez peu de subsides.

— De temps en temps, dit-il, elle me remettait un billet de 100 francs ; quand je l'avais dépensé, elle m'en donnait un autre.

Violette Nozières, nous l'avons dit, avait promis à Dabin d'acheter une auto pour leurs promenades.

A ce sujet, le témoin précise :

— Au début du mois dernier, Violette me dit qu'elle allait avoir l'argent nécessaire auprès d'une tante qui était descendue dans un hôtel, boulevard Hausmann. Je l'accompagnai à cet hôtel mais je l'attendis en vain. Elle sortit par une autre porte. Je la revus quelques jours plus tard au retour d'un voyage qu'elle me déclara avoir fait à Neuy pour l'enterrement d'une cousine.

« Mon père, m'expliqua-t-elle, a été frappé de congestion au cours des funérailles ; on a dû le transporter dans une clinique. D'ailleurs il a fait au jeu de fortes pertes. On a dû mettre les scellés sur son coffre. »

Il ne fallait plus songer à l'auto.

Elle m'avait affirmé auparavant que son père lui donnait beaucoup d'argent, qu'il avait une situation de premier ordre, étant ingénieur en chef au P.-L.-M. et elle me montra une carte de permis de première classe. C'était

## Moscou

« nement  
« et en pain

« eph. Matin,  
« lie les deux  
« e Moscou :  
« tchernaïa  
« nement en  
« terre pour  
« au 25 août  
« r les fruits  
« 1,7 %.

« t les orga-  
« ai insuffi-  
« pitale pré-  
« légumes,  
« fruits. Le  
« nistration  
« ffisant de  
« n million  
« nent leur  
« vente de  
« ombre de  
« ue, des  
« l'aliment  
« ière.

## gatoires

« A, concer-  
« de vian-  
« tures ont  
« thoses et  
« reindront  
« e seront  
« es quan-  
« être li-

## sien

« ON

« ns no-  
« e a la  
« es Vos-  
« sus, ça

« ention  
« T. de  
« e état  
« te de  
« le pu-  
« re est  
« rvien-  
« acces-  
« T. T.  
« rd'hui  
« l'une  
« passer  
« ver-  
« pléter  
« nt à  
« igne-  
« pro-

« eiller  
« ation  
« ation

« nan-  
« n'a  
« t de  
« An-  
« Et  
« leur  
« aire  
« cla-  
« tal-  
« sta-

« les  
« out  
« lus  
« Et  
« ent  
« ont

« se

« ar  
« nt  
« es  
« de  
« r,  
« n-  
« le  
« se  
« e-  
« e,  
« a

« n-

« M. de Vesinpe-Larue, qui seconde M. Henri Gerand, l'avocat de Violette Nozières, passe un moment dans le couloir. Il nous dit :

— Je suis allé hier voir la détenue



WILLY LEGRAND, l'ami de JEAN DABIN

celle de son père, me dit-elle, mais elle n'ouvrit pas le permis pour me laisser voir le nom.

Dabin soutient qu'il n'a jamais accompagné Violette Nozières jusqu'à sa porte ; il savait qu'elle habitait rue de Madagascar, sans connaître le numéro de l'immeuble.

Jean Dabin déclare au juge que c'est lui qui a écrit de Poitiers à Violette Nozières la lettre que Mme Nozières avait crue signée du nom de Bernard.

Le témoin s'est expliqué au sujet des divergences qui existaient entre lui et son père au sujet de l'argent qu'il recevait de sa famille : 250 francs par mois, disait le jeune homme, non 180 francs, disait le père.

Dabin a indiqué que le surplus lui était remis en cachette par sa mère.

Le jeune homme a, en outre, expliqué qu'il a dû quitter un groupement politique à la suite de circonstances délicates.

Après sa déposition, Dabin nous a de nouveau déclaré qu'il n'avait rien pu dire de nouveau au magistrat. Il a ajouté cependant :

— On a dit que lorsque Violette Nozières me quittait elle n'avait plus sur elle que l'argent nécessaire pour prendre le métro. C'est inexact, elle rentrait toujours en taxi chez ses parents

## A la Petite-Roquette

M. de Vesinpe-Larue, qui seconde M. Henri Gerand, l'avocat de Violette Nozières, passe un moment dans le couloir. Il nous dit :

— Je suis allé hier voir la détenue

LA TEMPERATURE

Le 4<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> septembre. — Beau temps. Vent modéré...
Le 6<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> septembre. — Beau temps. Vent modéré...



Paris a rendu hier un émouvant hommage à la dépeuple morteelle Georges Leygues

De 9 heures à 18 heures, la foule a défilé dans la chapelle ardente aménagée au ministère de la marine...
Le général Weygand assista à ces expériences qui se poursuivront jusqu'au 12 septembre.

« Il ne faut jamais ouvrir le commerce à l'agriculteur, à la base ni à l'un ni à l'autre. »
« L'Etat ne peut pas décrire le prix d'une marchandise. Les prix, alors, sont fixés. »

LA POLITIQUE DU VIN A LA CONFERENCE DE LONDRES

Un comité a été créé qui a établi un programme de réalisation pratique.

M. Stéphane Laurance a exprimé...
« Il y a des dangers... »

« Et à ce point de vue, la conférence économique de Londres... »

L'état de Lord Grey inspire de nouveau les plus vives inquiétudes

« L'état de Lord Grey inspire de nouveau les plus vives inquiétudes... »

Le chauffeur d'Etat évanoué avec le pied sur l'accélérateur

« Le chauffeur d'Etat évanoué avec le pied sur l'accélérateur... »

Une course à la mort sur une route anglaise

« Une course à la mort sur une route anglaise... »

Le yacht à voile coté mystérieusement en route vers une rivièrè anglaise

« Le yacht à voile coté mystérieusement en route vers une rivièrè anglaise... »

LA PACIFICATION DU MAROC

« LA PACIFICATION DU MAROC... »

Le 33<sup>e</sup> régiment d'aviation est renforcé de deux escadrilles

« Le 33<sup>e</sup> régiment d'aviation est renforcé de deux escadrilles... »

N'est-ce pas le plus jeune ministre ?

« N'est-ce pas le plus jeune ministre ?... »



M. Daladier, directeur de ses collaborateurs...

« Les expériences combinées de l'Etat... »

Un ouragan dévasté à côté de Floride

« Un ouragan dévasté à côté de Floride... »

Le conseil fédéral suisse a élaboré un projet de redressement financier

« Le conseil fédéral suisse a élaboré un projet de redressement financier... »

MILLE ANS D'AGE !

« MILLE ANS D'AGE !... »

Une nouvelle tentative de M. Georges Claude pour l'utilisation de l'énergie thermique de la mer

« Une nouvelle tentative de M. Georges Claude pour l'utilisation de l'énergie thermique de la mer... »

PROPOS D'AN PARISIEN

« PROPOS D'AN PARISIEN... »

ENCORE LA DECLARATION DES SANS-FI

« ENCORE LA DECLARATION DES SANS-FI... »

L'ILE AUX LEZARDS PAGE 2

« L'ILE AUX LEZARDS PAGE 2... »

Nombreuses sont les réclamation formulées aussi les chasseurs que les conducteurs administratifs lorsqu'il s'agit d'obtenir un permis de chasse...

« Nombreuses sont les réclamation formulées aussi les chasseurs que les conducteurs administratifs lorsqu'il s'agit d'obtenir un permis de chasse... »

Le dollar fêchit et le franc se redresse

« Le dollar fêchit et le franc se redresse... »

LES « EXERCICES COMBINÉS » DE CHAMPAGNE ONT COMMENCÉ HIER

« LES « EXERCICES COMBINÉS » DE CHAMPAGNE ONT COMMENCÉ HIER... »

Le général Weygand assista à ces expériences qui se poursuivront jusqu'au 12 septembre

« Le général Weygand assista à ces expériences qui se poursuivront jusqu'au 12 septembre... »

La disette alimentaire à Moscou

« La disette alimentaire à Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Le chef de la police de Moscou

« Le chef de la police de Moscou... »

Elle paraît se dominer maintenant. Elle n'est plus larmoyante. Elle est calme et raisonne.

Elle a insisté encore pour voir l'aumônier à qui elle veut faire une confession sincère.

Violette Nozières, à la Petite-Roquette, est dans un complet dénuelement. L'autorisation lui a été accordée de faire venir un peu de linge indispensable mais elle ne peut s'en faire acheter, car elle n'a que 9 francs à son compte.

Le jeune avocat ne sait rien des recherches opérées par la police au sujet d'un complice possible.

M. Lanoire reçoit un volumineux dossier émanant d'anonymes ou de mauvais plaisants.

Un groupement des mères de famille demande que les jeunes gens qui fréquentaient Violette Nozières soient examinés par un médecin, pour des raisons prophylactiques.

Le magistrat a expédié les commissions rogatoires à Neuvy et à Prades, près de Brioude, où Violette Nozières allait passer une partie de ses vacances.

Cette semaine le juge d'instruction entendra une quinzaine de témoins.

### Violette Nozières a-t-elle eu un complice ?

Tandis que M. Lanoire, juge d'instruction, s'efforce de reconstituer le passé de la criminelle et de déterminer la part de chacun dans les origines du drame, la brigade spéciale reste chargée d'une mission précise. Bien que généralement on ne paraisse pas croire à une complicité directe ou indirecte dans le crime de Violette Nozières, cette question est loin d'avoir été définitivement résolue.

La tâche des policiers se complique ici, comme dans toutes les affaires de ce genre, de la nécessité de vérifier une foule de renseignements émanant d'informateurs bénévoles et souvent anonymes. La plupart de ces renseignements sont d'ailleurs sans intérêt et ne font l'objet de vérifications que par acquit de conscience.

Toutefois, l'une des déclarations a retenu spécialement l'attention. Elle concerne un préparateur en pharmacie qui aurait été aperçu à plusieurs reprises avec Violette Nozières dans un café de la place de la République et dont on se demande s'il n'a pas contribué à la rédaction de la fameuse lettre apocryphe du docteur Deron. Si cette piste s'avérait bonne, il faudrait évidemment parler de complicité, tout au moins de criminelle complaisance.

On a pu retrouver l'adresse d'un pharmacien où le jeune homme fut employé tout récemment encore. Et il est avéré que le poison qui tua M. Nozières a une autre provenance. Le préparateur sera prochainement entendu.

### Le bruit du suicide de Willy Legrand avait circulé hier après-midi

Un bruit qui circula à la fin de l'après-midi d'hier, émut un instant le juge d'instruction et les enquêteurs. Dans une lettre reçue par M. Lanoire, Willy Legrand, l'ami intime de Jean Dabin et de Violette Nozières, dont le témoignage eut une certaine importance, annonçait son suicide. Mais, renseignements pris, la lettre était l'œuvre d'un mauvais plaisant et, hier soir, Willy Legrand dînait paisiblement chez les siens, 12, passage Gatinat, Saint-Gratien.

## Notre enquête à Brioude

[DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER]

BRIOUDE, 4 septembre. — Par télégramme. — M. Baptiste Nozières passait chaque année une période de congé à Prades-Saint-Julien, chez son père, Félix Nozières, ancien boulanger, âgé de 75 ans, qui vit seul en cette localité avec sa belle-fille, veuve de son second fils, Ernest Nozières. Lorsqu'il venait à Prades, M. Baptiste Nozières était toujours accompagné de sa femme et de sa fille, souvent même celle-ci passait d'assez longues vacances chez son grand-père tandis que ses parents devaient repartir pour Paris.

Nous nous sommes rendu à Prades où nous avons recueilli quelques renseignements sur les séjours de la parricide.

La famille Nozières y est unanimement estimée mais la jeune fille y jouit quant à elle d'une fâcheuse réputation. A chacune de ses visites Violette s'efforça de tromper la surveillance, d'ailleurs très relâchée de ses proches. Elle faisait de fréquents voyages à Langeac sous prétexte de se faire soigner. En réalité, il semble bien que c'était surtout pour s'amuser en bonne compagnie. A Langeac on nous a, en effet, affirmé que l'arrivée de la Parisienne était toujours un signe de réjouissance pour les jeunes gens qui se la signalaient et prenaient Prades pour but de promenade « afin d'aller rigoler — c'était là leur expression — avec la Violette ». Son grand-père s'aperçut un soir qu'elle s'évadait chaque nuit de la chambre qu'elle occupait chez lui pour aller rejoindre son ou ses amis dans les bois. On mit fin à ces escapades nocturnes en forçant Violette à partager le lit de sa tante.

A-t-elle eu une liaison plus sérieuse et plus durable que les autres ? On ne peut se prononcer sur ce point. Elle n'en avait fait confidence à personne.

Contrairement à ce qui a été dit, le parquet de Brioude n'a encore été chargé d'aucune enquête et n'a reçu aucune commission rogatoire du magistrat instructeur de Paris.

On avait d'autre part prétendu avoir vu Violette dans la région une quinzaine de jours avant son crime et immédiatement après. Aucun indice n'a été apporté de sa présence ici à cette époque.

# Jean Dabin, l'amant de Violette Nozière a subi un nouvel interrogatoire

LE SOUTENEUR MONDAIN DE L'EMPOISONNEUSE PARRICIDE ETAIT UN MEMBRE  
ACTIF DE "L'ACTION FRANÇAISE"

*"Camelot" militant, ancien élève des institutions religieuses  
il avait été arrêté l'an dernier  
au cours d'une manifestation royaliste*

L'enquête sur l'odieux parricide de la rue de Madagascar se poursuit. Elle se poursuit avec lenteur et sans avoir jusqu'à présent rien apporté de nouveau. La justice ne semble pas devoir se distinguer plus que ne le fit la police — dont on n'a pas oublié le rôle vraiment discret dans l'arrestation de la criminelle.

Le juge a, encore une fois, entendu hier celui qui n'est que le « témoin principal », pour le moment, de l'affaire : Jean Dabin, l'amant complaisant, le souteneur bourgeois de Violette Nozière, celui qu'elle voulait épouser et qu'en attendant d'être libre de réaliser ce rêve elle entretenait avec les libéralités de ses autres amis.

Cet interrogatoire n'a guère procuré au magistrat de révélations sensationnelles. Le beau jeune homme discute sur le montant des « honoraires » qu'il recevait, affirme n'avoir jamais rien su, rien deviné... Bref encore quelques heures perdues pour rien.

Nous avons toutefois pu avoir, de notre côté, quelques renseignements inédits sur cet intéressant personnage. Quelques renseignements qui, s'ils n'ont guère d'intérêt pour le juge d'instruction, n'en sont pas moins dignes d'être publiés. Ils concernent le passé et la vraie figure de ce jeune homme dont toutes les écailles n'étaient pas dans la monture de ses lunettes.

On sait déjà que Jean Dabin est issu d'une « bonne famille » — son père est chef de gare à Paris-Ivry. C'est aussi une famille fort bien pensante, et le futur marlou du « Boul' Mich' » fut élevé dans les principes les plus traditionnels de la bourgeois-



Jean DABIN  
dans les couloirs de l'instruction.

se conservatrice. Il reçut même une éducation toute religieuse, qui devait porter de bien étranges fruits.

Ah si c'avait été un enfant de « la laïque », nous en connaissons qui n'auraient pas tardé à jeter l'anathème sur l'école sans Dieu. Mais, passons...

De ce noble enseignement, Dabin devait garder tout de même quelque chose : l'esprit nationaliste et réactionnaire. Dans les bars où il traînait tout le jour, à côté des soucoupes qu'il laissait dédaigneusement régler à ses petites amies, on voyait souvent un numéro de l'Action Française.

Et le chevalier du bitume était plus pour la cause du Roy, de Dieu et de la Patrie qu'un tibia sympathisant. Membre actif et militant des camelots du Roy, il payait volontiers de sa personne pour le défendre. Il aimait presque autant à se battre contre un, bien entendu — les « pacifistes philoboches » ou les « marxistes judéo-maçons », que recevoir d'une jolie main, discrètement tendu sous la table, le billet parfumé pour régler l'addition.

L'an dernier nous le trouvons sur la liste des assommeurs arrêtés au cours d'une manifestation, — avec un de ses amis, fils d'un autre haut-fonctionnaire du P. O., M. d'Helles, ingénieur en chef adjoint au chef de l'Exploitation.

Fils de famille, maquereau et nerveux de la réaction, n'est-il pas très « vieille France », le beau jeune homme ?

(SUITE EN 2<sup>e</sup> PAGE, 7<sup>e</sup> COLONNE)

u'on aurait pu faire



Les socialistes n'oublient jamais chaque année de commémorer la Commune. Le gouvernement et les républicains bourgeois ont oublié, hier, le 63<sup>e</sup> anniversaire de la 3<sup>e</sup> République.

LÉON BLUM
Directeur Politique

Organe du Parti Socialiste (S.F.I.O.)

JEAN LEBAS
Administrateur-Délégué

Jean Dabin, l'amant de Violette Nozière a subi un nouvel interrogatoire

LE SOUTENEUR MONDAIN DE L'EMPOISONNEUSE PARRICIDE ETAIT UN MEMBRE ACTIF DE 'L'ACTION FRANÇAISE'

'Camelot' militant, ancien élève de institutions religieuses il avait été arrêté l'an dernier au cours d'une manifestation royaliste

LA POLITIQUE SOCIALISTE

NOTRE CHOIX EST FAIT

AVOIR à choisir entre le redressement financier et le Parti, c'est un dilemme absurde qui ne s'est pas posé et ne se posera pas...

- ♦ Jean Dabin, amant intéressé et comploté du roi, a été interrogé, hier, sur ses relations avec Violette Nozière.
♦ En Champagne, un commandé a exercé comme on le voit la fonction de militaire, épousant ses soldats et alléguant le budget. Voilà des dénonciations qui, s'en vont!
♦ Au Maroc, le mouvement de la guerre, le parti révolutionnaire, qui n'est pas parti de la Nozière...

CHASSEURS DEVANT L'ETERNEL...

L'ouverture de la chasse a été marquée par de nombreuses opérations de mortels, qui ont tué un nombre de bœufs qui ne l'ait pas toujours...

ENGORE LES PASSAGES A NIVEAU!

Sur la ligne Paris-Cherbourg une auto est broyée par un train de marchandises

Deux morts - Un blessé grave

Caen, 4 septembre. - Vers 6 heures de la nuit, sur la ligne Paris-Cherbourg, un train de marchandises, qui venait de Mantes et qui marchait dans la mare de Montcarreux, a sauté au moment où il franchissait les passages à niveau situés à la station de Saint-James de Doule...



— Et si le gros rat d'écrit en mort comm. de sacrer, comme à la tête d'écrit !

La mort de l'aviateur Celi meurt à Marseille

Marseille, 4 septembre. - On annonce la mort de Jean Louis Celi, né récemment de douze ans, qui était en compagnie de l'aviateur... Il se trouvait en train de travailler l'aviation...

En avion l'Américain Weddel atteint 496 kilomètres à l'heure

Chicago, 4 septembre. - A travers l'Amérique Charles Weddel Reynolds, l'Américain James Weddel a établi un nouveau record de vitesse pour avions rapides...

Violent ouragan en Floride

Pensacola (Floride), 4 septembre. - Un redoutable ouragan qui a sévi sur une grande partie de l'état américain a fait de nombreuses victimes...

LES MYSTÈRES DU REPORTAGE FLMÉ

XI. - La vie en rose ?



Les honnêtes gens prennent plaisir à la société des hommes et à leurs femmes...

Les Américains, grands maîtres de la technique et du commerce, ont été les premiers à former et à pratiquer la théorie de la 'fa ha boucou' dans tous leurs films...

Le sang coule toujours au Maroc

Un exterminé des tribus dissidentes dans le massif de Koucer à 3.000 mètres d'altitude

Une horrible tragédie

Un amant abandonné tue le bébé de sa maîtresse, blouse celle-ci puis se suicide

La mort de M. Georges Leygues

Deux frères se noient

C.A.P.

REUNION demain mercredi, à 21 heures, au siège du Parti, sous-commission des F.N.A.S. C.E.S. réunion jeudi jour à 15 heures, au siège du Parti.

LES MORTS DE M. GEORGES LEYGUES

Le catalogue est dressé dans le grand Salon Jaune, et veillé par les officiers qui composent la garde d'honneur.

Le sang coule toujours au Maroc

Un exterminé des tribus dissidentes dans le massif de Koucer à 3.000 mètres d'altitude

Une horrible tragédie

Un amant abandonné tue le bébé de sa maîtresse, blouse celle-ci puis se suicide

La mort de M. Georges Leygues

Deux frères se noient

C.A.P.

REUNION demain mercredi, à 21 heures, au siège du Parti, sous-commission des F.N.A.S. C.E.S. réunion jeudi jour à 15 heures, au siège du Parti.

LES MYSTÈRES DU REPORTAGE FLMÉ

XI. - La vie en rose ?



Les honnêtes gens prennent plaisir à la société des hommes et à leurs femmes...

Les Américains, grands maîtres de la technique et du commerce, ont été les premiers à former et à pratiquer la théorie de la 'fa ha boucou' dans tous leurs films...

Le sang coule toujours au Maroc

Un exterminé des tribus dissidentes dans le massif de Koucer à 3.000 mètres d'altitude

Une horrible tragédie

Un amant abandonné tue le bébé de sa maîtresse, blouse celle-ci puis se suicide

La mort de M. Georges Leygues

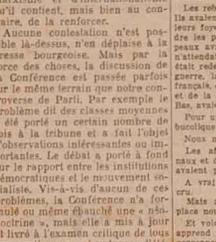
Deux frères se noient

C.A.P.

REUNION demain mercredi, à 21 heures, au siège du Parti, sous-commission des F.N.A.S. C.E.S. réunion jeudi jour à 15 heures, au siège du Parti.

LES MYSTÈRES DU REPORTAGE FLMÉ

XI. - La vie en rose ?



Les honnêtes gens prennent plaisir à la société des hommes et à leurs femmes...

Les Américains, grands maîtres de la technique et du commerce, ont été les premiers à former et à pratiquer la théorie de la 'fa ha boucou' dans tous leurs films...

Le sang coule toujours au Maroc

Un exterminé des tribus dissidentes dans le massif de Koucer à 3.000 mètres d'altitude

Une horrible tragédie

Un amant abandonné tue le bébé de sa maîtresse, blouse celle-ci puis se suicide

La mort de M. Georges Leygues

Deux frères se noient

C.A.P.

REUNION demain mercredi, à 21 heures, au siège du Parti, sous-commission des F.N.A.S. C.E.S. réunion jeudi jour à 15 heures, au siège du Parti.

Le sang coule toujours au Maroc

Un exterminé des tribus dissidentes dans le massif de Koucer à 3.000 mètres d'altitude

Une horrible tragédie

Un amant abandonné tue le bébé de sa maîtresse, blouse celle-ci puis se suicide

La mort de M. Georges Leygues

Deux frères se noient

C.A.P.

REUNION demain mercredi, à 21 heures, au siège du Parti, sous-commission des F.N.A.S. C.E.S. réunion jeudi jour à 15 heures, au siège du Parti.

# L'interrogatoire de Jean Dabin

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Jean Dabin, le souteneur mondain de Violette Nozière, a été entendu longuement hier après-midi par M. Lanoire, juge d'instruction. Cette audition n'a apporté aucun élément nouveau à l'enquête.

Il est établi que Dabin n'a pas quitté Hennebont, près de Lorient, où il se trouvait au moment du crime, et qu'il n'y a pas reçu d'argent de Violette Nozière. Ce ne serait pas lui non plus qui aurait écrit ou dicté la fausse lettre du Dr Deron, qui permit à la jeune fille de remettre à ses parents les enveloppes contenant le poison.

Dabin prétend que Violette Nozière ne lui donnait qu'un billet de 100 francs de temps en temps quand il n'avait plus d'argent. Bref, si peu de chose qu'il serait de mauvais goût d'insister, n'est-ce pas ?

A propos de l'auto que son amie devait lui acheter, Dabin déclare ;

— Il y a un mois, Violette me dit qu'elle allait avoir l'argent nécessaire auprès d'une tante, à l'hôtel Ambassador, boulevard Haussmann. Je l'accompagnai à cet hôtel, mais je l'attendis en vain. Elle sortit par une autre porte. Je la revis quelques jours plus tard au retour d'un voyage qu'elle me déclara avoir fait à Neuvy pour l'enterrement d'une cousine.

« Mon père, m'expliqua-t-elle, a été frappé de congestion au cours des funérailles ; on a dû le transporter dans une clinique. D'ailleurs il a fait au jeu de fortes pertes. On a dû mettre les scellés sur son coffre.

« Elle m'avait affirmé auparavant que son père lui donnait beaucoup d'argent, qu'il avait une situation de premier ordre, étant ingénieur en chef au P.-L.-M. et elle me montra une carte de permis de première classe. C'était celle de son père, me dit-elle, mais elle n'ouvrit pas le permis pour me laisser voir le nom.

« Je ne songeai plus à l'auto. »

Le témoin soutient qu'il ignorait l'adresse précise de la parricide. Il savait seulement qu'elle habitait rue de Madagascar. Il ne l'a jamais accompagnée chez elle.

Il déclare être l'auteur de la lettre d'amour sans intérêt adressée de Poitiers à Violette Nozière et que Mme Nozière avait cru signée du nom de Bernard.

Dabin avait dit précédemment que sa famille lui donnait 250 francs par mois. Le père disait 180 francs.

« C'est ma mère qui me donnait le surplus en cachette », explique le jeune homme.

Dabin a quitté le Palais de Justice en compagnie de son père qui l'avait attendu dans le couloir d'instruction.

## L'empoisonneuse a retrouvé son calme

M<sup>e</sup> de Vésinne-Larue, collaborateur de M<sup>e</sup> Henri Géraud, défenseur de l'inculpée, est allé voir sa cliente à la Petite Roquette. Elle est plus calme et demande toujours l'aumônier. Elle n'a plus que neuf francs et ne peut se faire acheter du linge.

## Willy se serait suicidé ? ?

M. Lanoire reçoit de nombreuses lettres anonymes ou fantaisistes.

L'une d'elle était signée du nom de Willy Legrand, un des témoins de l'affaire et disait :

« J'ai trop de remords. C'est moi qui ai donné le poison à Violette. Je me suicide. »

Mais au domicile de la famille Legrand, passage Catinat, à Saint-Gratien, on déclarait le soir que ce bruit était sans fondement. Willy était sorti ; il avait quitté ses parents vers 16 heures, comme à son habitude.

## Sollicitude maternelle

Un groupe de mères de famille a écrit au juge d'instruction pour lui demander de faire examiner par un médecin tous les jeunes gens qui ont fréquenté Violette Nozière, afin qu'ils ne puissent contaminer « d'innocentes jeunes filles ».

M. Lanoire a envoyé des commissions rogatoires à Neuvy-sur-Loire et à Prades, près de Brioude, afin d'y entendre diverses personnes ayant connu Violette Nozière.

# Le juge d'instruction a interrogé cet après-midi Jean Dabin l'ami de Violette Nozières

De plus en plus la question se pose : Violette Nozières a-t-elle eu un complice ?

Le très sympathique M<sup>r</sup> de Vesinne-Larue qui, avec M<sup>r</sup> Gérard, a assumé la lourde tâche de défendre la jeune parricide, et que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer ce matin au Palais, semble croire que le meurtrière n'a pas agi seule.

Comme nous lui demandions son impression, M<sup>r</sup> de Vesinne-Larue nous a répondu :

— Un complice ? Tout fait penser que quelqu'un a suggéré les termes de la lettre apocryphe, et, peut-être, suggestionné ma cliente en lui présentant son crime comme moins horrible qu'il n'était en réalité.

Faut-il attirer une fois de plus l'attention sur cette fameuse lettre apocryphe qui détermina les époux Nozières à absorber le poison ? Rappelons seulement que les termes en étaient si précis, si techniques, le style si ferme, si convaincant, qu'on a bien de la peine à croire que Violette a été capable de l'écrire. Il se peut qu'elle soit sa main qui en a tracé les caractères, mais est-ce son cerveau qui l'a pensée ? Cette lettre témoigne d'une expérience psychologique évidente et d'une grande habileté : tout y était pesé pour convaincre et persuader.

Or, tous les autres échantillons connus de la prose de Violette sont bien loin d'être de la même qualité. Les personnes qui les ont lus s'accordent à reconnaître que cette fille, médiocrement intelligente, écrit mal. Elle se connaît que très imparfaitement la valeur des mots, trouve rarement le terme propre et se sert, pour exprimer ce qu'elle sent ou pense, de clichés rebattus, toujours les mêmes.

On oublie un peu trop que les Nozières avaient en banque 165.000 francs en bonnes rentes françaises et que, tôt ou tard, ses parents morts, Violette devait hériter de cette petite fortune. Pourquoi, par exemple, si le crime n'avait pas été découvert, le complice éventuel n'aurait-il pas épousé Violette, qui eût alors été mise en possession de l'héritage ?

## On recherche un préparateur en pharmacie

On parle beaucoup aujourd'hui d'un préparateur en pharmacie qui aurait connu Violette Nozières. Cet homme, qu'on représente comme toujours à court d'argent, fréquentait, dit-on, les champs de courses. A la fin d'une après-midi, comme il revenait de Vincennes, il aurait été vu avec Violette à la terrasse d'un ca-

fé de la place de la République, au moment où il remettait à la jeune fille un produit pharmaceutique.

Il n'est pas besoin de dire que la police recherche activement la trace de ce préparateur.

D'autres pistes sont également suivies.

L'interrogatoire de Jean Dabin, que le juge d'instruction Lanoire entend cet après-midi, apportera-t-il des précisions susceptibles de jeter un peu de lumière sur cette affaire, qui, par certains côtés, demeure encore bien mystérieuse.

## L'arrivée au Palais de Jean Dabin

Jean Dabin, accompagné par son père, est arrivé au Palais à 14 heures.

C'est un grand jeune homme brun aux cheveux calamistrés. Il porte de grandes lunettes d'écaille noire. Son costume bleu marin est fort élégant, de même que sa chemise bleue, sa cravate à gros nœud et ses gants clairs.

Les journalistes se précipitent, mais le père les écarte brusquement en disant que son fils n'a rien à déclarer.

Comme nous insistons pour Paris-soir, Jean Dabin consent à nous adresser quelques mots :

— Tout ce que je sais, nous dit-il, je l'ai déjà déclaré à la police judiciaire. J'ignore même pourquoi je suis appelé ici ce soir. Je n'ai jamais rien su du crime que tramait Violette. J'en suis totalement innocent.

A ce moment, M. Dabin père intervient de nouveau et entraîne son fils au fond de la galerie. Un huissier introduit immédiatement le témoin chez M. le juge Lanoire.

## L'ouragan qui a dévasté l'île de Cuba a atteint la côte de Floride

New-York, 4 Septembre.

L'ouragan qui a fait récemment de nombreuses victimes et causé d'importants dégâts à Cuba a atteint, au cours de la nuit, la côte de Floride. On est sans nouvelles de toute une partie de la côte s'étendant sur 75 milles au nord de Palm Beach, tous les fils téléphoniques et télégraphiques étant rompus.

On pense que l'ouragan, qui se dirige vers le Texas, passera au-dessus d'un territoire peuplé de plus d'un million d'habitants.

LES PETITES ANNONCES COUPLÉES  
LE PLUS FORT TIRAGE  
LE MEILLEUR RENDEMENT

# Paris-soir

GRAND QUOTIDIEN D'INFORMATIONS ILLUSTRÉES

MARDI  
5  
SEPTEMBRE  
1933  
14<sup>e</sup> ANNÉE  
N<sup>o</sup> 2022

REDACTION, ADMINISTRATION  
11, rue de Valenciennes, PARIS  
Téléphones : 7-10100 à 10-115  
et 30-31 à 30-34  
Dép. : 7-10100 à 10-115  
Act. 7-10100 à 10-115

IV<sup>e</sup>me  
EDITION  
25 cent.

## Depuis ce matin une foule émue défile devant le catafalque où repose Georges Leygues

A 17 heures, le Gouvernement tout entier  
vient saluer la dépouille  
de l'ancien Président du Conseil



Le corps de M. Leygues exposé dans le grand salon, au Ministère.

## Lord Grey le célèbre homme d'Etat britannique est à l'agonie

Le 4 septembre, Lord Grey est mort à l'âge de 87 ans. Le malade est maintenant dans le coma. Il ne reste à son plus près d'espérer de sauver l'illustre homme d'Etat britannique. Seule, la constitution robuste



Lord Grey.

du mariage lui a permis jusqu'à ce moment de résister aux atteintes du mal.

De nombreuses personnalités étrangères se sont présentées au domicile de l'ancien ministre des Affaires étrangères pour rendre de ses nouvelles.

Lindbergh a quitté Copenhague pour une destination inconnue.

Copenhague, 4 septembre. L'aviateur, Lindbergh, est attendu à l'aéroport de Copenhague, qu'on suppose être en Suède.

## Le juge d'instruction Jean Dabin l'ami de Violette Nozières a interrogé cet après-midi

De plus en plus la question se pose de la place de la République au moment où l'on remonte à la source de la situation. Il n'est pas besoin de dire que la police judiciaire activement la trace de l'histoire. D'autres pistes sont également suivies.

L'interrogatoire de Jean Dabin, que l'inspecteur d'instruction Lantier entendait cet après-midi, apportera-t-il des révélations susceptibles de jeter un peu de lumière sur cette affaire, qui, par ses ramifications, demeure encore bien mystérieuse.

L'arrivée au Palais de Jean Dabin, accompagné par son père, est arrivée au Palais à 14 heures. C'est un grand jeune homme brun aux cheveux châtains. Il porte de grandes lunettes d'écaillé noire. Ses vêtements bien soignés, ses traits d'un visage se croisent dans une expression de gravité et de ses yeux d'acier.

Les journalistes se précipitent, mais le juge les écarte brusquement en disant que son fils n'en a rien à dire. Les journaux s'emparent aussitôt de son nom. Jean Dabin consent à nous adresser quelques mots.

Tout ce que je sais, nous dit-il, c'est que mon fils a été interrogé par la justice. Il ne m'a rien dit de ce qu'il a dit. Je ne sais rien de ce qu'il a dit. Je ne sais rien de ce qu'il a dit.

A ce moment, M. Dabin s'est retiré dans sa chambre. Il n'a rien dit de ce qu'il a dit. Il n'a rien dit de ce qu'il a dit. Il n'a rien dit de ce qu'il a dit.

## C'est aujourd'hui le XIX<sup>e</sup> anniversaire de la marche des taxis vers la Marne

Un chauffeur de l'époque randonnée  
nous conte ses souvenirs



M. Holtz devant son taxi, exposé momentanément au musée de l'Armée des Invalides.

Congrégation de M. Holtz. Non, mais, Holtz est un homme de bien. Il n'a rien de commun avec les autres. Il n'a rien de commun avec les autres. Il n'a rien de commun avec les autres.

M. Holtz est, en effet, chauffeur de taxi. Il a travaillé pendant dix ans dans les rues de Paris. Il a vu beaucoup de choses. Il a vu beaucoup de choses. Il a vu beaucoup de choses.

C'est-à-dire qu'il connaît les anecdotes les plus intéressantes de la capitale. C'est-à-dire qu'il connaît les anecdotes les plus intéressantes de la capitale. C'est-à-dire qu'il connaît les anecdotes les plus intéressantes de la capitale.

Il nous raconte ses souvenirs de la célèbre marche sur la Marne. Il nous raconte ses souvenirs de la célèbre marche sur la Marne. Il nous raconte ses souvenirs de la célèbre marche sur la Marne.

« C'est en effet, aujourd'hui, l'anniversaire de cette marche des taxis et c'est pour nous une grande joie de nous retrouver tous ensemble à ce moment de notre vie. »

« Nous avons trouvé ce matin dans un petit café, dans la capitale, un groupe de chauffeurs de taxis. »

« C'est tout, monsieur, que de dire : « Venez, monsieur, vous avez bien participé à la bataille de la Marne, en 1914. »

« Vous avez roulé longtemps ? »

« (Lire la suite en cinquième page) »

## Sur un front de 150 kilomètres vont commencer les exercices combinés de Champagne



A gauche : la toilette sous la pompe. A droite : un lieutenant vérifie le menu de la « roulante ».

Sur un front de 150 kilomètres, des régiments de toutes armes (infanterie, cavalerie, chars, etc.) vont participer à des exercices combinés à un échelon de campagne. Les exercices vont se dérouler au camp de Mailly.

Une nouvelle doctrine doit être mise en application pour l'utilisation de la motorisation.

On compte environ 15.000 hommes, effectifs réglementaires d'unités qui continuent d'arriver à Mailly pour, sous la direction du général Bissolati, commencer respectivement par le général Couderc, commandant la 2<sup>e</sup> division d'infanterie à Châlons, et le général Bouchard, chef de la première division de cavalerie.

Les généraux Maurin, Dufaux, Almayeur suivront le mouvement des unités motorisées et de la cavalerie, auxquels assisteront également MM. Richard de Verneuil et André Tranchesi, députés de l'Alsace et de la Meuse.

Le parti rouge part de la région de Provins en direction du camp de Mailly, tandis que le parti bleu est à pied d'œuvre, vers Vitry-le-François, avec la même objectif.

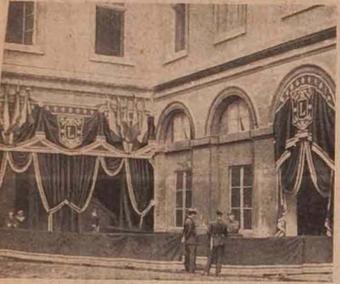
Le commandement s'intéressera principalement à l'étude des missions de conversion, de découverte, de rétro-rapport et de pourcentage.

Le général Weygand attache le plus grand intérêt à ces exercices qui prouveront la valeur et régleront l'emploi des unités motorisées.

Dès maintenant le général Maurin, inspecteur général de l'artillerie, a défilé son quartier général à Vitry-le-François. Depuis quatre-vingt heures, les trains qui traversent la région sont bondés de soldats de toutes les armes qui gagnent les positions de combat.

Les troupes mises en action sont d'ailleurs croisées par un service commandé de réviser pendant la période, sera, de ce fait, plus puissante.

La foule attendant pour défilé, à l'angle de la rue Royale et de la place de la Concorde.



L'intérieur de la cour du ministère de la Marine. (Lire notre article en 5<sup>e</sup> page.)

## LA SIGNATURE DU PACTE ITALO-SOVIÉTIQUE



M. Mussolini signe au Palais Venezia le traité d'amitié italo-soviétique.

## AU CONGRÈS NATIONAL SOCIALISTE DE NUREMBERG



Dans la tribune, MM. le Dr. Schacht, von Neurath et von Papen, écoutent le discours du chancelier.

# Le crime de Violette Nozières

Qui a profité des 2.000 francs dont l'empoisonneuse ne peut indiquer l'emploi ?



M. Lanoire, juge d'instruction, examine, près de la porte de Charenton, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

Malgré les efforts de M. Lanoire, juge d'instruction, malgré l'activité déployée inlassablement par la brigade spéciale de la police judiciaire, il demeure impossible de répondre aux questions fondamentales que pose encore le drame de la rue de Madagascar.

Peu à peu, la vérité s'est fait jour sur un grand nombre de points intéressants, importants même, mais secondaires si l'on considère ce qui reste à établir.

Ainsi l'emploi du temps de la criminelle, exception faite des quelques heures qui ont suivi le crime, est parfaitement connu. Les moyens de ce crime le sont également, et à quelques détails près les conditions de l'exécution. La préméditation est rigoureusement établie et avouée, les antécédents de la parricide tristement mis à nu. C'est elle-même, on en est à peu près sûr, qui acheta le poison, et si les termes de la lettre apocryphe qui trompa ses malheureux parents ont pu paraître étrangement techniques, on pense toutefois gé-

néralement qu'ils furent tracés de sa main. A moins qu'un fait nouveau et inattendu ne se manifeste, l'hypothèse d'une complicité directe est donc considérée comme improbable.

Mais tout ceci malheureusement ne résout pas les principales inconnues du problème. Des pourquoi et des comment subsistent et ils sont de taille !

Violette Nozières, on le sait, a dérobé à ses parents une somme de 3.000 francs. On peut estimer à 1.500 francs, 2.000 francs au maximum les dépenses qu'elle a pu faire le lendemain. Deux jours plus tard elle n'avait plus un sou.

La parricide prétend avoir déchiré des billets de banque. Certes, cela s'est vu. Une caissière indélicatesse, au moment de son arrestation, peut avoir ce geste irraisonné et puéril. De la part de Violette cela paraît invraisemblable. Et l'on persiste à croire que ces 1.500 ou 2.000 francs, quelqu'un les lui a pris. Qui ?

(Voir la suite en 2<sup>e</sup> page, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes).

LA TEMPERATURE

Température du 8 septembre 1933
Paris: 11.5. Etat de la mer à 10 h. 20.
Météo: Beau, vent S-E, 10 à 15 km/h.



LE ROI FAYCAL souverain d'Irak EST MORT HIER A BERNE

Le roi Faycal a succombé à une crise cardiaque cette nuit, à 0 h 30. Le roi Faycal était arrivé à Berne il y a quelques jours, venant de Bagdad, pour faire une cure au Sanatorium de la ville.

LA DEUXIEME PHASE DES EXERCICES COMBINES DE CHAMPAGNE

Le secret de ces importantes évolutions militaires est particulièrement bien gardé. Les exercices ont été effectués dans les conditions les plus parfaites.

Le crime de Violette Nozières

Qui a profité des 2.000 francs dont l'empoisonneuse ne put indiquer l'emploi? M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

La plainte des Hongrois

Ils ne peuvent vendre leur blé à 30 francs le quintal. Grosvenor, septembre. - Par lettre-avis.

Fruits de Cuba

La révolution grandit dans la Havane quand nous accostons l'île septième aux marches du nouveau quai. Machado n'avait pas encore fait il y a préparé. Nous voyons de nombreux soldats, les uns en tenue de combat, les autres en tenue civile.

NOUVEAUX RENFORTS AMERICAINS DANS LES EAUX CUBAINES

L'agitation communiste grandit à la Havane. Les nouvelles renforts américains dans les eaux cubaines ont été envoyés pour soutenir le régime de Machado.

Le roi Faycal

Le roi Faycal est mort hier à Berne. Il avait souffert d'une crise cardiaque. Ses funérailles auront lieu à Bagdad.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

La plainte des Hongrois

Ils ne peuvent vendre leur blé à 30 francs le quintal. Grosvenor, septembre. - Par lettre-avis.

NOUVEAUX RENFORTS AMERICAINS DANS LES EAUX CUBAINES

L'agitation communiste grandit à la Havane. Les nouvelles renforts américains dans les eaux cubaines ont été envoyés pour soutenir le régime de Machado.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

La plainte des Hongrois

Ils ne peuvent vendre leur blé à 30 francs le quintal. Grosvenor, septembre. - Par lettre-avis.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

NOUVEAUX RENFORTS AMERICAINS DANS LES EAUX CUBAINES

L'agitation communiste grandit à la Havane. Les nouvelles renforts américains dans les eaux cubaines ont été envoyés pour soutenir le régime de Machado.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

La plainte des Hongrois

Ils ne peuvent vendre leur blé à 30 francs le quintal. Grosvenor, septembre. - Par lettre-avis.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

NOUVEAUX RENFORTS AMERICAINS DANS LES EAUX CUBAINES

L'agitation communiste grandit à la Havane. Les nouvelles renforts américains dans les eaux cubaines ont été envoyés pour soutenir le régime de Machado.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

La plainte des Hongrois

Ils ne peuvent vendre leur blé à 30 francs le quintal. Grosvenor, septembre. - Par lettre-avis.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

NOUVEAUX RENFORTS AMERICAINS DANS LES EAUX CUBAINES

L'agitation communiste grandit à la Havane. Les nouvelles renforts américains dans les eaux cubaines ont été envoyés pour soutenir le régime de Machado.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

La plainte des Hongrois

Ils ne peuvent vendre leur blé à 30 francs le quintal. Grosvenor, septembre. - Par lettre-avis.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

Le crime de Violette Nozières

M. Lanoir, juge d'instruction, examine, près de la porte de Choisy, l'endroit où se trouvait le jardin de Nozières.

Enfin, vous une parole énergique et claire. Saluons-la avec joie.

Le crime de Violette Nozières

La plainte des Hongrois

Le crime de Violette Nozières

Le crime de Violette Nozières

# L'enquête sur le crime de Violette Nozières

SUITE DE NOS INFORMATIONS  
DE PREMIERE PAGE

L'enquête aura fait sortir de l'ombre une faune si étrange, révélé tant de petites turpitudes que l'on aura été tenté d'avancer plus d'un nom... M. Lanoire, croyons-nous, a sur ce sujet des idées personnelles qu'il s'efforce avec acharnement de vérifier. Des renseignements extrêmement précis seraient parvenus au magistrat sur les habitudes et moyens d'existence d'un témoin qui fut déjà longuement entendu. Et M. Lanoire attend beaucoup, en tout cas, de l'interrogatoire qu'il fera subir aujourd'hui à Violette Nozières, à la Petite-Roquette, et où il espère obtenir d'elle un élan de sincérité.

Les questions qu'il posera à la criminelle auront trait surtout à ce point.

L'un des épisodes  
les plus étonnants  
de la mystérieuse  
et dangereuse vie  
d'enquête et de contre-espionnage  
qu'ont délibérément  
choisie certains  
Français, héros  
obscurs et admirables :

Lire dans *Le Matin*  
du 14 Septembre,

**LE SECRET**  
**DES**  
**DEIWOCH**

Elles porteront également, avec insistance, sur les accusations monstrueuses de la parricide contre son père.

## Visite aux jardins

Violette Nozières, on le sait, prétendait que son père l'entraînait souvent dans un jardinet qu'il possédait à la porte de Charenton. Cet enclos subsiste toujours mais il a été bouleversé par les travaux effectués sur la zone des anciennes fortifications. Ce n'est plus qu'une sorte de butte où l'on entasse le sable et les cailloux.

M. Lanoire a tenu, toutefois, à se rendre sur place, hier matin, accompagné de son greffier, M. Landron, et de l'inspecteur Verrier. Il examina l'emplacement pendant quelques minutes, puis se rendit dans le nouveau jardin des Nozières, situé près du quai de Bercy. Il n'existe là ni tonnelle, ni cabane quelconque, mais M. Lanoire a pu, en interrogeant les propriétaires des jardins voisins, obtenir quelques renseignements sur le premier jardin disparu. Il comprenait une cabane exiguë, où M. Nozières entreposait ses outils. Le cadenas en fut même forcé une nuit par des inconnus qui volèrent quelques objets.

Un témoin avait assuré que M. Nozières se rendait quelque fois là avec sa fille. Par contre, un voisin immédiat, M. Baudis, employé des postes, se souvient d'avoir vu souvent M. Nozières seul, jamais avec Violette. Une certaine incertitude demeure donc sur ce point.

## L'Algérien Atlan a bien séjourné dans l'Yonne du 18 au 21 août

On soit que l'Algérien Atlan, qui avait quitté le 18 août son hôtel de la rue de Trévise, déclara avoir passé les jours suivants dans l'Yonne, en compagnie d'une femme mariée. Cette déclaration après vérification par la gendarmerie de Courlon-sur-Yonne a été reconnue exacte. Le 21 août, M. Atlan était revenu pour une nuit rue de Trévise. C'était le soir même du crime. Mais l'Algérien affirme qu'il ne vit pas Violette Nozières depuis le 8 août, ce jour-là pas plus qu'un autre.

# VIOLETTE NOZIÈRES

## au cours d'un tragique interrogatoire persiste à accuser son père

L'empoisonneuse maintient  
qu'elle a agi seule et qu'elle  
n'a eu aucun complice

(De notre rédaction parisienne)

L'instruction, on le sait, attendait beaucoup du nouvel interrogatoire de Violette Nozières. Une fois de plus, c'est une déception.

L'empoisonneuse est-elle sincère dans ses accusations persistantes contre son père ou n'est-ce que le plus odieux des systèmes de défense ? On le saura peut-être quand des témoignages quelle a invoqués — quant à ses confidences — auront pu être recueillis.

Mais ses déclarations relatives à la première tentative d'empoisonnement semblent plus suspectes, tout au moins quant au chagrin d'amour et à l'intention de mourir avec ses parents.

Par contre, on a l'impression que la misérable dit vrai quand elle explique comment elle a préparé le poison destiné à ceux-ci.

Quant au mystère des 3.000 francs, il n'est pas éclairci. Toutefois, il se peut que les propos de la criminelle répondent exactement aux faits et qu'elle n'ait eu aucun complice.

Cependant, on croit toujours que Violette Nozières était incapable de rédiger la lettre engageant ses parents à absorber les dangereux cachets.



Paris, 9 septembre. — La visite du juge d'instruction à la prison où est détenue Violette Nozières avait amené, rue de la Roquette, une foule assez nombreuse. Foule calme, du reste, qui, sans proférer un mot, assiste à l'arrivée des avocats et du juge.

C'est M<sup>e</sup> de Vésinne-Larue, le plus jeune des défenseurs de la criminelle, qui, à 13 h. 35, arrive le premier.

Aux journalistes qui l'entourent, il refuse de déclarer quoi que ce soit « par déférence pour M<sup>e</sup> Henri Géraud », dit-il, pour expliquer son mutisme.

Peu après arrive M<sup>e</sup> Henri Géraud. — J'attends tout de cet interrogatoire, déclare-t-il, car j'ai supplié ma cliente de dire aujourd'hui toute la vérité.

Et immédiatement, le célèbre avocat s'engouffre dans la prison.

Peu après, M. Lanoire, juge d'instruction, suivi de son greffier, pénètre à son tour dans la maison d'arrêt. C'est, nous a-t-on assuré, dans le parloir que le juge va entendre la détenue, mais rien ne transpire de cet interrogatoire.

(Lire la suite en deuxième page)

REIMS

37, 89, 91, Place Drouot-Erlon... Le PUBLICITE locale et régionale...

DIRECTEUR : PAUL MARCHANDEAU... LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA REGION DU NORD-EST...

(Contrôle par I. O. J. T.)... Le Numéro : 25 Centimes

PUBLICITE extra-regionale... Le Bureau du Journal à PARIS... PARIS 28, Rue du Quatre-Septembre, 28

LE REDRESSEMENT BUDGETAIRE Apres le discours de Boussac

Il n'est pas trop tard pour revenir sur le discours de Boussac. Les réactions que les paroles du ministre du Budget ont provoquées dans le pays...

Photo R. Chéba - Eclairer - M. LAUROUX

LA POLITIQUE

La défense de nos vins

Les vins de France, plus que tous autres produits, ont subi cruellement les atteintes de la crise causée par nos maux.

Photo Kesteven, Cléba - Eclairer - M. AZANA

LA POLITIQUE

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître

Dès, en application de la loi du 10 juillet des exportations ont été effectuées...

A CUBA, LA SITUATION EST TOUJOURS SÉRIEUSE ET L'ENTENTE EST LOIN DE REGNER DANS L'ARMÉE

Les officiers refusent d'obéir au sergent Batista promu chef d'Etat-Major... (De notre rédaction parisienne) L'Instruction, on le sait, attendait beaucoup du nouvel intermédiaire de Batista...

Photo Winwood, Cl. - Eclairer - Le Général MENOCAL

LA POLITIQUE

Le conseil ministériel espagnol

Washington, 9 septembre. Au déjeuner d'Etat on déclare que les ministres américains qui ont débatté sur la conférence...

Photo Modat-Dresen, Cl. - Eclairer - L'émir GHAZI, fils du roi FAYCAL

LA POLITIQUE

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître, on peut dire que les conditions de la culture de la vigne sont devenues...

Photo Kesteven, Cléba - Eclairer - M. AZANA

LA POLITIQUE

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître

Dès, en application de la loi du 10 juillet des exportations ont été effectuées...

VIOLETTE NOÏÈRES au cours d'un tragique interrogatoire persiste à accuser son père

(De notre rédaction parisienne) L'Instruction, on le sait, attendait beaucoup du nouvel intermédiaire de Batista...

Photo Winwood, Cl. - Eclairer - Le Général MENOCAL

LA POLITIQUE

Le conseil ministériel espagnol

Washington, 9 septembre. Au déjeuner d'Etat on déclare que les ministres américains qui ont débatté sur la conférence...

Photo Modat-Dresen, Cl. - Eclairer - L'émir GHAZI, fils du roi FAYCAL

LA POLITIQUE

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître, on peut dire que les conditions de la culture de la vigne sont devenues...

Photo Kesteven, Cléba - Eclairer - M. AZANA

LA POLITIQUE

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître

Dès, en application de la loi du 10 juillet des exportations ont été effectuées...

M. Queuille, Ministre de l'Agriculture, indique les perspectives de la prochaine campagne en blé

Le Ministre fait appel à la collaboration des agriculteurs et de leurs associations... (De notre rédaction parisienne) La situation actuelle de notre agriculture et la Complexité du problème du blé...

Photo Winwood, Cl. - Eclairer - Le Général MENOCAL

LA POLITIQUE

Le conseil ministériel espagnol

Washington, 9 septembre. Au déjeuner d'Etat on déclare que les ministres américains qui ont débatté sur la conférence...

Photo Modat-Dresen, Cl. - Eclairer - L'émir GHAZI, fils du roi FAYCAL

LA POLITIQUE

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître, on peut dire que les conditions de la culture de la vigne sont devenues...

Photo Kesteven, Cléba - Eclairer - M. AZANA

LA POLITIQUE

Après l'incendie d'Aulnay-l'Aître

Dès, en application de la loi du 10 juillet des exportations ont été effectuées...

UNE COURSE OCCIDENTALE

Chartre, Chapuis avait organisé une compétition sur le record du monde...

Photo R. Chéba - Eclairer - Chartre, Chapuis avait organisé une compétition sur le record du monde...

LE RECORD DE L'ALTITUDE

Le capitaine LEMONIE, vient de s'élever à 12700 mètres d'altitude...

Photo R. Chéba - Eclairer - Le capitaine LEMONIE, vient de s'élever à 12700 mètres d'altitude...

# L'AFFAIRE NOZIÈRES

(Suite de la première page)

M. Yan, directeur de l'établissement, se retranche derrière des ordres formels, pour refuser aux journalistes qui l'en avaient prié, de les admettre dans la cour de la prison.

## La parricide maintient les accusations qu'elle a portées contre son père

L'interrogatoire de Violette Nozières, commencé à 3 h. 30, s'est terminé à 5 h. 45.

Sans une larme, le regard fixe, elle a répondu froidement aux questions du juge. C'est sans être autrement émue qu'elle a donné libre cours à sa rancune à l'égard de son père. C'est d'après elle, alors qu'elle avait douze ans, qu'elle eut à subir dans la chambre paternelle, les horreurs du viol puis elle ajouta que par la suite, son père abusa d'elle à plusieurs reprises dans la bicoque qu'il avait fait construire dans son jardin et qui était large de 1 m. 50 et longue de 2 m. 50. Ces relations auraient duré jusqu'au dernier moment.

Ce n'est qu'à 16 ans, dit-elle, que je me laissais aller à prendre un amant.

Violette ajoute :

— Je n'ai rien dit à ma mère parce que mon père m'avait persuadée que nous étions tous les deux en faute, et que j'avais honte.

A la demande du magistrat, l'inculpée a donné des détails physiques sur son père, ajoutant qu'il avait une hernie. Mais tous ces détails ne prouvent rien, le père ayant pu parfois se déshabiller en présence de sa fille.

Violette Nozières précise qu'elle a fait des confidences à ce sujet à un de ses amants, étudiant en médecine, et des allusions à deux jeunes gens. Ces trois témoins seront entendus.

A Neuvy, une de ses tantes lui aurait dit un jour : « On dirait que ton père est jaloux de toi. »

Ce sont ses agissements qui ont fait naître en elle une colère persistante.

Violette avoue avoir voulu, le 28 mars, à la suite d'un chagrin d'amour, tuer ses parents une première fois et se suicider par la même occasion. Assertion qui semble démentie par la déposition de l'agent de la brigade police-secours qui eut à intervenir pour sauver les époux Nozières et qui déclara que leur fille, calme et tranquille, semblait se désintéresser des secours apportés aux siens, car il faut se rappeler que ce jour-là, Mme Nozières fut la seule à être gravement intoxiquée.

Puis avec calme, elle raconta cette scène tragique : elle a fait trois paquets de quatre comprimés de somenol pour chacun. Si elle a mis le feu, c'est involontairement. J'étais envornée — mot patois qui signifie étourdie. Ce qui est curieux, c'est que ce fut sa mère qui faillit mourir à la suite de cet incendie et que personne ne remarqua le malaise de la fille.

Après une suspension d'un quart d'heure, M. Lanoire interroge la parricide au sujet du blé rouge, dit mort aux rats, trouvé dans son sac.

« J'avais acheté ce blé huit jours avant, dit-elle, dans une droguerie, pour empoisonner mon père. Mais j'ai appris que ça faisait trop souffrir, j'y ai renoncé. »

Le juge en arrive au crime lui-même. L'inculpée déclare :

— J'avais acheté des tubes de somenol et j'avais écrasé 18 comprimés pour mon père et 6 pour ma mère, et pour que les paquets fussent semblables, j'avais ajouté, pour ma mère, des sels Kruschen.

Le juge lui demande :

— Vous avez remis les deux paquets à votre mère qui, elle-même les a fait fondre. Si elle s'était trompée, si elle avait pris le paquet que vous destiniez à votre père ?

— Je le lui aurais fait remarquer, répond Violette, car je l'observais. Le paquet dans lequel était la dose de mon père n'avait pas les bouts rentrés l'un dans l'autre par derrière et le bord du papier coupé au devant du paquet, tandis que celui de ma mère était fermé et la face antérieure était d'une seule pièce.

M. Lanoire a donné deux feuilles de papier à Violette qui les a pliées de la façon qu'elle venait d'indiquer. On confrontera avec les papiers qui lui ont servi et qui sont encore entre les mains de M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie.

Violette Nozières proteste contre l'idée qu'elle eut pu vouloir tuer sa mère. Pour la tentative du 16 mars, elle ajoute :

— Je voulais que nous mourions tous les trois, si ma mère avait succombé, je ne lui aurais pas survécu. »

Au sujet des 3.000 francs qu'elle a emportés de chez ses parents, Violette Nozières prétend qu'elle n'en a remis aucune partie à aucun homme. Toutefois, elle ne peut faire le compte de ses dépenses que pour 1.200 francs. Elle ajoute qu'elle a déchiré six billets de 100 francs, au moment où elle était convoquée chez le commissaire de police. Pour le reste, elle ne sait pas ce qu'elle en a fait.

— Peut-être, dit-elle, ai-je perdu 1.000 francs dans le bois de Vincennes.

Elle affirme n'avoir eu aucune complicité d'aucune sorte et n'avoir pas eu d'autre amie que Mady Devize.

L'inculpée sera interrogée de nouveau prochainement.

## LES ATROCES ACCUSATIONS DE LA PARRICIDE

# L'un des confidents dont le témoignage a été invoqué par Violette Nozières ne se souvient de rien

*Par contre, plusieurs témoins affirment  
avoir vu souvent l'empoisonneuse en  
compagnie de son père dans le jardin  
de Charenton*

Le long interrogatoire subi samedi après-midi par Violette Nozières, et qui fut si décevant pour ceux qui en attendaient un coup de théâtre, laisse dans une ombre complète bien des points importants de l'affaire. On sait, toutefois, qu'invitée à justifier dans la mesure du possible l'effroyable accusation dressée contre son père la criminelle a apporté des précisions de deux sortes.

Elle a d'abord fourni un certain nombre de détails intimes sur M. Nozières et sur sa prétendue conduite envers elle. Ces détails, on est résolu à tout tenter pour les vérifier, tout au moins quelques-uns, mais on ne se dissimule pas que ce sera là un travail bien difficile.

Violette Nozières a ensuite donné les noms de personnes qui auraient jadis reçu confiance de cette situation ou en présence desquelles elle y aurait fait des allusions plus ou moins transparentes.

Parmi ces personnes se trouvent un élève de l'école des arts décoratifs, qui n'est pas actuellement à Paris, et un étudiant en médecine, M. Pierre Camus, 4, rue de la République, aux Lilas, que nous avons joint hier.

Disons tout de suite, sans préjuger la valeur de ce témoignage jusqu'ici unique, que les déclarations du jeune homme ne confirment aucunement les dires de Violette Nozières.

Quand nous eûmes mis rapidement au courant M. Camus du témoignage que l'on attendait de lui :

— Voilà donc, s'est écrié le jeune homme, pourquoi j'ai reçu, ce matin même, une convocation de M. Lanoire, juge d'instruction ! J'avoue que cette convocation m'a beaucoup étonné, car je n'aurais jamais pensé être d'une utilité quelconque à la justice dans cette affaire.

(Voir la suite en 2<sup>e</sup> page, 5<sup>e</sup> colonne)

LA TEMPÉRATURE

Le 11 septembre, 27 sur de la nuit, 16 sur de la journée, 20 sur de la nuit, 18 sur de la journée, 20 sur de la nuit, 18 sur de la journée...



Le Matin



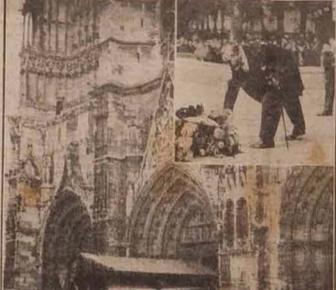
"La continuité dégoûtée en tout" PARSCAL Et par-dessus tout en démagogie, en gabegie et en papaverisme.

APRÈS SIX MOIS D'HITLÉRISME UNE ENQUÊTE A TRAVERS LA PROVINCE ALLEMANDE

Munich, patrie de l'hitlérisme on apprend les débuts hasardeux du Führer Munich, septembre. J'ai l'honneur, en tant que journaliste, de ramasser les papiers gras...

M. Miellé préside à Meaux aux cérémonies du dix-neuvième anniversaire de la victoire de la Marne

Avec une persévérance opiniâtre, nous opposons, à la mystique de la force, celle de la justice et du droit...



Le général Miellé, ministre des pensions, président de la cérémonie de la victoire de la Marne.

LES ATROCES ACCUSATIONS DE LA PARRICIDE

L'un des confidentes dont le témoignage a été invoqué par Violette Nozières ne se souvient de rien

Le brigadier-interprète avait soigneusement préparé Violette Nozières, et qu'il lui avait dit tout ce qu'il fallait dire...

DEUX TERRIBLES ACCIDENTS EN ITALIE SUR L'AUTODROME DE MONZA

Les coureurs automobilistes Campari, Borzacchini et le comte Czarkowski se sont tués



De haut en bas: Borzacchini, Campari et le comte Czarkowski.

L'ANGOISSANT PROBLÈME A-T-ON LE DROIT DE TUER POUR ABRÉGER DES SOUFFRANCES?

Peut-on jamais affirmer qu'une maladie soit incurable? Par le D<sup>r</sup> Foveas de Courmelles. Périodiquement, pour ainsi dire, se pose, en faveur d'un malade...

LES PASSAGES A NIVEAU D'ANGERS

Trois tués, deux blessés graves à Aix-les-Bains

Angers, 10 septembre. — Trois personnes ont été tuées et deux blessés graves...

LES MILLE ET UN MATINS - LA FEMME DE SARRASIN

Munich, 10 septembre. — Une femme de ménage a été tuée par un coup de feu...

LE RAISIN DE LA TREILLE DU ROY A ÉTÉ VENDU HIER

Munich, 10 septembre. — Le raisin de la treille du Roy a été vendu hier à un prix élevé...

L'INTERVENTION A MAIN ARMÉE DES ÉTATS-UNIS A CUBA EST PERMISE PAR LA CONSTITUTION DE CE PAYS

M. Grau San Martín est désigné comme président de la République cubaine

En vertu de quel droit les États-Unis interviennent-ils à Cuba? Les États-Unis ont le droit de protéger les vies, les biens et les intérêts de leurs citoyens...

UN CAMION TRANSPORTANT 45 NAZIS S'ABÎME DANS UN FOSSE

Dieux tués, vingt-huit blessés

Bruxelles, 10 septembre. — Un camion transportant 45 nazis s'est abîmé dans un fossé...

PENDANT LA VENTE

Munich, 10 septembre. — Pendant la vente de tableaux, un incendie a éclaté...

UN AVION FRANÇAIS RÉUSSIT LA PREMIÈRE LIASON AÉRIENNE ENTRE L'ÎLE DE LA RÉUNION ET LA ÎLE MAURICE

Paris, 10 septembre. — Un avion français a réussi la première liaison aérienne entre l'île de la Réunion et la île Maurice...

PROPOS D'UN PARISIEN

On vient de choisir le modèle définitif de la pièce de cinq francs. Il est d'un modèle vigoureux et on ne peut que lui reprocher qu'il est un peu trop massif...

AU CONGRES CATHOLIQUE DE VIENNE

Le congrès catholique, auquel assiste le cardinal Verdy, poursuit ses travaux à Vienne. Les débats sont très intéressants...

LES BANDAHS MANCHOUIS EN CAPTIVITÉ

Les bandes manchouises sont en captivité dans un camp à proximité de Pékin.

LES DEUX VEAUX ESPAGNOLS ENTRETIENT EN COLLISION

Les deux veaux espagnols ont eu une collision lors d'une course à Madrid.

ÉCHEC D'UN CANDIDAT ILLIRIEN AU CONSEIL DES ÉTATS BELGES

Un candidat illirien a échoué lors des élections au conseil des États belges.

# L'enquête sur les accusations de Violette Nozières

SUITE DE NOTRE INFORMATION DE PREMIERE PAGE

Toutefois, M. Pierre Camus ne se défend pas d'avoir connu la criminelle :

— A la lecture des journaux relatant le drame de la rue de Madagascar, puis l'arrestation de la coupable, je me suis rappelé, en effet, que j'avais eu une petite camarade du nom de Violette Nozières. Mais j'étais bien jeune alors. Je ne puis vous dire au juste en quelles années c'était. J'avais peut-être 14 ou 15 ans et j'étais élève au lycée Voltaire. Ce n'était qu'une gamine et je ne me rappelle pas quelle école ou quel lycée elle fréquentait. Je ne la voyais qu'avec d'autres camarades et je n'ai pas besoin d'ajouter que nous n'avons jamais eu les moindres relations intimes. Que puis-je dire sur elle ? Presque rien.

— Elle ne vous a jamais fait la moindre confidence ?

— Jamais. Et si elle a fait, en ma présence, des allusions à une situation anormale, cela m'a complètement échappé. En bref, c'était une camarade comme les autres, et c'est tout.

Ce point résolu par la négative, nous avons tenu encore à faire dire à M. Camus si Violette ne lui fit pas, d'une façon ou d'une autre, l'effet d'un être malsain ou anormal.

— Non, répond sans hésiter l'étudiant en médecine. Elle m'a vraiment paru semblable à bien d'autres...

## Les visites au jardin, seul point acquis

Que diront les autres témoins convoqués par M. Lanoire ? Il est bien évident que si leurs déclarations sont identiques à celles que nous venons de reproduire, la thèse soutenue par l'inculpée en recevra un coup sérieux, bien qu'on ne puisse évidemment fonder l'établissement de faits aussi graves sur le rapport de simples confidences.

Sur un seul point donc ses déclarations se sont confirmées jusqu'ici. Il est exact qu'une cabane ait existé dans le jardin de la porte de Charenton. Et, alors qu'un témoin ne se souvient pas d'y avoir vu Violette Nozières, d'autres, par contre, indiquent qu'ils l'y virent souvent avec son père. Dès aujourd'hui, M. Lanoire prescrira, nous l'avons dit, toute une série de nouvelles vérifications.

## Maladie héréditaire

La question s'est posée de savoir si la grave maladie spécifique pour laquelle fut soignée récemment Violette Nozières avait été directement contractée ou si elle était d'origine héréditaire. Il n'y a plus aucun doute maintenant qu'elle n'ait été due à l'hérédité, l'affection, comme on le sait, pouvant sauter plusieurs générations.

La jeune fille avait souffert de fréquentes fièvres vespérales dont les médecins recherchèrent longtemps l'origine sans succès. Elles furent d'abord attribuées à tort à la tuberculose. Violette avait eu une assez grave maladie de l'intestin, puis de la vésicule biliaire, et le docteur Deron, qui la soigna en dernier lieu, eut l'idée de rechercher s'il n'y avait pas chez elle une affection spécifique héréditaire. Les réactions auxquelles le praticien se livra sur-le-champ furent en effet positives, et fournirent une indication de 56 %. Après un traitement approprié, ce chiffre tomba au bout de quelques semaines à 15 %, puis les réactions devinrent rapidement négatives.

Violette Nozières avait un moment suppose elle-même qu'elle avait pu contracter ce mal auprès d'un étudiant en médecine, mais elle reconnut son erreur.

## Un bon sujet pour l'hypnotiseur

Bien des camarades et amis — à titres divers — de Violette Nozières, entendus comme témoins par M. Lanoire et par la brigade spéciale de la police judiciaire, ont déclaré que la criminelle ne leur avait jamais fait l'effet d'une anormale. Il s'en faut pourtant que cette façon de voir soit celle de tous.

Certaines personnes, qui ont vu souvent la parricide en diverses occasions et qui se flattent de l'avoir attentivement observée, ont remarqué, au contraire, chez elle, des symptômes très étranges. Calme, froide, on pourrait même dire frigide — telle est l'impression unanime — la jeune fille semble pourtant être excessivement impressionnable par des moyens spéciaux. Et l'on précise : « C'était un sujet exceptionnellement bon pour l'hypnotisme. »

Plusieurs personnes, qui ont rencontré Violette Nozières au quartier Latin ou à Montparnasse, nous ont déclaré qu'ils l'ont vue à plusieurs reprises se laisser endormir avec une rapidité remarquable. D'autres disent qu'il lui arrivait d'avoir brusquement des « absences », de se lever par exemple et de s'en aller sans dire un mot, comme si elle subissait une volonté étrangère...

De quelle valeur ces observations pourront-elles être pour expliquer le « cas » de la parricide ? Les médecins aliénistes, qui seront prochainement désignés pour l'examiner, le diront peut-être. Et M. Lanoire voudra, sans doute, éclaircir ce point, avec tant d'autres.

# Violette Nozière a-t-elle menti ?

*Les enquêteurs pensent  
retrouver bientôt  
ceux qui lui servirent  
de confidents*

## Sanctions universitaires contre l'étudiant Jean Dabin

A la suite du long interrogatoire que Violette Nozière vient de subir dans le bureau directorial de la Petite-Roquette, nous allons, aujourd'hui, essayer de dégager, en nous basant sur des faits et sur des impressions, non pas ce que fut pour un magistrat à la recherche de la vérité, et pour les défenseurs, appuis moraux d'une jeune détenue, cet interrogatoire, dans sa forme concrète, mais bien les éléments nouveaux qu'il a apportés — éléments qui semblent prendre, maintenant, une importance primordiale.

Nous avons déjà dit que l'entrevue entre M. Lanoire et la jeune Violette avait porté sur trois points principaux : mobile du crime, préméditation, complicité. Sur ces trois points, la parricide a répondu, certes. Sans juger de la valeur ou de la sincérité de ses réponses — l'enquête nous permettra de mieux le faire plus tard — nous allons essayer de dépeindre l'attitude de la jeune fille qui, plus que ses paroles, fut à plusieurs reprises, révélatrices des pensées qui l'agitaient.

Au sujet du crime dont elle rend coupable son père, Violette avait, jusque-là, observé une certaine réserve vis-à-vis du magistrat. Mais devant le scepticisme du magistrat à l'égard d'un tel système de défense, Violette, se départant de son impassibilité, eut un premier mouvement de révolte. Elevant la voix, elle clama qu'elle ne mentait point et ses yeux qui, jusque-là, avaient gardé une fixité déconcertante, se tournèrent alors, suppliants, vers ses deux défenseurs. Le magistrat, quelque peu démonté par la fermeté de la jeune fille, et prévoyant que les déclarations de celle-ci allaient entraîner une nouvelle enquête, recueillit alors tous les éléments que Violette lui donna afin d'appuyer ses dires.

### Le complice ?

Tant que la conversation roula sur la préméditation, la parricide, retombée dans son apathie, allant droit au but, répondit aux questions qui lui furent posées. Ce n'est qu'au moment où le magistrat aborda la complicité que l'on put voir, pour la première fois Violette se troubler, pâlir, chanceler, au point que l'on dut interrompre l'interrogatoire pour lui permettre de se reconforter. Remise un peu, elle fut à nouveau questionnée sur ce point. En dépit des efforts qu'elle parut faire pour trouver des réponses satisfaisantes, il lui fut impossible de préciser l'emploi qu'elle fit du temps écoulé entre l'heure de son crime et celle où on la vit à l'hôtel de la rue Victor-Cousin. Elle ne put d'ailleurs, sur le produit du vol commis après le crime, justifier de l'emploi d'une somme qui dépasse mille francs.

On doit comprendre, maintenant, pourquoi nous-mêmes, depuis l'arrestation de Violette, nous nous sommes attachés, mais sans succès, à élucider cette grave question de la complicité, la seule qui gécèle, dans l'esprit de la criminelle, tant de lacunes ou de réticences. Pressée de fournir là-dessus des explications, Violette éprouve une émotion qui, rendue plus sensible encore par la fatigue, devait se traduire par un réel malaise.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est sur cette voie, semble-t-il, que les policiers chargés de rétablir les faits dans toute leur vérité, doivent maintenant aiguiller leurs recherches. Peut-être une surprise les attend-ils au bout de leur enquête.

### La haine du père

Durant ce long interrogatoire, aux multiples péripéties, l'allure de Violette, à plusieurs reprises, n'a pas manqué de présenter les curieux symptômes qui la firent souvent considérer comme un être anormal. On avait, pourtant, laissé à la prisonnière tout le temps nécessaire pour qu'elle se remit de la violente émotion qu'elle éprouva lors de sa confrontation avec sa mère. Comment la virent, au cours des trois heures et demie de ce pénible interrogatoire, magistrats et défenseurs ?

Toujours vêtue de sa robe noire, qui accentuait encore la pâleur de son visage, Violette, à part les quelques minutes où elle s'anima soudain pour accuser son père, garda une attitude immobile, un air lointain, presque absent, qui fit dire à un témoin de cette scène :

— Je ne comprends pas pourquoi, avant de demander à cette jeune fille comment et pour qui elle a commis son crime, on ne l'a pas soumise à un examen mental. N'était-il pas indispensable avant tout de savoir si les paroles de Violette doivent être considérées comme celles d'un déséquilibré ou comme celles d'un être normal ?

### A la recherche de la vérité

Déjà, pour notre part, à plusieurs reprises, nous avons posé la question. Dès le premier jour, on avait décidé de faire subir à la détenue cet examen. Qu'attend-on pour y procéder ? (S. en 3<sup>e</sup> p.)

Maurice Aubenas.

## APRÈS HUIT MOIS DE BERLIN Que veut Hitler ? Le Racisme est-il conciliable avec la Paix ?

Non, avons, dans le précédent article, montré que la création de la Grande Allemagne, telle que la veut le fascisme — but ultime de toute la politique — n'est que le moyen de posséder un renouveau profond de l'Europe.

Voilà la question.  
Après l'indéfini objective final du racisme, fin voudrait aujourd'hui analyser les méthodes et examiner sans qu'on le croie incompatible avec la paix. Il semble que, dans l'esprit d'Adolf Hitler, la paix et le racisme soient conciliables, puisqu'il affirme chaque jour, par ses paroles et par ses actes, sa volonté de faire la grande Allemagne tout en multipliant les succès pacifiques. Le Nationaler Sozialismus est devenu une sorte de doctrine d'état.

A quel beaucoup de sceptiques répondent : « La paix praevisio, destinée à lui laisser le temps de refaire les forces militaires et financières du Reich. La preuve en est l'intense activité des usines de guerre... »  
Aussi est-il de fait de dé-mobilisation permanente des sections d'assaut. C'est à dire, et nous le savons, que ce sont des unités de combat qui constituent l'armée de demain.  
« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »  
« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

Il estime assurément, d'autre part, que les milliers de déserteurs du Reich n'ont déclaré : « Vos craintes sont chimériques, car nous ne sommes pas des hommes de guerre... »  
« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

« J'ai vu qu'il y avait un homme qui observait un Allemand, de ne pas se sentir assez capable pour être combattant, et avoir une autre idée de la guerre. »

## M. Ponsot est parti pour le Maroc

### Il s'embarque à bord du "Suifren"

Sanctions universitaires contre l'étudiant Jean Dabin

A la suite du long interrogatoire que Violette Nostrade venait de subir dans le bureau directeur de la Petite-Loire, nous allons maintenant essayer de décrire son impression sur son pays et sur ce qui se passe en ce moment dans le pays. Violette Nostrade est une jeune femme de vingt-deux ans, elle est originaire de la ville de... (Text continues with details of her background and current situation in Lyon, mentioning her father and the political climate.)



Le résident général M. Ponsot à la gare de Lyon

## Au cours d'une partie de chasse un père tue son fils

Arras, 11 Sept. (Dop. P. J.) — Un homme de la région de Valenciennes a été tué par son père pendant une partie de chasse. Le père, M. Albert Moret, était âgé de 60 ans, le fils de 25 ans. L'incident s'est produit alors que le père avait tiré sur son fils qui se trouvait à proximité.

## Les tunnels sous l'Escaut, travail formidable ont été inaugurés par le roi des Belges

Le roi Albert et la reine sortant du tunnel pour les pilotes



Le roi Albert et la reine sortant du tunnel pour les pilotes

## Une reconstitution sur place de la bataille d'Austerlitz

Prague, 11 Sept. — A Svitavy (Austerlitz) en Moravie le Club des Amis de la France a organisé une reconstitution de la bataille d'Austerlitz. Les participants ont été regroupés sur le terrain de la bataille d'Austerlitz.

## Un camion détoné par un rapide

Trois morts et deux blessés graves

Genève, 11 Sept. — Un camion automobile a détoné sur une voie ferrée près de Genève. Le camion transportait des explosifs et a explosé lorsqu'il a croisé un train rapide.

## Le personnel réduit au chômage

Genève, 11 Sept. (Dop. P. J.) — Le personnel de l'usine de fabrication de produits chimiques de Genève est réduit au chômage. Les fabrications ont été interrompues en raison de difficultés financières.

## LES OPAGES

Après l'épave du premier paquebot

Genève, 11 Sept. (Dop. P. J.) — Le premier paquebot de la ligne postale de Genève à Londres a été épavé. L'épave a été retrouvée au large de la côte suisse.

## Le drame d'Albé

### I. — Visite aux paysans de France

L'agriculture fait la fortune du pays; elle ne peut pas toujours être des agriculteurs

Beaucoup de gens ont une idée erronée de la Bearn. Ils croient qu'il s'agit d'une contrée désolée, pauvre et arriérée. C'est une erreur. Le Bearn est une contrée fertile, riche et civilisée. Ses habitants sont actifs et travailleurs. L'agriculture est la base de leur prospérité.

## Les manoeuvres de Champagne

M. Daladier assisterait à la dernière phase  
de ces manoeuvres militaires

Châlons-sur-Marne, 11 Sept. (Dop. P. J.) — Le ministre de la Guerre, M. Daladier, assistera à la dernière phase des manoeuvres militaires qui ont lieu en Champagne. Les troupes sont actuellement en mouvement dans la région.

## Dans un hôtel de Cuba...

Soldats au rez-de-chaussée  
Receptions mondaines au 2<sup>e</sup> étage

New-York 11 Sept. — Des soldats américains ont été surpris par la police dans un hôtel de Cuba. Ils étaient en train de faire des réceptions mondaines au deuxième étage.

## Des ours envahissent un canton dans la suite des premiers froids

Stamboul, 11 Sept. — Des ours sauvages ont envahi un canton dans les montagnes du Nord-Est de la Turquie. Les habitants ont dû fuir leur domicile.

## APRÈS LE TRAGIQUE CIRCUIT DE MONZA au soldat Thomasset

Lyon, 11 Sept. (Dop. P. J.) — Le soldat Thomasset, qui a été tué lors du tragique circuit de Monza, a été inhumé à Lyon. Ses proches ont tenu à honneur d'accomplir ce devoir.

## UNE SECOURS SISMOQUE DANS LES AZRUZZES

Rome, 11 Sept. — Une secours sismoque a été organisée dans les Azruzzes. Les habitants de cette région ont été affectés par des séismes répétés.

## MARCHE AU HAVRE

Lyon, 11 Sept. (Dop. P. J.) — Un grand rassemblement a eu lieu à Lyon en soutien de la Marche au Havre. Les participants ont exprimé leur solidarité avec les victimes.

## ARRIVÉS AU HAVRE

Lyon, 11 Sept. (Dop. P. J.) — Des députés et sénateurs sont arrivés au Havre pour assister à la Marche au Havre. Ils ont été accueillis avec enthousiasme.



# L'AFFAIRE Violette Nozière

—> SUITE DE LA PREMIERE PAGE

En attendant qu'on s'y décide, poursuivons nos investigations.

Au Quartier Latin, le dimanche, jour particulièrement peu propice aux recherches policières. On n'y rencontre pas, sur le boulevard Saint-Michel, les quelques spécimens de la faune pseudo-étudiante dont les enquêteurs tiennent encore à solliciter les témoignages.

Aussi bien, ne sont-ce pas des recherches autour du crime lui-même que se préoccupe, depuis hier, la police. Ce qu'elle veut avant tout, c'est vérifier, en contrôlant les témoignages qu'elle a invoqués, les accusations formelles portées contre son père par la parricide.

La tâche des inspecteurs s'avère d'ores et déjà bien difficile. Il s'agit de provoquer chez certains jeunes gens, anciens camarades de la jeune fille, et dont celle-ci a donné les noms au juge d'instruction, le souvenir des entretiens qu'ils eurent avec elle.

Les jeunes gens ainsi désignés ne sont pas nombreux. Si nous ne nous trompons pas, trois seulement seraient convoqués et, si possible, entendus dans le plus bref délai, par les policiers et par M. Lanoire.

Jusqu'à maintenant leur identité a fait l'objet du plus grand secret. Il nous a été néanmoins possible de retrouver leurs traces. L'un d'eux, M. K..., est étudiant en médecine, le deuxième, M. J. L..., est élève à l'Ecole des Arts décoratifs ; quant au troisième, M. Pierre Camus, il demeure, 4, rue de la République, aux Lilas.

Au cours de notre enquête d'hier, nous avons réussi, dans la matinée, à joindre chez lui M. Camus.

— Je ne sais pourquoi, nous a dit le jeune homme, M. Lanoire, juge d'instruction, qui s'occupe actuellement de l'affaire Violette Nozière m'a fait parvenir une convocation. Il y a quelques années déjà que j'ai connu, au lycée Voltaire, Violette Nozière. Très jeunes tous les deux, il n'y eut, entre nous, que des liens de camaraderie. Pendant quelque temps, je la vis presque chaque jour, puis, brusquement, elle disparut. Je n'entendis plus parler d'elle, lorsqu'il y a quelques jours, j'appris par la presse l'horrible crime qu'elle venait de commettre.

Nous posons alors au jeune homme cette question :

— Violette vous a-t-elle fait quelquefois l'aveu des relations incestueuses que son père entretenait avec elle ?

Un instant, M. Camus, chercha à préciser ses souvenirs et nous répondit :

— Non. Vraiment, non. J'ai beau chercher, je ne me rappelle pas qu'elle m'ait fait de pareilles confidences.

— Lorsque vous avez connu la jeune fille, qui n'était encore qu'une écolière, avez-vous remarqué quelques indices douteux dans sa manière d'être ?

— Je n'ai rien remarqué d'anormal chez elle. Cependant, laissez-moi vous dire qu'à l'âge que nous avions l'un et l'autre à ce moment-là je n'avais pas l'expérience nécessaire pour faire de telles appréciations.

Cependant, est-ce là tout ce qu'avait à nous dire l'étudiant ? Il semble que non. Réveillé chez lui, hier matin, à 3 heures, M. Camus, ayant sans doute réalisé d'une façon définitive tous ses souvenirs, aurait alors déclaré :

— Il me souvient qu'au cours d'une conversation que j'eus un jour avec Violette, celle-ci m'a dit : « Mon père, parfois, ne semble pas me considérer comme sa fille. »

Quelle interprétation peut-on donner aux paroles de Violette, dont le souvenir revient brusquement à la mémoire de M. Camus ? M. Lanoire pourra seul en juger.

Nous aurions désiré, hier matin, revoir le jeune homme, mais nous n'avons pu le joindre. Chez lui, on nous a déclaré qu'il assistait aux visites à l'hôpital Saint-Antoine. Dans cet établissement, on nous a déclaré ne pas le connaître.

D'autre part, M. Lanoire aurait également désiré recueillir le témoignage de l'homme que Violette a désigné comme ayant été son premier ami. Celui-ci ne demeure plus à Paris depuis quelque temps et réside actuellement dans une localité proche de Lyon.

## Le deuxième confident

Nous avons trouvé enfin la trace du deuxième des jeunes gens auquel Violette Nozière déclare avoir fait ses confidences.

Il s'agit de M. Jean Leblanc, un Parisien qui a fréquenté l'Ecole des Arts Décoratifs en 1930 et en 1931. Son père appartient à la garde républicaine, boulevard Henri-IV. Ce jeune homme accomplit actuellement son service au 34<sup>e</sup> régiment d'aviation en Syrie, ce qui indique qu'on n'aura pas immédiatement sa réponse.

Quoi qu'il en soit, il est exact qu'il ait connu Violette Nozière, car il avait fait à son père la confidence de ses amours.

## Les dépositions d'hier

Hier, le magistrat instruteur, ainsi que nous l'avions annoncé, avait résolu d'interroger, à 15 h. 30, Marcel, Strul ce voleur à la roulotte qui purge actuellement, à la Santé, une peine de treize mois de prison et qui a écrit à son avocat, M<sup>r</sup> Wietrich, pour lui annoncer qu'il avait à faire des révélations sur Violette Nozière, « révélations » dont il espère une réduction de peine, en appel.

On se souvient, d'autre part, que la parricide avait eu envie d'une fourrure qu'elle avait remarquée dans un magasin, 62, boulevard de Strasbourg. Elle avait proposé de payer cette fourrure au moyen de traites que deux de ses amis avaient consenti à garantir : un troisième, M. Atlan, avait été pressenti par Violette et avait refusé. Le juge avait convoqué hier, au sujet de cette tentative d'achat qui met en lumière les besoins d'argent de la parricide, Mlle Marguerite Misset, vendeuse, employée au magasin du boulevard de Strasbourg.

Enfin, il devait entendre M. Georges Oressi, barman et Mlle Marie-Louise Rey, vendeuse-pâtissière au Palais du Café.

## Jean Dabin est déféré au Conseil de l'Université de Paris

Sur l'initiative du ministre de l'Education nationale et par application du décret du 28 juillet 1897, l'étudiant en droit Jean Dabin dont-il a été parlé dans l'affaire Violette Nozière est déféré, disciplinairement, au Conseil de l'Université de Paris. En vertu de ses pouvoirs propres, le recteur, M. Charléty a interdit l'accès des bâtiments universitaires à Jean Dabin jusqu'à sa comparution devant le Conseil de l'Université.

# L'AFFAIRE NOZIÈRES

## Où l'on retrouve la trace des six billets de cent francs déchirés par la parricide

L'ami de Violette, Jean Dabin, se voit interdire l'entrée de la

Faculté de Droit

Paris, 11 septembre. — Plusieurs témoins de l'affaire Nozières ont été interrogés aujourd'hui par M. Lanoire, juge d'instruction.

Mlle Marguerite Misset, vendeuse chez un fourreur, boulevard de Strasbourg, a fait les déclarations suivantes :

— Violette Nozières est venue le 12 août pour choisir des renards argentés. Elle en retint deux couples pour le prix de 3.000 francs et versa 600 francs d'arrhes. Elle signa des traites pour le restant de la somme.

Comme la direction de ma maison lui avait fait remarquer qu'elle était mineure, elle revint dans le courant de l'après-midi, accompagnée de deux



Photo Mondial-Press. Cl. « Eclairer ».

M. GUILLAUME  
commissaire divisionnaire

hommes qui restèrent devant la porte.

La jeune fille donna leurs noms et adresses, déclarant qu'ils se portaient garants de sa signature sur les traites.

C'était on le sait, Robert Allan, 47, rue de Trévise et l'italien Adary, dont l'adresse était 132, rue Gay-Lussac.

La maison fit vérifier les adresses et elle était disposée à livrer les fourrures, lorsque Violette Nozières refusa.

— Non, dit-elle, je les paierai comptant, je reviendrai.

La maison ne l'a plus revue.

Les enquêteurs ont été frappés par la coïncidence, qu'offre les 600 francs d'arrhes versés au fourreur par Violette Nozières et la déclaration de cette dernière qui prétend avoir déchiré les six billets de cent francs et les avoir jetés dans un égout au moment où elle était convoquée par la police.

Adary, qui vivait en hôtel rue Gay-Lussac, depuis un mois quitta sa chambre le 24 août dernier, disant qu'il se rendait en Tunisie chez un parent. Il ne laissa pas d'adresse et depuis on est sans nouvelles de lui.

**Dabin était souvent sans ressources**

Le magistrat a entendu ensuite Georges Oressi, barman au Palais du Café. Le témoin a déclaré que dans cet établissement, Jean Dabin attendait quelquefois durant des heures, l'arrivée de Violette et qu'il avait souvent de la peine à payer sa consommation. Il était la plupart du temps « fauché », dit-il.

Le barman ajoute que Violette ne prenait jamais d'alcool mais surtout des glaces. Il ne lui a parlé qu'une fois, dans la nuit du 7 au 8 août, vers 2 heures du matin. Elle lui demanda un sandwich et comme le barman lui disait « Monsieur Jean n'est donc pas là ? » — « C'est un paresseux, répondit-elle, il m'attend dans sa chambre ».

Mlle Marie-Louise Rey, pâtissière au Palais du Café, n'a fourni aucun renseignement intéressant au sujet de Violette et de Jean Dabin qu'elle ne vit que quelques fois à l'établissement où elle est employée.

### L'héritage attendu

Enfin, le magistrat a recueilli une déposition du détenu Strub, condamné pour vol à la roulette et en instance d'appel.

(Lire la suite en deuxième page)



# L'AFFAIRE NOZIÈRES

(Suite de la première page)

Ayant fait, il y a trois ans et demi, la connaissance de Violette Nozières au Luxembourg, il lui offrit une consommation, bavarda quelque peu avec elle et cette idylle d'un jour se termina dans un hôtel voisin.

Le témoin ayant contracté une maladie spécifique, croit pouvoir en attribuer la cause à Violette mais il n'en est pas certain.

Il cite ces paroles que lui aurait dites la jeune fille : « Je ne m'en fais pas, j'attends un héritage dans ma famille ». Une autre fois, elle lui aurait dit : « Mon père m'embête ».

Le témoin déclare que sa compagne du moment était très gaie lorsqu'il l'a connue mais qu'elle changea par la suite. Elle ne lui aurait jamais demandé d'argent.

## Les confidentes de l'inceste

Demain, le magistrat entendra M. Pierre Camus, étudiant en médecine et M. Endewell, sans profession, demeurant 7, rue Maillard. Tous deux auraient été les confidentes de la jeune criminelle au sujet des agissements qu'elle reproche à son père.

Un troisième confident se trouve actuellement hors d'Europe. Il sera difficile de l'atteindre.

Le témoin Atlan sera entendu de nouveau vendredi.

## Jean Dabin se voit interdire l'entrée de la Faculté

Paris, 11 septembre. — Le ministère de l'Education Nationale communiqué :

Sur l'initiative du ministre de l'Education Nationale et par application du décret du 21 juillet 1897, l'étudiant en droit Jean Dabin, dont il a été parlé dans l'affaire Violette Nozières, est déféré disciplinairement au Conseil de l'Université de Paris.

En vertu de ses pouvoirs propres, le recteur Charléty a interdit l'accès des bâtiments universitaires à Jean Dabin, jusqu'à sa comparution devant le Conseil de l'Université.

# Le juge d'instruction entendra aujourd'hui les deux étudiants qui reçurent des "confidences" de Violette

Hier il a recueilli quelques témoignages de moindre importance.

## Jean Dabin est déféré

au conseil de discipline de l'université.

M. LANOIRE, juge d'instruction, a entendu, hier, quelques témoins qui ont connu Violette Nozières et ont été en rapport avec elle à l'époque où elle méditait et préparait son crime.

Violette avait l'habitude de venir rejoindre son ami, l'étudiant Dabin, dans un café du boulevard Saint-Michel. Dabin était un habitué de l'établissement et il y faisait de longues stations.

Le barman, M. Georges Oressel, et la caissière, Mlle Marie-Louise Rey, ont fort bien connu le jeune couple.

— Dabin, précise M. Oressel, restait des heures entières à attendre son amie. Il l'attendait avec patience, car c'est elle qui réglait les consommations. Il ne se gênait pas pour avouer qu'il était « terriblement fauché ».

Mlle Rey a indiqué que les rendez-vous de Dabin et de Violette avaient toujours lieu dans l'après-midi.

— Jamais, dit-elle, je n'ai vu Violette remettre de l'argent à Dabin.

## Histoire d'une fourrure

Mlle Marguerite Misset, qui est vendeuse chez un fourreur du boulevard de Strasbourg, a reçu, le 12 août, neuf jours avant le crime, la visite de Violette.

lette qui voulait acheter une fourrure. Son choix s'est porté sur deux renards argentés du prix de 3.000 francs. Elle versa un acompte de 600 francs et offrit de signer deux traites pour le reste. Comme elle était mineure, la maison demanda d'autres garanties que sa signature. Violette revint donc avec deux amis, Robert Isaac Atlan et l'Italien Adari qui répondirent pour elle. Mais Violette retourna peu après au magasin et annonça que le 14, elle réglerait la totalité de son achat et prendrait livraison des deux renards



Les témoins entendus hier. En haut : Mlle MARIE-LOUISE REY et M. GEORGES ORESSI; au centre : Mlle MARGUERITE MISSET; en bas : MARCEL STRUHL.

argentés. Depuis, elle n'a pas reparu au magasin.

## Le détenu Struhl

Le juge d'instruction a entendu ensuite le détenu Struhl qui avait annoncé des révélations.

— J'ai rencontré, a-t-il dit, Violette pour la première fois il y a trois ans. Je l'ai revue en septembre 1932, boulevard Montparnasse. Elle me raconta qu'elle attendait un héritage et que son père « l'embêtait ». Mais elle ne me donna sur ce sujet aucune explication.

Ces prétendues révélations n'ont appris rien de nouveau.

## Aujourd'hui

Aujourd'hui M. Lanoire recevra les dépositions de deux amis de Violette, M. Pierre Camus, étudiant, et M. Endevell, un Anglais qui réside habituellement à Paris.

Ces deux étudiants auraient reçu des confidences de Violette Nozières touchant l'accusation qu'elle porte contre son père.

## M. HERRIOT, A RIGA INAUGURE UNE RUE BRIAND

RIGA, 11 septembre. — M. Herriot a déposé ce matin une couronne au cimetière de la guerre. Il a rendu visite au vice-président Saelma Pauluxs. L'ancien président du Conseil a été reçu en audience par le président de la République M. Kiresis. A 11 h. 30, a eu lieu l'inauguration solennelle de la plaque commémorative en l'honneur d'Aristide Briand au Lycée français qui se trouve dans la rue qui porte désormais le nom du signataire de Locarno.

Les représentants du gouvernement et du corps diplomatique, les autorités municipales étaient présents. M. Hugo Zelmins, maire de Riga, président de la commission des affaires étrangères au Parlement letton, a rappelé l'appui moral et matériel trouvé par le peuple letton auprès de ses grands alliés, surtout la France et l'Angleterre, lors de la lutte pour sa liberté. M. Zelmins a retracé le rôle de Briand pendant la lutte diplomatique qui s'est terminée par la reconnaissance de la République lettonne en janvier 1921. M. Zelmins a prié M. Herriot, comme continuateur éminent des grandes idées de Briand, d'effectuer lui-même l'inauguration de la plaque. L'orchestre a exécuté la *Marseillaise*.

M. Herriot a répondu à M. Hugo Zelmins, disant notamment :

— Votre Histoire ressemble à l'Histoire du peuple français, car, vous aussi, vous ne voulez que la liberté. En songeant à Briand, vous songez à l'avenir.

L'assistance a fait à M. Herriot une chaleureuse ovation.

L'hymne letton a été ensuite joué.

La cérémonie s'est déroulée devant une grande affluence. M. Herriot a visité le lycée français. Il a adressé une allocution aux enfants qui l'ont reçu en chantant la *Marseillaise*. A 13 heures, un déjeuner a été offert par la commission des affaires étrangères du Parlement letton.

Bien que son voyage ait été jusqu'ici strictement privé, M. Herriot a parlé aujourd'hui, à Riga, au nom du gouvernement français.



Se révolter contre les maux inséparables et souffrir ceux qu'on peut éviter : grand signe de faiblesse. Que dire d'un homme qui s'implacable contre le mauvais temps et qui souffre potement une injure ?

# EXCELSIOR

VOIR EN PAGE 6 NOS ILLUSTRATIONS MARDI 12 SEPTEMBRE 1933

## Devant 80.000 membres du "front patriotique" M. Dollfuss annonce un renouvellement politique de l'Autriche, allemande mais libre

### A la démocratie parlementaire et au gouvernement des partis se substitue un Etat autoritaire, de caractère chrétien, appuyé sur le système corporatif.

## Les rapports de la nouvelle Autriche avec l'Allemagne d'Hitler.

Vienne, 11 septembre. — Col adjacent à ses yeux sur l'imminente manifestation nationale organisée, à l'occasion du congrès catholique, par le parti des travailleurs.



Le chef du parti autrichien au moment de son discours au Congrès catholique.

Il n'est pas de terre. Ce que nous voulons est l'Italie allemande d'Hitler, c'est-à-dire un Etat autoritaire, de caractère chrétien, appuyé sur le système corporatif.

## M. Pierre Cot ministre de l'Air partira aujourd'hui du Bourget pour la Russie sur un avion piloté par Marcel Doret

On apprend, à 14 heures, l'arrivée à Paris de M. Pierre Cot, ministre de l'Air, qui partira aujourd'hui pour la Russie sur un avion piloté par Marcel Doret.



Le ministre de l'Air au moment de son départ pour la Russie.

## L'œuvre admirable de l'Armée du Salut dont les membres sont animés de la plus magnifique foi d'apôtres et dont les créations sociales secourent toutes les misères.

La paroisse de l'Armée du Salut, dont les membres sont animés de la plus magnifique foi d'apôtres et dont les créations sociales secourent toutes les misères.



Un dortoir de l'un des établissements hospitaliers de l'œuvre de l'Armée du Salut.

On ne connaît plus qu'un seul monde, l'œuvre de l'Armée du Salut, dont les membres sont animés de la plus magnifique foi d'apôtres et dont les créations sociales secourent toutes les misères.

## Des adresses

Le quartier général de l'œuvre de l'Armée du Salut est au 10, rue de Valenciennes.



M. Henri Coudré, directeur de l'œuvre de l'Armée du Salut.

## Le Palais de la Jeune fille

Le Palais de la Jeune fille, qui a été inauguré le 10 septembre, est un véritable sanctuaire pour les jeunes filles.

## LA PARRICIDE VIOLETTE NOZIERES

Le juge d'instruction entendra aujourd'hui les deux étudiants qui reçurent des "confidences" de Violette.

## Jean Dabin est déferé au conseil de discipline de l'université.

M. Lavoisier, juge d'instruction, a entendu aujourd'hui les deux étudiants qui reçurent des "confidences" de Violette.

Mlle Rey a indiqué que les rendez-vous de Jean Dabin et de Violette avaient lieu dans l'appartement de la rue de Valenciennes.

## Histoire d'une fourrure

Mlle Marguerite Misset, qui venait de faire un tour au boulevard de Strasbourg, a reçu, le 10 août, un colis venant de la rue de Valenciennes.

## M. Herriot, à RIGA INAUGURE UNE RUE BRIAND

Le 10 septembre, M. Herriot est allé à Riga inaugurer une rue dédiée à Briand.

## Le tombeau enterré hier

Le tombeau de M. Maxime Leuzier est enterré hier à la gare d'Orléans.

## Le détenu Struhl

Le juge d'instruction a entendu ce matin le détenu Struhl, qui avait avoué des révélations.

## CE QUE SERA LA CITÉ DU REFUGE

Le projet de la Cité du Refuge, qui sera construite à Paris, est digne d'intérêt.

## Le seizième anniversaire de la mort de Guyonnet

Le seizième anniversaire de la mort de Guyonnet sera célébré au camp de Poir-Long.

## L'ACCIDENT DE MONZA OU CAMPARI ET BORZACCHINI TROUVERENT LA MORT

Les deux voitures après le fatal accrochage. On a dit que M. Borzacchini était mort.



Les deux voitures après le fatal accrochage.

## Le professeur Einstein est à Cromer comté de Norfolk en Angleterre

Londres, 11 septembre. — Arrivé samedi soir en Grande-Bretagne, le professeur Einstein est allé à Cromer.

## A la mémoire de Georges Leygues

Toulon, 11 septembre. — Ce matin, à la cathédrale de Sainte-Marie, une grand-messe a été dite à la mémoire de M. Georges Leygues.

## DANS CE NUMÉRO :

- EN PAGE 1 : Les PAYS D'AUDELÀ, AU DELÀ DU MONT-ROUGE. EN PAGE 2 : La crise espagnole. EN PAGE 3 : Le conte de "L'écouleur" par Charles Mauriac. EN PAGE 4 : Les Principales Émissions de la semaine. EN PAGE 5 : Les Œuvres de la semaine.

## UN JEUNE SOLDAT REÇOIT LA CROIX

Un jeune soldat a été décoré de la Croix de Guerre.



Un jeune soldat recevant la Croix de Guerre.

## Une trombe d'eau sur les Hautes-Corbères

Cinq morts, à la suite de l'effondrement d'un pont.



Une trombe d'eau sur les Hautes-Corbères.

## UN ORAGE SUR PARIS

Après une journée de chaleur torride, un orage a éclaté hier sur Paris.

## Après le meeting d'Angoulême

Thoulon, 11 septembre. — Le comité administratif de la Fédération socialiste de la Girande, va être élu à Paris.

## LES TROUPES RENDENT LES HONNEURS, UN OFFICIER LIT

Les troupes rendent les honneurs à un officier lit.

## OUVERTURE D'UN BOURGET, PENDANT QUE LES TROUPES RENDENT LES HONNEURS, UN OFFICIER LIT

Outre l'ouverture d'un Bourget, pendant que les troupes rendent les honneurs, un officier lit.



Un officier lit pendant que les troupes rendent les honneurs.

# L'étudiant Jean Dabin est déféré disciplinairement au conseil de l'université

*(Suite de la page 1, colonne 7.)*

Sur l'initiative du ministre de l'Éducation nationale et par application du décret du 21 juillet 1897, l'étudiant en droit Jean Dabin, dont il a été parlé dans l'affaire Violette Nozières, est déféré disciplinairement au conseil de l'université de Paris. En vertu de ses pouvoirs propres, le recteur, M. Charléty, a interdit l'accès des bâtiments universitaires à M. Jean Dabin jusqu'à sa comparution devant le conseil de l'université.



JEAN DABIN

# Avant l'interrogatoire des « confidents » de Violette

*Une importante perquisition  
est effectuée rue de Madagascar*

Les constatations faites vont-elles orienter l'affaire dans la voie qu'avait indiquée la parricide pour expliquer son crime ?



Le détenu Marcel Strul et son avocat M<sup>r</sup> Wietrich dans le couloir du juge



Mlle Louise Rey et M. Georges Orcael qui eurent Violette comme cliente



Deux des « confidents » de la parricide : à gauche, M. Pierre Carrus et, à droite, M. Raymond Lassarra

(Voir le texte plus loin. En 2<sup>e</sup> page : notre enquête auprès des confidents de l'inculpée. En 3<sup>e</sup> page : les détails sur la perquisition d'hier.)

# Le Petit Journal

Mercredi 13 Septembre 1933  
DERNIERE EDITION  
de Minuit

## APRÈS HUIT MOIS DE BERLIN Que veut Hitler ? Le moment est venu de parler net

Le chancelier Dollfus a prononcé à Vienne un discours remarquablement équilibré, qui provoque de nombreux commentaires. Non pas parce qu'il trouve une certaine particularité à rappeler que Hitler est allemand, et nul n'en a jamais douté ; non pas parce que le chancelier manifeste avec une certaine force verbale sa volonté d'indépendance à l'égard du « frère german » ; nous avons attendu de lui des déclarations plus significatives encore ; mais parce que l'Autriche y est considérée comme un régime autoritaire appuyé sur les corporations et le militarisme.

Alain M. Dollfus rejoint d'une part le vice-chancelier Winkler, chef du Front national des corporations, et se trouve par là en accord avec l'Allemagne, mais se sépare par là même de l'Allemagne, car il n'est pas un nationaliste avec l'Allemagne, mais un nationaliste sans l'Allemagne. Il n'est pas un nationaliste avec l'Allemagne, mais un nationaliste sans l'Allemagne. Il n'est pas un nationaliste avec l'Allemagne, mais un nationaliste sans l'Allemagne.

## M. Ho Inauss M. Pierre Cot ministre de l'Air part en avion pour Moscou

Le chancelier Dollfus a prononcé à Vienne un discours remarquablement équilibré, qui provoque de nombreux commentaires. Non pas parce qu'il trouve une certaine particularité à rappeler que Hitler est allemand, et nul n'en a jamais douté ; non pas parce que le chancelier manifeste avec une certaine force verbale sa volonté d'indépendance à l'égard du « frère german » ; nous avons attendu de lui des déclarations plus significatives encore ; mais parce que l'Autriche y est considérée comme un régime autoritaire appuyé sur les corporations et le militarisme.

## LA CRISE ESPAGNOLE DÉNOUÉE Le Cabinet Lerroux est constitué

Les radicaux-socialistes  
revenant sur leur décision  
en font partie

Madrid, 12 Sept. — Le cabinet Lerroux est constitué. Voici sa composition :  
Président du Conseil : M. Lerroux ;  
Intérieur : M. Martinez Barrios ;  
Finances : M. Lara ;  
Instruction publique : M. Domingo Bermejo ;  
Travaux publics : M. Guerra Del Rio ;  
Affaires étrangères : M. Sanchez Albornoz ;  
Agriculture : M. Ferrer ;  
Justice : M. Botella Alesio ;  
Industrie et Commerce : M. Gomez Paredes ;  
Communications : M. Santaló ;  
Travail : M. Sempér ;  
Guerre : M. Boucha ;  
Marine : M. Llorca.

## Avant l'interrogatoire des « confidents » de Violette

Une importante perquisition  
est effectuée rue de Madagascar



Le détenu Marcel Sini et son avocat M. Weisbach dans le conduit de justice.

Les constatations faites vont-elles orienter l'affaire dans la voie qu'avait indiquée la parricide pour expliquer son crime ?

Tout est foiblesse grandissante. Les élections prochaines...

Des vents clairs, un langage net augmentent dans la situation présente, les chances de la paix. Il n'y a aucun intérêt ni pour l'Europe, ni pour l'Allemagne elle-même à laisser aller ce fâcheux développement...

La RENNAISSANCE DE LA FLOTE ALLEMANDE  
Copenhague, 12 Sept. — La plus grande flotte allemande depuis la guerre mondiale est en route, est passée à Brest, se dirigeant vers le Nord.

AUX VÉRITÉS DE LA PALISSE  
Dans le dernier fascicule de l'illustration, deux pages de photographies, qui se font vis-à-vis, l'après-midi solennel.

En haut, le tristement ministériel et adouci, son équipage avec, à gauche, le chef pilote Marcel Duret.

Le chancelier Dollfus a considéré surtout la nécessité d'élargir le front patriotique. Sans doute, c'est un point qui son « front national » est trop étroit. Cette inquiétude en est le résultat. Elle n'est pas un nationalisme sans l'Allemagne.

On sait que ce n'est pas un nationalisme sans l'Allemagne. On sait que ce n'est pas un nationalisme sans l'Allemagne. On sait que ce n'est pas un nationalisme sans l'Allemagne.

Le ministre en train d'atlander. On sait que ce n'est pas un nationalisme sans l'Allemagne. On sait que ce n'est pas un nationalisme sans l'Allemagne.

Aux Etats-Unis, la lutte contre la prohibition s'accroît. L'importation d'alcool est autorisée.

Le voyage de M. Pierre Cot. M. Pierre Cot est parti pour Moscou. M. Pierre Cot est parti pour Moscou.



Mlle Louise Ber et M. Georges Orsel qui furent Violette comme élève.

Deux des « confidents » de la parricide : à gauche, M. Pierre Cirius et, à droite, M. Raymond Lanson.

Une femme est arrêtée sous l'inculpation d'avoir tué son mari.

Le drame du blé. Un moulin sur les bords de la Mauve. Un aperçu de la situation. — Ceux qui ne se plaignent pas. En cistite chez le percepteur. — M. le percepteur veut être payé en argent sonnante et trébuchant.

Un avion polonais atterrit en Allemagne. Les pilotes sont gardés à vue.

Sur la Nielle, un pont est emporté par les eaux.

Après la mise à prix de la tête d'Einstein.

Un mal sérieux : LE CANCER.

Le cancer se développe pendant des années, à l'insu du malade. Quand ce n'est que pour mourir.

On sait qu'Einstein a vu sa tête mise à prix par les nazis et s'est réfugié en Angleterre.

M. Hériot inaugure la Rue une rue Aristide-Briand.

L'ancien président du Conseil est reparti ensuite pour Paris, via Berlin.

Le « Zeppeppelin » est de retour.

Le « Zeppeppelin » est de retour.

Le voyage de M. Pierre Cot.

Les "confidents" de Violette

Que veut Hitler ?

Où il est question d'un détenu amoureux et d'une histoire de renards argentés

SUITE DE L'ARTICLE DE TETE
On peut se demander si les Nations, qui ont formé à Genève une société pour l'organisation de leur vie internationale, ne seront pas amenées, pour leur défense, pour leur existence, en tant que nations, à prendre nettement position contre la théorie dissolvante de la race, sorte de gaz toxique qui ouvre la voie à tous les impérialismes.

Marcel Strul, ce voleur à la roulotte, qui purge actuellement une peine de...
« Ça va, ça va », manifesté le dés. et... faire des révélations sur ses relations avec la jeune parquée, a été entendu notamment par M. Lanoin.

Les révélations de M. Endewel

Ces détails, disons-le tout de suite, nous les tenons d'un jeune étudiant dessinateur-architecte, M. Roger Endewel, demeurant rue Maillard. Ce fut architecte qui, aujourd'hui, sera entendu par le juge d'instruction, ayant été désigné par la détenue comme un de ses amis à qui elle fit certaines confidences, devant, en effet, nous faire connaître de certains faits.

« J'ai remarqué, a-t-il dit, qu'elle était devenue beaucoup moins gaie. Je lui ai demandé : « Corinne, vis-tu ? » Elle m'a répondu : « Je ne suis rien, mais le ne suis pas, j'ai perdu un important héritage de ma famille. »

Strul demanda encore :
« Et pourquoi es-tu triste ?
« Mon père m'a emporté. Je ne cesse pas de tourner autour de moi, aurait répondu Violette.

« Avant d'en arriver aux révélations faites par ce jeune homme, disons tout d'abord ce qu'il fut auprès de la jeune fille. C'est à la fin de l'année 1931, que M. Camus fit connaissance, au lycée Voltaire, de Violette. A cette époque, entre l'étudiant et l'écolière s'ébaucha une intrigue amoureuse. Après avoir obtenu tout ce qu'il désirait de la jeune fille, au commencement de l'année 1932, il rompit brusquement avec elle. A cette époque, les amis des deux jeunes gens s'éurent Violette, malade, était, en effet, devenue subitement sombre. Elle dit à qui voulait l'entendre que Camus serait un jour tué par elle.

Six cents francs, une traite... et deux amis

A la fin de l'après-midi, une jeune femme aux cheveux plats, délicatement élégante, vêtue son tailleur à damier noir et blanc, était arrivée dans le couloir du cabinet 14, faisant sensation parmi les photographes attentifs à ne pas « rater » un aussi photographique modèle. Il s'agit de Mlle Marguerite Misset vendue dans cette grande maison de fourrures, 62, boulevard de Strasbourg, où Violette avait eu la pensée d'acheter deux renards argentés, dont le prix était fort au-dessus de ses moyens, mais dont deux amis ont essayé de lui faciliter l'achat. Ce grand désir d'une fourrure coûteuse, ces interventions amicales ont-ils quelque part déterminante dans la conception du crime ? C'est ce que l'avenir nous apprendra... peut-être.

Des menaces et une tentative de suicide

Aux pressantes questions qui lui furent posées par ses amis, Violette Nozière répondit alors qu'il s'agissait non pas seulement d'une simple déception, celle d'avoir été délaissée, mais, — citons ici ses propres paroles, — « à cause d'une terrible chose sur laquelle elle ne veut pas s'étendre davantage. »
Violette, quoique armée d'un revolver, et chaque soir à la poursuite de son ami, ne le tua pas cependant ; elle ne put le joindre.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

C'est alors que la gamine, complètement désespérée, tenta de se suicider en se tirant deux balles de revolver dans la poitrine. Elle ne se blessa qu'affectivement.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

A cette époque, après s'être remise de ses blessures et avoir repris le goût à la vie, elle fit la connaissance de M. Jean Leblanc, élève à l'Ecole des Arts Décoratifs, rue d'Ulm.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

Avec Jean Leblanc, l'attitude de Violette change brusquement ; elle n'aime pas tellement ce jeune homme, mais elle restera cependant avec lui, car elle a trouvé en lui un premier ami dont l'autorité la pilla à ses exigences.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

Un jour, cependant, Leblanc, incorporé dans l'aviation, la quittera pour se rendre en Syrie où il est actuellement.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

Le mois d'octobre ne se terminera pas cependant sans que Pierre Camus, ayant obtenu le pardon de Violette, ait réussi à renouer avec elle de nouvelles relations.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

Mais celles-ci seront courtes. Vers la fin de l'année 1932, la jeune fille fit la connaissance d'un beau jeune homme blond, avec lequel, oubliant Camus et Leblanc, elle filera le plus parfait amour. Mais ce jeune homme se moquera bientôt d'elle, Violette devinant que son ami la trompe, en éprouve une telle déception qu'elle veut le retenir près d'elle en lui offrant l'argent qu'elle commençait alors à gagner comme on le sait.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

Et voici qu'apparaît dans la vie de Violette M. Jean Dabin.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

C'est dans un café du boulevard Saint-Michel que, pour la première fois, la criminelle devait faire connaissance, au cours du mois de juin dernier, du jeune étudient.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

Jean Dabin a belle prestance ; il est souple, élégant. Chez la jeune fille se produit ce qu'on appelle communément le coup de foudre.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

M. Pierre Camus
Si dimanche matin M. Pierre Camus, au cours d'une première interview nous a déclaré qu'il ne connaissait Violette que sous la qualité de camarade d'école n'ayant jamais eu avec elle aucun rapport, hier matin, cependant, une nuit ayant fait sans doute appel à tous ses souvenirs, complétait sa déclaration en ajoutant qu'il se souvenait, en effet, qu'un soir, alors que sa jeune amie traversait une crise de désespoir, elle lui aurait dit :

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

— Ce n'est pas le café que j'ai ; ce qui me chagrine en ce moment c'est de m'approprer que mon père, de plus en plus oublie de me considérer comme sa fille.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

Après cette déclaration, M. Camus fit même appel au témoignage d'un de ses camarades, M. Raymond Lassara, étudiant en médecine, demeurant, 27, boulevard Fichot, à Neuilly-Palaisance.

« Mais elle, a déclaré Mlle Misset, est venue dans notre magasin le matin du 12 août et elle a choisi ces deux renards qui valaient 8.000 francs. Elle a versé immédiatement un acompte de 600 francs et offert de régler le reste au moyen d'une traite.

M. Leblanc père
C'est dans la caserne des gardes républicains, située avenue Henri-IV, que nous avons pu joindre M. Leblanc, architecte-logis chef, père de Jean, actuellement au régime, en Syrie, et qui n'a pu être convoqué par les magistrats enquêteurs.

Débat académique, dirent certains Hélas non ! Débat qui domine au contraire la réalité politique la plus immédiate et plus particulièrement la Conférence du Désarmement.

C'est parce qu'elle craignait un retour offensif du pangermanisme que la France a, depuis la guerre, voulu maintenir entre sa propre armée et l'armée allemande une large marge de sécurité.

Et maintenant, nous nous trouvons placés non plus devant une hypothèse, que beaucoup de nations se refusant à envisager avec nous, mais devant un fait, contre lequel la plupart des nations sentent comme nous, le besoin de se prémunir. La réalisation de la Grande Allemagne, sous le couvert de l'idée de race est devenue le programme officiel du gouvernement.

Vienne est le premier objectif. Et déjà le trouble est si grand que le chef du gouvernement italien, malgré les témoignages de sympathie qu'il donne d'autre part au nouveau régime allemand, a ordonné dans la région de Bozano un renforcement des forces militaires, tandis que le chef du gouvernement français, malgré son goût de l'action silencieuse, a cru récemment devoir déclarer : « La France garantit l'indépendance de l'Autriche » Tout le débat sur les armements ne sera que vaine controverse si on ne l'a clarifié en mettant préalablement en lumière la grave question politique posée par le racisme. Le moment est venu de parler net.

Ce serait ne rendre service ni à la cause de la paix, ni, je le répète, à l'Allemagne elle-même que de lui laisser croire que l'Europe se laissera ronger sans réagir ; que de lui laisser ignorer les conséquences inévitables de la poussée pangermaniste, si celle-ci devait persévérer.

Si avant 1914, les dirigeants de l'Allemagne impériale avaient pu mesurer l'importance de la coalition qu'ils étaient en train de dresser contre eux-mêmes, la guerre n'eût pas éclaté. Ils avaient spéculé sur la non-résistance de l'Europe, sur la passivité belge, sur la neutralité anglaise, et par la suite, ils concentrèrent longtemps leur animosité contre l'Angleterre — *Gott strafe England* — coupable d'avoir, par son silence entretenu leurs illusions.

Or, l'Allemagne d'aujourd'hui ne paraît pas soupçonner l'état d'esprit des nations qui l'entourent. Celles-ci ne demandent qu'à cultiver en paix leur propre jardin ; elles souhalteraient que l'Allemagne, qui a tant de problèmes intérieurs urgents à résoudre, en fit de même et cessât de troubler la vie des autres.

Puisque la Grande Allemagne, telle qu'on la conçoit actuellement à Berlin, est en fait incompatible avec la paix et que l'Europe presque entière est unanime à le penser, le plus sage serait-il pas de le dire ? — *André Waltz.*

Une maison s'écroule : huit tués

Fort Thompson (Dakota du Nord), 12 Sept. — Des pluies diluviennes ont grondé les fleuves et ont fait écrouler une maison. Huit personnes appartenant à deux familles d'Indiens ont été tuées.

vie de Violette Nozière au Quartier Latin, ainsi que sur l'attitude égarée des amis amoureux de la jeune fille, il nous précise :

« C'est toujours comme simple camarade que j'ai connu Violette. Camus, Leblanc, Dabin et bien d'autres n'étaient pour moi que des connaissances de quartier. Avec eux je suis sorti souvent, et c'est ainsi que je devais connaître leur vie.

« Ce que je viens de vous dire, je suis prêt à le répéter demain au juge d'instruction, sans omettre le moindre détail. Si M. Pierre Camus prétend n'avoir connu Violette que comme une simple camarade, je vous déclare qu'il se trompe certainement. D'ailleurs, dans toute cette affaire, que j'ai suivie avec intérêt, et pour cause, je me suis aperçu qu'il y avait beaucoup de mensonges contre lesquels je m'instruisais en fait.

D'autre part, jamais Violette ne m'a fait, au sujet des relations qu'elle a pu avoir avec son père, aucune confidence.

« Ce que je puis ajouter encore c'est que Violette était une jeune fille sans défiance et qu'à sa l'utter pensant l'entendre contre une bande de jeunes gens qui ont réussi à faire d'elle la femme que vous connaissez.

Lasse de ses amours, elle s'adonna alors, ainsi que vous le savez, aux stupéfiants. C'est depuis cette époque que le devais la rencontrer dans le quartier, semblant ne plus jouir de toutes ses facultés mentales.

Je ne sais à l'accusation qu'elle porte contre son père est véritable. En tout cas, pour ma part, je n'y porte qu'une légère attente, j'attendais avec impatience de me présenter dans le cabinet du juge d'instruction, M. Lanoin, pour dire sur Violette toute la vérité. — Maurice Aubenas.

(Voir la suite en troisième page.)

**COUP DE THEATRE**

# M. Lanoire a effectué hier à l'improviste une perquisition rue de Madagascar

**Certaines découvertes paraissent compromettantes pour la mémoire de M. Nozière**

—> SUITE DE LA DEUXIEME PAGE

Le mot « coup de théâtre » est peut-être excessif. Il n'est pas exagéré cependant de dire que l'opération judiciaire effectuée, hier matin, à l'improviste, par M. Lanoire, juge d'instruction, dans l'affaire Nozière, a apporté des éléments matériels nouveaux sinon surprenants. Ils paraissent, en effet, de nature à rendre moins invraisemblables, sinon à confirmer — mais comment pourraient-elles jamais être confirmées formellement ? — les accusations portées par la jeune criminelle contre son père.

Il s'agit d'une perquisition opérée sur les lieux du crime, dans l'appartement de la rue de Madagascar. Cette perquisition, lors de son interrogatoire de samedi, Violette Nozière avait, sur les conseils de ses défenseurs, déclaré qu'elle renonçait à y assister. Conformément à la loi de 1903, deux témoins seuls étaient présents, outre le magistrat qui opérait en personne, son greffier et les avocats, M<sup>rs</sup> Henri Géraud et de Vesinne-Larue. Par ailleurs, le secret de la perquisition avait été bien gardé. Il n'y eut point de foule pour se repaître d'aucun spectacle et point d'incidents.

Par un coup de téléphone matinal, M<sup>rs</sup> Henri Géraud et de Vesinne-Larue avaient été convoqués, à 9 h. 30, au cabinet de M. Lanoire. A 10 heures, ils arrivaient sur les lieux avec le juge qui « requit » immédiatement les deux témoins exigés par la loi : la concierge de l'immeuble et un voisin.

### Des détails importants

Venons-en immédiatement aux détails les plus difficiles à exprimer de ce nouvel épisode. Ils sont d'une importance telle qu'on ne saurait les passer sous silence.

Lors de son interrogatoire à la Petite Roquette, Violette Nozière avait donné sur ses relations avec son père des explications si précises qu'elles n'ont pu être reproduites. Or, les objets et linges divers saisis par le magistrat au cours de sa perquisition se trouvaient exactement à l'endroit que Violette Nozière avait indiqué, c'est-à-dire, entre le porte-manteau et la paroi. Les linges portent des marques qui, incontestablement, sont en rapport avec la nature des accusations formulées par l'accusée, et sur lesquels, on nous permettra de ne pas insister. Comment Violette Nozière aurait-elle connu la présence de cette cachette, s'il ne s'agissait pas d'elle-même ?

Autre chose : on a découvert, dans la table de nuit, un gros cahier contenant des chansons libertines et des dessins à la plume d'un caractère légèrement licencieux. Les dernières pages sont occupées par une sorte de journal de route du mécanicien Nozière; ses itinéraires et les dates auxquelles il les accomplissait pour le compte de sa compagnie, y sont soigneusement notés. Le tout est, d'ailleurs, d'une écriture masculine. Mais seule, l'expertise pourra faire connaître si le cahier est, dans sa totalité ou en partie, de la main de M. Nozière. On voit quel parti la défense pourrait tirer d'une expertise favorable, en pleine contradiction avec les témoignages recueillis sur la parfaite moralité du mécanicien assassiné.

### Violette enfant malade

Les autres découvertes faites rue de Madagascar semblent confirmer également les déclarations de Violette sur des points d'un autre ordre.

La jeune parricide a été, depuis l'âge de 12 ans, suivant ses propres dires, une enfant malade. Outre l'affection spécifique que l'on sait, elle a souffert d'une sinusite et elle a été atteinte, successivement, dans son foie, sa gorge, ses yeux, ses organes féminins. Elle a été soignée par des praticiens privés, comme aussi par des médecins des hôpitaux Cochin, Saint-Antoine, Trousseau.

Le juge a pu saisir, dans le buffet de la salle à manger, quantité de fioles et de boîtes ayant contenu des médicaments et dont les étiquettes portent des numéros, apposés par divers pharmaciens. Ces numéros permettront de connaître les dates auxquelles les médicaments ont été vendus et quelles maladies ils étaient destinés à soigner.

### Violette bonne écolière

Malgré son tempérament souffreteux, Violette Nozière ne paraît pas avoir été, tout au moins au début, une mauvaise écolière. C'est ce qui ressort d'une autre découverte faite hier rue de Madagascar. Le juge a, en effet, noté que, dans l'antichambre, se trouvaient rangés en bon ordre, sur une étagère, une trentaine de livres de classe, soigneusement recouverts de papier cristal.

Dans des chemises, étaient classés les devoirs de français, d'anglais et de mathématiques exécutés par la jeune Violette et corrigés par ses professeurs. Une douzaine de compositions françaises ont particulièrement retenu l'attention du juge. Il n'est pas douteux que leur analyse constituera un élément important d'un examen mental de l'inculpée qui ne saurait manquer maintenant d'être ordonné, à bref délai.

M. Lanoire a également saisi une quantité de cartes postales illustrées adressées à Violette Nozière par ses amis et ses amies, notamment ses camarades de classe et une jeune fille habitant la même maison que ses parents, qui répond au prénom de Renée.

Enfin, le juge a découvert, dans un coin de l'appartement, un gros briquet en forme de petit obus. On se rappelle que Violette Nozière avait déclaré avoir allumé l'incendie du mois de mars, accidentellement, avec un briquet, et non avec une lampe à essence, comme on l'avait cru. La découverte du briquet semble confirmer encore ses dires sur ce point de détail.

### Nouvel interrogatoire de Violette ?

Hier, M. Lanoire avait convoqué, à 17 heures, à son cabinet, deux amis de Violette Nozière : MM. Pierre Camus et Roger Enderwell.

Notu croyons savoir que la jeune parricide subira un nouvel interrogatoire aujourd'hui.

# L'AFFAIRE NOZIÈRES

Au cours d'un nouvel interrogatoire, qui a eu lieu mercredi après-midi et qui s'est prolongé pendant près de trois heures, le juge a pu amener la jeune parricide à faire quelques révélations considérées comme importantes

Paris, 13 septembre. — C'est à 18 heures que s'est terminé l'interrogatoire de la jeune inculpée. Il avait duré près de trois heures et n'avait été interrompu que dix minutes.

Au début, sur les lèvres de l'accusée, revenait sans cesse, tandis que quelques larmes coulaient de ses yeux, le nom de Jean Dabin. Il fallut toute l'autorité du juge et de Me Géraud pour faire entendre à Violette qu'ici, il n'était pas question de son amant de cœur.

— Il n'y est pour rien, dit-elle, je le jure sur ce qui me reste d'honneur.

Le balme se fit ensuite dans les propos et dans l'esprit de l'accusée. Elle fit l'histoire de sa vie.

## MALADE DEPUIS L'ÂGE DE 10 ANS

On apprend que, depuis, l'âge de 10 ans, elle souffrait d'une appendicite qui laissa une lésion à la vésicule biliaire. Ce furent, ensuite, en grandissant, des hémorragies, de violentes migraines, une fièvre typhoïde, une « maladie arrière frontale » si grave qu'elle nécessita son transport à l'hôpital et enfin le réveil de sa maladie spécifique, toutes sortes de maux capables, suivant l'expression de Me Géraud, d'apporter chez la criminelle des déviations du sens moral d'ordre pathologique.

Elle parla ensuite de ses études primaires et secondaires, de son séjour aux lycées Fénelon et Voltaire, d'où, bien souvent, des bulletins d'absence partaient à l'adresse des parents.

Enfin, point important, l'interrogatoire arriva à la tentative de suicide de l'accusée, du 16 décembre 1932.

## PREMIERE MENACE DE SUICIDE

— Ce jour-là dit-elle, j'éprouvai un dégoût insurmontable de l'inconduite de mon père à mon égard. Ma mère m'avait fait de vives remontrances de mes absences au lycée. Je profitai de ce que mes parents étaient absents pour me rendre à Auteuil, sur les quais de la Seine, où je voulais me noyer.

» Auparavant, bien en vue, j'avais laissé dans notre appartement une lettre annonçant mon acte de désespoir.

M. et Mme Nozières trouvèrent la lettre le soir et coururent, affolés, dans les commissariats. On leur dit, à celui de l'Odéon, que Violette Nozières, bien connue, venait de quitter le Quartier-Latin et des amis s'offrirent à aller à sa recherche.

Ces derniers devaient trouver, vers 22 heures, la désespérée errant le long des quais. Elle n'avait pas eu le courage de mettre son projet à exécution.

## LES LARGESSES DE M. EMILE

Questionnée ensuite sur ses ressources financières, Violette répondit qu'elle connaissait un vieux monsieur, qui, pour le plaisir de se promener avec elle, lui donnait chaque semaine, une somme de 400 à 500 francs. Elle refusa de donner son nom. On sait seulement qu'il s'agit d'un M. Emile.

Le juge ajouta : — Pourquoi avez-vous volé vos parents, votre crime accompli ?

— J'avais besoin d'argent. Il fallait que je rembourse des sommes prêtées à Jean Dabin.

— Et les 600 francs versés à un fourreur du boulevard de Strasbourg, qui vous les a fournis ?

— Mon protecteur.

## LE PREVENU DU CONSEIL DE GUERRE EST-IL UN FARCEUR ?

Puis il a été question d'une lettre envoyée du Maroc par un certain Jean Ravet, soldat à Casablanca, actuelle-

ment en prévention de Conseil de guerre. Sa lettre avait été adressée, rue de Madagascar et il écrit à Violette : « Et l'affaire pour laquelle je t'ai donné des conseils, où en est-elle ? Le coup a-t-il réussi ? Ton silence m'inquiète ! »

Violette Nozières s'est défendue de connaître le soldat qui, dans cette affaire, semble jouer le rôle d'un mauvais plaisant, désireux de faire parler de lui.

Elle s'écria : « Je le jure sur ce qui me reste d'honneur, ce personnage est un imposteur. »

## « J'ETAIS LASSE DE TOUT »

Sur la réflexion prononcée, après son forfait, par l'accusée, à l'hôtel de la rue Duperré, où l'avait conduite une aventure galante avec un musicien nègre : « Ce n'est plus tenable ! » entendue par la femme de chambre, elle répondit : « Oui, j'étais lasse de tout ! »

A une dernière question : « Comment, dans votre existence, aviez-vous passé votre temps ? » elle répondit qu'elle sortait assez rarement le soir, toujours en compagnie de Jean Dabin, et que ses sorties dans la journée lui avaient été rendues plus faciles du jour où elle ragonta à ses parents que la sœur de son médecin traitant était son amie.

(Lire la suite en deuxième page)

## UNE NOUVELLE VICTIME DU NAZISME



(Photo FRANCE-PRESSE.)

M. Max ALSBERG,

l'un des plus connus des avocats israéliens allemands, qui vient de se suicider en Suisse.

## TENTATIVE DE SABOTAGE SUR LA VOIE FERRÉE

Toulon, 13 septembre. — Dans l'après-midi, sur la voie ferrée entre Marseille et Toulon, on a découvert que de très grosses pierres avaient été intentionnellement placées sur les rails. Ces pierres avaient été déposées à proximité de la gare de Bandol.

# LA FRANCE

## de Bordeaux et du Sud-Ouest

### Lettre de Paris

La Bédouie, c'est comme une porte qui s'ouvre sur l'inconnu. C'est le moment où l'année commencent avec tout ce qui est espoir de chances et de possibilités, avec des promesses de succès, mais avec des réalités qui se réalisent pas toujours. Le début de l'année, c'est un retour à un état de repos — pour peu que ce soit le cas.

J'ai éprouvé une impression étrange au moment où je suis revenu dans l'appartement que j'occupais au début de l'année, une petite répétition de la routine, d'une certaine façon, d'une certaine façon, d'une certaine façon.

J'ai éprouvé une impression étrange au moment où je suis revenu dans l'appartement que j'occupais au début de l'année, une petite répétition de la routine, d'une certaine façon, d'une certaine façon, d'une certaine façon.

### LE RETOUR DE M. HERRIOT



M. Edouard Herriot entouré d'amis parmi lesquels M. Chastagnat, à son arrivée à la gare du Nord, à Paris.

### LES ÉVÉNEMENTS DE CUBA

Le projet d'instauration d'un « fascisme autrichien »  
Les socialistes sont résolus à y faire opposition  
Wien, 14 septembre. — Le discours prononcé mercredi par le prince Sigmund, dans lequel il demandait aux chanceliers de « nettoyer la situation politique », n'a pas provoqué une vive sensation dans les milieux politiques, non pas par son caractère, mais parce qu'il a été prononcé en public devant l'Hotel de Ville.

### Une semaine d'activité diplomatique

Le statut économique de l'Europe danubienne, la question autrichienne, la préparation de la nouvelle session de la Conférence du désarmement constituent les principaux problèmes qui vont être examinés.

On sent que les semaines touchent à leur fin, même dans l'ordre diplomatique et dans l'ordre diplomatique. Les problèmes les plus importants de la semaine ont été examinés.

### La prochaine visite de M. Eden

Paris, 14 septembre. — M. Eden, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, est attendu à Paris le 14 septembre, avant son départ pour l'Allemagne britannique.

### Les entretiens franco-anglais se poursuivront-ils à Rome ?

Londres, 13 septembre. — Dans les entretiens politiques entre les deux pays, il n'est pas impossible que les négociations se poursuivent à Rome.

### UN GIGANTESQUE INCENDIE

Le village de Oeschelbrunn, dans le Grand-Duché de Bade, vient d'être dévasté par un immense incendie qui n'a pas laissé derrière une seule maison.

### Le Club national-socialiste de Londres lance une ignoble provocation au meurtre

Londres, 14 septembre. — Si vous ne pouvez pas en dire assez, vous pouvez en dire trop.

### DANS LA SARRE

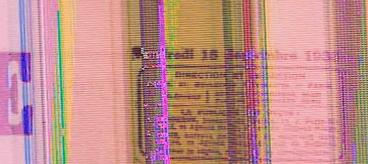
Un jugement condamnant des communistes est contesté  
Sarrelbruch, 14 septembre. — Le jugement rendu par le tribunal des délits correctionnels à Sarrelbruch, dans lequel des communistes ont été condamnés, a été contesté.

### LA TERRE TREMBLE EN TURQUIE

Istanbul, 14 septembre. — Jeudi matin, un violent séisme a été enregistré dans la région d'Ispahan.

### LE NOUVEAU CONFLIT DE LA BATTERIE

Sarrelbruch, 14 septembre. — La « Volkshilfe », dans le cadre d'une déclaration d'adhésion au parti national-socialiste, a lancé une ignoble provocation au meurtre.



### SE CONFINES

On sait quel effet fait actuellement le fascisme sur la jeunesse. Notre cliché montre un exercice assez peu pacifique de « habilla romain ».

### L'AFFAIRE NOZIÈRES

Au cours d'un nouvel interrogatoire, qui a eu lieu mercredi après-midi et qui s'est prolongé pendant près de trois heures, le juge a pu entendre la jeune parvenue à faire quelques révélations considérées comme importantes.

### 'ETAIT LASSE DE TOUJ'

Sur la réaction provoquée par les faits relatés dans notre édition du 13 septembre, nous avons eu quelques réactions.

### MALEDE DEPUIS L'AGE DE 18 ANS

On apprend que depuis l'âge de 18 ans, elle souffrait d'une maladie qui lui faisait perdre l'esprit.

### PREMIERE MENACE DE SUICIDE

Ce journal a déjà publié un démenti incontestable de l'assassin de M. de la Selve.

### LES LARDESSES DE M. EMILE

Les Lardeesses de M. Emile, les Lardeesses de M. Emile, les Lardeesses de M. Emile.

### TENTATIVE DE SABOTAGE SUR LA VOIE FERREE

Yverdon, 14 septembre. — Dans l'après-midi, on a découvert que des sabotages avaient été tentés sur la voie ferrée.

### LE NOUVEAU CONFLIT DE LA BATTERIE

Sarrelbruch, 14 septembre. — La « Volkshilfe », dans le cadre d'une déclaration d'adhésion au parti national-socialiste, a lancé une ignoble provocation au meurtre.

### Sir Ronald Lindsay sera-t-il ambassadeur à Paris ?

On peut être sûr que Sir Ronald Lindsay sera ambassadeur à Paris.

### Le ministre des affaires étrangères japonais démissionne

Des changements gouvernementaux profonds seraient prévus.

### Le Club national-socialiste de Londres lance une ignoble provocation au meurtre

Londres, 14 septembre. — Si vous ne pouvez pas en dire assez, vous pouvez en dire trop.

### LA TERRE TREMBLE EN TURQUIE

Istanbul, 14 septembre. — Jeudi matin, un violent séisme a été enregistré dans la région d'Ispahan.

### TENTATIVE DE SABOTAGE SUR LA VOIE FERREE

Yverdon, 14 septembre. — Dans l'après-midi, on a découvert que des sabotages avaient été tentés sur la voie ferrée.



Sir Ronald Lindsay sera-t-il ambassadeur à Paris ?

### Le ministre des affaires étrangères japonais démissionne

Des changements gouvernementaux profonds seraient prévus.

### Le Club national-socialiste de Londres lance une ignoble provocation au meurtre

Londres, 14 septembre. — Si vous ne pouvez pas en dire assez, vous pouvez en dire trop.

### LA TERRE TREMBLE EN TURQUIE

Istanbul, 14 septembre. — Jeudi matin, un violent séisme a été enregistré dans la région d'Ispahan.



### Le Club national-socialiste de Londres lance une ignoble provocation au meurtre

Londres, 14 septembre. — Si vous ne pouvez pas en dire assez, vous pouvez en dire trop.

### DANS LA SARRE

Un jugement condamnant des communistes est contesté  
Sarrelbruch, 14 septembre. — Le jugement rendu par le tribunal des délits correctionnels à Sarrelbruch, dans lequel des communistes ont été condamnés, a été contesté.

### LA TERRE TREMBLE EN TURQUIE

Istanbul, 14 septembre. — Jeudi matin, un violent séisme a été enregistré dans la région d'Ispahan.

### TENTATIVE DE SABOTAGE SUR LA VOIE FERREE

Yverdon, 14 septembre. — Dans l'après-midi, on a découvert que des sabotages avaient été tentés sur la voie ferrée.

### L'AFFAIRE NOZIÈRES

Au cours d'un nouvel interrogatoire, qui a eu lieu mercredi après-midi et qui s'est prolongé pendant près de trois heures, le juge a pu entendre la jeune parvenue à faire quelques révélations considérées comme importantes.

### 'ETAIT LASSE DE TOUJ'

Sur la réaction provoquée par les faits relatés dans notre édition du 13 septembre, nous avons eu quelques réactions.

### MALEDE DEPUIS L'AGE DE 18 ANS

On apprend que depuis l'âge de 18 ans, elle souffrait d'une maladie qui lui faisait perdre l'esprit.

### PREMIERE MENACE DE SUICIDE

Ce journal a déjà publié un démenti incontestable de l'assassin de M. de la Selve.

### LES LARDESSES DE M. EMILE

Les Lardeesses de M. Emile, les Lardeesses de M. Emile, les Lardeesses de M. Emile.

### TENTATIVE DE SABOTAGE SUR LA VOIE FERREE

Yverdon, 14 septembre. — Dans l'après-midi, on a découvert que des sabotages avaient été tentés sur la voie ferrée.

### LE NOUVEAU CONFLIT DE LA BATTERIE

Sarrelbruch, 14 septembre. — La « Volkshilfe », dans le cadre d'une déclaration d'adhésion au parti national-socialiste, a lancé une ignoble provocation au meurtre.

## L'AFFAIRE NOZIÈRES

## LE NOUVEL INTERROGATOIRE DE L'INculpÉE

(Suite de notre première page.)

Paris, 13 septembre. — L'interrogatoire de l'après-midi, qui s'annonçait fort anodin, a été, au contraire, de la plus grande importance. Cette séance serrée qui a duré trois heures, a permis de mettre en lumière plusieurs points de première valeur et, aussi, d'en révéler divers autres restés inconnus jusqu'à présent, grâce au questionnaire précis auquel Violette Nozières a été soumise.

Le juge vit d'abord se manifester une nouvelle fois le cynisme de la jeune fille et, après avoir établi la matérialité de ses mensonges, lui fit également mettre en lumière la sollicitude de ses parents à son égard. En dernier lieu, il l'amena à faire quelques révélations sur des points restés mystérieux de son existence.

## A propos de poisons

Pendant toute la première partie de l'interrogatoire, Violette fut flottante, répondant à côté des questions ou de façon imprécise. C'est qu'il s'agissait alors des poisons choisis, employés et administrés. La prisonnière sentait tout le danger du questionnaire et s'efforçait d'y échapper.

— Pourquoi avez-vous choisi le séménal ?

— Je le connaissais. Mes amis en employaient pour dormir.

— Et comment l'avez-vous dosé ?

— Ce n'était pas malin. Comme, déjà, en mars, j'avais fait une première tentative qui avait raté parce que je n'en avais pas mis assez, j'ai forgé la dose et cela a bien marché.

Violette s'aperçut-elle alors de la monstruosité de sa réponse ? C'est possible. Voulut-elle en atténuer l'effet par une diversion ? C'est encore possible. Toujours est-il que c'est à partir de ce moment qu'elle se mit à parler de Jean Dabin, ce qui agaçait tellement son avocat, Me Gérard, qu'il s'écria :

— Jean Dabin est dans de beaux draps, maintenant. Si vous saviez dans quelle situation vous l'avez mis, vous n'en parleriez pas tant !

C'est cette intervention qui provoqua chez la criminelle une violente crise de larmes, au cours de laquelle elle donna aux assistants l'impression d'être sincère.

Aussitôt après la suspension décidée pour lui permettre de se calmer, Violette chercha d'ailleurs à utiliser cet élan de sincérité qu'elle venait d'avoir, en voulant persuader le juge qu'elle n'avait jamais eu d'autre amant que Jean Dabin. Les autres, Leblanc, Felus, etc., ne furent que des camarades avec lesquels elle flirta plus ou moins.

Sur ces points, le magistrat est en possession de dépositions formelles établissant le contraire.

## Une étudiante indisciplinée

M. Lanoire passant aux changements de lycées, veut savoir pourquoi Violette insista pour venir à Fénelon. Là encore, l'inculpée hésita à répondre, puis elle lâcha cette phrase : « Je voulais me rapprocher du Quartier latin ».

Elle parvient à ses fins et dès lors ne met plus les pieds dans l'établissement d'enseignement. Naturellement, des bulletins d'absence partent à l'adresse des parents. Violette parvient à les subtiliser.

Sa mère est tout de même prévenue de sa conduite irrégulière et, dès lors, vient l'accompagner jusqu'à la porte de Fénelon. L'étudiante fait semblant d'entrer, mais chaque fois s'esquive. Comme elle sait que sa mère vient la chercher à la fin de la classe, elle rôde dans les parages et fait semblant de sortir avec des camarades.

Le manège est épuisé et c'est alors que M. Nozières se met à surveiller sa fille. Il la surprend avec un jeune homme, la ramène rue de Madagascar et ce sont les reproches véhéments.

Pour répondre à ces remontrances, Violette simule une tentative de suicide. Elle écrit la lettre annonçant sa mort pour 4 heures de l'après-midi, l'installe bien en évidence et s'en va faire une petite promenade à Auteuil, dit-elle, à moins que ce ne soit ailleurs.

Toujours est-il que c'est sur les quais, devant l'Institut, donc assez loin d'Auteuil, que deux étudiants, alertés par la famille, la retrouvèrent.

## Violette déclare qu'elle menait une vie très régulière !

Après le récit de cette comédie, la criminelle tenta encore de persuader le juge que si elle avait voulu se suicider ce jour-là, c'était, en réalité, parce qu'elle ne pouvait plus supporter l'attitude de son père à son égard.

— Vous jouissiez d'une liberté totale bien surprenante, remarqua alors le juge. Toutes les nuits, vous étiez dehors ?

— C'est à peine, répond Violette, si je suis sortie cinq à six fois, le soir, et encore, pour cela, j'ai dû inventer l'histoire de la prétendue sœur du médecin.

Et elle ajoute :

— Personne ne mène une existence plus régulière que n'était la mienne. Et encore, lorsque je suis sortie le soir, ne fût-ce que pour retrouver Jean Dabin, avec qui je passais tout mon temps.

— Cependant, reprend M. Lanoire, pour satisfaire aux exigences de M. Jean Dabin, vous deviez chercher des hommes généreux avec lesquels vous restiez assez longtemps.

— Ça, répond la jeune fille, c'étaient les passages utilitaires, mais ça n'avait lieu que dans l'après-midi, jamais le soir.

## Qui est M. Emile ?

Poussée alors dans ses derniers retranchements, Violette lâcha alors une partie de la vérité. Le généreux Emile apparaît. Qui est Emile ? Un industriel de la banlieue, marié, âgé de 60 ans.

Son nom ? Violette n'a pas voulu le révéler, assurant que ne connaissant pas son adresse, elle ne voulait pas en dire plus.

Et sur ce, elle assure que si Emile lui donnait de 500 à 1.000 francs par semaine, c'était uniquement pour le plaisir de se promener avec elle.

On peut alors se demander pourquoi Emile, pour ces promenades, prenait chaque fois une chambre dans un hôtel de la place de la République.

— Voyons maintenant vos toilettes, poursuivit M. Lanoire. Chez vos parents on ne vous connaît que des robes simples. Par contre, dans de nombreux endroits que vous fréquentiez, on remarqua votre élégance. N'auriez-vous pas une garde-robe secrète dans Paris ?

Cette fois encore, Violette fit l'étonnée.

— Je n'ai jamais eu que des toilettes de petite étudiante, assura-t-elle, en opposition avec les indications recueillies par le juge.

Cette fois, les événements ont amené la criminelle à révéler l'existence d'Emile, jusqu'ici inconnu, et ses rendez-vous avec ce généreux protecteur. Bien-tôt l'inculpée ne sera-t-elle pas forcée de révéler d'autres rencontres, en d'autres lieux, avec d'autres personnages ? Le juge s'en montre convaincu et alors un jour nouveau se projetera sur la criminelle.

## L'inculpée ne veut pas tout dire

M. Lanoire, sachant que Violette avait été renvoyée, pour sa conduite trop libre, de la première école dans laquelle on l'avait mise alors qu'elle était encore toute gamine, donc bien avant l'âge auquel elle assure que son père abusait d'elle, le juge voulut obtenir quelques précisions sur ce point. Ses questions restèrent sans réponse.

Le juge tenta encore, mais en vain, d'obtenir des éclaircissements sur un grand nombre de points, et notamment sur un accident d'auto, qui ne serait qu'un accident de moto, au cours duquel elle prétendit avoir été blessée.

Le jour même du crime, elle écrivit à Jean Dabin, lui raconta cet accident et ajouta : « Je t'enverrai l'argent promis. De quel argent voulait-elle parler ? S'agissait-il des 350 francs de Willy et des 100 francs de Bernard ? Il ne semble pas, alors ?

Quant à la lettre de Ribet, le soldat détenu à Casablanca, le juge lui trouve un accent de sincérité, mais seul le retour de la commission rogatoire fixera sur ce point.

Prenant pour base la longue théorie de maladies dont souffrit sa cliente, l'avocat a pris la décision de demander l'examen mental de Violette Nozières.

## Violette Nozières reçoit

## une importante correspondance amoureuse

Paris, 14 septembre. — Matinée creuse pour l'affaire Nozières, car il est de règle, à Paris, que, seul, l'après-midi est consacré à l'activité judiciaire.

Quant à Violette, elle se repose à la Petite-Roquette de ses émotions de l'interrogatoire de mercredi, qui l'a amené à révéler, bien malgré elle, d'assez nombreux détails qu'elle voulait taire.

Comme toutes les héroïnes criminelles de son genre, Violette reçoit une assez nombreuse correspondance : amoureux inconnus, qui se sont épris d'elle à la seule lecture des journaux ; malades mentaux, relevant, comme elle, de la psychiatrie.

Ces déclarations enflammées, auxquelles se mêlent, aussi, pas mal de lettres de « fémistes », se livrant à une ironie facile, semblent laisser Violette assez indifférente. Elle préférerait, moins d'amour et plus d'argent... Elle se plaint amèrement de ne pas avoir un sou et de ne pouvoir, de ce fait, rien prendre à la cantine de la prison.

A cela M. Lanoire n'est pas tout à fait étranger. Ces jours derniers, en effet, une lettre émanant d'un ancien amant arriva à la Petite-Roquette, à l'adresse de la parricide. Comme de coutume, elle fut ouverte avant d'être remise. Elle contenait un mandat-poste de cinquante francs. Le juge, avisé, saisit le mandat.

Restent les 600 francs donnés au tailleur du boulevard de Strasbourg, pour les renards argentés qui ne furent jamais pris. Si les 600 francs ont été donnés comme arrhes, ils sont acquis au commerçant. Si, au contraire, ils furent remis comme acompte, ils doivent être restitués. La loi le veut ainsi ; mais le fourreur ne veut rien savoir et prétend garder la totalité de la somme pour le dédommager de son dérangement et du préjudice causé par une affaire manquée. Les avocats de Violette s'emploient actuellement à une transaction. Mais il est vraisemblable que le juge de paix devra intervenir.

En ce qui est d'Emile, l'industriel banlieusard, jusqu'à présent, on ne sait rien sur lui. Comme on pouvait s'en douter, lui, fait le mort.

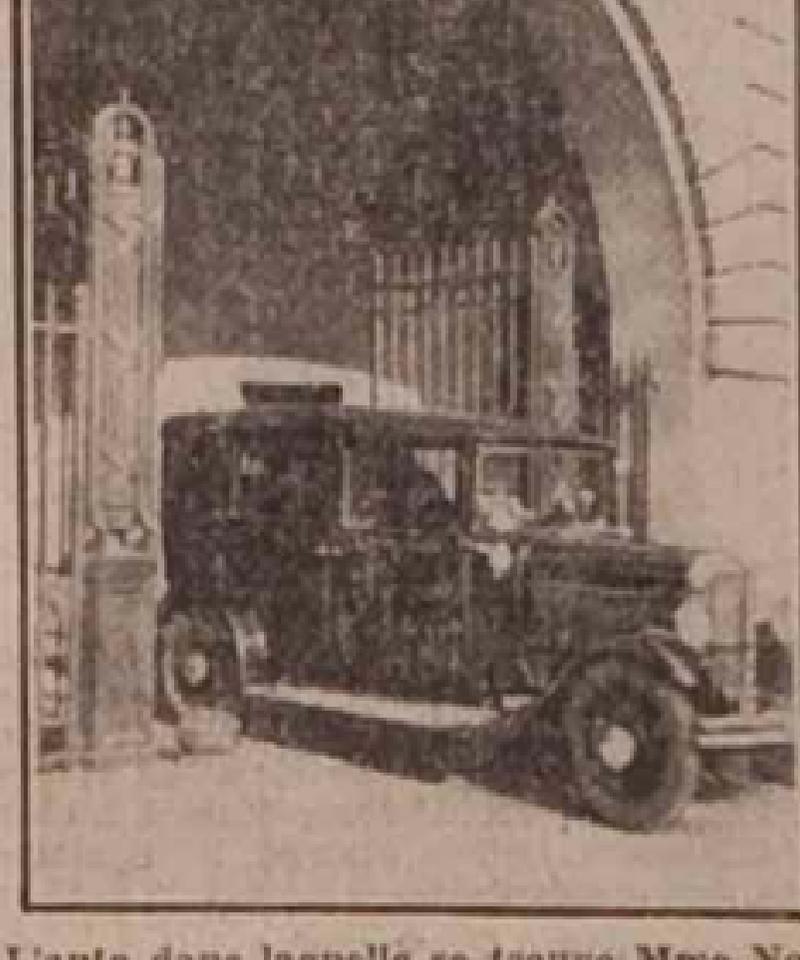
Du côté du juge, rien de bien nouveau non plus. Il attend, pour l'après-midi, les visites de MM. Tissier et Pierre Camus, qui ont tous deux manifesté le désir de le voir. Le magistrat n'attend d'ailleurs, de ces deux témoins, aucune révélation sensationnelle.

« Que voulez-vous que racontent ces jeunes gens, vient-on de nous dire, dans l'entourage du juge d'instruction. Ils ne feront que répéter, de bonne foi sans aucun doute, ce que leur a dit Violette Nozières ; mais tous ces témoignages ont pour unique source Violette Nozières, toujours Violette Nozières et personne d'autre. Ce qu'elle a raconté concernant son père, nous le savons, c'est ce qu'elle nous dit maintenant ; mais il n'y a qu'elle qui le dise et c'est là le grand point d'interrogation de cette affaire.

« Allons-nous prendre pour argent comptant, pour parole d'Évangile, les

# Mme Nozière s'est constituée partie civile contre sa fille

Elle s'est présentée hier après-midi  
devant le juge d'instruction



L'auto dans laquelle se trouve Mme Nozière, sortant du Palais de Justice.

Il était écrit que l'affaire Nozière nous réserverait les coups de théâtre les plus sensationnels. Après le crime qui, par lui-même, sort déjà de la banalité des faits courants, après l'arrestation peu ordinaire de Violette, après l'inattendu de ses accusations, après le pathétique d'une confrontation à laquelle ceux qui y assistèrent déclarent n'avoir rien vu de comparable, après l'audition des « confidents » de la fille coupable, après la perquisition de la rue de Madagascar — le tout rehaussé encore de quelques interrogatoires particulièrement édifiants, dans la prison de la Petite-Roquette — voici qu'on assiste à cet événement rarissime dans les annales judiciaires : la mère de l'inculpée venant se constituer partie civile contre sa fille. Il faut croire que les perfides insinuations de Violette entachant gravement la mémoire de son père ont sapé dans le cœur de la pauvre femme ce qu'il y restait d'amour pour la créature indigne.

Ainsi seulement peut-on s'expliquer la décision, lourde de conséquences, que vient de prendre Mme Nozière. Ainsi, également, assisterons-nous, lorsque le procès viendra devant le jury, à cette scène infiniment pénible d'une mère requérant, par la bouche de son avocat, la peine la plus forte contre son enfant.

## Le rapport de la commission rogatoire envoyé à Prades.

M. Lanoire, juge d'instruction, procédait à l'audition de certains témoins, hier après-midi, dans son bureau, au Palais de justice. Dans les couloirs, il y avait, comme chaque jour depuis le début de cette affaire, grande affluence de reporters et de photographes.

Des témoins attendaient, entraient dans le bureau du juge, et en sortaient. C'étaient M. Pourret, garçon d'hôtel employé dans l'établissement de la rue Duperré où Violette, la fille du crime, vint chercher asile, en compagnie du



Les docteurs Truelle et Claude, qui vont examiner Violette Nozière au point de vue mental.

danseur noir ; Mme Métadier, employée de banque, demeurant 9, rue de Madagascar, dont la fille connut Violette Nozière ; M. Guillaume, teinturier, 6, rue Sophie-Germain ; M. Dackner, 20 ans, demeurant 220, rue de Charenton, qui connaissait « l'ancienne cabane de l'ancien jardin ».

M. Lanoire examinait également le rapport communiqué par la commission rogatoire de retour de Prades où elle a interrogé le père de la victime. Ce rapport avait pour principal objet la lettre soi-disant « irrévérencieuse » par laquelle M. Baptiste Nozière prévenait son vieux père que « tout était fini avec lui pour la vie ». De l'enquête menée à Prades, il ressort qu'il ne faut voir là qu'une « brouille de famille », probablement à cause de Violette, dont les allures par trop libres avaient scandalisé ses grands-parents. M. Nozière avait répondu aux observations de son père, touchant sa fille, par la lettre que l'on sait.

## Mme Nozière veut parler à M. le juge d'instruction.

Il était à ce moment-là aux environs de 15 heures. Une dame d'assez haute taille, vêtue de noir, le visage caché par les longs voiles de deuil, étouffant de lourds sanglots, apparut à l'entrée du couloir, suivie de trois personnes, dont l'avocat parisien, M<sup>r</sup> Maurice Boitel. A l'huissier de service elle déclina son identité : Mme Nozière.

(Lire la suite en 4<sup>e</sup> colonne, page 3.)

1905 GALERIES BARBÉS 33, boulevard - PARIS 19<sup>e</sup>

**FBON** à découper et à faire parvenir aux GALERIES BARBÉS pour recevoir gratuitement un exemplaire de l'Album de France, en dix ans, ou meubles, bijoux, livres, etc.

# VITESSE ET MOBILITÉ

## III. — Les États-Unis sont condamnés à la "vitesse massive"

par Fortunat STROWSKI, membre de l'Institut.



À gauche : le compartiment de luxe, tout en aluminium d'un train rapide américain. À droite : l'arrière d'un polonais.

Certains pays sont condamnés à la vitesse. Ce sont ceux qui sont trop riches. Les États-Unis, par exemple, ont une vitesse excessive. Ils ont trop de machines, trop de moteurs, trop de voitures, trop de bateaux, trop de navires. Ils ont trop de tout. Ils ont trop de vitesse. Ils ont trop de puissance. Ils ont trop de force. Ils ont trop de vitesse massive.

# LE TROISIÈME REICH

## Le général Goering inaugure le Conseil d'Etat prussien

Il fait dans un long discours le procès du parlementarisme.

Berlin, 15 sept. — L'inauguration du Conseil d'Etat prussien a eu lieu aujourd'hui dans le grand amphithéâtre de l'Université de Bonn. Le général Goering, ministre de l'Air, a prononcé un long discours dans lequel il a fait le procès du parlementarisme et a déclaré que le Reich était maintenant prêt à entrer dans une nouvelle ère.

# LE DRAME MYSTÉRIeux A CHATELAIN

## Une femme et sa fille sont trouvées pendues dans le grenier de leur pavillon

Les deux cordes étaient cassées et les corps étendus à terre.

— Une étrange et tragique découverte a été faite dans un pavillon de Châtelain, près de Boulogne, une femme et sa fille ont été trouvées pendues dans le grenier.

# A L'ÉLYSÉE

## Les ministres ont fixé la position de la France à la conférence du désarmement

Il s'agit de régler l'entrée des armes étrangères sur le marché.

Paris, 15 sept. — Les ministres ont fixé la position de la France à la conférence du désarmement qui se tiendra à Genève.

# LA POLITIQUE

## Musons

Un emprunt à la Russie ? Une alliance avec la Roumanie ? Une combinaison (car il est bien allié que l'un ne va pas sans l'autre) avec la Pologne et la Yougoslavie ?

de certains marchands est entré, à cette heure, impossible. Les mois chez la fée réimprimer à New-Franchon, un livre sur le New-York, que d'un expérier les exemplaires sont luxueux et confortables. Le prix du traité est exceptionnellement très élevé. Les comparaisons ne sont pas faites. Le prix est habituel du voyage aller et retour de la Méditerranée. Ce traité plus d'une fois, il n'y a jamais eu de remboursement à demander, tant le service est régulier. Ils vont à Cleveland, à Détroit, à Pittsburgh, à Chicago.

Pour aller tout de suite à l'ouest, plus vite le Pacifique, on utilise maintenant une combinaison de la voie ferrée et de l'aviation : le "Joint Aviation", le "Jet", le "Train".

Cette course à la vitesse s'étend au transport des marchandises. Des convois immenses, railant à bon rythme, allent et dent les wagons connectés, toujours une température adéquate, allouent tout le continent nord-américain.

Les chemins de fer ont été reconstruits comme le dessin géométrique, le géométrique, les hommes ont pu, ça et là, leurs yeux, à l'ouest, à l'est, à l'ouest, à l'est.

Quelques partisans très de cette politique imaginent que plus on ira de pacifique imbriques les États-Unis, mieux on construira la maison de la paix.

Alors, pourquoi ne pas revenir tout de suite à la Société des Nations, en demandant à la Société des Nations l'Autriche et l'Allemagne ?

On lui répondit : — Mais vous avez inventé le chemin de fer, n'est-ce pas ?

Et les autres ?

# LE Drame MYSTÉRIeux A CHATELAIN

## Une femme et sa fille sont trouvées pendues dans le grenier de leur pavillon

Les deux cordes étaient cassées et les corps étendus à terre.

— Une étrange et tragique découverte a été faite dans un pavillon de Châtelain, près de Boulogne, une femme et sa fille ont été trouvées pendues dans le grenier.

# LA CAMPAGNE A PARIS

## Le vote de M. Latorre

M. Latorre, député de la Seine, a voté pour l'annulation de la loi sur le divorce.

# LE CONGRÈS DES INCENDIERS DE REICHSSTADT

## Le rapport de M. Reppel

M. Reppel, directeur de l'incendie, a présenté un rapport sur le congrès.

# LE CONGRÈS DES INCENDIERS DE REICHSSTADT

## Le rapport de M. Reppel

M. Reppel, directeur de l'incendie, a présenté un rapport sur le congrès.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# LE CONFLIT DE LA BATELLERIE S'AGGRAVE DANS LE NORD

## Marins de l'Etat et gardes mobiles rompent un barrage de 200 péniches

Des procès verbaux ont été dressés aux mariners récalcitrants.

Une grève de solidarité sera déclenchée aujourd'hui à Douai.

# Mme Nozière s'est constituée partie civile contre sa fille

— (Suite de la première page)

La mère de Violette demandait à voir le juge d'instruction. On l'avait dépeinte accablée, prostrée, dans sa retraite de Neuvy-sur-Loire. Et voici qu'elle s'était imposé un voyage de sept heures, en automobile, pour venir faire part elle-même à M. Lanoire de son changement d'attitude. De témoin, en effet, Mme Nozière, doublement frappée dans son cœur de mère et dans sa dignité d'épouse, passait au rôle d'accusatrice.

**Je veux me constituer partie civile.**

Le juge, bien qu'étonné de cette visite, ordonna qu'on fit entrer aussitôt la malheureuse femme dans son cabinet. Et c'est là qu'entourée de deux de ses parents, son beau-frère et le fils de celui-ci, et qu'assistée de son avocat, M<sup>r</sup> Maurice Bottel, elle déclara à M. Lanoire son intention de se constituer partie civile.

— Mais alors, lui déclara le juge, vous renoncez à vos droits de tutelle sur votre fille ? Vous abdiquez également votre qualité de témoin ? Vous renoncez à venir déposer sous la foi du serment, toutes choses qui sont incompatibles avec le rôle de partie civile ?

Mme Nozière accepta toutes ces conditions. Puis, accomplissant la dernière formalité de cette pénible journée, elle se rendit au greffe pour y consigner la somme de mille francs nécessaire aux frais du procès qu'elle engage désormais contre l'empoisonneuse. Ajoutons que cette formalité empêchera désormais toute confrontation entre la mère et la fille.

**M. Atlan maintient ses déclarations.**

M. Atlan, introduit aussitôt après dans le bureau du juge, a renouvelé auprès de celui-ci ses précédentes déclarations, à savoir que Violette lui aurait dit que « la mort de son père arrangerait bien ses affaires parce qu'il avait l'intention de la déshériter au profit d'un petit-cousin, et qu'elle n'avait rien à espérer, à ce sujet-là, du côté de sa mère ».

Il insista également sur ce fait que Violette, un jour, avait téléphoné de chez lui à une de ses amies, Mme Debise, pour lui demander 30 francs et qu'il avait été sur le point de lui donner cette petite somme.

Il ajouta que la jeune fille lui avait dit avoir 4.000 francs de dettes et qu'il lui avait conseillé d'en demander dix mille à son père si riche.

— Ainsi, lui ai-je répondu en souriant, tu auras six mille francs d'avances !

Avant de se retirer, Robert Atlan a affirmé au juge que ce n'était pas lui qui avait avancé à Violette les six cents francs pour l'achat projeté des deux renards argentés.

A ce témoin prolix succéda, dans le cabinet du magistrat instructeur, une voisine du ménage Nozière, Mme Méta-dier, employée de banque, qui ne put fournir aucun élément intéressant à l'enquête, car elle ne fréquentait pas les époux Nozière.

Le juge recueillit également la déposition d'une amie de longue date de M. et Mme Nozière, Mme Guillaume, qui avait d'ailleurs invité pour le 23 août le mécanicien et sa femme à venir passer une journée dans sa villa aux environs de Paris.

Mme Guillaume rapporta au juge que les époux Nozière se plaignaient souvent du mauvais caractère de leur fille qui, depuis l'âge de 3 ans, avait des colères violentes ressemblant fort à des crises de nerfs.

Ajoutons à ce propos que le troisième médecin expert, chargé d'examiner au point de vue mental la parricide a été désigné, hier, par le juge d'instruction. C'est le docteur neurologue Crouzon.

**Violette Nozière ne viendra pas au-**

**jourd'hui au Palais de Justice.**

M. Yan, directeur de la prison de la Petite-Roquette, a avisé hier Violette Nozière qu'elle devait être conduite aujourd'hui au Palais de Justice pour comparaître devant M. le président François, de la 14<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, qui, conformément à la nouvelle loi sur la liberté individuelle, devait statuer sur le maintien en prison préventive de l'inculpée.

La parricide répliqua qu'elle n'avait rien à demander, « pas plus sa liberté provisoire qu'autre chose », et que dans ces conditions elle jugeait complètement inutile de se rendre au Palais de Justice.

Sur le conseil du directeur de la prison, Violette écrivit au procureur de la République pour l'informer qu'elle renonçait à se présenter en personne — comme l'exige la loi — devant le juge des détentions qui lui refuserait certainement sa libération.

Ses deux avocats seront donc seulement présents cet après-midi mais, selon la formule d'usage, ils se borneront à déclarer qu'ils « s'en rapportent à la justice ».

M. le président François, sur dossier, et en chambre du conseil, statuera sur le maintien du mandat d'écrou délivré contre Violette Nozière.

**On saisit des photographies licencieu-**

**ses rue de Madagascar.**

La jeune parricide, au cours de son dernier interrogatoire, avait signalé au juge l'existence au domicile paternel d'une série de photographies licencieuses. Sur mandat du juge d'instruction, un commissaire de la police judiciaire s'est transporté, hier après-midi, rue de Madagascar pour rechercher les documents en question.

Le commissaire de police a effectivement trouvé un certain nombre d'épreuves photographiques qu'il a saisies et rapportées au juge qui les a placées sous scellés.

D'autre part et toujours sur les indications de Violette Nozière, le magistrat instructeur avait saisi rue de Madagascar un linge suspect — en l'espèce une manche de chemise. M. Saunié, directeur du service de l'Identité judiciaire, qui a examiné le linge suspect et qui remettra aujourd'hui son rapport au juge, conclut que les allégations de l'inculpée sont en partie véridiques. Bien entendu il reste à prouver que les constatations sont en connexion avec les accusations d'immoralité portées contre son père par Violette. Or, Mme Nozière, dans une déclaration privée, a donné à ce sujet des explications détruisant la thèse de sa fille.

Le magistrat instructeur, avant de quitter le palais de Justice, a envoyé des commissions rogatoires à Lisieux, pour entendre un jeune homme qui a connu M. Leblanc, et à Neuvy-sur-Loire, pour y recueillir la déposition de Mme Desbotin.

**La lettre de Jean Dabin au ministre, serait apocryphe.**

Loisier, 15 sept. — Interviewé à Hennebont, M. Dabin, chef adjoint de la gare d'Ivry, père de l'étudiant Jean Dabin, a déclaré que la lettre écrite au ministre de l'Instruction publique, soi-disant par son fils, est apocryphe.

— Il s'agit d'une mystification, dit-il. Nous n'avons pu interroger à ce sujet Jean Dabin, car ce dernier ne sort plus que rarement de sa chambre.

**DERNIERE HEURE SPORTIVE**

# M<sup>me</sup> NOZIÈRE S'EST PRÉSENTÉE inopinément au Palais de Justice et s'est constituée partie civile

L'inculpée a décidé de faire défaut aujourd'hui  
à la 14<sup>e</sup> Chambre correctionnelle



(Photo Œuvre).  
M<sup>me</sup> NOZIÈRE

En fait — inutilement — a demandé  
à l'instruction de l'affaire Nozière  
: la mère des accusés s'est  
constituée partie civile.

On lira plus loin comment elle  
s'est présentée au Palais de Justice  
comment elle s'y est comportée et en  
marché.

## ON NE COMPREND PLUS...

Par deux fois, Violette avait tenté  
d'empoisonner ses parents...

et ceux-ci se prêtent, en fait,  
à une troisième tentative

Dans une interview publiée hier  
par notre confrère *Le Journal*,  
sous la signature de M. Henri Ro-  
gnier, Mme Nozière a déclaré qu'en  
dehors de la tentative avortée de  
mars 1933, il y en eut une autre  
dont elle situe la date dans le cou-  
rant de juillet 1932.

Maie laissons la parole au rédac-  
teur du *Journal*.

— La justice, madame, n'attribue  
encore, officiellement, que deux ten-  
tatives de parricide à l'inculpée...

— Il y en eut pourtant trois, ré-  
crite-t-elle. Avant même celle du mois  
de mars dernier, qui est connue  
maintenant, Violette avait déjà essayé  
de nous empoisonner au mois de  
juillet 1932.

« Ce jour-là, ma fille, qui ne se  
levait jamais avant 8 h 30, vint nous  
apporter au lit, vers les 6 heures, un  
bol de café au lait. Mon mari, qui  
était rentré très tard, exactement à  
3 heures du matin, fit vertement re-  
marquer à Violette qu'elle aurait pu  
le laisser dormir.

« Elle fondit en larmes en disant :  
« Pour une fois que je suis gentille  
avec vous, vous me rabroutez.

« Mais le liquide était mauvais,

d'un arôme que je ne connais  
hélas ! que trop maintenant. Nous ne  
pûmes le boire, et le bol resta pour  
réfute de café. En conséquence au-  
jourd'hui que, des ce moment, Vio-  
lette veut de tenter de nous empoi-  
sonner.

Rien, quant à présent, ne permet  
d'affirmer l'exactitude de l'accusa-  
tion formulée par la mère  
contre sa fille.

« Mais une nouvelle question se pose.  
Comment Mme Nozière pourrait-elle  
révoquer en doute au elle ne fut  
jamais ébranlée par le soupçon ?  
La première fois, passe encore !  
Violette, par un geste de vanité, et  
surtout, extrêmement rare, frappant de sa  
part, se lève à six heures du matin  
pour servir à ses parents un bol de  
café au lait. Est-ce qu'une attitude  
aussi inhabituelle n'était pas quel-  
que peu suspecte ? Le café au lait  
avait-il, comme d'habitude, in-  
dique la mère ? Mais si cette dernière  
ne se doutait de rien, comment  
expliquer qu'un bol d'ajouta quel-  
ques morceaux de sucre au lieu  
d'un sucre ? Mme Nozière pré-  
fère le sel et prépare elle-même  
d'autres tasses de café ?

Et puis, il y a la tentative de  
mars. Étrange, avouez-le.

Mais on est aveuglement incom-  
préhensif, ressemble étrangement



(Photo Œuvre).  
M. DESBOIS

à l'acceptation passive du suicide,  
c'est quand les parents, négligeant  
la leçon des deux précédentes ten-  
tatives, consentent à recevoir de la  
main de leur fille la poudre qui  
tuera l'un et mettra l'autre en  
danger. A aucun moment, ils ne  
songeront à l'incendie du mois de  
mars, au bol de café amer du mois  
de juillet précédent. Et quand la  
fille leur présente le verre dont le  
poison a trouble à peine l'eau, ils  
n'ont aucune hésitation.

(Voir la suite en 4<sup>e</sup> page)





# Mme Nozière se présente inopinément au Palais

*Elle s'est constituée  
partie civile*

Le juge d'instruction Lanoire ne se proposait, hier, que d'entendre des témoins de seconde importance et c'est seulement aujourd'hui samedi qu'il avait l'intention d'expédier au Parquet de Nevers une commission rogatoire en vue de l'audition, à Neuvy-sur-Loire, de Mme Nozière dont il importe de confronter, pour ainsi dire, les déclarations avec celles que sa fille a faites récemment au cours de son deuxième interrogatoire.

Or, à 15 h. 30, un véritable coup de théâtre se produisait une fois de plus, dans cette affaire qui, à chaque tournant, semble devoir nous apporter un nouvel élément de surprise.

Alors qu'on la croyait toujours à Neuvy-sur-Loire, traînant une santé gravement compromise et un courage abattu par la succession d'épreuves, tant physiques que morales, qui n'ont cessé de l'accabler depuis près d'un mois. Mme Nozière, qui n'avait rien révélé de sa détermination, se présentait inopinément au Palais de Justice.

On imagine aisément l'émol que suscita l'arrivée de la malheureuse femme, à cette heure du jour où le mouvement bat son plein dans les salles et dans les couloirs du palais. En volle de deuil, émaciée et tamponnant ses yeux pleins de larmes, elle était accompagnée d'un de ses parents et d'un avocat M<sup>r</sup> Boltel.

Un journaliste s'approcha d'elle et lui demanda si, malgré sa douleur et son juste ressentiment, elle ne consentirait pas à exprimer un mot de pitié en faveur de sa fille.

Mme Nozière garda le silence.

Peu après, on apprenait que la mère de la parricide, après un bref entretien avec le juge, venait se constituer partie civile au procès de sa fille. Elle a choisi pour représenter ses intérêts M<sup>r</sup> Boltel en compagnie duquel elle est allée ensuite consigner au greffe du parquet la provision exigée par la justice.

Désormais, la position juridique de Mme Nozière se trouve changée. Elle ne saurait plus être interrogée par le juge d'instruction ou par commission rogatoire à titre de témoin et sous la foi du serment, mais, seulement, suivant la formule consacrée, « à titre de simple renseignement ».

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, qu'il sera fait appel, d'une façon ou d'une autre, à son témoignage. En effet, Mme Nozière, en dépit de sa santé chancelante, a pu tenir publiquement, au sujet des affirmations de sa fille, certains propos qui n'ont pas été sans émouvoir la défense.

Elle a parlé d'une tentative d'empoisonnement qui aurait précédé celle du mois de mars — il y en aurait donc eu trois en tout — qui ne lui avait laissé jusqu'ici aucun souvenir. Elle a insisté sur les coups qu'elle aurait reçus sur la tête au moment où elle s'évanouit, alors que le docteur Paul, après examen, assura qu'elle peut fort bien s'être cognée en tombant. Elle a affirmé que son mari avait été déshabillé par une main criminelle après avoir absorbé le toxique mortel, en réalité, ce sont les premiers sauveteurs venus à son secours qui lui ont ôté ses vêtements afin de le frictionner pour tenter de le ramener à la vie.

# REFLEXIONS SUR LE TERRAIN Plaisirs du temps passé La chasse, la pêche et la Révolution

Grâce aux découvertes de la science et à leurs applications pratiques, nous jouissons de facilités et de plaisirs que nos ancêtres n'avaient même pas. Dieu me garde de le dire et de mépriser les plaisirs mêmes pas. Dieu me garde de le dire et de mépriser les plaisirs mêmes pas. Dieu me garde de le dire et de mépriser les plaisirs mêmes pas.

battre de violence et d'agilité avec les bêtes qui percent, de force et de hardiesse avec celles qui tiennent tête, de sens et d'intuition avec celles qui rusent...  
Il semble bien qu'un portrait complet de ce temps, pour avoir droit de chasse, il fallait avoir le droit de porter les armes. Troupes, cantonniers, permission de chasser était accordée, non seulement aux nobles et aux roturiers ayant fait ou fait justice, mais aux soldats distingués, vivants de leurs rangs...  
Les officiers de robe, les avocats, les médecins l'avaient. Le peuple des cultivateurs, des artisans et les marchands en demeuraient privés, « afin que le labour et les arts et métiers ne fussent pas négligés ». Comme au XVIIIe siècle, le pouvoir a toujours trouvé de bons raisons pour justifier ses actes, de bonnes raisons accommodées aux circonstances.

Mais toujours aussi les lois les plus rigoureuses ont été votées. Les braconniers étaient nombreux au premier régime, malgré la surveillance exercée par les gendarmes et les agents de police...  
Il y avait les chasseurs, les pêcheurs, les amateurs de la chasse et de la pêche. Ils avaient les mêmes passions, les mêmes goûts, les mêmes plaisirs. Ils avaient les mêmes passions, les mêmes goûts, les mêmes plaisirs.

L'abandon de matières nous oblige à ajourner la suite de notre enquête « AU PAYS NOIR »

## Arrivée à Paris du ministre hongrois des Affaires étrangères



Après le Congrès d'Autout  
M. de Monzie  
rapelle  
les instituteurs  
« aux conventions  
nationales »

Il les informe : « Que le droit de gravé n'existe pas, ne doit pas exister dans le statut du travail... »

## Une bonne prise

Au bout de deux ans, un mercenaire de Lille reconnu sur une photo de journal, son agresseur  
Lille, 13 Sept. (Dép. P.) — Un policier de Lille de Roubaix a arrêté un individu qui, sous le nom de « M. de Monzie », avait commis un acte de violence contre un policier de Lille...  
Lille, 13 Sept. (Dép. P.) — Un policier de Lille de Roubaix a arrêté un individu qui, sous le nom de « M. de Monzie », avait commis un acte de violence contre un policier de Lille...

## APRES LE CONGRES D'AUTO M. de Monzie rapelle les instituteurs « aux conventions nationales »

Il les informe : « Que le droit de gravé n'existe pas, ne doit pas exister dans le statut du travail... »

Après avoir initié sur la tenue du Congrès et ses décisions, M. de Monzie pose ainsi ce problème...  
Le problème posé par le Congrès...  
Après avoir initié sur la tenue du Congrès et ses décisions, M. de Monzie pose ainsi ce problème...

## Mme Nozière se présente inopinément au Palais

Elle s'est constituée partie civile

Le juge d'instruction Lanore ne se proposait hier, que d'entendre des témoins...  
Mme Nozière s'est présentée inopinément au Palais...  
Le juge d'instruction Lanore ne se proposait hier, que d'entendre des témoins...

## L'aviateur Arroux a quitté l'aéroplane d'Orly pour faire le circuit de la Coupe Zenit

Maurice Arroux  
L'aviateur Arroux accompagné de M. Brabant directeur de l'Union des Pilotes...  
L'aviateur Arroux a quitté l'aéroplane d'Orly pour faire le circuit de la Coupe Zenit...  
Maurice Arroux

## A la tête de l'armée révolutionnaire à la Havane

Le sergent Batista  
régimeur du dernier mouvement révolutionnaire, nommé chef de l'Etat-Major



## Mme Nozière se présente inopinément au Palais

Elle s'est constituée partie civile

Le juge d'instruction Lanore ne se proposait hier, que d'entendre des témoins...  
Mme Nozière s'est présentée inopinément au Palais...  
Le juge d'instruction Lanore ne se proposait hier, que d'entendre des témoins...

## Le drame du bétail

### IV. — Les vaches grasses et les vaches maigres

Quand on sème le grain au pays des grandes chasses et des pêches abondantes

La comédie implacable du bétailier...  
L'exploiter ces deux véritables ressources de la Bologne...  
La comédie implacable du bétailier...  
L'exploiter ces deux véritables ressources de la Bologne...

## Une ville d'Argentine est cernée par les Indiens

Les Indes 15 Sept. — La ville de Zapala en Argentine, est menacée par mille Indiens...  
Une ville d'Argentine est cernée par les Indiens...  
Les Indes 15 Sept. — La ville de Zapala en Argentine, est menacée par mille Indiens...

## Le contre-procès des "incendiaires" du Reichstag

Londres, 15 Sept. — On croit généralement que les débats de la commission d'enquête internationale...  
Le contre-procès des "incendiaires" du Reichstag...  
Londres, 15 Sept. — On croit généralement que les débats de la commission d'enquête internationale...

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES

Les commissaires en séance  
Londres, 15 Sept. — La commission d'enquête internationale...  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES...  
Les commissaires en séance

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES

Les commissaires en séance  
Londres, 15 Sept. — La commission d'enquête internationale...  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES...  
Les commissaires en séance

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES

Les commissaires en séance  
Londres, 15 Sept. — La commission d'enquête internationale...  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES...  
Les commissaires en séance

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES

Les commissaires en séance  
Londres, 15 Sept. — La commission d'enquête internationale...  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES...  
Les commissaires en séance

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES

Les commissaires en séance  
Londres, 15 Sept. — La commission d'enquête internationale...  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG TRAVAILLE A LONDRES...  
Les commissaires en séance

Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...  
Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...

Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...  
Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...

Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...  
Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...

Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...  
Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...

Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...  
Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...

Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...  
Le Dr. Schack, ancien ministre, qui a été dépossédé par le gouvernement allemand pour défendre le Comité de la République...

# Vers la fin de l'instruction de l'affaire Nozière

## Trois médecins aliénistes vont examiner la jeune parricide au point de vue mental

### Un autre témoin confirme les confidences de Violette à Jean Leblanc

Dans les couloirs de l'instruction, l'autre après-midi, M<sup>re</sup> Henri Géraud, caressant sa barbe fleurie, montrait une satisfaction visible et se félicitait du chemin parcouru par la défense, dans l'affaire Violette Nozière, depuis l'ouverture de l'information.

— A mesure, disait-il, que l'on vérifie les affirmations de Violette, on s'aperçoit qu'elles sont exactes. Ma cliente n'est donc pas la mythomane qu'on a dit et je suis convaincu, pour ma part, que ses déclarations concernant son père sont malheureusement véridiques. Par ailleurs, la découverte du flacon de sels magnésiens au café de la porte de Charenton est la preuve qu'elle en avait administré à sa mère et, par conséquent, que la dose de somnifère absorbée par Mme Nozière n'était certainement pas suffisante pour l'empoisonner.

### Une visite de M. Pierre Camus

Vers 16 heures, M. Pierre Camus, le jeune étudiant en médecine qui reçut de Violette la fameuse confidence : « Mon père oublie que je suis sa fille », est venu s'entretenir, très brièvement, avec M. Lanoire, juge d'instruction.

— Que lui avez-vous dit ? demandons-nous à M. Pierre Camus.

— Oh ! rien, étude le jeune homme... rien qui ait un rapport avec l'enquête... Des choses personnelles.

— Seriez-vous allé inviter le magistrat à dîner ? interrogeons-nous en souriant.

— Pourquoi pas ? Nous nous sommes découvert des relations communes. Mais il ne s'agit pas de cela. Le juge m'a dit qu'il n'avait plus besoin de moi et il m'a autorisé à repartir en vacances.

Nous avons pu savoir cependant que M. Camus était venu exprimer à M. Lanoire le vœu qu'il ne soit plus parlé de lui dans une affaire où il n'a joué qu'un rôle de confident... rôle qui lui a cependant valu d'être l'objet, de la part de l'inculpée d'abord — elle s'est rétractée ensuite — puis d'autres témoins, de commérages évidemment gênants.

### La désignation des experts

Peu après, M<sup>re</sup> Henri Géraud et de Vesinne-Larue demandaient à M. Lanoire de les recevoir et lui remettaient une lettre lui faisant part des préoccupations de la défense au sujet de l'état mental de Violette Nozière.

Dans cette lettre, les deux avocats rappellent les multiples maladies dont leur cliente a été atteinte depuis qu'elle a atteint sa douzième année et qui, disent-ils, semblent avoir eu des répercussions sur son état mental. Ils insistent sur l'idée fixe de vengeance qu'elle avait conçue contre son père depuis plus d'un an et sur ses tentatives de suicide. Ils concluent qu'un examen psychiatrique s'impose, en l'état actuel de l'instruction.

Après avoir entendu l'exposé de ces arguments, que M<sup>re</sup> Henri Géraud et de Vesinne-Larue ont longuement développés, M. Lanoire a pris la décision de commettre trois médecins-experts pour examiner Violette Nozière au point de vue mental.

Encore que les désignations ne soient pas encore officielles, nous croyons savoir que les experts nommés seraient le docteur Truelle, qui, dans l'affaire Gorguloff, déposa dans un sens défavorable à la défense; le docteur Legrain, qui, au contraire, témoigna favorablement, et enfin le professeur Claude.

### Hier

Le juge d'instruction avait convoqué, hier à 15 heures, M. Robert-Isaac Allan et des employés de l'hôtel de la rue Duperré où Violette rencontrait le musicien noir François ; aujourd'hui, des camarades et des amis de M. Nozière ; lundi M. Aimé Tessier, l'important témoin découvert par le *Petit Journal*.

## Un troisième témoin a entendu les confidences de Violette

Après MM. Pierre Camus et Aimé Tessier, dont les déclarations apportent dans l'affaire Violette Nozière des éléments troublants — dont personne ne songe à nier l'importance en faveur de la thèse de la jeune criminelle — notre enquête personnelle devait nous faire découvrir, dans l'après-midi d'hier, un troisième témoin. C'est un jeune étudiant, M. Jacques Gobert, demeurant dans le treizième arrondissement.

Ce jeune homme, actuellement malade, est, comme M. Tessier, un ami de M. Jean Leblanc.

Au mois de mars dernier, se trouvant boulevard Saint-Michel, en compagnie de son camarade et de Violette Nozière, M. Gobert a entendu la jeune fille dire que son père éprouvait pour elle des « sentiments honteux ».

D'autre part, les parents de M. Gobert, qui nous ont reçu à leur domicile, nous ont déclaré :

— Nous n'ignorons pas que Jacques connaissait depuis quelque temps Violette Nozière. Naturellement, nous étions bien loin à cette époque de supposer que cette jeune fille, qui fut toujours pour notre fils une simple camarade, finirait aussi mal. Ce n'est, croyons-nous, qu'après le drame de la rue de Madagascar que notre fils nous a appris que Violette s'était plainte devant lui de l'attitude équivoque que son père avait eue à son égard.

Et voici du nouveau...

# VIOLETTE NOZIÈRE ÉCRIT AU JUGE

*Elle demande à être interrogée afin de donner à la justice des précisions sur sa liaison de cinq mois avec « Monsieur Emile »*

Tout l'intérêt de la journée d'instruction de l'affaire Nozière a gravité autour du mystérieux protecteur de la jeune parricide, « M. Emile », dont tout le monde parle et que personne ne voit.

A la suite d'un long entretien, à la prison de la Petite-Roquette, avec son défenseur, M<sup>e</sup> Henri Géraud, Violette Nozière, qui semble quelque peu fâchée du mutisme prolongé de son bon ami, a écrit une lettre à M. Lanoire, juge d'instruction, pour lui demander à être interrogée le plus tôt possible afin de donner à la justice des précisions sur sa liaison de cinq mois avec son protecteur « M. Emile ». Cette liaison, affirme Violette, a été toute platonique et elle assure que son ami sexagénaire qui l'avait prise en affection était extrêmement généreux à son égard. Elle indique, sans toutefois préciser le montant, que son ami lui donnait des mensualités importantes. Dans sa lettre, l'inculpée ajoute qu'elle ignore malheureusement le nom de son bienfaiteur ainsi que son adresse privée. Elle se borne à répéter ce que l'on savait depuis longtemps, c'est-à-dire que ce sexagénaire, industriel, ayant une situation aisée, demeurait dans la banlieue est de Paris. Pour donner un commencement de preuves à ses dires, elle se déclare prête à indiquer au juge la marque et la force de la voiture de luxe dans laquelle « M. Emile » lui a fait faire quelques promenades. Elle promet aussi de donner au magistrat instructeur les adresses des deux restaurants parisiens où son protecteur lui faisait faire de succulents repas ainsi que les programmes des théâtres et cinémas où « M. Emile » aurait retenu des loges à son nom.

Enfin, elle dit avoir été présentée à des amis de « M. Emile » dont elle connaît également... et seulement les prénoms.

M<sup>e</sup> Henri Géraud s'est empressé de transmettre cette missive de sa cliente au juge.

→ (Lire la suite en 4<sup>e</sup> colonne, page 3)

Table with subscription rates for France and abroad, including prices for monthly and yearly subscriptions.

CRÉE PAR PLUS DE 6000 FRANÇAIS ET FRANÇAISES POUR DÉFENDRE ET PERFECTIONNER LES INSTITUTIONS REPUBLICAINES

VITESSE ET MOBILITÉ VII. - Eloge du train omnibus

par Fortunat STROWSKI, membre de l'Institut

Il conduisit à la Chartreuse de Pavie trente pilotes français dont vingt-quatre furent blessés. Le chauffeur a été tué, vingt-sept autres ont été blessés plus ou moins gravement.

L'industriel qui transportait les passagers a été tué, trente autres ont été blessés plus ou moins gravement.

M. Daladier assistera à l'Assemblée de la S.D.N.

La composition de la délégation française à l'Assemblée de la S.D.N. est définitivement arrêtée.

LA POLITIQUE

Les fils conducteurs

Nous mettons en garde l'opinion et le gouvernement, hier, contre toute exaltation de vain espoirs.

Un an, nous voyons Hiller arriver au pouvoir et entreprendre ce qu'il appelle son programme.

Dans cette même année, nous nous voyons assister à la conception de ces trains et de son application.

Encore une fois, oh nous méfions-nous ?

UN AUTOCAR TOMBE DANS UN CANAL

Il conduisit à la Chartreuse de Pavie trente pilotes français dont vingt-quatre furent blessés.

L'industriel qui transportait les passagers a été tué, trente autres ont été blessés plus ou moins gravement.

M. Daladier assistera à l'Assemblée de la S.D.N.

La composition de la délégation française à l'Assemblée de la S.D.N. est définitivement arrêtée.

Un an, nous voyons Hiller arriver au pouvoir et entreprendre ce qu'il appelle son programme.

Dans cette même année, nous nous voyons assister à la conception de ces trains et de son application.

Encore une fois, oh nous méfions-nous ?

Les entrétiens se poursuivent à Paris et à Londres

MM. DALADIER ET PAUL-BONCOUR ONT REÇU M. NORMAN DAVIS, ENVOYÉ AMERICAIN

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

M. Henderson a conféré avec le ministre des Affaires étrangères

On a arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

Les services de M. Bland, commissaire de police judiciaire, ont arrêté hier cinq bandits qui avaient commis cinquante-deux cambriolages.

# VIOLETTE NOZIÈRE ÉCRIT AU JUGE

— (suite de la première page) —

Ajoutons aux précisions données par Violette dans sa lettre que la voiture de « M. Emile » était d'une force de 15 CV, et que son propriétaire lui aurait montré plus d'une fois la photo de sa propriété, qui semblait très luxueuse et entourée d'un très beau parc de plusieurs hectares.

« M. Emile » se présentera-t-il à la justice avant que son amie Violette Nozière ne soit interrogée par le juge ?

Celui-ci accédera-t-il au désir de l'inculpée ou se bornera-t-il à attendre qu'elle fasse ses « révélations » par écrit ? En attendant, « M. Emile » pourrait, dit-on, se présenter soit chez le procureur général, voire même au cabinet du préfet de police pour y déposer.

Si vraiment « M. Emile » existe — et les enquêteurs le croient — la police ne saurait tarder à l'identifier par de faciles recoupements au service d'immatriculation des voitures de la région parisienne. Disons que « M. Emile » conduisait lui-même et semblait très attentionné auprès de la jeune Violette. Enfin, la fameuse lettre reçue par M. Lanoire, de l'ami de « M. Emile », a été postée à la gare de l'Est et était signée E. Laborde.

## Le témoignage d'un étudiant.

Le juge d'instruction a employé sa journée à entendre divers témoins qui lui ont précisé des points de détail sur les fréquentations de la parricide.

C'est ainsi que M. Aimé Tessier, élève à l'école des beaux-arts (section dessin), a indiqué à M. Lanoire qu'il avait connu Violette lorsque celle-ci était l'amie de son camarade Jean Leblanc. Il a certifié au juge qu'il savait par Leblanc que Violette avait été violentée par son père. Son camarade lui aurait fait, paraît-il, cette confidence un jour qu'ils parlaient tous deux de la brune et trépidante jeune fille. Le témoin a ajouté qu'à cette époque Violette ne sortait pas le soir et qu'elle ne voyait son ami Leblanc que les après-midi. Avant de quitter le cabinet du juge, M. Tessier a affirmé que son camarade Leblanc ne donnait ni ne recevait d'argent de Violette, chacun payant son écot lorsqu'ils sortaient ensemble.

## Les relations de Violette avec l'étudiant Camus.

M. Lanoire avait convoqué à son cabinet le jeune Lucien Balmain, qui fut l'ami de cœur de Violette avant l'étudiant Dabin. Le juge a reçu du père de Balmain une lettre lui annonçant que son fils Lucien ne pouvait répondre à sa convocation étant dans le Midi jusqu'au 15 octobre. M. Lanoire a répondu à M. Balmain père en le priant de faire rentrer avant la fin du mois à Paris son fils dont il devait recueillir sans tarder la déposition.

Ce contre-temps a permis au juge d'entendre plus longuement M. Raymond Lassarat, demeurant 57, boulevard Pichot, à Neuilly-Plaisance, étudiant en sciences et ami depuis sept ans de M. Jean Camus. M. Lassarat a déclaré qu'aux environs de Pâques 1932 il avait rencontré Camus avec Violette mais qu'il n'avait jamais parlé à la jeune fille, si ce n'est pour lui dire bonjour et bonsoir.

Le témoin a rapporté que son ami Camus lui avait fait entendre un jour que Violette lui aurait fait d'étranges confidences sur les rapports intimes qui auraient existé entre elle et son père.

On se souvient que M. Jean Camus, entendu par le juge, avait été beaucoup moins précis et s'était borné à dire qu'il avait cru comprendre que le père de Violette avait eu des idées baroques à l'égard de sa fille mais qu'il ne les avait pas réalisées.

## Les boutades d'un garçon d'hôtel.

Après l'audition de ces deux étudiants, le juge a entendu M. Jean Mauly, garçon d'un grand hôtel de la place de la République, qui aurait déclaré à des journalistes avoir vu Violette Nozière attendre son ami dans le hall de ce palace et l'accompagner dans une chambre. Devant le juge, M. Jean Mauly a déclaré que tout cela était des inventions de reporters avec lesquels il avait « blagué ». Il fut affolé le lendemain quand il vit que certains journaux avaient pris au sérieux ses boutades. Il a souligné à M. Lanoire que l'hôtel possédait 500 chambres et qu'il ne pouvait matériellement pas se souvenir de la physionomie des gens qui y passaient même de temps à autre.

## La moralité irréprochable

### du mécanicien Nozière.

Puis ce fut le tour de deux amis du mécanicien Nozière de venir défendre auprès du magistrat instructeur la mémoire de leur camarade victime de l'horrible drame de la rue de Madagascar.

Le premier, M. Dominique Tomasi, âgé de 58 ans, retraité des chemins de fer, ancien mécanicien sur le P.-L.-M., entretenait pendant de longues années des relations de camaraderie avec M. Nozière. Le témoin, peiné des accusations odieuses portées contre son ami, a certifié que le mécanicien Nozière était d'une moralité irréprochable. A l'appui de cette affirmation, il a conté que, durant les heures de repos de service entre la conduite de deux trains, il allait se promener une heure ou deux avec le mécanicien Nozière. C'est ainsi qu'un jour se trouvant à Nevers à 6 heures du matin dans le parc de cette ville, ils avaient été abordés par deux femmes de mauvaise vie. Nozière repoussa leurs avances en s'élevant contre leur immoralité.

Le second, M. Emile Chausse, mécanicien, demeurant rue de Madagascar, connaissait très bien l'intérieur du ménage Nozière, et il a expliqué que cette famille était très unie. Il y a deux ans environ il avait appris que Violette fréquentait un jeune homme demeurant rue de Madagascar et qu'on en « disait » dans le quartier.

— Tout le monde le savait, a-t-il dit, sauf bien entendu les parents. Je crus de mon devoir de les prévenir. Nozière me remercia, mais sa femme se mit en colère, soutenant que cela était impossible et que je ferais mieux de m'occuper de mes affaires.

Le mécanicien Chausse ajouta qu'il s'était depuis ce jour-là fâché avec Mme Nozière, qui avait mis tant de véhémence à défendre la moralité de sa fille, mais qu'il était resté très ami avec M. Nozière qu'il estimait beaucoup.

## Un point de l'enquête à élucider.

Ajoutons que le juge d'instruction recueillera aujourd'hui la déposition de divers témoins, voisins des époux Nozière, et cherchera à élucider un point troublant de l'enquête. On sait que, sur les indications de Violette Nozière, la police a saisi un rouleau de dessins licencieux. Ce rouleau fut découvert sur l'armoire derrière la corniche et contre le fronton du meuble. Il était invisible. Le commissaire qui le découvrit remarqua, non sans surprise, que des raquettes de tennis rangées sur ce meuble étaient recouvertes de poussière, alors qu'on ne relevait aucune trace de poussière sur le rouleau de dessins licencieux. Depuis quand y était-il et qui l'y avait placé ?

de  
I  
ider  
190  
tion  
Car  
Bus  
Sal  
Vey  
(Is  
lié  
  
I  
ral  
teu  
lme  
sior  
l'é  
lal  
rev  
ma  
I  
ma  
ma  
cile  
app  
méri  
il r  
  
Le  
  
A  
can  
leur  
Pla  
l'ha  
éga  
par  
en  
trer  
rée.  
L  
info  
lice  
rev  
de  
pré  
S  
rep  
d'op  
joit  
cial  
  
L  
y a  
à M  
ligr  
—  
clas  
me  
teu  
ven  
don  
rem  
em  
je  
dra  
a'es  
quil  
de  
sen  
U  
mer  
déo  
aut  
Coc  
l'av  
aff  
nal  
té  
  
L'  
E  
M.  
pro  
étal  
me  
26  
loca  
Sain  
L  
adr  
nat  
trav  
—  
  
qui  
  
N  
dra  
nic  
la  
éva  
bles  
néh  
C  
le  
bles  
pas  
par  
joir  
C  
s'ar  
ne  
inq  
con  
des  
nés  
la  
—  
  
SI  
  
U  
Sch  
rue  
mal  
cile  
por  
A  
cen  
en  
dis  
—  
ave  
Fig  
C  
de  
riet  
cha  
cou  
M.  
ball  
con  
Pub  
L  
loin  
le c  
C  
du  
ciar  
sou  
don  
tion  
né  
Ou  
—  
L'  
de  
  
N  
la c  
par  
Léo  
ava  
traf  
et l  
de  
fuit  
l'aff  
trib  
O  
les  
den  
d'ot  
tre  
que  
non  
F  
de  
don

# LUNDI, CONFRONTATION

## ENTRE VIOLETTE NOZIÈRES

### ET SA MÈRE

#### *A-t-on retrouvé la trace du mystérieux M. Emile ?*

Paris, 21 septembre. — L'instruction de l'affaire se poursuit au ralenti. M<sup>e</sup> Henri Géraud, défenseur de l'accusée, qui est parti à Ancy-sur-Loire, est provisoirement remplacé par M<sup>e</sup> Alexandre Zevaes. M. Lanoire, juge d'instruction, a pris connaissance de deux lettres qui lui ont été envoyées par Mme Nozières, mère.

Dans la première de ces lettres, la mère de l'accusée explique les raisons pour lesquelles elle s'est portée partie civile. La principale de ces raisons est la défense de la mémoire de son mari.

Dans la deuxième lettre, qui ne compte pas moins de 15 pages, elle énumère tous les griefs qu'elle a contre sa fille. Tous ces griefs sont déjà connus et ont été énumérés à plusieurs reprises.

Lundi, le juge entendra Violette Nozières et sa mère, puis il les confrontera toutes les deux. Il demandera à Violette Nozières ce qu'elle pense des accusations et des griefs contenus dans les deux lettres de sa mère.

#### A LA RECHERCHE DE M. EMILE

Comme chaque jour, le juge a reçu plusieurs lettres anonymes. Dans l'une de ces lettres on va jusqu'à indiquer le numéro de l'automobile de M. Emile. Vérification va être faite par la police.

Une autre de ces lettres indique les pays où habiterait M. Emile. Il s'agirait de Villecresnes (Seine-et-Oise).

Cependant, le parquet de la Seine ayant été informé du numéro d'immatriculation que porterait la voiture 14 CV, appartenant à M. Emile. Des recherches ont permis d'établir que cette voiture appartenait à des établissements de Boulogne-sur-Mer. Des vérifications sont actuellement effectuées par le commissariat de cette localité.

#### DES VOISINS SONT ENTENDUS

Paris, 21 septembre. — M. Lanoire, juge d'instruction, a entendu aujourd'hui des voisins et amis des époux Nozières, qui ont apporté sur le père de l'accusée les meilleurs renseignements.

M. Arnold Blard, ingénieur de la traction du P.-L.-M., a déclaré qu'il si M. Nozières n'avait pas été bien noté, il ne l'aurait jamais désigné pour conduire le train présidentiel.

D'une façon générale, ces dépositions n'ont rien apporté de nouveau.

**Le temps qu'il fera**

Un anticyclone est sur les Açores (16°-17°). Une dépression se trouve sur la France (15°-16°) et la Méditerranée (14°-15°). Temps frais, ciel nuageux, quelques pluies.

**LE CALENDRIER**

Belle-Lune : 2 h. 37 ; Soleil : 6 h. 42 ; Coucher : 7 h. 10 ; Lune : 10 h. 32 ; Coucher : 11 h. 27.

25°

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN DU CENTRE

25°

CLERMONT-FERRAND

BUREAUX A PARIS

118, Ave. des Champs-Élysées - Tél. Élysées 00-15



## L'Allemagne après sept mois de régime hitlérien

Chez les déteus politiques allemands - Une visite à Sonnenberg ou 530 dissidents méditent sur leurs délétes. - Un discipline farouche s'aunit de ses installations satisfaisantes

par Jules SAUERWEIN

**Le prison central de Sonnenberg.** — La prison central de Sonnenberg se dresse au milieu de prairies riches, à environ 3 kilomètres de la vieille ville de Kastry et de la forteresse ou Frédéric II fut enfermé par son père et où il vit exécuter son meilleur ami pour apprendre à connaître la discipline prussienne. C'est là que je suis arrivé, au début de l'après-midi, avec M. Fischer, directeur au ministère de l'Intérieur prussien, de qui dépendent tous les camps de concentration ou sont internés des dissidents politiques. J'ai vu les vastes entreprises d'agriculture que le régime nazi est décidé à

**Matrin, septembre 1933.** — Le prison central de Sonnenberg se dresse au milieu de prairies riches, à environ 3 kilomètres de la vieille ville de Kastry et de la forteresse ou Frédéric II fut enfermé par son père et où il vit exécuter son meilleur ami pour apprendre à connaître la discipline prussienne. C'est là que je suis arrivé, au début de l'après-midi, avec M. Fischer, directeur au ministère de l'Intérieur prussien, de qui dépendent tous les camps de concentration ou sont internés des dissidents politiques. J'ai vu les vastes entreprises d'agriculture que le régime nazi est décidé à

## L'ANARCHIE RÉGNE À LA HAVANE

La situation s'est encore aggravée de nombreux meurtres assistés impunis. — Les officiers résistent toujours

La Havane, 21 septembre. — La consigne télégraphique et téléphonique a été levée à la Havane. La municipalité est dirigée en la ville, au Palais de la République, par le maire, M. Estrella, qui est le chef des anarchistes. Les officiers résistent toujours. La situation est encore aggravée de nombreux meurtres assistés impunis. Les officiers résistent toujours.

## CINQ DANGEREUX MALFAITEURS

On sait que le policier prussien est d'habitude dans un hôtel cinq dangereux malfaiteurs, auteurs de vols importants, tels que Volé de l'État, de l'État, de l'État, de l'État, de l'État.

## LUNDI, CONFRONTATION ENTRE VIOLETTE NOZIERES ET SA MÈRE

A-t-on retrouvé la trace du mystérieux M. Emilie ?

Paris, 21 septembre. — L'interaction de justice se poursuit au Palais du Grand Palais, défendeur de l'accusé, qui est parti à Anvers. M. Leclercq, procureur général, a été entendu par M. Alexandre Sureau, M. Leclercq, procureur général, a été entendu par M. Alexandre Sureau, M. Leclercq, procureur général, a été entendu par M. Alexandre Sureau.

## GRAND PROCÈS A LEIPZIG L'incendie du Reichstag devant la justice allemande

Les débats ont commencé hier

On a procédé à l'interrogatoire du principal inculpé, le Hollandais van der Lubbe

Leipzig, 21 septembre. — Le procès des incendiaires présumés du Reichstag a commencé ce matin. Hier avait lieu l'heure finale pour l'interrogatoire du principal inculpé, un couple immense qui constitue le plus grand procès de justice de Leipzig, mais des milliers de spectateurs strictes avaient été prises et il fallait attendre patiemment devant le tribunal.



VAN DER LUBBE. L'accusé vint pour la première fois en Allemagne en décembre 1911. Le procès eut lieu en Hollande et le résultat fut négatif. En France, d'où il avait l'intention de tenter la traversée de la Manche à la nage.

## Un cellier à un passage à niveau

Un camion de bitum. Les deux personnes sont blessées.

Noyon, 21 septembre. — Un camion de bitum. Les deux personnes sont blessées.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LE SIEGE DE LIÈGE NATIONAL

La Havre, 21 septembre. — D'après l'Associated Press, les soldats qui sont les chefs de l'État National ont été envoyés à la Havre.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

## LA GREVE DE LA BATTERIE

Un ferblantier est condamné à mille.

# Une lettre de Violette Nozières au juge d'instruction

## A propos de M. Emile

M. Lanoire, juge d'instruction, n'a procédé, hier, à aucun acte de procédure de l'affaire Nozières. Il a consacré sa journée aux affaires courantes de son cabinet. Sa besogne n'a été interrompue que par la visite de M<sup>e</sup> Henri Géraud qui est venu lui remettre une  
procédure, hier, à aucun acte de procé-  
dure de l'affaire Nozières. Il a consacré sa journée aux affaires courantes de son cabinet. Sa besogne n'a été interrompue que par la visite de M<sup>e</sup> Henri

Le guide sûr dans le maquis des lois fiscales :
DEVANT L'IMPOT
(Edition 1934)
par CHARLES CAUSSE
En vente dans toutes les bonnes librairies : 20 francs

Le Matin
Dans toute la France!
LEVITAN livre par camions, installe gratuitement tous ses meubles et rembourse les frais de voyage à Paris.
N'hésitez plus! Désormais, effectuez tous vos achats à Paris, chez LEVITAN.

AVANT DE PAYER LE PERCEPTEUR vérifiez bien le montant de vos FEUILLES D'IMPOTS en vous aidant de DEVANT L'IMPOT (Édit. 1934) par CHARLES CAUSSE
En vente dans toutes les bonnes librairies : 20 francs

BRUNSWICK
Le spécialiste du montage d'Astrakon et Vision
vous présente ses dernières créations
CATALOGUE GRATUIT sur demande
COLLECTION COMPLETE de MANTEAUX TROIS-QUARTS et PETITES VESTES
Astrakon - 2.700 fr.
Pell-Gris - 1.950 fr.
Fleur de Rot - 1.550 fr.
Marmel - 1.250 fr.
Poulain - 1.075 fr.
GRAND CHOIX de RENARDS
Le fourreau qui fait fureur!
BRUNSWICK
62, Bd. de Strasbourg
PARIS-10

La condamnation à mort de Violette Nozière
Il faut plaindre la défense: elle ne sera pas assurée avec une telle condamnation...
J'ai vu, dit le président stupéfait, non des hommes mais des femmes, mais rarement à des post-ils (Gires).

Dans toute la France!
LEVITAN vous présente ses dernières créations :
LE CHÈNE MASSIF
BÉNÉFICIAIRE 1.895 fr.
CADEAUX
Nous offrons de :
LA CHAMBRE 317
1 Colonne Poudreuse
2 Chaises assorties
LA SALLE à MANGER 319
1 Buffet mod. 30 ans
1 Glace cadre moderne
CATALOGUE ET PHOTOS
adressés GRATUITEMENT sur demande
LEVITAN
63, Boulevard Magenta, PARIS
49, Rue de Béthune 21, Rue Clignancourt 19, Rue de Cramoisy
BON à faire par-devant LEVITAN
63, Bd Magenta, Paris, pour avoir gratuitement notre catalogue N° 3

LA VIE SPORTIVE
Le budget de 1935
A la commission des finances hier après-midi, M. Bonnevay a présenté son rapport sur le budget des services publics...

Le réquisitoire
Le ministre public prend la parole. L'avocat général Guadet est le premier à parler. Il a dit, dans un langage très simple, que l'accusé n'est pas un homme, mais un être humain...

LES COURSES
Hier, à MAISONS-LAFFITTE
PRINCE DES CHAMBERS, à vendre aux enchères, 100 millions...

30.000 Kilos à l'hectare
SFL-ALLUMEUR
BRIQUET DE POCHÉ
ÉTABLISSEMENTS CANELLO

Dons de lecteurs du « Matin »
pour des familles nombreuses
M. Georges Lahn Varenne, à Argentat...

La Confédération internationale de la mutualité et des assurances sociales
vient de se tenir à Genève

Le budget de 1935 (suite)
M. Bonnevay a continué son rapport sur le budget des services publics...

Le Fakir TAHA BEY
qui fit dans tous les pays la démonstration publique de son pouvoir extraordinaires
vous offre son «Encens de Prophète»

FOOTBALL
Le renforcement de l'équipe de Strasbourg
L'Association française de football ayant décidé d'augmenter le nombre de joueurs...

Le budget de 1935 (suite)
M. Bonnevay a continué son rapport sur le budget des services publics...

Le budget de 1935 (suite)
M. Bonnevay a continué son rapport sur le budget des services publics...

MY TAILOR
45 francs
SANTAL
Traitement du rhumatisme

RGBY
Les 13 de Paris à Bordeaux
L'équipe parisienne des 13 ayant été vaincue par les bordelais...

Les lauriers du concours général
de la section d'arts et métiers
Yolande de la Vallée a obtenu le premier prix de mathématiques...

Le budget de 1935 (suite)
M. Bonnevay a continué son rapport sur le budget des services publics...

VOIES URINAIRES
SANTAL
Traitement du rhumatisme

# Violette NOZIÈRE condamnée à mort

.....

AU COURS DE L'AUDIENCE, L'AVOCAT DE LA PARTIE CIVILE AVAIT ANNONCÉ QUE LA MÈRE DE L'EMPOISONNEUSE SE DÉSISTAIT DE SON ACTION, ET, PARDONNANT A SA FILLE, IMPLORAIT POUR CELLE-CI LA PITIÉ DU JURY

.....



M. l'avocat général GAUDEL, qui a demandé la tête de l'empoisonneuse.

Le crime était trop abominable. Aux questions posées, les jurés de la Seine ont répondu affirmativement. Violette Nozière, la parricide, est condamnée à mort. Et cependant, au cours de cette ultime audience, la mère douloureuse, gravissant le suprême échelon de son atroce calvaire, avait fait le geste sublime du pardon et demandé aux jurés de n'être pas impitoyable pour la misérable créature.

La mère a pardonné. Les hommes ont estimé que leur devoir était de faire taire leur pitié et ils ont refusé à la criminelle les circonstances atténuantes. Pouvait-il y en avoir ?

## LA DEUXIÈME AUDIENCE

Au début de cette dernière audience, les jurés expriment le désir de voir l'accusée, trop souvent dissimulée par le rebord du box. Violette Nozière renonce, avec accablement, au banc supérieur.

Témoin de la défense, un camarade de Violette Nozière qui ne fait que rapporter sans précision ce que lui a dit M. Pierre Camus. Puis c'est un amoureux de la jeune Violette, M. Riercardelli.

LE PRÉSIDENT. — Vous voulez l'épouser ?

— TEMOIN. — Pas précisément.

LE PRÉSIDENT. — Et elle ?

LE TEMOIN. — Encore moins.

Put-elle sa maîtresse; le témoin le nie, mais Violette Nozière, faiblement, avoue: « Si, M. le président ».

LE TEMOIN. — Je ne me souviens pas.

L'auditoire rit un peu.

Deux autres témoins, institutrices de Violette Nozière. L'une se souvient seulement qu'elle avait l'air un peu fier et satisfait d'elle. L'autre, qui l'a connue lorsqu'elle avait 10 ans, n'a pas eu de reproches à lui adresser.

Les témoignages sont terminés.

## Le pardon de la mère

M<sup>e</sup> Boitel, avocat de la partie civile, prend la parole. Une plaidoirie toute simple, qui montre la vie humble des époux Nozière, le travail régulier du mari, l'affection mutuelle des époux, le dévouement des parents pour leur fille. Ils voulaient en faire un professeur de mathématiques, les pauvres. Elle, ce sont des fugues qui commencent, des mensonges, un vol de livres à l'étalage d'un libraire. C'est la maladie de Violette.

M<sup>e</sup> Boitel va discuter l'accusation d'inceste. Pour Violette, analyses du sang positives. Elle déclare avoir eu des relations, pendant des années, avec son père. Analyses du sang du père, du liquide céphalo-rachidien. Toutes négatives. « N'insistons pas » Et M<sup>e</sup> Boitel de suivre l'accusée dans ses versions successives et gravement divergentes :

« Mme Nozière a toujours cru à l'existence d'un complice. Il y eut évidemment des lacunes graves dans l'instruction, au début surtout. Qui a écrit la fausse lettre, du Dr Deron ? où est passé tout l'argent volé ? »

M<sup>e</sup> Boitel ajoute :

« Mme Nozière est venue ce matin, vivante statue du désespoir. Elle m'a dit: « Vous direz à Violette que je lui pardonne. Que je lui pardonne même son mensonge ». Messieurs les jurés, vous entendrez cet appel de la mère. Vous ne serez pas impitoyables ».

La partie civile se désiste aussitôt de son pourvoi.

## Le réquisitoire

Avec l'avocat général Gaudel, le ton change aussitôt. Le crime commis par Violette Nozière écarte du cœur et de la pensée la moindre indulgence. Contre cette criminelle qui assassina son père avant de le couvrir de calomnies, M. Gaudel ajoute : « Après avoir parcouru avec vous le cycle sanglant de cette tragédie, je vous demanderais, dans la sérénité de vos consciences averties, de prononcer contre elle la peine capitale ».

L'avocat général Gaudel poursuit : « Elle a connu surtout deux hommes, le garçon généreux, M. Emile et le « gigolo », Jean Dabin. M. Emile ? une mythologie sans doute ? Mais Jean Dabin, une triste réalité. Vous l'avez vu, il n'a pas eu vers cette malheureuse, qui a eu le malheur de le connaître, un seul regard de pitié. Quelle tristesse qu'une partie de notre jeunesse put avoir de tels sentiments. »



M<sup>me</sup> NOZIERE, mère de l'accusée, qui a demandé pitié pour sa fille.

Violette Nozière, le visage dans son mouchoir les mains agitées d'un tremblement, sanglote, doucement, par petites secousses qui agitent un buste affaibli.

« Je dois demander la peine de mort contre une femme, contre une enfant, conclut l'avocat général Gaudel. Mais où sont donc les circonstances atténuantes. Le crime le plus abominable. La criminelle ? elle est volueuse, elle est menteuse, elle est perverse, elle est faussaire. Ce crime particulièrement odieux appelle un châtement sans pitié ».

## « Je ne veux pas de la peine de mort » sanglote l'empoisonneuse

L'audience est suspendue après le réquisitoire.

Violette Nozière découvre un visage noyé de larmes. Dans le couloir on entend ses cris annonciateurs d'une crise de nerfs:

« Je ne veux pas de la peine de mort ».

## Un témoin de la dernière heure

A la reprise, M<sup>e</sup> de Vésinne-Larue va prendre la parole, mais on entend à simple titre de renseignement, un témoin inopiné, un étudiant, M. Ronflard et c'est un coup de théâtre.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

## LE PLUS VIEUX des « Vieux Garçons »



Peter PELEOVITCH, de Zadvarje, près de Split (Yougoslavie), est le plus vieux végétarien du monde.

Agé de 120 ans, Peter PELEOVITCH n'a jamais fumé, jamais mangé de viande, jamais bu d'alcool, de thé ou de café, ne s'est jamais marié ! Il vit de fruits et de plantes sauvages et s'estime parfaitement heureux.



# LE PROCÈS NOZIÈRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— J'ai reçu des confidences de Violettes Nozières, elle m'a dit que la vie était insupportable à la maison. Elle m'a dit aussi, que son père couchait avec elle (sic), elle l'a dit à tout le monde, au quartier latin.

**L'AVOCAT GENERAL.** — Vous pouviez parler plus tôt.

**LE TEMOIN véhément.** — Je pensais que d'autres parleraient, car ils savaient et ils se sont tus.

**M. L'AVOCAT GENERAL GAUDEL.** — Je trouve étrange, et ce retard, et le ton.

**LE TEMOIN.** — M. l'Avocat Général, je n'accepte pas ces insinuations. Je suis citoyen français. Je dépose sous la foi du serment. Je n'accepte pas qu'on m'injurie.

**L'AVOCAT GENERAL.** — Je n'ai jamais injurié le témoin. Mais je maintiens qu'en ne parlant pas plus tôt, ce témoin n'a pas fait tout son devoir et son ton mélodramatique ne change rien à mon appréciation, il était connu depuis mercredi, pourquoi n'a-t-il été cité qu'après le réquisitoire ?

La salle manifeste dans les deux sens. Le témoin, fils du Consul de France à Varsovie, tient tête avec un cran un peu hargneux.

## Les plaidoiries de la défense

Le bâtonnier de Saint-Auban, rend hommage à la conscience de l'avocat général Gaudel et à sa modération.

Les premières paroles de M<sup>e</sup> de Vesinne-Larrue indiquent tout de suite que la défense va plaider l'inceste. Le crime de cette petite fille, c'est une fin, c'est le drame d'une adolescence troublée.

M<sup>e</sup> de Vesinne-Larrue a conclu à une responsabilité atténuée de sa cliente.

M<sup>e</sup> Vincey, avocat commis d'office, au dernier moment, ajoute quelques paroles émues :

« Souffrez un instant que je sois le treizième juré. J'ai éprouvé, comme tous, un trouble immense, j'ai connu, aussi, la pitié. Ici qu'y a-t-il ? deux drames. Une femme qui a tué, puis un mystère qui demeure, je ne crois pas, pour mon compte, que Violette Nozière sache maintenant même pourquoi elle a tué. En mars, sans doute, Violette a voulu mourir, avec ses parents; en août, je ne sais plus, comme nous ne savons rien, comment juger impitoyablement ? »

« On a dévoyé Violette Nozière, elle n'a pas reçu dans sa famille l'éducation qu'elle devait recevoir. Elle a été lancée dans la vie comme une désaxée. Le doute plane sur le père. Cette malheureuse enfant attire, plus de la haine, de la stupeur et de l'anxiété. Un monstre, Violette est digne d'un peu de pitié tout de même et puis, comme elle est jeune, une criminelle de 18 ans, une enfant pitoyable ».

M<sup>e</sup> Vincey demande pour elle une peine point trop sévère.

Le bâtonnier de Saint-Auban ajoute quelques mots :

« J'estime que la défense a été assurée dit-il, Violette Nozière est une enfant. Quelque fois les enfants tuent les pères. Les pères ne tuent jamais les enfants ».

## « Je demande pardon »

Lorsque le bâtonnier de Saint-Auban a terminé, le président Peyre pose à Violette Nozière la question traditionnelle :

« Avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ? »

Elle secoue la tête sans répondre, puis ajoute :

« Je demande pardon ».

On apprend que la partie civile, la mère, se désiste de son instance.

Huit questions sont posées aux jurés. Il est 18 heures.

## LE VERDICT

A 19 h., les jurés, qui ont déjà fait monter le président Peyre, demandent à parler à toute la cour. Le président, l'avocat général, les trois défenseurs se rendent dans la salle des délibérations. Ils n'y restent que quelques minutes.

A 19 h. 10, les jurés reviennent et l'on reprend aussitôt.

Le jury répond oui à toutes les questions. Le jury est muet sur les circonstances atténuantes. C'est donc la peine de mort.

On attend dans un silence angoissé, mais le chef du jury reste assis. Il n'y a donc pas de circonstances atténuantes.

Les gardes font entrer l'accusée. Comme d'habitude, on lui donne lecture de la réponse du jury.

## L'ARRÊT DE MORT

Violette n'a plus de chapeau. Elle a relevé le col de sa fourrure et cependant la chaleur dans la salle est suffoquante. Tout d'un coup, on voit ses lèvres murmurer quelque chose et l'on entend à peine ces mots :

« Je remercie ma mère de m'avoir pardonné ».

Les jurés vont avec la Cour pour les formalités de la délibération sur l'application de la peine. Les gardes ont fait sortir Violette Nozière.

A 19 h. 15, l'audience est reprise pour la lecture de l'arrêt et des articles du code. Les gardes ont fait entrer l'accusé de nouveau.

« Violette Nozière, déclare le président Peyre, en s'adressant à l'accusée, vous êtes condamnée à la peine de mort. Vous avez trois jours francs pour vous pourvoir en cassation ».

« La Cour ordonne en outre, poursuit le président, que la condamnée sera conduite en chemise, pieds nus, la tête couverte d'un voile, pour être exécutée ».

A ce moment Violette Nozière a compris qu'elle était condamnée et qu'elle devait être exécutée.

## Un accès de fureur de la condamnée

Au moment où les gardes vont emmener Violette Nozière, son avocat veut lui faire signer son pourvoi en cassation; alors, prise d'une crise de fureur, elle crie : « Laissez-moi ! laissez-moi ! C'est honteux ! F... moi la paix ! j'ai dit la vérité. Vous n'êtes pas pitoyables ».

Elle glapit encore, démentie, les cheveux épars : « Ma mère m'a pardonné. Cela me suffit. Je veux voir ma mère, je maudis mon père... »

Tous les mots encore que la colère et le désespoir peuvent inspirer à une femme qui n'a plus rien à attendre des hommes. Les gardes l'ont enfin saisie par les bras, les jambes, le corps et la transportent ainsi dans le couloir de la souricière.

Brusquement Violette Nozière pousse un dernier cri : « Mon sac ! qu'on me donne mon sac ! ». Il paraît que son sac était tombé dans la bagarre.

Les trois défenseurs, dans le brouhaha, courent derrière les jurés pour leur faire signer un recours en grâce. Plusieurs, qui ont pu être rejoints, ont donné leur signature.

A 19 h. 30, on apprend que Violette, revenant sur sa décision, a signé son pourvoi en cassation.

L'audience est levée depuis un instant déjà et le public n'en finit plus de s'écouler lentement. Tous les assistants ont été frappés du changement d'attitude de Violette Nozière, affaissée, gémissante, seigneurde avant le verdict et aussitôt qu'elle apprend sa condamnation à mort dressée comme une furie hurlante.

# CE SOIR LES JURÉS SE PRONONCERONT

## Le docteur Toulouse sera entendu au début de l'audience

LE RÉQUISITOIRE DE L'AVOCAT GÉNÉRAL GAUDEL SERA EXTRÊMEMENT SÉVÈRE

### Impressions d'audience

par Alexis DANAN

Musset, en je ne sais plus lequel de ses contes adorables, présente un jeune poète si entraîné au rêve que, lorsqu'il gagnait un louis, il aimait mieux s'offrir, moyennant cette aubaine, une seule journée de plaisirs princiers : fiacres, Opéra, grisettes et vins fins, plutôt que de s'assurer prudemment deux semaines de chiche indigence.

Violette Nozière, avec moins d'innocente fantaisie, prétendait de même tirer vengeance de son médiocre destin. Elle rêvait qu'elle était étudiante et fille de bourgeois qui mènent grand train, et il lui fallait soutenir son rang ou plutôt sa légende. Ne cherchez pas plus loin : c'est l'explication dernière de ses turpitudes et de son crime. Il y avait chez elle, dans sa vie réelle, une écourante aisance d'ouvriers économes, qui ont payé par petites traites mensuelles la machine à coudre et l'abat-jour en perles, l'armoire à glace en pitchpin, la radio et la copie encadrée d'or de l'Angelus de Millet, et son rêve la situait à un étage ou deux au-dessus de ce déplaisant bric-à-brac. Pour s'évader de la réalité, le poète de Musset gagnait vingt francs à des chroniques ou des contes. Violette Nozière, sans prendre souci de la dévaluation des signes monétaires, gagnait la même somme à louer à des rustres une jeunesse qui, somme toute, valait davantage. Au moyen de quoi elle allait, au Quartier Latin, éblouir des bellâtres que, sans la crise, elle n'aurait pu occuper à faire produire sa musique aux Américaines d'âge canonique pour qui la danse et l'amour sont affaire de dollars.

### Triste destin d'amoureuse

Pauvre Violette Nozière ! Un assez sûr instinct l'a portée à choisir la noce comme moyen d'évasion. La malchance l'a fait buter sur un Jean Dabin qu'il faut régler à la journée. Si elle était tombée sur un Jean Dabin qui paie — à dix-huit ans, ça se trouve — son sort eût été changé, et, comme une autre Huot d'Anglemont, elle eût bientôt réduit à soupier d'impatience, dans son annichambre, la plupart des honorables messieurs très guindés qui font aujourd'hui la moue devant ses grâces flétrées de fille traquée. Ce n'est pas la noce qui les scandalise, c'est la guigne.

Ah ! combien l'avocat général Gaudel — la seule vraie carrière de ce grand procès manqué — a soulagé de consciences, hier, quand il a secoué ce Jean Dabin, qui s'en venait, libre, regarder du haut de son binocle de cavalier tiré à quatre épingle la triste fille de mécanicien qui, pour le mériter, l'innocente, pensa se ménager les cent quatre-vingt mille francs d'économies familiales par-dessus les cadavres de son père et de sa mère. Le mériter ? Elle était assez digne de lui, quand elle traitait avec quelque Levantin du boulevard, sur le seuil d'un petit hôtel borgne.

### « Je la croyais riche »

Le président Peyre fit entendre à son tour un juste dégoût :

— Vous acceptiez de cette enfant de l'argent ! Bis, vous la dévalisiez. Un jour, vous avez ouvert son sac et, vous appropriant tout ce qui s'y trouvait de billets, vous n'avez laissé à votre amie que les quelques sous du métro.

Alors, le gigolo libre eut cette réponse désarmante :

— Je la croyais riche !  
Je répète que ce fut tout le drame. Dabin croyait Violette riche, et Violette, qui l'aimait comme ces femmes n'aiment qu'une fois avant de rencontrer le viril homme de finance ou le préfet magnifique, Violette, une sorte d'instinct l'avertissait qu'il lui fallait entretenir à tout prix chez son ami de cœur, pour le conserver, l'illusion qu'elle était riche. Elle a tué son père, elle a voulu tuer sa mère, pour les cent quatre-vingt mille francs de la banque, parce que Jean avait dit : « Si on avait une auto à moi, dis, Violette, c'est ça qui serait chic. »

### Une mère se retrouve

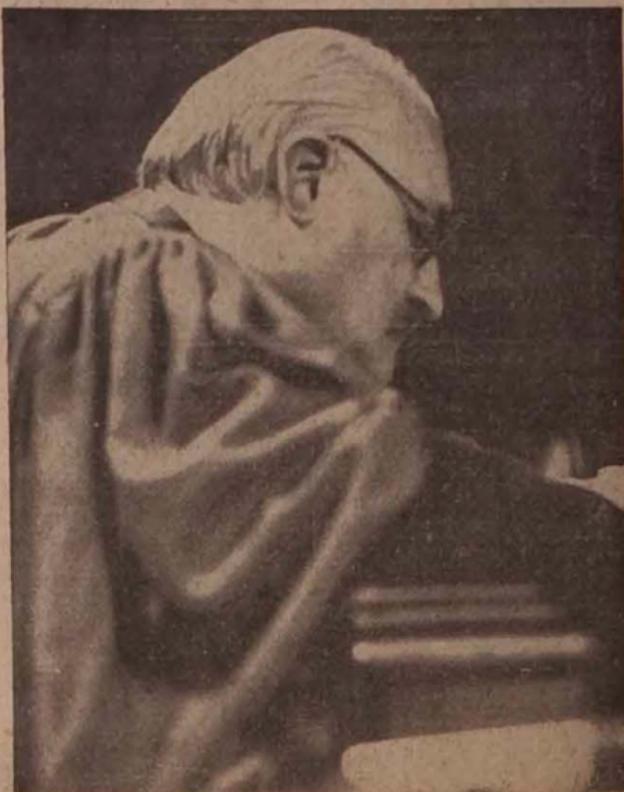
C'est Violette qui pleure, aujourd'hui, toute seule, entre les gendarmes. C'est Violette qui va payer pour les deux. Elle a l'habitude.

Son père, qui était un brave et rude homme, qui avait probablement en haine les petits crêvés minsauds, lui aurait sans doute pardonné, comme, hier, lui pardonna sa mère, soudain un peu honteuse d'avoir songé, pour n'importe quel prétexte, à s'armer de la loi contre sa fille. Partie civile ? Une mère, avec son enfant, ne peut être que partie humaine.

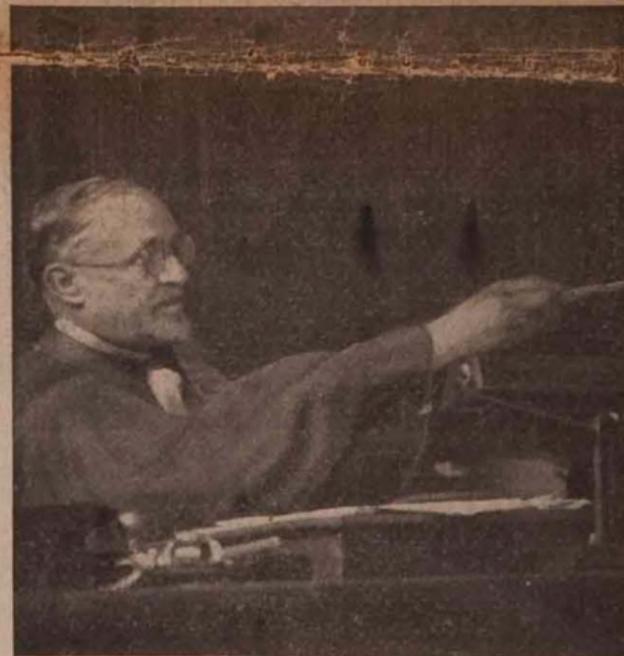
Mais les jurés, c'est couru, ne pardonneront pas.

Le seul professeur Claude les pouvait incliner à l'indulgence, pour ce monstre qui a manqué sa vie par amour, que le plus cruel mal d'amour dévore, à défaut d'un désespoir à la mesure de son crime. Pour ce monstre de dix-neuf ans.

Mais le professeur Claude la tient pour équilibrée, et c'est tant pis pour elle et pour l'idée aussi qu'on pouvait avoir de l'équilibre.



La parole est au ministère public...



Une attitude du président des assises durant la déposition de Jean Dabin.

## L'AUDIENCE

(par Jean Marèse)

S'il faut en croire l'avocat général Gaudel, Violette Nozière sera, ce soir, fixée sur son sort.

Madeleine Devize, avec laquelle l'accusée passa la journée qui suivit son crime, a clos la liste des témoins de l'accusation, puis qu'on a vainement, après elle, appelé le comte du Pinget. Nul d'ailleurs, à commencer par M. Gaudel, ne s'étonna de l'absence de ce singulier gentleman qui se fit l'auxiliaire des policiers pour leur livrer sa bonne amie.

Sa carence permit d'entendre les témoins de la partie civile. Ceux-ci, des cheminots, collègues de la victime, jurèrent tous avec assurance que Jean-Baptiste Nozière était le meilleur et le plus brave garçon de la terre.

Je dois à la vérité de dire que chacun d'eux ajouta que Violette leur avait paru une fille affectueuse et prévenante envers ses parents. Ce qui prouvé qu'il ne faut point se fier aux apparences et que dans les ménages couverts parfois d'effarants drames de famille.

Car l'affaire Nozière, on semble l'oublier, est avant tout un drame de famille et un drame qui, après deux audiences, n'a point livré son secret. Qu'on m'entende bien : je ne cherche pas ici à prendre la défense de l'accusée ; mais si nous connaissions les circonstances dans lesquelles elle empoisonna son père et tenta de faire subir la même sort à sa mère, si nous ignorons rien de la manière dont elle prépara la drogue mortelle, si nous sommes amplement informés de sa conduite — ou plutôt de son inconduite — depuis son âge le plus tendre, nous ne savons pas le premier mot des raisons qui la poussèrent à réaliser son épouvantable forfait.

Interrogée sur ce point, Violette Nozière a d'abord piqué une crise de nerfs, puis elle a déclaré que son père

abusait d'elle et qu'elle avait voulu se soustraire à son emprise. C'est la thèse de la défense qui demeure faible, car l'on se demanda dans ce cas pourquoi la jeune fille aurait mis six ans avant de se décider.

A cela, la partie civile riposte en soutenant que la misérable fut secondée par un complice. Cette version a deux buts : elle fait passer sur les épaules d'un autre la responsabilité du crime et permet à Mme Nozière de parler dans une attitude affreusement pénible, que ses larmes d'hier n'ont point excusée. Malheureusement, rien dans le dossier de l'instruction ne permet de donner corps à l'assistance d'une tierce personne.

Reste la thèse de l'accusation. Violette a tué dans le but de se procurer l'argent dont elle avait grand besoin, pour hériter et ses parents et dans l'espérance que sa fortune soudaine déciderait Jean Dabin à l'épouser.

A première vue, ce mobile peut paraître de poids. Il ne résiste pas à un examen approfondi. Pour voler ses parents, Violette pouvait se contenter de leur donner un somnifère et, sous le rapport du mariage, Mme Nozière elle-même assure qu'elle était prête à fournir à sa fille le moyen de réaliser ses rêves.

On pourrait enfin penser que Violette, fille perverse et détraquée, a tué dans une crise d'hystérie. Pas du tout, répliquent les experts ; l'accusée est saine d'esprit et parfaitement responsable de ses actes.

### Dernière audience

Voilà donc où nous en sommes au début de cette troisième audience qui promet d'être la dernière et à la fin de laquelle — si l'on peut tirer pronostic des questions que posèrent au témoin les membres du jury — l'accusée sera sévèrement châtiée.

[Suite en page 4]



# Violette Nozière sera fixée ce soir sur son sort

---

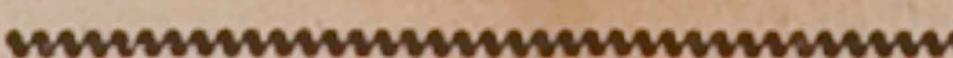
(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La responsabilité en incombe au tribunal qui refuse de discuter sur le fond des accusations que Violette porte contre son père. On les déclare odieuses et l'on passe outre. Témoin l'histoire du fameux linge, qui fut hier escamoté dans les règles et que ladéfense n'a pas exploité comme c'était son droit.

Certes, le devoir d'un président des assises consiste à ne point laisser les débats se développer à l'infini. Mais de là, sous prétexte de bienséance, à passer sous silence un incident qui constituera sans doute la pierre de touche de la plaidoirie de M<sup>e</sup> Vésinne-Larue, il y a tout de même une marge.

N'importe. Il est trop tard. Ce soir, « sur leur honneur et leur conscience, devant Dieu et devant les hommes », les douze membres du jury rendront leur verdict. Mais on peut affirmer déjà que, condamnée, Violette Nozière emportera dans sa prison le mystère de son parricide.

Jean Maréze.



# VIOLETTE NOZIERE EST CONDAMNEE A MORT

« Je remercie ma mère de m'avoir accordé son pardon » dit l'empoisonneuse, qui reste impassible quand on lui fait connaître le lugubre cérémonial qui attend les parricides au pied de l'échafaud.

par MARCEL ESPIAU

En dépit des efforts désespérés de ses défenseurs qui l'ont suivie avec beaucoup de prudence dans le détail de son abominable « justification », Violette Nozière a été condamnée à mort.

Aucune pitié ne pouvait vraiment se manifester dans le jury pour cette fille cruelle, vaniteuse et mythomane, qui tirait jusque dans son crime d'argent la gloire imbécile de se poser en héroïne de Freud.

Elle n'a jamais eu un cri, au cours de ces longs débats, une parole même qui eussent démontré un fond de nature intact ; elle est restée insensible, perverse, accrochée à son infâme mensonge, à son crime avec une sorte d'obstination écaurante vraiment chez un enfant.

Elle n'a même pas sourcillé quand le président Peyre lui lut le sévère cérémonial qui attend les parricides au pied de l'échafaud ; ce n'est que sur un petit incident de son défenseur qu'elle se troubla par des cris qui n'arrivaient même pas à un accent sincère ; les yeux secs, très maîtresse de ses nerfs, elle dit seulement après la lecture du verdict par le chef du jury, qu'elle « remerciait sa mère de lui avoir donné son pardon ».

Ce fut, peut-être, le seul instant où elle apparut vraie...

## La dernière audience

Encore quelques témoins qui défilent avec précipitation à la barre, mais qui n'apportent, pour la défense de Violette Nozière, aucun appui susceptible d'être

retenu. Quelques amis de l'empoisonneuse, sur lesquels comptaient ses conseils et dont aucun n'eut un souvenir attendri, et cela, d'ailleurs, est un peu triste... L'un d'eux, M. Riercardelle, est particulièrement sans mémoire.

Le président. — Vous voulez l'épouser ?

Le témoin. — Pas précisément.

Le président. — Et elle ?

Le témoin. — Encore moins.

Le président. — Voyons, fut-elle ou ne fut-elle pas votre amie ?

Le témoin. — Je ne m'en souviens pas.

Le président. — J'ai rarement vu des témoins manquer pareillement de mémoire.

La salle rit, et M. Riercardelle lui-même participe à la joie, avec discrétion pourtant...

La liste des témoins est maintenant close et le président Peyre donne alors la parole à M<sup>r</sup> Boitel, avocat de la partie civile. Sans effort oratoire, avec une simplicité bon enfant, l'avocat de Mme Nozière souligne une fois de plus la tranquille harmonie du ménage de ces travailleurs et combien est monstrueuse et manifestement fautive l'accusation écaurante imaginée par la criminelle. Et M<sup>r</sup> Boitel, après avoir insisté sur ce fait qu'aucun témoin n'a pu apporter le moindre embryon de preuve ou d'indication sur l'horrible situation inventée de toutes pièces par la menteuse, rappelle, une fois encore, les constatations évidentes qui infirment complètement les déclarations de Violette Nozière. Son père était sain ; l'analyse de son sang, celle de son liquide céphalo-rachidien n'ont donné que des résultats négatifs.

Mais, avant de terminer sa sobre et très émouvante plaidoirie, M<sup>r</sup> Boitel apporte à la criminelle le pardon de sa mère. Il l'a vue le matin, et cette pauvre femme, effondrée de douleur, lui a dit qu'elle « pardonnait tout le mal que sa malheureuse enfant lui avait fait ; tout, jusqu'à son odieux mensonge... ».

Sur le dernier banc du box où elle s'est placée, sur la prière des jurés qui voulaient voir son visage, Violette sanglote recroquevillée sur elle-même, les yeux bouillies de larmes livides.

## Le réquisitoire

Au banc de l'accusation, M. Gaudel s'est levé. Cet avocat général au talent si vaste, qui ne prend jamais ses réquisitions sans tenir compte de la faiblesse humaine, qui n'entferme jamais dans des règles uniformes de justice le cas de chacun ; cet homme que j'ai vu tant de fois ouvert à la pitié, demande pour Violette Nozière, dès le début de son exorde, le châtiement suprême. C'est qu'il a mesuré tout l'odieux de l'assassinat sorniois auquel s'est arrêtée la misérable et décelé les raisons exactes qui l'ont poussé à commettre son forfait.

M. Gaudel. — Dans une affaire aussi simple et aussi douloureuse, je n'ai pas à faire assaut d'éloquence avec des avocats dont je sais le talent et la conscience professionnelle, mais, dans un réquisitoire très bref, je veux démontrer que le crime commis par Violette Nozière doit écarter de la pensée et du cœur la moindre pitié, la moindre indulgence.

Et presque aussitôt, l'éminent défenseur de la société ajoute, s'adressant aux jurés :

— Après avoir fermé avec moi le cycle sanglant de cette tragique affaire, je vous demanderai de ne pas hésiter, dans la sérénité de vos consciences averties, de prononcer contre cette fille la peine capitale.

Et l'avocat général de refaire point par point l'exposé de cette retentissante affaire, d'en souligner toute l'horreur tranquille qui ne pouvait s'accommoder qu'à l'insensibilité écaurante de Violette.

Il n'eut aucun mal pour balayer l'infâme légende et déchirer le masque de « justicière » de roman dont l'orgueilleuse criminelle s'était « parée ». Il la montra telle qu'elle est : menteuse, orgueilleuse, perverse, inventive, et criminelle, indigne, pour tout dire, de toute pitié.

## Une déposition « in extremis » provoque un violent incident

Après une légère suspension d'audience, M. le président Peyre donne alors la parole au défenseur de la parricide, M<sup>r</sup> Vésinne-Larue. Mais ce n'est pas pour plaider que se lève le jeune avocat ; c'est pour demander l'audition d'un témoin qui vient de se faire connaître et qui désire participer aux débats. Ce témoin ayant de l'avis de l'huissier audientier, pénétré cinq minutes dans la salle au cours de l'audience, ne peut être entendu comme témoin, mais peut l'être à titre de renseignement. C'est du moins ce que décide M. le conseiller Peyre après avoir pris avis de M. l'avocat général Gaudel.

Le témoin en question est un jeune étudiant en droit, M. Ronfiard, dont le père est consul de France à Varsovie. Sa déposition va être l'objet d'un incident très violent. Le témoin, en effet, déclare qu'il y a trois ans environ, il reçut dans un café du quartier latin, les confidences de Violette Nozière. Celle-ci, très déprimée à cette époque, lui aurait dit que la vie lui était devenue insupportable à la maison et que son père abusait d'elle.

— Ils sont nombreux, ajoute le témoin, ceux qui, au quartier latin, avaient reçu des confidences analogues de l'accusée.

L'avocat général Gaudel. — Je trouve assez surprenant qu'on vienne ici, à la dernière minute, apporter un témoignage aussi important. Je m'étonne, monsieur, que vous ne vous soyez pas fait connaître plus tôt. L'affaire Nozière s'est étalée pendant un an dans toute la presse et je trouve singulier que ce soit aux dernières minutes du procès que vous apparaissez.

Le témoin. — Je suis venu pour libérer ma conscience, car je trouve très

Il est établi que, la plupart du temps, les étrangers conduits à la frontière s'en vont par la porte. Ils rentrent par la fenêtre. Les magistrats ne sont pas suffisamment vigilants sur le sol de la racaille internationale où on forge donc sans tarder l'arme. Que les étrangers coupables de crimes, à plus forte raison, de délits, soient punis avec une rigueur exemplaire. C'est le moyen d'en finir... »

Le journal du Peuple écrivait le 18 juillet

«...maintenant que l'assassin et ses complices ont été conduits en France avec des passeports truqués. Il est prouvé aussi que l'assassin, qui était depuis des mois frappé d'expulsion... »

«...des pouvoirs publics et la criminalité nationale, contre lesquelles nous nous sommes prononcés, il y a trois mois, dans l'opinion excédée, il y a trois mois, de Marseille... »

«...Seuls les assassins connaissent

## LA REPRESSION DE L'INSURRECTION EN ESPAGNE

**Une centaine de rebelles sont ensevelis vivants dans une mine dont l'entrée est détruite par un obus**

**De nombreux insurgés sont tués dans le village de Campomanas par l'explosion d'un dépôt de munitions**

Madrid, 12 octobre. — M. Lerroix, président du Conseil, a informé ce soir les journalistes que les troupes espagnoles avaient définitivement occupé cet après-midi, sans rencontrer aucune résistance, toute la région d'Oviédo, où les rebelles étaient encore, il y a vingt-quatre heures, maîtres de la situation.

Par ailleurs, l'artillerie continue à bombarder le village de Campomanas, où se trouvent encore de nombreux émeutiers. Un obus est tombé sur un immeuble servant de dépôt de munitions et d'explosifs ; au cours de la violente explosion qui a suivi, de nombreux insurgés ont été tués. Un autre obus a détruit l'entrée d'une mine, où s'étaient réfugiés des mineurs prenant part aux combats contre les troupes ; on croit savoir qu'une centaine d'entre eux ont été ensevelis vivants.

## La célèbre cathédrale d'Oviédo est détruite

D'autre part, selon les dernières précisions reçues, la célèbre cathédrale d'Oviédo, datant du XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi que de nombreux bâtiments du centre de la ville, ont été complètement détruits au cours des combats de ces derniers jours.

## Dix-sept rebelles catalans sont condamnés à la réclusion perpétuelle

Cet après-midi, ont eu lieu, à Barcelone, à bord du bateau Uruguay, les débats du conseil de guerre chargé de se prononcer contre dix-sept civils accusés d'avoir attaqué, dimanche dernier, la garde civile dans les environs de Barcelone.

Les dix-septs accusés ont été condamnés à la peine de réclusion perpétuelle.

M. Chéron irait, dit-on, au ministère de l'Agriculture...

LE REPUBLICAIN

Grand quotidien de doctrine politique et d'information ORGANE OFFICIEL DU FRONT NATIONAL ET DE LA SOLIDARITE FRANÇAISE POUR LA REFORME DE L'ETAT

Fondateur : FRANÇOIS COTY

DIRECTION, REDACTION, ADMINISTRATION, 5, RUE LAMARTINE, PARIS (9<sup>e</sup>). TEL. TRUD. 86-10 A 86-85.

PUBLICITE ET BUREAU DE VOYAGES : 142, RUE MONTMARTRE, PARIS (2<sup>e</sup>). TEL. GUT. 58-02 (deux lignes)

CHEQUES POSTAUX C. 1220-99

APRES L'HORRIBLE TRAGEDIE DE MARSEILLE

M. CHERON AU COMPTABLE DE LA MORT

Il veut procéder à un simple remaniement de son Cabinet LE CAS CHERON RESTE POSE

L'intense émotion ressentie par la France entière devant l'horrible drame de Marseille, au moment même où elle grandit ne paraît être ni partagée, ni seulement comprise par une poignée de politiciens professionnels...

able à la Justice. Son inertie est devenue révoltante. Il lui faut tous les ressorts de l'ironie. Il est en conflit avec le plupart de ses collègues...

Autrefois, 13 octobre. — Après plusieurs semaines de repos, les interrogatoires des deux complices, désormais établis, ont permis de constater que les deux hommes n'ont pas eu de contact...

Premier aveu. — Le reconnaissances, depuis ce matin, appaurent à une véritable révolution. Le reconnaissances éloquent que nous avons vu...

M. Doumergue et la confiance de l'écritain majorité des Français. Il veut où est le mal et veut y porter remède. Mais ses moindres gestes sont scrutés, ses intentions colonisées...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Les responsabilités. — Il y a de terribles responsabilités à chercher et à établir impitoyablement dans l'abominable attentat de Marseille. Et l'on veut croire que toutes les responsabilités sont fournies à l'opinion publique...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Pas de crise ministérielle. — Remaniement ou démission collective ? C'est une énigme que l'on peut se poser hier dans les corridors confusés de la Chambre...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

DANS UN VILLAGE PICARD L'EPILOGUE D'UN DRAME ABOMINABLE

UN FERMIER tue sa femme et quatre de ses enfants

blesse grièvement le cinquième incendie sa femme puis se pend

Abbeville, 13 octobre. — Un épouvantable drame de famille, qui a fait six victimes, vient d'être dépeint, au petit comité de Cambrai, près d'Abbeville...

La dernière affaire. — Mais, avant de terminer ce sombre et terrible drame, il faut s'arrêter un instant à la critique de la parole de la victime. Elle fut maladroite, elle fut blessante, elle fut cruelle...

« En voilà assez. Il est établi que, le plupart du temps, les indéfinissables reconduits à la frontière s'en vont tranquilles. On les flanque à la porte. Ils reviennent par la fenêtre. Il est établi aussi que les magistrats ne sont pas suffisamment armés pour purger notre sol de la racaille internationale qui y incruste. Qu'on forge donc sans tarder l'arme répressive indispensable. Que les étrangers coupables de délits de droit commun et à plus forte raison, de délits politiques soient, (après avoir vécu en France, vite et fort !) l'objet d'une mesure d'expulsion. »

« En voilà assez. Il est établi que, le plupart du temps, les indéfinissables reconduits à la frontière s'en vont tranquilles. On les flanque à la porte. Ils reviennent par la fenêtre. Il est établi aussi que les magistrats ne sont pas suffisamment armés pour purger notre sol de la racaille internationale qui y incruste. Qu'on forge donc sans tarder l'arme répressive indispensable. Que les étrangers coupables de délits de droit commun et à plus forte raison, de délits politiques soient, (après avoir vécu en France, vite et fort !) l'objet d'une mesure d'expulsion. »

L'emprunt sera clos le 15 octobre

Il a déjà produit 7 milliards. — La Commission des Finances, M. Malvy, président, a donné connaissance de son rapport sur l'emprunt de 5 milliards de francs...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

LES OBSEQUES NATIONALES DE M. LOUIS BARTHOU SONT CELEBREES AUJOURD'HUI

Paris, 14 octobre. — Les obsèques nationales de M. Louis Barthou ont été célébrées aujourd'hui à Paris, sous la présidence de M. Doumergue...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

La célèbre cathédrale d'Oledo est détruite

D'après un récent article paru dans le « L'Espresso », la célèbre cathédrale d'Oledo, dans la ville de Ferrare, en Italie, a été détruite par un incendie...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

DE NOMBREUX INSURGÉS SONT TRÉS DANS LE VILLAGE DE CAMPANONAS PAR L'EXPLOSION D'UN DÉPÔT DE MUNITIONS

Madrid, 13 octobre. — M. Larroca, président du Comité national, a reçu un télégramme de Campanonas, dans lequel on annonce que de nombreux insurgés ont été tués par l'explosion d'un dépôt de munitions...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Disperser rebelles cantons sont condamnés à la réclusion perpétuelle

Un décret rendu par le conseil des ministres, le 13 octobre, condamne à la réclusion perpétuelle les rebelles cantons qui ont refusé de se soumettre à l'autorité de la République...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

DISPERSER REBELLES CANTONS SONT CONDAMNÉS À LA RÉCLUSION PERPÉTUELLE

Un décret rendu par le conseil des ministres, le 13 octobre, condamne à la réclusion perpétuelle les rebelles cantons qui ont refusé de se soumettre à l'autorité de la République...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le vieux ménage

Un dessin humoristique illustrant un couple âgé dans une situation comique.

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

Le ministre de l'Intérieur. — Mais ces pronostics, qui reposent sur des indications incertaines, semblent contradictoires. En tout cas, la décision de M. Doumergue paraît définitive et se confirme...

curieux que personne ne soit venu à la barre dire ce qu'il savait. C'est parce ceux qui savent ne l'ont pas fait que je suis ici.

L'émotion est très grande dans la salle.

Le président Peyre, l'avocat général Gaudel marquent des signes de mauvaise humeur.

L'avocat général Gaudel. — *Je trouve cette déposition des plus curieuses.*

Le témoin. — *Je suis citoyen français. Je dépose sous la foi du serment et je n'accepte pas d'être injurié dans mon pays. Je suis venu ici libérer ma conscience.*

M. Gaudel. — *Je vous mets au défi de citer d'autres confidentes.*

Le témoin. — *Je puis au moins vous en citer deux.*

M. Gaudel n'insiste pas.

M. Gaudel. — *Je ne vous ai pas injurié, monsieur, j'ai trop le souci de la vérité et de la justice pour me permettre d'injurier un témoin quel qu'il soit. Je répète, je trouve singulier votre témoignage.*

A la barre de la défense, M<sup>e</sup> de Saint-Auban, bâtonnier, qui se trouve là, ainsi que M<sup>e</sup> de Vésinnes-Larue, apportent l'assurance que tout le barreau de Paris connaît la haute probité intellectuelle et la haute conscience de M. l'avocat général Gaudel.

Le président. — *Violette, est-il exact que vous ayez fait cette confidence au témoin ?*

L'accusée se soulève légèrement de son banc et remue la tête en signe d'acquiescement.

La salle murmure, différemment partagée.

Le bruit n'est pas encore calmé quand M<sup>e</sup> de Vésinnes-Larue se lève pour prononcer sa plaidoirie.

M<sup>e</sup> de Vésinnes-Larue a préjugé de ses forces; cette cause perdue d'avance il le défend de tout son cœur, mais avec des moyens déficients.

M<sup>e</sup> Vincey, qui l'assiste, prononce une plaidoirie trop académique, émaillée de poncifs et débitée sur un ton trop soucieux de l'effet à produire; elle n'est pas néanmoins sans faire une forte impression sur le public, mais qu'en pensent les jurés ? Et pourquoi M. le bâtonnier de Saint-Auban vint-il ajouter pendant quelques minutes un complément de plaidoirie dont la nécessité vraiment ne se faisait pas sentir ?

Enfin, les débats étant clos, Violette Nozière ayant une fois encore « demandé pardon », M. le conseiller Peyre lit aux jurés les huit questions auxquelles ils doivent répondre, puis guidés par un huissier ils s'isolent dans leur salle.

Après une demi-heure de délibération, les jurés appelaient le président et les défenseurs de l'accusée. On croyait alors que le témoignage tardif de M. Ronflard n'avait pas été tout à fait inutile à la criminelle.

Cependant, l'audience reprise, le chef du jury, la main sur le cœur, lisait le verdict; il était affirmatif sur toutes les questions et restait muet sur les circonstances atténuantes.

En conséquence, la mort était prononcée contre l'accusée.

Quand le greffier Willemetz lut la réponse du jury à Violette Nozière, celle-ci demeura impassible.

L'accusée. — *Je remercie ma mère de m'avoir pardonné.*

Impassible, elle l'était encore, à peine pâle, les yeux baissés, quand le président Peyre, après avoir énuméré les articles des codes pénal et d'instruction criminelle, lut la sentence terrible qui frappe les parricides.

— *En conséquence, la Cour condamne Violette Nozière à la peine de mort; l'exécution aura lieu sur une place publique; la condamnée amenée nus pieds, en chemise, un voile noir lui recouvrant la tête; elle sera exposée sur l'échafaud, durant qu'un huissier lui lira la sentence; après quoi elle sera exécutée à mort.*

Un silence accablant régnait alors dans la salle surchauffée. Pas un muscle de ce misérable enfant n'avait tressailli.

Mais avant que les gardes n'emmenent la condamnée, M<sup>e</sup> de Vésinnes-Larue veut exiger de sa cliente qu'elle signe son pourvoi en cassation... Cette simple demande provoque la crise que Violette était parvenue à contenir.

— Non ! Non !... Laissez-moi !... Je ne veux pas... je ne veux pas !...

Et tournant vers la Cour qui n'éloigne le visage bouleversé, la condamnée crie désespérément :

— *J'ai dit la vérité, c'est honteux, vous n'avez pas été pitoyables !...*

Des gardes se saisissent d'elle et l'entraînent durant qu'elle se débat contre eux...

Et maintenant, la foule s'écoule, silencieuse...

L

H

de

se

les

du

res

pèl

toir

des

luer

Bar

D

tent

et d

très

vent

envo

lats

D

18

d'Or

P

parv

res

Caro

XII

Mus

les

d'Ita

A

regis

mille

brian

troy,

Pari

Alex

dent

du S

du C

Lévy

Chin

grec

M

d'Eta

nistr

nouy

poull

Ce

par

des

deux

Tour

Jose

Sain

de S

dame

Ce

res,

s'inc

le ce

Ce

Vol

tée

siden

faire

ris ce

Les

aura

Affai

heure

les je

Itis

l'espl

catafi

lléni,

pour

invité

Un

du s

Const

la ra

Ne

aux

de ca

Les

bres

du C

mis s

En

servé

mutil

batta

grand

Apl

soil,

et dé

Apl

se rel

cour

morts

garde

# Violette Nozières est condamnée à mort

A l'énoncé du verdict, la jeune parricide hurle en se débattant : « J'ai dit la vérité !... C'est honteux !... Vous n'êtes pas pitoyables ! »

Paris, 12 octobre.

La mort, Elle avait tué en pleine conscience et sans excuse, ont dit les jurés. Le crime était inexpiable. Elle n'ira pas cependant sur l'échafaud « pieds nus en chemise, voile noir sur la tête », comme dit l'antique formule. On ne guillotine plus les femmes en France. C'est fini. Violette Nozières n'est plus qu'un nom lugubre après tant d'autres. De 19 ans à la fin, elle aura le temps d'expié en quelque centrale, cette fille qui tua son père. Justice est faite.

## Elle n'écoute plus...

On l'avait oubliée. On ne la voyait plus. Tout, semble-t-il, se passait sans elle, à côté ou au-dessus.

Quelques témoins d'abord étaient venus ; l'un d'eux, jadis amoureux de Violette, M. Ricardelli.

LE PRÉSIDENT. — Vous vouliez l'épouser ?

LE TÉMOIN. — Pas précisément.

LE PRÉSIDENT. — Et elle ?

LE TÉMOIN. — Encore moins.

Fut-elle sa maîtresse ? Le témoin le nie. Mais Violette Nozières, faiblement, avoue :

— Si, Monsieur le président.

LE TÉMOIN. — Je ne me souviens pas.

L'auditoire rit un peu.

Des institutrices de Violette enfant viennent dire : « Elle était bien gentille... » Et c'est tout.

Voici M<sup>e</sup> Boitel, partie civile, qui se lève au nom de Mme Nozières pour laver la mémoire du mécanicien de l'atroce soupçon. Simple, sobre, plein de tact, un ton de conversation pleine de tact pour aborder ce délicat sujet. Il rappelle les pauvres glorieux projets des époux Nozières pour l'enfant gâtée.

M<sup>e</sup> BOITEL. — Ils voulaient en faire un professeur de mathématiques, les pauvres. Elle, ce sont des fugues qui commencent, des mensonges, un vol de livres à l'étalage d'un libraire. C'est la maladie de Violette.

M<sup>e</sup> Boitel va discuter l'accusation d'inceste. Violette, analyses du sang positives. Elle déclare avoir eu des relations pendant des années avec son père. Analyses du sang du père et du liquide céphalo-rachidien. Toutes négatives. N'insistons pas.

Et M<sup>e</sup> Boitel de suivre l'accusée dans ses versions successives et gravement divergentes. Mme Nozières a cru à un



PHOT. FRANCE PRESSE.

## Jean DABIN à la barre des témoins

complice. Qui a écrit la fausse lettre de M. Déron ? Où est passé l'argent volé ?

Et M<sup>e</sup> Boitel termine maintenant par le geste attendu.

M<sup>e</sup> BOITEL. — Mme Nozières est venue ce matin, vivante statue du désespoir. Elle m'a dit : « Vous direz à Violette que je lui pardonne. Que je lui pardonne, parce qu'elle est ma fille. Que je lui pardonne même son mensonge. » Messieurs les jurés, vous entendrez cet appel de la mère. Vous ne serez pas impitoyables.

Et la partie civile se désiste aussitôt de son pourvoi dans les rumeurs de la salle qui semble soulagée.

(Lire la suite en Dernière Heure.)

Léon DELAROCHE Fondateur

Le Journal de Lyon

## LA POLITIQUE LA SITUATION MINISTÉRIELLE

En assurant l'intérêt du Ministère des affaires étrangères M. Doumergue a pris une solution rassurante des milieux parlementaires se sont aussitôt demandé si elle ne pourrait devenir le point de départ d'une nouvelle crise ministérielle.

Il est vrai qu'un portefeuille ministériel est absorbant et surtout celui des affaires étrangères. Mais les circonstances présentes, Or, M. Doumergue n'entend pas déléguer ces fonctions, il veut les exercer lui-même. Mais le cabinet dispose de deux ministres d'Etat sans portefeuille, MM. Herriot et Tardieu, qui en dehors de l'assistance aux conseils délibérative aux conseils gouvernementaux, n'ont pas d'attributions propres et pourraient donc de façon permanente assister M. Doumergue soit aux affaires étrangères, soit à la présidence du conseil, lui permettant ainsi d'être normalement titulaire des deux fonctions.

On peut admettre que cette solution serait adoptée, si n'était pas de la responsabilité de M. Doumergue. Mais il va falloir pour aussi d'un nouveau titulaire le ministre de l'Intérieur.

Par une décision bien inspirée, M. Albert Sarraut en effet s'est résolu à redonner à la notion de responsabilité ministérielle un sens qu'elle avait perdu. Lorsqu'un service était atteint de déficiences graves, les fautes individuelles des subalternes étaient plus ou moins punies, mais plus rarement, mise en cause. Quant au ministre, il était admis qu'il n'avait qu'à répondre au Parlement, il était un jour ou l'autre interpellé, l'interpellation se déroulant au surplus sans considérations politiques ou le fond du débat était généralement perdu de vue. L'option cette fois est restée à cette procédure. Que pour le roi Alexandre, alors qu'on le savait menacé, les précautions prises comme toute moindre que pour M. Chéron, lors d'un récent déplacement en Alsace, cela est compréhensible. Le moins qu'on en puisse dire, c'est que le ministre n'avait pas à se défendre devant le Parlement, mais devant les électeurs. M. Doumergue a voulu que les laborieux législateurs qui se réunissent au Palais National, ne soient pas surpris par un exemple qui leur fait perdre le sens de la responsabilité ministérielle.

On se demande si M. Doumergue ayant donné déjà à ses collègues ministres ne sera pas amené à apporter à son cabinet des modifications plus étendues que celles de son premier message promit toute la justice. Il a insisté dans son dernier message sur le caractère d'indivisibilité de la justice et de la politique. Il ne faut sans doute pas entendre que ce caractère d'indivisibilité pourrait exister sans contacts avec le pouvoir exécutif, mais que le rôle de celui-ci est de garantir la continuité de la justice et de la politique. La volonté d'être assurée de la justice et de la politique n'a pas permis de s'assurer de manière précise la position de la justice dans le pouvoir. Une deuxième radiographie devra être faite quand le conseil sera autorisé à se réunir.

# LES OBSEQUES NATIONAUX DE M. BARTHOU SERONT CÉLÉBRÉS CET APRÈS-MIDI

## M. DOUMERGUE PRONONCERA L'ÉLOGE FUNÈBRE

Paris, 10 octobre. Des milliers de Parisiens sont accourus au matin, dès que les portes du Grand Opéra furent ouvertes, pour assister à l'enterrement de M. Barthou. Les obsèques nationales de M. Barthou auront lieu cet après-midi à 2 heures, au Grand Opéra. M. Doumergue prononcera l'éloge funèbre.

Le public a été admis à défilé à partir de 9 heures, ce fut toute la nuit, avec une lente procession, puis des groupes de jeunes gens, puis des groupes de femmes, puis des groupes de militaires, puis des groupes de civils. Les obsèques nationales de M. Barthou auront lieu cet après-midi à 2 heures, au Grand Opéra. M. Doumergue prononcera l'éloge funèbre.



Le défilé devant le cadavre dans le Salon de l'Horloge

## L'un des deux Croates arrêtés à Annemasse est entré dans la voie des aveux

### IL FAISAIT PARTIE D'UN GROUPE DE CINQ TERRORISTES - DONT KALEMEN - ENVOYÉS EN FRANCE PAR LES CHEFS DE LEUR ORGANISATION

Paris, 10 octobre. L'un des deux Croates arrêtés à Annemasse, le nommé KALEMEN, a déclaré qu'il faisait partie d'un groupe de cinq terroristes envoyés en France par les chefs de leur organisation.

## Les généraux Geroges va faire un court récit de l'attentat

Paris, 10 octobre. Le général Geroges, qui fut l'un des chefs de l'attentat contre le roi Alexandre, va faire un court récit de l'attentat.

## Une puissante organisation clandestine

Les deux incidents survenus à Lyon ont permis de découvrir une puissante organisation clandestine.

## Violettes Nozières est condamnée à mort

A l'énoncé du verdict, la jeune prisonnière se mit à hurler et se débattait. J'ai dit la vérité ! C'est honteux ! Vous n'êtes pas pitoyables !

## LA CATASTROPHE DE SAINT-PIERRE-LA-FALUD

### La recherche des derniers corps est arrêtée par l'invasion de l'oxyde de carbone dans la mine en feu

Paris, 10 octobre. Les travaux de sauvetage et de recherche des derniers corps de la catastrophe de Saint-Pierre-la-Falud sont arrêtés par l'invasion de l'oxyde de carbone dans la mine en feu.

## Les bagages en bifas

La situation dans la mine est telle que les bagages en bifas sont en danger.

## Les funérailles des vingt-cinq premières victimes

Les funérailles des vingt-cinq premières victimes de la catastrophe de Saint-Pierre-la-Falud ont eu lieu hier.

## Jeunesses de la barre des femmes

Les Jeunesses de la barre des femmes ont organisé une manifestation.

## Le roi de Sardaigne

Le roi de Sardaigne a quitté son pays pour se rendre en France.

## Le roi de Belgique

Le roi de Belgique a quitté son pays pour se rendre en France.

## Le roi de Grèce

Le roi de Grèce a quitté son pays pour se rendre en France.

# La condamnation de Violette Nozières

[SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE]

## « Soyez impitoyables ! »

Mais les paroles implacables de l'avocat général Gaudel allaient vite écarter cette minute humaine. Dès l'abord il attaque.

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Le crime commis par Violette Nozières écarte du cœur et de la pensée la moindre indulgence.

Contre cette criminelle qui assassina son père avant de le couvrir de calomnies, M. Gaudel ajoute :

— Après avoir parcouru avec vous le cycle sanglant de cette tragédie, je vous demanderai dans la sérénité de vos consciences averties de prononcer contre elle la peine de mort.

La mort ! Une bonne nuit dans la salle qui n'est plus maintenant sous les lumières jaunâtres qu'un bloc confus, dense, haletant. Violette ? Voici comment l'avocat général la juge :

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Elle vit dans la paresse, dans la débauche, au milieu de ces jeunes gens dont nous avons vu hier de sinistres échantillons. La paresse la mène à la débauche. La débauche la pousse au crime. Elle a besoin d'argent.

Parlant de l'accusation de Violette, l'avocat général s'écrie :

— Je dois à moi-même, à la société que je représente ici, de laver la mémoire de la victime des souillures jetées sur sa tombe par l'accusée pour se procurer un système de défense. Cette monstrueuse accusation sans preuve est aussi odieuse que le crime lui-même...

« La caractéristique particulière de cette fille, c'est le mensonge... Bien plus, elle a sans cesse varié dans la forme de ses accusations. Je me dois de saluer la mémoire de Nozières et de signaler ce système de défense qui se retourne contre celle qui osa l'employer. Le mobile : conquérir sa liberté, continuer sa vie facile, hériter des 180.000 francs qu'elle savait être déposés dans une banque.

Après avoir écarté l'hypothèse d'une complicité, l'avocat général Gaudel conclut :

— J'ai cherché s'il y avait une atténuation quelconque pour le crime ou pour la criminelle : je n'en ai trouvé aucune... Rien ne me permet de vous demander d'atténuer votre verdict... C'est la peine de mort que je vous demande de prononcer.

« Peut-être estimerez-vous que le châtiment affreux que je requiers doit être évité à une femme, à une fille de 19 ans. Je dois vous rassurer à cet égard en vous disant que depuis cinquante ans, aucune femme n'a été exécutée. Remplissez votre tâche, Messieurs les jurés, comme j'ai rempli la mienne. »

Ce réquisitoire a tiré Violette de son apathie. Tandis que l'audience est suspendue, on emmène l'accusée. Elle se débat, sanglote.

— On n'aura pas besoin de me tuer. Je me tuerai moi-même.

## Un témoin de dernière heure

Et voici que dans l'étonnement général s'avance à la barre un témoin de dernière heure, M. Paul Rouffart, étudiant, fils du consul de France à Varsovie. Il veut parler ; il a quelque chose à dire. Coup de théâtre ! Un vaste mouvement bouleverse la foule. L'on voit alors un jeune homme brun, au visage ouvert, à la parole un peu trop solennelle, et qui déclare :

— J'ai reçu des confidences de Violette Nozières. Elle m'a dit que la vie était insupportable à la maison. Elle m'a dit aussi que son père abusait d'elle. Elle l'a dit à tout le monde au quartier latin.

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Vous pouviez parler plus tôt.

LE TÉMOIN, véhémentement. — Je pensais que d'autres parleraient car ils savaient et ils se sont tus.

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Je trouve étrange et ce retard et ce ton mélodramatique.

« Oh ! » fait la salle avec reproche, et le jeune témoin, véhément, n'hésite pas à riposter :

LE TÉMOIN. — Monsieur l'avocat général, je n'accepte pas ces insinuations. Je suis citoyen français. Je dépose sous la foi du serment. Je n'accepte pas qu'on m'injurie.

D'un bond, l'avocat général se dresse :

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Je n'ai jamais injurié le témoin. Mais je maintiens qu'en ne parlant pas plus tôt, ce témoin n'a pas fait tout son devoir. Et son ton ne change rien à mon appréciation. Il était connu depuis mercredi. Pourquoi n'a-t-il été cité qu'après le réquisitoire ?

Mais le témoin : tiens tête ! avec un peu d'insolence.

LE TÉMOIN. — J'ai jugé que c'était mon devoir.

LE PRÉSIDENT. — Retirez-vous !

## La défense

Et M<sup>e</sup> de Vésime-Larue plaide.

Il semble, aux visages fermés des jurés, que leur siège est fait. En vain, le jeune avocat, qui s'est jusqu'à présent effacé, lente-t-il se ramener dans sa plaidoirie des arguments habiles, mais qui ne peuvent s'emouvoir le courant. Il affirme ne pas trouver de mobile plausible au crime. Violette était libre, elle avait de l'argent et son crime n'est que le produit d'une haine qui couve, se développe, s'exaspère. Sa maladie vénérienne la mettait dans un état de dépression physique et morale. Et il définitivement conclut :

— Pitié pour cette enfant qui n'a jamais connu une véritable éducation, l'autorité vraie d'un père et d'une mère.

## « Mystère du drame ! »

M<sup>e</sup> Vincoy, commis pour assister la défense, se lève alors. Avec une jeunesse, mais belle autorité, M<sup>e</sup> Vincoy exprime sa stupeur. Il ne comprend pas, clame-t-il ! Il veut se mettre en ce dernier moment à la place des jurés et s'écria d'une voix enrouée.

M<sup>e</sup> Vincoy. — Souffrez un instant que je sois le treizième juré. J'ai éprouvé comme tous un trouble immense. J'ai connu aussi la pitié, ici, qu'y a-t-il ? Deux drames. Une femme qui a tué. Puis un mystère qui demeure.

Tout de suite, et pour la première fois peut-être, une véritable émotion passe sur la salle, quand pathétiquement, le jeune défenseur s'écrie :

M<sup>e</sup> Vincoy. — Mystère ! Mystère du drame. On ne l'a pas éclairci, on ne l'éclaircira jamais. Et le ne crois pas pour moi comme que Violette Nozières, elle-même, sache maintenant même pourquoi elle a tué. En mars, sans doute, Violette a voulu mourir avec ses parents ; en août, je ne sais plus.

Ténèbres sur la victime aussi.

Et l'avocat lentement, gravement, risque :

M<sup>e</sup> Vincoy. — Oui ou non, le père Nozières a-t-il voulu abuser de sa fille ? Je ne le dis pas, mais je le crains. Je le suppose, je le redoute...

Qui est Violette ? Une dévoyée, une désaxée. On a voulu l'instruire, mais on ne l'a pas éveillée, éduquée. On l'a mise au monde, et puis on l'a changée en étalante errante du Quartier Latin.

Et elle a 18 ans ! Une enfant qui a six mois près échappe au tribunal d'enfants pour aller aux assises. Ce n'est pas possible.

M<sup>e</sup> Vincoy. — Même vous, monsieur l'avocat général, l'avez dit tout à l'heure. Une misérable enfant ! Je demande pour elle, comme elle fait à présent, le droit de pleurer.

Efforté, mais vain et trop tardif effort.

Quelques mots émus du bâtonnier de Saint-Auban, qui déclare :

LE BÂTONNIER. — J'estime que la défense a été assurée, dit-il. Violette Nozières est une enfant. Quelquefois, les enfants peuvent tuer les pères. Les pères ne tuent jamais les enfants.

C'est fini.

LE PRÉSIDENT. — Violette Nozières, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Violette, faiblement : « Pardon ! »

On apprend que la mère s'est désistée. Elle a pardonné.

## Le verdict

C'est à huit questions que doivent répondre les jurés, dont quatre principales :

1<sup>o</sup> Violette Nozières a-t-elle tenté de donner la mort à M. Nozières en mars 1933 ?

2<sup>o</sup> Violette Nozières a-t-elle tenté de donner la mort à Mme Nozières en mars 1933 ?

3<sup>o</sup> Violette Nozières a-t-elle attenté à la vie de M. Nozières le 22 août 1933 ?

4<sup>o</sup> Violette Nozières a-t-elle attenté à la vie de Mme Nozières le 22 août 1933 ?

Les autres questions demandent : Violette est-elle bien la fille légitime de son père et de sa mère ?

Il est 18 heures. Les jurés se retirent. Attente longue, éternelle, poignante des dernières minutes. Que font-ils ?

A 7 heures du soir, les jurés, qui ont déjà fait écouter le président Peyre, demandent à parler à toute la cour. Le président, l'avocat général, les trois défenseurs se rendent dans la salle des délibérations : ils n'y restent que quelques minutes.

A 19 h. 10, les jurés reviennent. Le chef du jury, un homme au visage mince et à lunettes noires, paraît pâle et un peu tremblant. Il parle :

« Oui » à la majorité, à toutes les questions.

Silence sur les circonstances atténuantes. C'est la mort.

LE PRÉSIDENT. — Gardes, faites entrer l'accusée.

La voici et son visage maintenant n'est plus qu'une tache incolore, sans lueur et sans compréhension. D'abord, elle n'a pas compris. Elle murmure :

« Je remercie ma mère de m'avoir pardonné. »

Mais les jurés sortent à nouveau avec la cour pour les formalités de la délibération sur l'application de la peine. On attend, on attend encore.

A 19 heures 15, coup de timbre. Les voici. La voici.

LE PRÉSIDENT. — Violette Nozières, vous êtes condamnée à la peine de mort.

Et c'est l'énoncé du terrible verdict qui frappe depuis le moyen âge les paricides : « sera conduite au lieu du supplice en chemise, pieds nus, la tête couverte d'un voile noir. »

Elle a compris et alors c'est la plus horrible des scènes : cette mince statue, noire et livide, s'anime d'un coup, se « déclenche », se rejette en arrière, se débat contre les gardes qui l'empoignent et hurle, hurle, d'une voix perçante :

« J'ai dit la vérité... J'ai dit la vérité... C'est honteux... Ah, vous n'êtes pas... Vous n'êtes pas pitoyables... Mon sac, rendez-moi mon sac... Laissez-moi ! Non ! Non ! »

« C'est bon, comme une atroce bagarre. Six gardes s'agrippent à ce corps qui se convulse, qu'on emporte à bout de bras.

Elle ne sera pas sans doute exécutée ; on n'exécute pas les femmes en France depuis cinquante ans. Elle le sait. Mais les mois quand même sont tombés sur elle comme le couperet. Et les cris longuement encore, les cris viennent, sonnent, s'étouffent du fond du couloir sur la foule pétrifiée, cris de bête presque inhumains. « Laissez-moi !... Laissez-moi !... »

## Violette Nozières

### signe son recours en grâce et son pourvoi en cassation

Après l'audience, les trois défenseurs dans le brouhaha, avaient couru derrière les jurés pour leur faire signer un recours en grâce.

Plusieurs, qui avaient pu être joints, ont donné leur signature.

A 19 h. 30, on apprendait que Violette Nozières, revenant sur sa décision, avait également signé son pourvoi en cassation.

## La Ligue des Droits de l'homme contre les expulsions arbitraires

Paris, 12 octobre.

On nous communique :

« La Ligue des Droits de l'homme, respectueuse de toute vie humaine, exprime son horreur pour l'attentat dont sont tombés victimes le roi Alexandre et M. Barthou. Elle estime nécessaire une enquête rigoureuse sur les conditions dans lesquelles s'est produit l'attentat et demande que l'impérialité de la Sécurité nationale et de la police marseillaise, si elle est confirmée par l'enquête, soit frappée de sanctions sévères.

Mais elle s'élève énergiquement contre le mouvement de haine aveugle que tentent de susciter les organisations nationalistes à l'encontre des proscrits auxquels la France, fidèle à ses plus nobles traditions, ouvre un asile, et des immigrés qui loin d'abuser de l'hospitalité française, apportent au contraire à leur patrie d'adoption des éléments de force et de prospérité.

« La Ligue des Droits de l'homme s'élève avec vigueur contre les mesures arbitraires de représailles. La Ligue ne saurait admettre qu'à l'occasion d'un meurtre commis par un homme dont on n'a pu déterminer jusqu'à présent la nationalité véritable, dont on ne sait ni à quelle organisation il appartenait, ni même s'il appartenait à une organisation, on expulse sans motif des proscrits qui n'auraient commis d'autre crime que d'être dénoncés, dans un désir de vengeance, par la police yougoslave, alors que toutes les polices se sont montrées également incapables de prévenir l'attentat en surveillant le meurtrier. »

## Un drame singulier dans l'Yonne

Auxerre, 12 octobre.

Hier, la gendarmerie de Saint-Fargeau appréhendait pour défaut de permis de conduire un automobiliste, Roger Gallois, de Paris, qui était en compagnie de Mme Bourdon, coiffeuse à Albert (Somme). Les deux voyageurs couchèrent dans un hôtel. Entre temps, la gendarmerie recevait la plainte d'un garagiste du Loiret, qui avait vendu aux automobilistes pour cent francs d'essence que ceux-ci n'avaient pas payée.

Les gendarmes ayant conduit Gallois et son amie à leur caserne, ce matin, pour les interroger, les deux voyageurs se tirèrent l'un sur l'autre un coup de revolver. Gallois est dans un état désespéré. Son amie, quoique grièvement blessée, ne serait pas en danger de mort.

## Un Polonais qui glorifiait l'attentat de Marseille est arrêté à Metz

Metz, 12 octobre.

Un Polonais, Ernest Kruch, se disait journaliste, 35 ans, sans domicile fixe, et qui faisait l'apologie de l'assassinat du roi Alexandre, a été arrêté dans une rue de Metz.

Kruch, qui avait été dénoncé par des Messins outrés de ses propos, a été écroué.

# Violette Nozières est condamnée à mort

Prise d'une crise de rage, elle refuse de signer son pourvoi en cassation, puis se ravise

## Impressions d'audience

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 12 octobre.

« Sur mon honneur, sur ma conscience, devant Dieu, devant les hommes, la réponse du jury est... »

Et le président du jury, la figure blême, les traits tirés, d'une voix brève, coupante, d'ajouter : Oui, à la majorité sur chacune des huit questions.

Anxieux, public, avocats attendent la suite.

Silence de mort. Le jury n'a pas pu pitié.

La Cour se retire pour délibérer. Quelques minutes s'écoulent et c'est l'arrêt inexorable : l'arrêt de mort.

Violette revient à sa place. Elle se tient debout, impassible. Le président Peyre lit les articles du code : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. La parricide sera conduite à l'échafaud, pieds nus, en chemise, voile noir recouvrant la tête. »

Le spectacle est poignant de cette jeune fille de 19 ans que le jury, répondant à l'appel de l'avocat de la société, envoie à l'échafaud.

Son défenseur, M<sup>e</sup> de Vésine-Larue, le visage bouleversé, veut sans tarder lui faire signer son pourvoi en cassation.

La rage, une rage folle, s'empare de la misérable qui s'y refuse :

— Non ! Non ! Je ne veux pas ! Et je maudis mon père ! Je maudis ma mère !

C'est avec peine qu'on l'enlève.

Elle écume, elle hurle. Quel horrible spectacle que celui auquel je viens d'assister, tel que je n'en ai encore vu de semblable depuis de si longues années de journalisme.

Et cependant quelles plaidoiries habiles, émouvantes, surtout celle de M<sup>e</sup> Vincey, un jeune et déjà brillant avocat.

Le vénérable bâtonnier de Saint-Auban avait aussi fait appel à la pitié. Le jury est resté sourd, inexorable.

Victime d'une éducation détestable, laissée trop libre de ses actes, Violette Nozières paie d'un châtement suprême une perversion dont elle n'est pas seule responsable. Certes, elle ne sera pas exécutée : on n'exécute plus les femmes, encore moins une fille de 19 ans. La prison perpétuelle l'attend dans la sombre maison d'arrêt

## Le second tour des élections

### Le succès des partis d'ordre

Le scrutin de ballottage des élections cantonales va avoir lieu qui complètera la vaste consultation actuelle du pays.

Les partis prennent position pour ce second tour. Celle du Front commun n'est pas douteuse. Elle ne varie point. Mais on attendait avec curiosité l'attitude du parti radical-socialiste. Aujourd'hui nous sommes fixés et il ne pouvait y avoir de doute que ce grand parti maintiendrait lui aussi les directives que la raison et la prudence lui dictent dans les circonstances actuelles et qui avaient été les siennes pour affronter le premier tour. Son bureau exécutif, hier, sous la présidence de M. Edouard Herriot, a tenu une importante réunion qui, par le fait de certains, ne manque pas d'être à certains moments agitée, mais qui se termina par l'adoption, à une imposante majorité, d'un ordre du jour propre à rassurer l'opinion calme et sage. En voici le passage essentiel. Il est bref mais significatif :

« Le bureau compte qu'au second tour de scrutin l'attitude résolue du parti, fidèle à la ligne de conduite affirmée dans son congrès de Clermont-Ferrand et récemment rappelée avec autorité par son président, rassemblera autour de nos candidats tous les républicains sincères et clairvoyants. »

Le congrès de Clermont-Ferrand c'est, on s'en souvient, le maintien de la politique de trêve pour le redressement du pays. Y ajouter un appel à tous les républicains sincères et clairvoyants, cela signifie, si nous savons lire entre les lignes, que les radicaux entendent n'être pas dupes des menées extrémistes et révolutionnaires.

Du reste le fait que les radicaux ont accueilli favorablement la proposition de M. P.-E. Flanclin, destinée à jeter les bases d'une entente électorale entre son parti et le parti de M. Herriot, prouve bien ainsi que l'accueil réservé aux tentatives des cartellistes de M. Auband, secrétaire général du parti, que les radicaux sont décidés à se libérer de certaines tutelles tyranniques et à laisser à son sort le Front commun. Les républicains sincères s'en réjouissent et c'est l'avis, entre autres, qu'a bien voulu nous exprimer notre ami M. André Bardon, député de la Haute-Vienne :

« Il est raisonnable, nous a-t-il dit, de souhaiter dans les circonstances actuelles l'union de tous les vrais républicains. Que désire le pays dans la situation troublée qu'il traverse ? De l'ordre et de l'autorité dans la République, c'est-à-dire la déroute du Front commun, la défaite des partis de révolution et du désordre. C'est bien ce qui semble résulter du premier tour de la consultation populaire. »

Jean MELLAC.

(Voir la suite en 2<sup>e</sup> page.)

de Haguenau. Recluse à perpétuité, seule avec ses remords...

En aura-t-elle ? C'est la mort qui la guette maintenant. Tuberculeuse, syphilitique, elle ne résistera pas au dur régime qui va être le sien désormais. Monstre sans doute, s'écriait M<sup>e</sup> Vincey, anormale, désaxée, décentrée, ajoutait-il, elle nous fait peur. Sait-elle seulement pourquoi elle a tué ? En elle, tout est mystère et restera mystère.



(Photo Mourisse).

M<sup>e</sup> Vésine-Larue, défenseur de Violette Nozière.

Le jury est resté sourd à cette voix. Il a retranché le monstre de la société. Comme les articles du code pénal ont retenti lugubrement sous les voûtes de la salle d'audience ! L'écho en a résonné jusque sur le boulevard du Palais où la foule attendait.

« A mort, tête tranchée, pieds nus, en chemise, tête voilée de noir », psalmodiait cette foule, émue malgré tout.

Qu'en pensez-vous, lamentables amis de la condamnée, faux étudiants qui faisiez la fête avec l'argent de cette femme ? Qu'en pensez-vous, Jean Dabin, qui viviez aux crochets de cette malheureuse que le jury vient de condamner à la peine capitale ? Qu'en pensez-vous tous parents qui négligez de surveiller l'enfance des êtres auxquels vous avez donné la vie ?

Dieu veuille que le douloureux prologue que le drame effroyable dont le premier acte vient de se jouer puisse faire réfléchir ceux qui oublient trop souvent la lourde responsabilité qui leur incombe dans l'éducation de leurs enfants. Une leçon terrible vient d'être donnée en cette fin de journée à cette jeunesse, à cette jeunesse anormale, sans scrupules, avide de jouir et chaque jour plus cynique. La com prendra-t-elle enfin ?

F. DUMAS-VORZET.



(Photo N. Y. T.).

Mme Nozières, mère de l'accusée, à la barre des témoins. Près d'elle, M<sup>e</sup> Boitel, avocat de la partie civile.

## L'audience

Violette Nozières cache le bas de son visage dans son col de fourrure. Elle va rester ainsi prostrée, les yeux baissés, pendant tout le début de l'audience.

### TEMOINS DE LA DEFENSE

C'est d'abord un camarade de Violette Nozières qui ne fait que rapporter sans précision ce que lui a dit M. Pierre Camus. Puis c'est un amoureux de la jeune Violette, M. Riocardelli.

Le président. — Vous vouliez l'épouser ?

Le témoin. — Pas précisément.

Le président. — Et elle ?

Le témoin. — Encore moins.

Fut-elle sa maîtresse ?

Le témoin le nie. Mais Violette Nozières, faiblement, avoue : Si, monsieur le président.

Le témoin. — Je ne me souviens pas. L'auditoire rit un peu.

Deux autres témoins, institutrices de Violette Nozières, sont entendus rapidement.

### LA PARTIE CIVILE

Les témoignages sont terminés.

M<sup>e</sup> Boitel, avocat de la partie civile, prend la parole. Une plaidoirie toute simple qui montre la vie humble des époux Nozières, le travail régulier du mari, l'affection mutuelle des époux, le dévouement des parents pour leur fille. Ils voulaient en faire un pro-

ABONNEMENTS  
En un an 10 francs  
En six mois 6 francs  
En trois mois 4 francs  
En un mois 1 franc 50

PUBLICITÉ  
Ligne 1ère 100 francs  
Ligne 2ème 80 francs  
Ligne 3ème 60 francs  
Ligne 4ème 40 francs  
Ligne 5ème 20 francs  
Ligne 6ème 15 francs  
Ligne 7ème 10 francs  
Ligne 8ème 8 francs  
Ligne 9ème 6 francs  
Ligne 10ème 5 francs  
Ligne 11ème 4 francs  
Ligne 12ème 3 francs  
Ligne 13ème 2 francs  
Ligne 14ème 1 franc 50  
Ligne 15ème 1 franc

## Les répercussions de la tragédie de Marseille

### Démision collective du Cabinet ou autrement ?

**M. Doumergue veut éviter la crise. Y réussira-t-il ?**  
SI M. Chéron s'en va, les trois portefeuilles vacants seraient attribués, selon des bruits de couloirs, à MM. Flandin (Affaires étrangères), Queuille (Intérieur) et Marin (Justice).

Les premières sanctions que nécessitent l'évidente injustice d'une police en décadence et qu'exigent l'opinion publique sont découlées et sont officielles après les obsèques de victimes de l'attentat commis à Marseille le 10 octobre. M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a été nommé par le président du Conseil, M. Doumergue, pour succéder à M. Chéron, ministre de la Justice.

### BRUTS DE COULOIRS

De notre rédacteur parlementaire) Remaniement ou démission collective ? Tel est le problème. Toute la journée d'hier, les entretiens ministériels ont tourné sur ce grave sujet.

Il nous de bonne source que le président du Conseil fait actuellement tous ses efforts pour éviter la démission collective du cabinet. M. Doumergue voudrait combler les trois vacances par des nominations de hauts fonctionnaires. M. Chéron, ministre de la Justice, a été nommé par le président du Conseil, M. Doumergue, pour succéder à M. Chéron, ministre de la Justice.

De notre rédacteur parlementaire) Remaniement ou démission collective ? Tel est le problème. Toute la journée d'hier, les entretiens ministériels ont tourné sur ce grave sujet.

### A LA RECHERCHE DES COMPLICES DE KALEMEN

Bénes et Novak sont bien des terroristes yougoslaves. — Deux nouvelles arrestations à Douai ; une 3<sup>e</sup> en Savoie.

### EN ALLEMAGNE



Photo N. Y. T. L'attentat de Berlin le 10 octobre.

Un premier tue sa femme et ses enfants, met le feu à sa maison et se pend. — Aubeville, 12 octobre. Une crime épouvantable a été commis ce matin dans la petite commune de Cambrai, près d'Aubeville.

### LES EVENEMENTS D'ESPAGNE

La garde civile militaire procède à l'arrestation d'un rebelle, dans le quartier ouvrier des Quatre-Chênes, à Madrid.

### TRAGIQUE querelle de ménage

Carreassan, 12 octobre. Au cours d'une discussion de ménage entre les époux Auzan, propriétaire à Carreassan, qui avait été tué par un coup de feu.

### Mort du sénateur Laboubene

Paris, 12 octobre. On annonce la mort, dans une maison de santé parisienne, de M. Laboubene, sénateur de Lot-et-Garonne, maire d'Agen.

### L'archevêque orthodoxe de Riga est orthodoxe

Riga, 12 octobre. L'archevêque orthodoxe de Lettonie, a été trouvé assassiné, dans sa résidence.

### LE RAYON QUI TUE

Des experts arrêtent des rayons de lumière capable de provoquer chez tout être vivant un état de catatolie temporaire.

### Les sanctions de M. Sarraut

La mise à pied du directeur de la Sûreté nationale et du préfet des Pyrénées-Orientales, qui avait été nommé ministre de la Justice, a été décidée par le président du Conseil, M. Doumergue.

## Dans un village de la Somme un horrible drame fait sept victimes

UN PREMIER TUE SA FEMME EGUEUSE SES ENFANTS, MET LE FEU A SA MAISON ET SE PEND. — Aubeville, 12 octobre. Une crime épouvantable a été commis ce matin dans la petite commune de Cambrai, près d'Aubeville.

### Impressions d'audience

Paris, 12 octobre. Sur son banc, sur son banc, devant le Tribunal, devant les hommes, la réponse du juré... Le procès de l'attentat de Marseille a commencé hier matin à 9 heures.

### Le succès des partis d'ordre

Le scrutin de ballottage des élections cantonales va avoir lieu dans quelques jours.

### Le second tour des élections

Le scrutin de ballottage des élections cantonales va avoir lieu dans quelques jours.

### L'audience

Le procès de l'attentat de Marseille a commencé hier matin à 9 heures.

### Le Congrès Eucharistique de Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 12 octobre. Hier, à Palermo, a eu lieu le Congrès Eucharistique de Buenos-Ayres.

### La partie civile

Le Tribunal a rendu son verdict dans l'affaire de l'attentat de Marseille.

Yesseur de mathématiques, les pauvres ! Elle, ce sont des fugues qui commencent, des mensonges, un vol de livres à l'égalité d'un libraire. C'est la maladie de Violette.

M<sup>r</sup> Boitel va discuter l'accusation d'inceste. Violette : analyses du sang positives. Elle déclare avoir eu des relations pendant des années avec son père. Analyses du sang du père, du liquide céphalo-rachidien : toutes négatives.

— N'insistons pas.

Et M<sup>r</sup> Boitel de suivre l'accusée dans ses versions successives et gravement divergentes.

Il ajoute enfin :

Mme Nozières est venue ce matin, vivante statue du désespoir. Elle m'a dit : « Vous direz à Violette que je lui pardonne. Que je lui pardonne parce qu'elle est ma fille. Que je lui pardonne même son mensonge. » Messieurs les jurés, vous entendrez cet appel de la mère. Vous ne serez pas impitoyables.

La partie civile se désiste aussitôt de son pourvoi.

#### LE REQUISITOIRE

Avec l'avocat général Gaudel, le ton change aussitôt.

Le crime commis par Violette Nozières écarte du cœur et de la pensée la moindre indulgence contre cette criminelle qui assassina son père avant de le couvrir de calomnies.

M. Gaudel ajoute :

Après avoir parcouru avec vous le cycle sanglant de cette tragédie, je vous demanderai dans la sérénité de vos consciences averties de prononcer contre elle la peine capitale.

De Violette, il trace un portrait sévère. Elle vit dans la paresse, dans la débauche, au milieu de ces jeunes gens dont nous avons vu hier de sinistres échantillons. La paresse la mène à la débauche, la débauche la pousse au crime. Elle a besoin d'argent.

L'avocat général Gaudel poursuit :

— Elle a connu surtout deux hommes : le barbon généreux M. Emile et le gigolo Jean Dablin. M. Emile ? un mythe sans doute ? Mais Jean Dablin une triste réalité. Vous l'avez vu. Il n'a pas eu vers cette malheureuse qui a eu le malheur de le connaître un seul regard de pitié. Quelle tristesse qu'une partie de notre jeunesse ait pu avoir de tels sentiments.

Violette Nozières, le visage dans son mouchoir, les mains agitées d'un tremblement, sanglote doucement par petites secousses qui agitent un buste affaissé.

— Je dois demander la peine de mort contre cette femme, contre une enfant, conclut l'avocat général Gaudel. Mais où sont donc les circonstances atténuantes ? Le crime ? Le plus abominable. La criminelle, elle est voleuse, elle est menteuse, elle est perverse, elle est fautive. Ce crime particulièrement odieux appelle un châtiement sans pitié.

L'audience est suspendue après le réquisitoire. Violette Nozières découvre un visage noyé de larmes. Dans le couloir on entend ses cris annonciateurs d'une crise de nerfs : Je ne veux pas de la peine de mort... clame l'accusée.

#### UN TEMOIGNAGE A RETARDEMENT

A la reprise, M<sup>r</sup> de Vésinne-Larrue va prendre la parole, mais on entend à simple titre de renseignements un témoin inopiné, un étudiant, M. Ronfiard. Et c'est sous un coup de théâtre.

— J'ai reçu des confidences de Violette Nozières ; elle m'a dit que la vie était insupportable à la maison ; elle m'a dit aussi que son père couchait avec elle (sic). Elle l'a dit à tout le monde au quartier latin.

L'avocat général. — Vous pouvez parler plus tôt.

Le témoin, véhément. — Je pensais que d'autres parleraient, car ils savaient et ils se sont tus.

M. l'avocat général Gaudel. — Je trouve étrange et ce retard et le ton.

Le témoin. — Monsieur l'avocat général, je n'accepte pas ces insinuations. Je suis citoyen français, je dépose sous la foi du serment, je n'accepte pas qu'on m'injure.

L'avocat général. — Je n'ai jamais injurié le témoin, mais je maintiens qu'en ne parlant pas plus tôt ce témoin n'a pas fait tout son devoir. Et son ton mélodramatique ne change rien à mon accusation. Il était connu depuis mercredi, pourquoi n'a-t-il été cité qu'après le réquisitoire ?

La salle manifeste, dans les deux sens. Le témoin, fils du consul de France à Varsovie, tient tête avec un cran un peu hargneux.

Le bâtonnier de Saint-Auban rend hommage à la conscience de l'avocat général Gaudel et à sa modération.

#### LA DEFENSE

Les premières paroles de M<sup>r</sup> de Vésinne-Larrue indiquent tout de suite que la défense va plaider l'inceste. Le crime de cette petite fille c'est une fin ; c'est le drame d'une adolescente troublée.

M<sup>r</sup> de Vésinne-Larrue a conclu à une responsabilité atténuée de sa cliente.

#### M<sup>r</sup> VINCEY

M<sup>r</sup> Vincey, avocat, commis d'office, au dernier moment, ajoute quelques paroles émus :

— Souffrez un instant que je sois le treizième juré. J'ai éprouvé, comme tous, un trouble immense. J'ai connu aussi la pitié. Ici qu'y a-t-il ? Deux drames. Une femme qui a tué, puis, un mystère qui demeure. Je ne crois pas, pour mon compte, que Violette Nozières sache maintenant même pourquoi elle a tué.

« En mars, sans doute, Violette a voulu mourir avec ses parents. En août, je ne sais plus. Comme nous ne savons rien, comment juger impitoyablement ?

« On a dévoyé Violette Nozières. Elle n'a pas reçu, dans sa famille, l'éducation qu'elle devait recevoir. Elle a été lancée dans la vie comme une désaxée. Le doute plane sur le père. Cette malheureuse enfant attire plus que de la haine, de la stupeur et de l'anxiété.

« Un monstre ? Violette est digne d'un peu de pitié tout de même. Et puis, comme elle est jeune ! Une criminelle de 18 ans, une enfant pitoyable. »

M<sup>r</sup> Vincey demande, pour elle, une peine point trop sévère.

#### LE BATONNIER DE SAINT-AUBAN

Le bâtonnier de Saint-Auban ajoute quelques mots :

— Festins que la défense a été assurée, dit-il. Violette Nozières est une enfant. Quelquefois, les enfants peuvent tuer les pères. Les pères ne tuent jamais les enfants. »

Lorsque le bâtonnier de Saint-Auban a terminé, le président Peyre pose, à Violette Nozières, la question additionnelle :

— Avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

Elle secoua la tête sans répondre, puis ajouta :

— Je demande pardon.

On apprend que la partie civile, la mère, se désiste de son instance.

#### LES JURÉS DELIBERENT

Huit questions sont posées aux jurés qui entrent en délibération.

A 7 heures du soir, les jurés qui ont déjà fait monter le président Peyre, demandent à parler à toute la cour.

Le président, l'avocat général, les trois défenseurs se rendent dans la salle des délibérations. Ils n'y restent que quelques minutes.

A 19 heures 10, les jurés reviennent et l'on reprend aussitôt l'audience.

L'affluence est plus grande que jamais.

#### LE VERDIOT EST AFFIRMATIF

Le jury répond oui à toutes les questions.

Il est muet sur les circonstances atténuantes.

On attend dans un silence angoissé, mais le chef du jury reste assis. Il n'y a donc pas de circonstances atténuantes.

Les gardes font entrer l'accusée.

Comme d'habitude, on lui donne lecture de la réponse du jury.

Violette n'a plus de chapeau ; elle a relevé le col de sa fourrure et cependant la chaleur, dans la salle, est suffocante.

Tout d'un coup, on voit ses lèvres murmurer quelque chose et l'on entend à peine ces mots :

— Je remercie ma mère de m'avoir pardonné...

Les jurés vont avec la Cour pour les formalités de la délibération sur l'application de la peine.

#### LA PARRICIDE

##### EST CONDAMNEE A MORT

Les gardes ont fait sortir Violette.

A 19 heures 15, l'audience est reprise pour la lecture de l'arrêt et des articles du Code.

Les gardes ont fait entrer l'accusée de nouveau.

— Violette Nozières, déclare le président Peyre, en s'adressant à l'accusée, vous êtes condamnée à mort.

« Vous avez trois jours pour vous pourvoir en Cassation.

« La Cour ordonne, en outre, poursuit le président, que la condamnée sera conduite en chemise, pieds nus, la tête couverte d'un voile, pour être exécutée. »

A ce moment, Violette Nozières a compris qu'elle était condamnée et qu'elle devait être exécutée.

#### VIOLETTE EST PRISE

##### D'UNE CRISE DE FUREUR

Paris, 12 octobre.

Au moment où les gardes vont emmener Violette, son avocat veut lui faire signer son pourvoi en Cassation. Alors, prise d'une crise de fureur, elle crie : « Laissez-moi ! Laissez-moi ! C'est honteux ! F... moi la paix ! J'ai dit la vérité ! Vous n'êtes pas pitoyables ! »

Elle glapit encore, démentie, les cheveux éparés : « Ma mère m'a pardonné. Cela me suffit. Je veux voir ma mère, je mandis mon père. »

Elle lance tous les mots que la colère et le désespoir peuvent inspirer à une femme qui n'a plus rien à attendre des hommes.

#### LES GARDES L'EMPORTENT

Les gardes l'ont enfin saisie par les bras, les jambes, le corps et la transportent ainsi dans le couloir de la soufrière.

Brusquement, Violette pousse un dernier cri : « Mon sac ! Qu'on me donne mon sac ! ». Il paraît que son sac était tombé dans la bagarre.

Les deux défenses, dans le brouhaha, courent derrière les jurés pour leur faire signer un recours en grâce. Plusieurs, qui ont pu être rejoints, ont donné leur signature.

#### ELLE SIGNE SON POURVOI

##### EN CASSATION

A 19 heures 30, on apprend que Violette, revenant sur sa décision, a signé son pourvoi en Cassation.

L'audience est levée depuis un instant déjà. Le public n'en finit plus de s'écouler lentement. Tous les assistants ont été frappés du changement d'attitude de Violette Nozières, affaissée, gémissante, geignant avant le verdict, et aussitôt qu'elle apprend sa condamnation à mort, dressée comme une furie hurlante.

## BACCALAUREAT

#### UNIVERSITE DE POITIERS

Limoges (2<sup>e</sup> série). — Philosophie. Définitivement admis ; Barrage Guy, mention assez bien.

#### UNIVERSITE DE TOULOUSE

Sont déclarés admissibles aux épreuves orales, les candidats ayant composé (série A). Cahors : Mercadier.

Rodez : Devoret, Jouila, Layral, Marty, Ramadier, Rivière de Turenne.

(Série A'). Rodez : Mlle Bonnaffe, Ferrand.

Cahors : Mlle Cambon, Veissières, Vinet.

## Mort de lord Cushendun

Londres, 12 octobre.

On annonce la mort, survenue ce matin, à l'âge de 73 ans, de lord Cushendun, inégalement connu sous le nom de sir Ronald Mac Mell, chancelier du duché de Lancastre.

Bien connu pour ses sentiments britanniques, le défunt avait pris en 1923 la direction du Foreign Office, en l'absence de son chef, sir Austen Chamberlain. Il avait été, l'année suivante, le principal représentant britannique à la S. D. N.

## Le 10<sup>e</sup> anniversaire de la mort d'Anatole France commémoré à Tours

Tours, 12 octobre.

Cet après-midi, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la mort d'Anatole France, une émouvante cérémonie a eu lieu à la Béchellerie, propriété de l'écrivain.

Une plaque apposée sur la façade du bâtiment a été inaugurée. Elle est ainsi conçue : « Anatole France vécut ici les dix dernières années de sa vie et y mourut le 12 octobre 1924. »

LI

[SUITE]

Sac déjà avoir fermé collection - grand avec re, 12 Pul En doute chez enfant A 1 mais s les re Ve ne p qui teau sion, me, 1 son f le m autre trou sang ce. Le fe à L'U

Con tout d fillette re alo Elle d'Abb présen son ét

Le :

[SUITE]

• Pi Hauté du F plateau à de l'enten nuanc anti-o amou même 16 bis tous c re ch écono pouva bien l le a chise. Mureur impos Lénine Franc malhe et au partion les c Ordre volé finitif valles ce qu Franç veron fin. » Bons Puiss eux vive,

B

Sur dans l effroy d'une ans, d dans t de gra reméd dans i routiè en pri l'engre thoraux vert.

Dr

Hier, geau d pèrrips nomm était e Bourd feuse t Les t un hô receva Loiret d'esser ci n'av Les t et son pour l se son de rev l'hôpiti suspér blessé de mo

Mich

Depri est da soigné maint malad état g

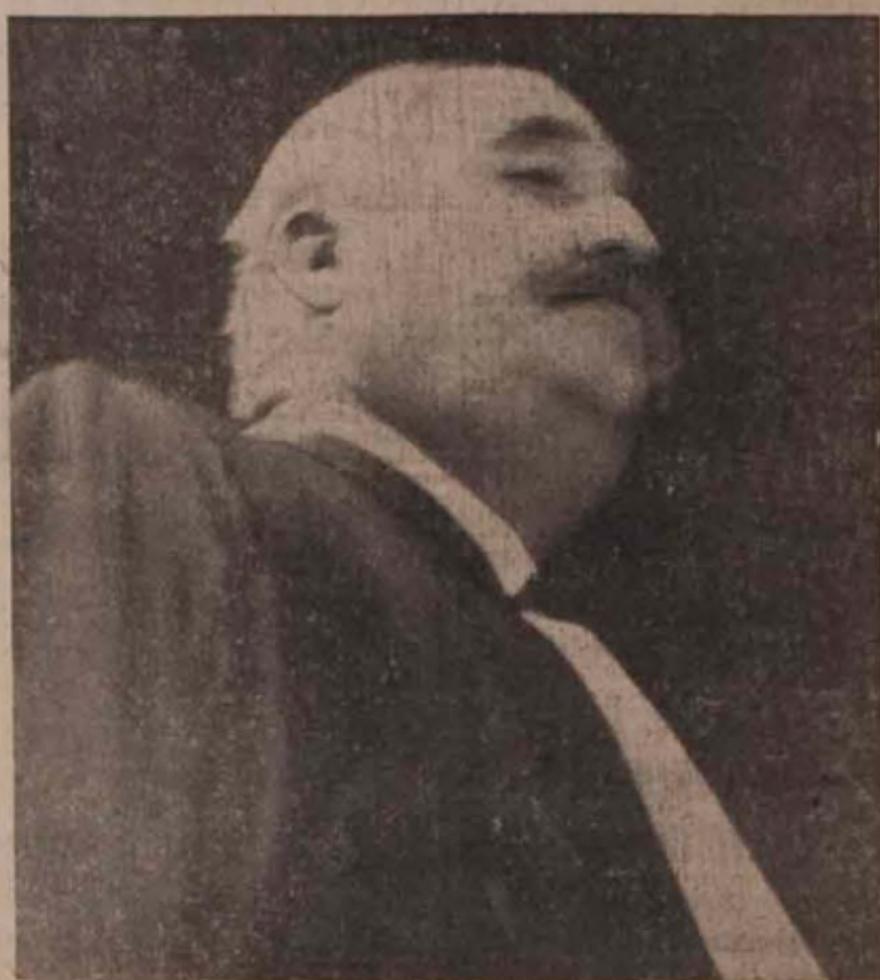
BUL

orn

REC TRAL ciel r brouillie, n

# VIOLETTE NOZIÈRES CONDAMNÉE A MORT

« Je ne veux pas!... D'ailleurs, je me tuerai... »  
déclare la criminelle après le verdict



L'avocat général GAUDEL, au cours de son réquisitoire.  
(Photo Franco-Pressa)

Paris 12. — Violette Nozières reste prostrée sur son banc, les paupières lourdes sont baissées. De temps à autre, à une question du président, elles se soulèvent et glissent un regard rapide vers le jury, mais aussitôt, elles se replient sur elles-mêmes et demeurent en quelque sorte immobiles. Se rend-elle compte de l'importance de la partie qui se joue aujourd'hui ? Il ne le semble pas. On dirait même qu'elle n'entend pas ou n'écoute pas les dépositions.

### Les témoins de la défense

Aussitôt que l'audience est ouverte, les témoins cités par la défense se succèdent à la barre. C'est d'abord M. Lassara, vingt-et un ans, étudiant en scien-

ces, camarade de Pierre Camus, ce Pierre Camus, à qui ce dernier aurait parlé des confidences soi-disant faites par Violette, sur ses relations avec son père.

M. de Riarcardelli, monteur en chauffage, lui succède à la barre. Il fut un des premiers amis de Violette.

Le président. — Avez-vous eu des projets matrimoniaux ?

Le témoin. — Non, rien.

Le président. — Et, elle ?

Le témoin. — Encore moins.

Diverses institutrices qui ont eu Violette comme élève, viennent ensuite témoigner, mais ce sont des femmes assez timides qui subissent le prestige de la Cour. Il ne semble pas, d'autre part, qu'elles aient gardé un souvenir très précis de leur élève.

Tous ces témoignages n'apportent pas un grand secours à la défense. On sent une sorte d'atmosphère hostile. Le public est froid, les jurés silencieux, se contentent de regarder fixement l'accusée.

L'une des institutrices se rappelle, par exemple, simplement avoir dit à son élève : « Ce n'est pas la peine d'être si fière d'avoir été reçue à l'école Sophie Germain. Vous n'y resterez pas »

Une autre institutrice estime que c'était une enfant gâtée à qui sa mère avait eu tort de donner toujours raison.

### Mme Nozières demande pitié pour sa fille par l'intermédiaire de M<sup>r</sup> Boitel

M<sup>r</sup> Boitel, avocat de la partie civile, prend ensuite la parole pour défendre la mémoire de M. Nozières.

Avec sobriété, sans éclat inutile, il démontre l'inanité des accusations portées par Violette contre son père. Il s'attache ensuite à prouver que Violette n'a pu agir sans l'existence d'un complice et signale, à ce sujet, toutes les lacunes de l'instruction. Mais, à ce moment, M<sup>r</sup> Boitel change de ton, il se souvient qu'il porte une robe noire, et il ajoute : « Mme Nozières est venue me trouver ce matin, dans mon cabinet, statue vivante du désespoir et du deuil. »

SAINT-MARTIN.

(La suite en deuxième page)

## SE AU BERCEAU



photographiée dans son berceau, don de la  
(Photo Keystone)

### EN ESPAGNE

## Les rebelles abandonnent l'un après l'autre les villages qu'ils détenaient

### Dix-sept accusés condamnés à la réclusion perpétuelle

Barcelone, 12. — Cet après-midi ont eu lieu à bord du bateau « Uruguay » les débats du Conseil de guerre chargé de se prononcer contre dix-sept civils accusés d'avoir attaqué dimanche dernier la garde civile, dans les environs de Barcelone, près de la montagne dit « Tidi-daco ».

Les dix-sept accusés ont été condamnés à la peine de réclusion perpétuelle.

### La situation s'améliore

D'autre part, le village d'Erandio qui était aux mains des rebelles, a été repris par les forces gouvernementales. Celles-ci se composent d'infanterie et de cavalerie. Des barricades que les rebelles ont dû abandonner, étaient dressées dans les rues du village. Le juge de paix et le maire d'Erandio, qui avaient été pris comme otages par les révolutionnaires, ont été libérés par les troupes.

Dans la province de Bilbao, la situation s'améliore. Bilbao est ravitaillé, excepté en charbon. Six journaux ont déjà paru. Cependant on signale encore des incidents ; quelques groupes de révoltés ont attaqué les établissements de denrées alimentaires. Les gardes d'assaut ont chargé énergiquement pour rétablir l'ordre.  
(La suite en deuxième page)



En haut : M<sup>r</sup> de YESINNE-LARUE, avocat de la partie civile. — En bas : M<sup>r</sup> BOITEL, avocat de la partie civile.  
(Ph. Meurisse et Franco-Pressa)

GRAND ÉCHO DU NORD DE LA FRANCE

25 cent.

25 cent.

SAMEDI 13 OCTOBRE 1934 BUREAU: LILLE, 1, Grande Place, 8... PARIS: Boulevard des Capucines, 101

APRES LES TRAGIQUES EVENEMENTS DU 9 OCTOBRE

On découvre l'origine de la cagoulage

Le Yougoslave Zvonimir, alias Novak, l'un des bandits arrêtés à Thonon, a livré le secret

Il se rendit à Paris avec quatre autres terroristes: L'un de ceux-ci disparut; deux autres — Kelenen et Nalis — partirent pour Marseille, cependant que lui-même et Benes attendaient des ordres dans la capitale.

Les funérailles de M. Barthou ont lieu aujourd'hui

Le Roi Pierre II et sa mère sont arrivés à Lioubliana

Paris, 12. — Une foule nombreuse a continué ce matin à aller pèleriner dans le salon de l'Histoire du ministère des Affaires étrangères, devant le cadavre qui a été placé le cercueil de M. Louis Barthou.

Le décès a eu d'ailleurs pourvu durant toute la journée. Les incommensurables couronnes n'ont cessé d'affluer au Quai d'Orsay... Le Roi Pierre II et sa mère sont arrivés à Lioubliana.



Les couronnes offertes par les pays étrangers arrivent au ministère des Affaires étrangères.

M. Mussolini fait déposer une couronne sur le cercueil de M. Barthou

Paris, 12. — M. Mussolini a chargé l'ambassadeur d'Italie à Paris de déposer une couronne sur le cercueil de M. Barthou.

Comment, aujourd'hui, se dérouleront les funérailles

Voici les dispositions essentielles prises pour les obsèques nationales du président Louis Barthou, qui auront lieu à Paris aujourd'hui. Le corps sera transporté sur l'Hôtel de Ville et placé sur un catafalque en bordure de l'avenue de la République.

Les révélations de Novak

Après quelques heures de repos bien mérité, M. Pottier, ministre divisionnaire, a repris les interrogatoires des deux complices dénommés certains de l'assassin Kelenen.

Le ministre de Yougoslavie, M. Pottich amène à nouveau ce matin à l'interrogatoire des deux individus en même état d'interdite, ce qui paraît être passible des deux hommes, dont l'un, Novak, a les allures d'un homme de main vigoureux et fort, et dont l'autre, le nommé Zhenek, donne l'impression d'un intellectuel et d'un écrivain.

M. POTTIER, ministre de Yougoslavie au ministère de la Société des Nations, qui a dirigé lui-même l'interrogatoire des complices Benes et Novak, à Avenches. (Ph. N.Y.T.)

Une horrible tragédie près d'Abbeville

Un cultivateur, ivre de rage et de folie, égorge sa femme et ses cinq enfants qu'il terrorisait et maltraitait depuis des mois

L'effroyable carnage accompli, il met le feu à sa ferme et se pend

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Un crime atroce venait hier l'épouvanter dans la paisible commune de Cambrai, située à cinq kilomètres d'Abbeville. Vendredi matin, à 9 heures et demi, un cultivateur exploitait une terre importante dans cette commune à massacré toute sa famille, c'est-à-dire sa femme et ses cinq enfants.

Réfléchissez!

Le premier tour de scrutin des élections cantonales a marqué très nettement un retour à la clarté.

Enfin! Mais à cette époque, socialistes et communistes se traitent réciproquement de fautes, d'imposteurs et de voleurs.

Mais il ne faut pas s'étonner quand le grand peuple qui se sent réveillés prend des précautions contre le faucon.

LES SPORTS

La suite des gagnants du Pigeon Voyageur

UNE PRINCESSE AU BERCEAU

Le mariage de la princesse Marie-Pia photographié dans son berceau, dans la ville de Naples.

EN ESPAGNE

Les rebelles abandonnent l'un après l'autre les villages qu'ils détenaient

Dix-sept accusés condamnés à la réclusion perpétuelle

La situation s'améliore

Mort de M. Labouërie, sénateur du Lot-et-Garonne

Paris, 12. — On annonce la mort, dans une maison de santé parisienne, de M. Labouërie, sénateur, conseiller général du Lot-et-Garonne, maire d'AGEN.

AUX ASSISES DE LA SEINE

VIOLETTE NOZIERES CONDAMNÉE A MORT

«Je ne veux pas... D'ailleurs, je me tuerai...» déclare la criminelle après le verdict



L'innocent général GAUDEL, au cours de son interrogatoire. (Photo France-Press)

Paris, 12. — Violette Nozières reste prisonnière sur son banc, les paupières lourdes sous le bandeau. De temps en temps, elle se lève et dit quelques mots à la suite d'une question du président.

Les témoins de la défense. Aussint que l'audience est ouverte, les témoins cités par la défense se présentent à la barre.

Une autre institution est née qui est née avant même l'ouverture l'année. Tous ces témoignages nouveaux par un grand nombre de témoins. Ce sont des sortes d'Alphonse Baudin. Le public est tout à fait intéressé, car exemple, l'impléant d'un rôle à son frère, d'avoir été reçu à l'hôtel St-Nicolas, vous n'y croyez pas?

Mme Nozières demande pitié pour sa fille par l'intermédiaire de M. Baitel

M. Baitel, avocat de la partie civile, vient de demander à son père d'être défendu par M. Nozières.

«Ma fille est destinée à mourir...»

# La condamnation à mort de Violette Nozières

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Elle ma confié : « Dites à Violette que je lui pardonne tout, que je lui pardonne même son odieux mensonge. » Mme Nozières n'oublie pas qu'elle est mère, et elle vous supplie en son nom de ne pas être impitoyable. La partie civile se désiste de son intervention.

## L'avocat général Gaudel requiert la peine capitale

C'est maintenant l'avocat général Gaudel. Grand, imposant, le masque puisant, il prend la parole avec l'autorité qu'on lui connaît. Il s'excuse d'être souffrant, mais il n'y paraît pas et, dès le début, il prend position avec netteté : — Le crime commis par Violette Nozières est de ceux qui excluent la moindre indulgence. Je vous demanderais à vous, Messieurs les Jurés qui êtes comme moi représentants de la société, de prononcer la peine capitale contre cette misérable fille qui a déversé sur son père, tué par elle, un flot immonde de calomnies issues de sa perverse imagination.

L'avocat général Gaudel retrace ensuite un portrait sévère de la criminelle. Il n'est guère plus tendre pour M. Emile et dit tout son mépris pour les ignobles gigolos que nous avons vu défilé à la barre, hier, offrant un assez triste exemple d'humanité.

L'avocat général doit regretter de ne pouvoir requérir contre cette pègre avec la même sévérité que contre Violette. Il l'a dépeinte pourrie d'orgueil, ivre de mensonges, de cruauté savante et il s'attache à démontrer que l'accusée a prémédité les deux tentatives d'empoisonnement.

Jamais, s'écrie l'avocat-général Gaudel, jamais, dans ma carrière d'accusateur, je n'ai frémi d'une pareille émotion.

Violette Nozières, à qui la péroraison de M. Boitel avait arraché des sanglots, se dissimule maintenant le visage derrière son mouchoir. Pleure-t-elle ? On ne sait. La main qui tient le mouchoir est agitée d'un léger tremblement.

L'émotion est grande dans la salle, car le réquisitoire de l'avocat général a fait une profonde impression.

## « Remplissez votre devoir jusqu'au bout »

L'avocat général Gaudel s'attache ensuite à démontrer le peu de crédit qu'il faut accorder aux odieuses accusations de Violette contre son père. Il ne croit guère à l'existence d'un complice. Il ne trouve enfin dans le dossier aucune circonstance atténuante et il conclut dans un silence quasi religieux :

— J'ai cherché pendant des heures à éviter le devoir qui m'incombe. Rien ne m'a permis dans le dossier, de trouver une excuse. Aussi, c'est la peine de mort que d'un cœur ferme je vous demande de prononcer.

« Peut-être, estimerez-vous que ce châtement n'est pas fait pour une femme — que dis-je, pour une enfant —, mais j'ai le droit de constater que depuis cinquante ans et plus, les femmes condamnées à mort ne sont plus exécutées. Remplissez votre devoir jusqu'au bout, comme j'ai rempli le mien. »

## Une suspension d'audience

Tous les regards se portent sur Violette Nozières que les gardes emportent évanouie. Conduite dans la salle des détenus, Violette Nozières a une violente crise nerveuse. Elle échappe un instant à la vigilance de ses gardes et, se jetant contre un mur, elle s'écrie dans un accès de désespoir :

— Ils ne me tueront pas, c'est moi qui me tuerai.

Enfin, revenu à elle, apaisée, on la ramène dans le box et l'audience est reprise.

## Incidents autour d'un témoin tardif

A ce moment, M. de Vesinne-Larue demande à la Cour d'entendre un témoin de la dernière heure.

M. Paul Bonfiliard, 21 ans, étudiant en droit, s'avance à la barre, timide et gauche et affirme d'abord : « Qu'il n'était ni l'amant, ni l'ami de Violette Nozières. »

Cependant, il l'avait rencontrée boulevard Saint-Michel et elle lui avait fait des confidences sur la maladie dont elle souffrait ; enfin, elle lui avait confié : « Que la vie était devenue insupportable à la maison. »

— Toutes les jeunes filles du quartier Latin disent cela, ajoute le témoin, dont la voix tremble, mais cette fois, Violette Nozières ayant formulé les accusations que l'on sait, j'ai eu la conviction que cette fille disait vrai.

— Depuis quatre ans, tout le monde le sait au quartier Latin. Je croyais que d'autres le diraient à l'instruction. Ils en savent plus que moi, mais il n'ont pas le courage de parler. »

L'avocat général Gaudel réplique verbalement au témoin, qui aurait dû lui, avoir le courage de parler plus tôt.

## La plaidoirie de M. de Vesinne - Larue

M. de Vesinne-Larue prend alors la parole pour défendre la jeune criminelle et plein d'émotion, il supplie les jurés de se montrer pitoyables et humains :

— Je n'ai pas reconnu Violette Nozières dans le portrait que vous en avez tracé, M. l'avocat général, elle n'est pas à la hauteur de votre réquisitoire. Ce n'est pas une criminelle, et je m'étonne que vous ayez eu cette force de réclamer une peine aussi sévère.

M. de Vesinne-Larue s'efforce ensuite à démontrer que sa cliente est une enfant, une petite fille, égarée par une éducation mal dirigée, et dont l'existence a été faussée très tôt par de dangereuses fréquentations.

## ...Et M. Vincey soutient la thèse du trouble mental

Puis, M. R. Vincey, désigné par le bâtonnier de Saint-Hauban, et nouveau venu dans l'affaire, plaide le trouble mental.

— Un trouble atroce, déclare l'avocat, m'envahit moi-même. C'est une frayeur presque sacrée. Par moment c'est une indignation très sincère, à d'autres moments, c'est une attitude de pitié très grande pour cette enfant dont nous n'avons pas réussi à comprendre la nature.

« Maintenant le mystère demeure entier, mais je ne crois pas que Violette Nozières sache encore très bien pourquoi elle a tué. Il y a un mystère MM. les jurés, on ne l'éclaircira jamais. »

M. Vincey, avec une mâle autorité, avec des gestes sobres et une voix vigoureuse, essaie d'expliquer au jury impatiente, ce qu'il juge être le moment capital de l'affaire.

## « Nous ne savons rien »

« Soixante témoins, poursuit M. Vincey, ont défilé à cette barre et nous ne savons rien. »

S'approchant du box de l'accusée, tout près de la jeune fille qui écoute, le visage crispé et l'œil inquiet, il ajoute :

« Je m'attaquerais à ces accusations qui pèsent contre Violette en ce qui concerne son père, M. Nozières, a-t-il voulu oui ou non abuser de sa fille ? Nous n'en savons rien. Je ne l'affirme pas ; je le plains ; je le suppose ; je le redoute ; mais je ne puis dire que cela soit, avec certitude. »

« Vous non plus, M. l'Avocat général, vous non plus MM. les Jurés. »

Les premières rumeurs commencent à courir dans le public. Ce n'est pas encore de l'émotion, mais la passion agite ses esprits.

M. Vincey essaye de démontrer que Violette Nozières n'avait que faire des études secondaires qu'on la forge à continuer :

« Jamais Violette n'avait reçu les conseils élémentaires de morale qu'un en-

fant est en droit d'attendre de sa famille. On l'a envoyée perdre son temps au Quartier latin. Elle a été lancée dans la vie comme une désaxée et peut-être M. Nozières craignait qu'un peu de sévérité n'entraîne les révélations de sa fille. »

Puis le jeune avocat fait à son tour le procès des expertises psychiatriques auxquelles la réalité a donné parfois de troublants démentis.

## « Je réclame pour l'accusée le droit de pleurer sa faute »

M. Vincey : « Accordez à la jeunesse l'espoir. Je demande pour Violette Nozières le droit de vie. Je réclame pour l'accusée le droit de pleurer sa faute et le droit de l'expié. »

Enfin le bâtonnier sortant, M. Emile de Saint-Auban résume les arguments de la défense et demande une fois de plus l'indulgence pour l'enfant monstrueuse.

Enfin Violette Nozières, le visage torturé, effroyablement pâle se lève lentement de son box. Tous les regards de la salle sont sur elle. L'instant est d'une angosse indicible.

## « Je demande pardon ! » s'écrie Violette Nozières

D'une voix à peine perceptible, elle murmure : « Je demande pardon », puis elle retombe le visage enfoui dans ses mains amaigries et d'une blancheur extrême.

Un frisson parcourt l'auditoire, des mouchoirs sortent des sacs à main.

Les bancs du jury se vident en silence, c'est l'instant fatidique de la délibération. Emus, sans voix, les jurés gagnent la petite salle où ils vont répondre aux questions qui décideront du sort de Violette Nozières.

Aux gardes qui veulent la soutenir, la criminelle dit crânement : « Je n'ai pas besoin de vous. Je suis capable de marcher toute seule. »

Puis elle fait demi-tour brusquement, revient à son banc et se baisse :

« Où est mon sac ? dit-elle, j'ai perdu mon sac ! »

## Condamnée à mort

Après une délibération qui dura près d'une heure, le jury a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions, sans les circonstances atténuantes. C'est la peine de mort.

Pâle, défaite, l'accusée est amenée dans son box. Après la lecture de la réponse des jurés, elle se lève et dit d'une voix basse, mais nette :

« Je demande pardon et je remercie ma mère de m'avoir accordé son pardon. »

Le président Peyre donne enfin lecture de l'arrêt qui condamne Violette Nozières « à être exécutée, après avoir été exposée sur l'échafaud en chemise, nus pieds, la tête couverte d'un voile noir pendant qu'un huissier lirait la sentence au peuple. »

Les femmes n'étant pas exécutées, Violette Nozières ne subira pas les prescriptions rigoureuses.

## « C'est honteux !... »

Pendant la lecture de l'arrêt, la criminelle reste calme, impassible même. Elle semble ne pas comprendre.

Alors M. de Vesinne Larue lui demande de signer son pourvoi et c'est une crise de fureur subite, brutale, d'une violence inouïe. Dans ses yeux, dont les paupières étaient restées baissées jusqu'alors, passe un éclair atroce dont il est difficile de perdre le souvenir. Elle se renverse, elle crie d'une voix rauque : « Non, non, laissez-moi, je ne veux pas, d'ailleurs je me tuerai, c'est honteux, vous n'êtes pas pitoyables. »

Les gardes tentent de la maîtriser pendant que M. de Vesinne Larue s'efforce de la calmer, mais les convulsions redoublent et ils sont obligés de la sortir, tandis qu'elle continue de hurler avec fureur : « J'ai dit la vérité sur mon père, je n'en démentirai pas. »

Une émotion intense s'est abattue sur la foule qui assiste muette à cette scène atroce.

S.-M.

## Deux jeunes ingénieurs d'Hellemmes, témoins des événements de Barcelone

Depuis lundi, on était sans nouvelles de deux jeunes ingénieurs appartenant à une grande administration de la région, partis en vacances aux îles Baléares et retenus en Espagne par les événements de la révolution.

Ayant appris qu'ils étaient de retour, nous avons pu approcher l'un d'eux, M. Roger Devulder, qui voulut bien nous conter son voyage.

Ayant entendu vanter les beautés des îles Baléares, M. Devulder et son camarade, M. P... avaient décidé de s'y rendre pendant la période de vacances.

Partis de Lille le 22 septembre, ils devaient être de retour le lundi 8 octobre.

A l'aller tout se passa très bien : voyage merveilleux, temps idéal, nourriture exquise à des prix incroyables, gens affables, tout

ce qu'il faut pour enthousiasmer une jeunesse ivre de liberté et heureuse de voir du nouveau.

## Le retour...

Embarqués tous deux à Palma le 5 octobre, à 21 heures, ils arrivaient le lendemain à 7 heures à Barcelone. Cette ville, si rieuse en temps normal, était sous le coup de la grève générale décrétée le vendredi. Cette situation n'était pas faite pour amuser nos jeunes touristes qui, du qual de débarquement à l'hôtel Suizo où ils étaient descendus, s'en furent pédestrement.

Après s'être restaurés ils sortirent pour faire une promenade en ville. Tout commerce était arrêté — plus de moyens de locomotion.

Rentrés à l'hôtel pour le déjeuner, ils eurent la surprise de trouver le Comité de grève qui depuis le matin était en tournée en vue d'empêcher tout travail.

## La République catalane

Nos jeunes gens virent apparaître, le soir, sur le balcon du palais de la Généralité, Luis Companys et son état-major, pendant qu'une foule enthousiaste affluait sur la place.

Sur le contour du palais et à l'entrée, les mozos de escuadra (gardes catalans) partisans du dictateur, étaient de faction. Après un silence, Luis Companys harangua la foule qui, délirante, répondit par des acclamations !

Puis la République catalane fut décrétée. La foule se dispersa ensuite.

Dès 21 heures, tout semblait rentrer dans le calme, mais à 23 h. 30, les troupes gouvernementales firent leur apparition, mandées on ne sait comment, car les révolutionnaires avaient détruit toutes les lignes téléphoniques.

La police et la garde étant du côté des révolutionnaires, le service d'ordre était assuré dans la rue par des auxiliaires civils qui défendaient les rassemblements et les stationnements, les promeneurs étaient obligés d'avoir les mains levées.

À 23 heures 30, les troupes madrilènes firent leur entrée dans Barcelone. Toute la nuit le canon gronda, les mitrailleuses placées sur tous les points stratégiques firent entendre leur roulement.

La journée du dimanche fut très meur-



M. DEVULDER

# VIOLETTE NOZIÈRE EST CONDAMNÉE A LA PEINE DE MORT



(Photo France Presse.)

Mme Nozière à la barre des témoins.

Paris, 12 octobre. — Au début de cette dernière audience, les jurés expriment le désir de voir l'accusée, trop souvent dissimulée par le rebord du box.

Violette Nozière remonte avec accablement au banc supérieur. Elle cache

la parole, comme avocat de la partie civile.

Dans une plaidoirie toute simple, il montre la vie humble des époux Nozière, le travail régulier du mari. L'affection mutuelle des époux, le dévouement des parents pour leur fille. Puis ce sont des fugues qui commencent, des mensonges, un vol de livres à l'étalage d'un libraire. C'est la maladie de Violette.

Me Boitel discute l'accusation d'inceste. Les analyses du sang de Violette sont positives. Elle déclare avoir eu des relations, pendant des années, avec son père. Or, les analyses du sang du père, du liquide céphalo-rachidien sont toutes négatives.

Et Me Boitel de suivre l'accusée dans ses versions successives et gravement divergentes.

Il montre les accusations de Violette s'amplifiant au fur et à mesure que les charges relevées par l'instruction se faisaient plus formidables contre elle.

Au surplus, Mme Nozière croit à l'existence d'un complice.

Et l'avocat expose tout un réseau de menus faits, signale de petites lacunes de l'instruction, qui, les uns et les autres, peuvent permettre, dit-il, d'évoquer la possibilité d'une complicité.

Il conclut : « Mme Nozière est venue me trouver ce matin. Elle m'a demandé de dire publiquement qu'elle pardonne à sa fille même son odieux mensonge contre son père... Elle vous supplie d'accorder à Violette votre indulgence. Mme Nozière a atteint son objectif : défendre la mémoire de M. Nozière, et vous demander pitié pour sa fille... Elle se désiste donc de sa partie civile. »

Violette sanglote.

## LE REQUISITOIRE

L'avocat général Gaudel, dans un exorde d'une grande force, requiert la peine capitale. « Où sont les circonstances atténuantes ? dit-il. L'accusée a ajouté à son crime la plus effroyable et la plus odieuse calomnie contre sa victime. »

De Violette, il trace un portrait sévère. Elle vit dans la paresse, dans la débauche, au milieu de ces jeunes gens dont nous avons vu hier de si tristes échantillons. La paresse la mène à la débauche, la débauche la pousse au crime. Elle a besoin d'argent.



(Photo France Presse.)

Jean Dabin pendant sa déposition.

le bas de son visage dans son col de fourrure. Elle va rester ainsi prostrée, les yeux baissés, pendant tout le début de l'audience.

On entend les trois derniers témoins, un ancien amoureux de l'accusée, et deux institutrices qui la connurent toute jeune. Puis Me Boitel prend

# La Presse

22 EDITIONS PAR JOUR

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

La publicité est reçue à B. BORDEAUX, aux Bureaux du Journal, 8, rue de Choiseul, et à l'Agence Havas, 54, cours de Chateaubriand. — A PARIS, Agence Havas, 62, rue de Valenciennes et ses succursales.

5<sup>e</sup> EDITION

N° 22.730

SAMEDI

13

OCTOBRE 1934

SAINTE-GENEVIEVE  
GRAND PRIX DE LA PRESSE  
LIVRE P. 10

Lire aujourd'hui  
en sixième page  
LA PAGE DE CINEMA  
en septième page  
Nos Annonces d'Essence

## Quels sont les vrais assassins? Après la démission de M. Albert Sarraut Le front commun et les radicaux

Par Henry de JOUVENEL, ancien ambassadeur de France à Rome

A l'heure où l'édifice républicain semble en train de s'écrouler, il est intéressant de se demander quels sont les vrais assassins de la République. C'est la question que se pose M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, dans son livre "Les vrais assassins".

Le livre est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'histoire de la République, de la révolution de 1871 à la chute de la monarchie. La seconde est consacrée à l'histoire de la République, de la chute de la monarchie à la chute de la République.

M. Albert Sarraut est un homme de lettres, un homme de bien, un homme de cœur. Il a écrit ce livre avec une plume délicate, avec une plume qui ne se laisse pas entraîner par les passions du moment.

### M. P.-E. Flaudin pourrait succéder à M. Barthou et serait lui-même remplacé par M. Pernot. C'est M. Queuille ou M. Lamoureux qui irait à l'Intérieur.



Le général de Gaulle, ministre de l'Intérieur, et M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Le général de Gaulle, ministre de l'Intérieur, et M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Paris, 12 octobre. — La démission de M. Barthou va ouvrir l'ère de la démission. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

### Les anciens collaborateurs de M. Barthou vont se dépouiller mortelle

Paris, 12 octobre. — Les anciens collaborateurs de M. Barthou vont se dépouiller mortelle. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

### Le jeune roi Pierre II et sa mère sont partis pour Belgrade

Paris, 12 octobre. — Le jeune roi Pierre II et sa mère sont partis pour Belgrade. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

### VIOLETTE NOZIÈRE EST CONDAMNÉE A LA PEINE DE MORT

Paris, 12 octobre. — Violette Nozière est condamnée à la peine de mort. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

### EN ESPAGNE

#### D'après le ministre de l'intérieur le mouvement est terminé

Madrid, 12 octobre. — Le ministre de l'intérieur annonce que le mouvement est terminé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### Un faux monnayeur arrêté à Lyon

Lyon, 12 octobre. — Un faux monnayeur a été arrêté à Lyon. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### La région de Port-au-Prince et Trou-Aux-Crochets

Port-au-Prince, 12 octobre. — La région de Port-au-Prince et Trou-Aux-Crochets est calme. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### 30 SOLDATS ALERTES

Paris, 12 octobre. — 30 soldats sont alertes. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### La SAUTE

Paris, 12 octobre. — La SAUTE est terminée. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LES GÉNÉRALIS

Paris, 12 octobre. — Les GÉNÉRALIS sont terminés. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### FAIT LE BOUT DE L'ATTENTE

Paris, 12 octobre. — Fait le bout de l'attente. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LA RÉGION DE PORT-AU-PRINCE ET TROU-AUX-CROCHETS

Port-au-Prince, 12 octobre. — La région de Port-au-Prince et Trou-Aux-Crochets est calme. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### 30 SOLDATS ALERTES

Paris, 12 octobre. — 30 soldats sont alertes. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LA PAIX EUROPÉENNE N'EST PAS COMPROMISE PAR L'HISTAT

Paris, 12 octobre. — La paix européenne n'est pas compromise par l'Histat. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

#### LE DÉPART DU GARDIEN DE LA PAIX CALY

Paris, 12 octobre. — Le départ du gardien de la paix Caly est annoncé. On s'attend à ce que M. Albert Sarraut, ancien ambassadeur de France à Rome, soit nommé ministre de l'Intérieur.

Après l'embarquement du cercueil du roi Alexandre, le prince Marie et le président Albert Laryon quittent le viaduc près de Marseille.

# Le procès de Violette Nozière

L'audience de vendredi

(Suite de la première page.)

Puis c'est une allusion au fameux M Emile, « un mythe » sans doute ; à Jean Dabin, « triste réalité ».

Violette Nozière, le visage dans son mouchoir, les mains agitées d'un tremblement, sanglote doucement, tandis que l'avocat général conclut :

« Je dois demander la peine de mort contre une femme, contre une enfant. Mais où sont donc les circonstances atténuantes ? Le crime ? Le plus abominable. La criminelle ? Elle est voleuse, elle est menteuse, elle est perverse, elle est faussaire. Ce crime, particulièrement odieux, appelle un châtimeur sans pitié. »

L'audience est suspendue.

Violette Nozière découvre un visage noyé de larmes. Dans le couloir, on l'entend crier :

« Je ne veux pas de la peine de mort ! »

## UN INCIDENT VIOLENT

A la reprise, Me de Vesinne-Larrue va prendre la parole, mais on entend à simple titre de renseignement un témoin inopiné, un étudiant, M. Ronflardet. C'est un petit coup de théâtre.

« J'ai reçu des confidences de Violette Nozière, dit le témoin. Elle m'a dit que la vie était insupportable à la maison. Elle m'a dit aussi, que son père couchait avec elle (sic). Elle l'a dit à tout le monde au quartier Latin... »

L'avocat général : « Vous pouviez parler plus tôt. »

Le témoin, véhément : « Je pensais que d'autres parleraient, car ils savaient et ils se sont tus. »

L'avocat général : « Je trouve étrange et ce retard et le ton. »

Le témoin : « Monsieur l'Avocat général, je n'accepte pas ces insinuations. Je suis citoyen français, je dépose sous la foi du serment. Je n'accepte pas qu'on m'injurie. »

L'avocat général : « Je n'ai jamais injurié le témoin, mais je maintiens qu'en ne parlant pas plus tôt, ce témoin n'a pas fait tout son devoir, et son ton mélodramatique ne change rien à mon appréciation. Il était connu depuis mercredi. Pourquoi n'a-t-il été cité qu'après le réquisitoire ? »

La salle manifeste bruyamment.

Le témoin, fils du consul de France à Varsovie, tient tête avec un cran un peu hargneux.

Le bâtonnier de Saint-Auban rend hommage à la conscience de l'avocat

général Gaudel et à sa modération, et l'incident est clos.

## LA DEFENSE

La parole est donnée à la défense, et les premières paroles de Me de Vesinne-Larrue indiquent tout de suite que la défense va plaider l'inceste.

« Le crime de cette petite fille, dit-il, c'est la fin du drame d'une adolescence troublée. »

L'avocat conclut à une responsabilité atténuée de sa cliente.

Me Vincey, avocat commis d'office au dernier moment, ajoute quelques paroles émues :

« Ici, qu'y a-t-il ? Deux drames. Une femme qui a tué, puis un mystère qui demeure. Je ne crois pas, pour mon compte, que Violette Nozière sache maintenant même pourquoi elle a tué. Comme nous ne savons rien, comment juger impitoyablement ? On a dévoyé Violette Nozière. Elle n'a pas reçu dans sa famille l'éducation qu'elle devait recevoir. Elle a été lancée dans la vie comme une désaxée. Le doute plane sur le père. Cette malheureuse enfant attire plus que de la haine, de la stupeur et de l'anxiété. Un monstre ! Violette est digne d'un peu de pitié tout de même, et puis comme elle est jeune ! Une criminelle de dix-huit ans, une enfant pitoyable ! »

Le bâtonnier de Saint-Auban ajoute quelques mots, puis le président Peyre pose à Violette Nozière la question traditionnelle : « Avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ? »

Elle secoue la tête, sans répondre d'abord, puis, ajoute : « Je demande pardon. »

On annonce que la partie civile, la mère, se désiste de son instance.

Huit questions sont posées aux jurés.

1. Violette Nozière a-t-elle tenté de donner la mort à M. Nozière en mars 1933 ?

2. Violette Nozière a-t-elle tenté de donner la mort à Mme Nozière en mars 1933 ?

3. Violette Nozière a-t-elle attenté à la vie de M. Nozière le 22 août 1933 ?

4. Violette Nozière a-t-elle attenté à la vie de Mme Nozière le 22 août 1933 ?

## LE VERDIOT

A 19 heures, c'est-à-dire après une heure de délibération, le jury rend son verdict, qui est une réponse affirmative à toutes les questions. Le verdict est muet sur les circonstances atténuantes. C'est donc la condamnation à mort.

# LA PARRICIDE VIOLETTE NOZIERE devant les Jurés de la Seine

La déposition de M<sup>me</sup> Nozière a donné lieu à une scène déchirante et la malheureuse mère a demandé pitié pour sa fille

## LE VERDICT SERA RENDU AUJOURD'HUI

A l'ouverture de cette seconde audience, Violette Nozière s'est assise, calme. Et c'est, tout de suite, un instant d'émotion poignante.

**LE PRÉSIDENT.** — Nous allons entendre tout d'abord Mme Nozière.

Au banc de la partie civile une femme s'est levée. Elle est en grand deuil. Un voile noir masque toute sa silhouette haute et mince. Elle s'avance lentement, les deux bras tendus vers sa fille qui reste, tout d'abord, impassible.

« Cette lettre du docteur Debon, ma fille ne l'a jamais écrite ».

L'avocat de Violette Nozière questionne ensuite la mère sur la conduite de sa fille et la surveillance dont elle était l'objet.

### Scène poignante

Une question plus particulièrement délicate de M<sup>e</sup> de Vésinne-Larrue provoque des rumeurs dans la salle.

**LE PRÉSIDENT.** — Messieurs les jurés ont compris. N'insistons pas.



Violette NOZIERE répondant à une question du Président.

### La déposition de M<sup>me</sup> Nozière

**LE PRÉSIDENT.** — Madame, avant toute chose, dites-nous, humainement, pourquoi vous, la mère, vous vous portez partie civile.

M<sup>me</sup> NOZIERE. — Pour rechercher le complice et pour la mémoire de mon mari. Mais pas par haine de ma fille. Je n'ai de haine contre personne.

Les sanglots de Violette Nozière éclatent à ce moment. L'accusée se cache dans le box. On ne verra plus son visage.

Mme Nozière fait sa déposition d'une voix hésitante et lente, un peu chantante, comme celle d'une récitant. Récit minutieux, coupé d'hésitations et de soupirs. Des faits connus :

« Le 22 août, mon mari était chez nous. Il jouait à la belotte avec ma fille. Moi j'étais près d'eux que je lisais le journal (sic) et c'est le récit du drame : « Ma fille rentre. Je vais ouvrir. Ma fille me tend la fausse lettre du docteur Deron et les trois paquets.

L'émotion est intense. La mère de Violette récite toute cette lettre-ordonnance et l'on est un peu surpris des termes techniques qui ont été employés, paraît-il, par la jeune parricide seule.

C'est le récit de la découverte des lettres de Jean Dabin, de la scène qui suivit et ce détail qui surprend lui aussi, car il peut éclairer tout le drame :

« Mon mari a dit à Violette qu'il était de son devoir d'honnête homme de prévenir Jean Dabin de la maladie dont notre fille était atteinte ».

Elle ajoute : « Puis nous avons pris la poudre. Je ne puis pas le dire ferme, mais c'est peut-être moi qui ai versé le poison à mon mari ».

Puis, Mme Nozière mime, tragiquement, l'attitude de son mari empoisonné, la tête dans ses mains.

Les jurés approuvent.  
**LE PRÉSIDENT.** — Violette, avez-vous quelque chose à dire.

Violette relève la tête, jette un cri, s'écroule sur le bois du box :



Jean DABIN, l'ami de Violette

« Maman, maman, pardon, oh ; maman ».

Mme Nozière s'est tournée, immobile.



L'accusée au sortir d'un évanouissement.

Le Président, a tue-tête, car Mme Nozière est dure d'oreille, pose quelques questions.

« En mars ? Oui, j'ai été malade, oh très malade. Mme Nozière, toute droite, les mains fines, sobre de geste, le profil joli, un peu pointu, donne quelques précisions :

« Violette m'a fait goûter sa poudre. Je ne pouvais pas me décider à boire ».

Sur question, elle ajoute : Oui, Violette m'a bien dit : « Vous n'avez pas peur que je vous empoisonne » et son père lui a répondu : « Non Violette, je ne crois pas que tu sois tombée si bas que ça » (Sensation).

**L'UN DES JURÉS.** — Vous n'avez pas bu tout le breuvage, Madame.

M<sup>me</sup> NOZIERE. — J'en ai jeté sur la pierre à l'évier. Mon pauvre mari m'a même donné deux morceaux de sucre (Long mouvement).

M<sup>e</sup> de Vésinne-Larrue s'attache plus particulièrement à la tentative de mars. Mme Nozière revient cependant à la journée du drame.

mais les bras tendus. De grosses larmes roulaient sur ses joues :

« Violette, je ne peux pas oublier que tu es mon enfant.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

EN 2<sup>e</sup> PAGE :

LA LISTE DES CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS CANTONALES

EN 7<sup>e</sup> PAGE :

« LE RÉVEIL DU CINÉMA »

# LE RÉVEIL DU JORD

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

FONDATEUR : ED. DELEBALLE, 108 DIRECTEUR : MM. EUG. GUILLAUME

## APRÈS L'HORRIBLE ATTENTAT DE MARSEILLE

# Deux complices présumés de Kelemen sont arrêtés

# M. A. SARRAUT, ministre de l'Intérieur a démissionné

### MM. BERTHOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SURETÉ NATIONALE ET JOUHANNAUD, PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE, ONT ÉTÉ RELÈVÉS DE LEURS FONCTIONS



LE DÉPART DE MARSEILLE DU CORPS DU ROI. EN HAUT : Le corps armé sur le ponton pour être embarqué sur le « Duc Breton ». — AU MILIEU : Le cercueil dans le porton en partance pour la Yougoslavie. — EN BAS : La Reine MARIE et M. LEBRUN quittant le bateau après la cérémonie.



M. BERTHOIN, Directeur du Service National qui est relevé de ses fonctions.

### LA DÉMISSION DE M. A. SARRAUT et les sanctions

Paris, 11. — Le ministre de l'Intérieur communique : M. Doumergue, président du Conseil, a reçu ce soir M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, qui est venu l'entretenir des sanctions qu'il a désiré de prendre à la suite des événements tragiques de Marseille.

A ce communiqué on peut ajouter les précisions suivantes : M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a apporté cet après-midi à M. Gaston Doumergue sa démission. M. Berthoin, directeur général de la sûreté nationale, sera relevé



Le sergent NALIS que l'on croit être un des complices de KELEMEN.

de ses fonctions, ainsi que M. Joughannaud, préfet des Bouches-du-Rhône.

Immédiatement après l'incident, M. Berthoin avait d'ailleurs offert sa démission au ministre de l'Intérieur. Mais M. Albert Sarraut, n'a pas cru devoir l'accepter et a pris lui-même à l'égard de son collaborateur les sanctions que l'on sait. La lettre de démission de M. Albert Sarraut, que le ministre de l'Intérieur a remise à M. Doumergue sera communiquée lundi, à l'issue du Conseil des ministres. C'est à ce moment également que seront connues officiellement les sanctions prises à l'égard des fonctionnaires rendus responsables de l'insuffisance du service de protection.

### Les deux arrestations de Thonon

Paris, 11. — A la suite de déclarations recueillies par la sûreté nationale au sujet de deux individus nommés Benes et Nalis, deux points avaient été retenus : 1° La déclaration d'une boîte d'Armes-Propriété.

2° La carte d'identité portant le numéro 140.472, présentée par Benes.

La Sûreté nationale s'est aussitôt tournée vers les policiers de Thonon, vers 11 h. 30, la police de Fontainebleau signala à la Sûreté nationale qu'un taxi venant de Paris avait arrêté devant la gare de Fontainebleau-Avon. De



M. SARRAUT, Ministre de l'Intérieur qui vient de démissionner.



M. JOUHANNAUD, Préfet des Bouches-du-Rhône qui est relevé de ses fonctions.

ce taxi était descendu un individu étranger. Cet individu est un moment d'observation puis retirant dans la gare. Il prit un billet de deuxième classe Fontainebleau-Evian.

Il se rendit au buffet, où il prit un bock de 0,75 centimes. Et laissa 2 fr. 75 de pourboire. Il quitta la gare et disparaît. Il avait un portefeuille vide.

### Fuite éperdue, coup de revolver

On s'écarta aussitôt, la gendarmerie de Seine-et-Marne et la première brigade mobile. A minuit 30, un individu était interpellé sur le quai de la gare par deux gendarmes. Il montra un passeport au nom de Nalis Sylvester, né le 11 février 1902 à Karlovac, portant le numéro 494.92.90 et 188.759, délivré le 8 juillet 1934, par le consulat général de Tchécoslovaquie à Zagreb. Le passeport portait le timbre d'entrée en France de Valloire, le 28 septembre 1934.

Comme les gendarmes allaient l'appréhender, l'individu les boucla et prit la fuite. Les gendarmes tirent sur lui sans l'atteindre. En prenant la fuite, l'individu laissa tomber un chargeur de revolver Walther W.M. 49 A, cartouches de 7 mm. 65. C'est un individu de 28 à 30 ans, taille 1 m. 75, portant un chapeau à rayures et à petits points blanc, forte. L'individu parut difficilement le français. Il est chauve de soixante ans. Il avait une chemise bleue. Il portait une ceinture à un centimètre au-dessus de l'angle externe de son bras. Il était armé.

## LA PARRICIDE VIOLETTE NOZIERE devant les Jurés de la Seine

La déposition de M<sup>me</sup> Nozière a donné lieu à une scène déchirante et la malheureuse mère a demandé pitié pour sa fille

### LE VERDICT SERA RENDU AUJOURD'HUI

A l'ouverture de cette seconde audience, Violette Nozière s'est assise, calme. Et c'est tout de suite, un instant d'émotion poignante.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons entendre tout d'abord Mme Nozière.

Au banc de la partie civile une femme s'est levée. Elle est en grand deuil. Un voile noir masque toute sa silhouette haute et mince. Elle s'avance lentement, les deux bras tendus vers sa fille qui reste toute à l'avant, impassible.

Cette lettre du docteur Debon, ma fille me la jamaïs écrite.

L'avocat de Violette Nozière questionne ensuite la mère sur le caractère de sa fille et la surveillance dont elle était l'objet.

Scène poignante

Une question plus particulièrement délicate de M<sup>e</sup> de Vainme-Larrie provoque des rumeurs dans la salle.

LE PRÉSIDENT. — Messieurs les jurés ont compris. N'insistons pas.



Violette NOZIERE répondant à une question du Président.

### La déposition de M<sup>me</sup> Nozière

LE PRÉSIDENT. — Madame, avant toute chose, allez-vous, humblement, pourgoi vous la mère, vous vous portez partie civile ?

M<sup>me</sup> NOZIERE. — Pour rechercher le coupable et pour la mémoire de mon mari. Mais pas par haine de ma fille. J'ai de la haine contre personne.

Les sanglots de Violette Nozière éclatent à ce moment. L'émotion se calme dans le box. On ne verra plus son visage.

Mme Nozière fait sa déposition d'une voix hésitante et lente. Un peu chancelante comme celle d'une écailleuse. Quelques minutes, coupe d'habitudes et de souvenirs. Elle s'écroule.

Le 22 août, mon mari était chez moi. Il jouait à la belote avec ma fille. Moi, j'étais près d'eux que je lisais le Journal (sic) et c'est le récit du drame.

M<sup>me</sup> Nozière, je vais ouvrir. Ma fille me tend la fausse lettre du docteur Debon et les trois paquets.

L'émotion, est intense. La mère de Violette récite toute cette lettre-ordonnance et l'on est un peu surpris des termes techniques qui ont été employés, parodiés, par la jeune parricide venue.

C'est le récit de la découverte des lettres de Jean Dahin, de la scène qui suivit et ce détail qui surprend lui aussi, car il peut éclairer tout le drame.

« Mon mari a dit à Violette qu'il était de son devoir d'honorer la femme de son frère Jean Dahin de la maladie dont notre fille était atteinte ».

Elle ajoute : « Puis nous avons pris la poudre. Je ne puis pas le dire parce que c'est peut-être moi qui ai versé le poison à mon mari ».

Puis, Mme Nozière minimise, tragiquement, l'attitude de son mari empoisonné, la tête dans ses mains.



Jean DAHIN, l'ami de Violette

« Maman, maman, pardon, oh ! pardon ! »

Mme Nozière s'est tournée, immobile.



L'annonce au sortir d'un étonnement.

« Le Président a-t-on été, car Mme Nozière est dure d'oreille, pose quelques questions. »

« En mars ? Oui, j'ai été malade, où j'étais malade. Mme Nozière nous dit les mains fines, sobres de geste, le profil, un peu pointu, comme quelques précédents. »

« Violette m'a fait goûter sa poudre, je ne pouvais pas me décider à boire. »

« Sur question, elle ajoute : Oui, Violette m'a bien dit : « Vous n'avez pas peur que je vous empoisonne ? » et elle m'a répondu : « Non, Violette, je ne crois pas que je sois tombée si bas que ça. » (Genération) »

L'UN DES JURÉS. — Vous n'avez pas vu tout le drame, Madame.

M<sup>me</sup> NOZIERE. — J'en ai jeté sur la pierre à l'évier. Mon pauvre mari m'a même donné deux morceaux de sucre (un mouvement).

M<sup>e</sup> de Vainme-Larrie s'attaque plus particulièrement à la tentative de mari parricide. Elle revient cependant à la partie du drame.

mais les bras tendus. De grosses larmes coulent sur ses joues.

« Violette, je ne puis pas oublier que tu es mon enfant. »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

EN 2<sup>e</sup> PAGE : LA LISTE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS CANTONALES

EN 7<sup>e</sup> PAGE : « LE RÉVEIL DU CINÉMA »

# LE PROCÈS NOZIÈRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Mais ce que tu as dit sur ton pauvre malheureux papa est faux et abominable. Dis que ce n'est pas vrai. Mais je ne peux oublier que tu es mon enfant... »

L'accusée continue à gémir, sans beaucoup de larmes, mais avec de grands éclats : « Maman ! maman ! ».

On entraîne Mme Nozière qui paraît vouloir se diriger vers sa fille.

La mère à son tour élève la voix : « Pitié pour mon enfant ! Oh ! pitié pour ma fille ! »

Comme on emmène la mère, elle entend les cris de sa fille et y fait écho en demandant pitié pour elle. Un médecin fait respirer à Violette Nozière un peu d'éther.

## Les constatations des experts

Le docteur Paul est déjà à la barre pour faire connaître les constatations qu'il fit et dont les résultats ne sont pas inédits. Puis ce seront les experts techniques.

M. Khon Abrest, qui a fait l'analyse des viscères de M. Nozière, a retrouvé du somnifère en quantité suffisante pour expliquer la mort.

Le professeur Claude, psychiatre, n'a point trouvé chez l'accusée de tares nerveuses ou mentales : elle a su ce qu'elle faisait, incontestablement.

Le brigadier-chef Gripois indique que M. Emile, qu'il a recherché, est un mythe : les subsides venaient d'amis de passage.

Violette Nozière proteste.

## Les camarades de Violette

On entend les camarades de Violette Nozière.

D'abord, M. Legrand, appelé Willy, qui semble surtout soucieux de ne compromettre personne. Violette Nozière avait promis de rembourser 350 francs prêtés par lui à Jean Dabin.

Un autre camarade, Bernard Piébaud, qui présenta Jean Dabin à Violette Nozière, ne reconnaît pas que Dabin fouillait dans le sac de l'accusée.

L'avocat général lui fait remarquer qu'il a dit le contraire à l'instruction et renonce à questionner des « gens pareils ».

## Jean Dabin à la barre

Et voici Jean Dabin, un grand soldat en costume kaki, maigre, aux cheveux blonds. Il répond très nettement aux questions du président, reconnaît notamment que l'accusée lui donnait de 50 à 100 francs par jour et lui avait offert un crédit de six à sept mille francs pour la voiture. Bernard devait toucher une commission du garagiste et Dabin majorer le prix.

Le président. — Dabin, je n'ai pas à vous juger, mais je dois vous dire que vous avez fait preuve d'une inconscience et d'une amoralité heureusement rare dans le milieu des écoles que vous fréquentiez. Je souhaite que votre service militaire marque le début d'une réhabilitation morale. Vous ne sortez pas beau de cette audience.

M. l'avocat général Gaudel, de quelques phrases mordantes, stigmatise à son tour cette attitude :

« Vous avez trouvé tout naturel que cette enfant vous donnât de l'argent ? Vous ne sentez donc pas dans cette salle ce qu'on pense de vous ? Vous avez vécu aux crochets de cette malheureuse. Elle est coupable. Je vais requérir contre elle. Vous, vous n'êtes pas accusé. Vous ne relevez pas de notre justice. Savez-vous de quoi vous relevez ? Vous relevez du mépris public, et je vous le dis en face. »

Une longue sensation parcourt la salle.

M. Boitel parle de commission :

« Et moi, j'ai une commission à vous faire de la part de Mme Nozière. C'est que si elle a un peu de pitié pour sa fille, elle n'en a pas du tout pour vous. »

M. de Vésinne-Larue a posé quelques questions.

M. Boitel marque un dernier point : « Combien de temps avez-vous gardé la bague du mort ? » (Sensation.)

Le témoin. — J'ignorais qu'elle eût appartenu à M. Nozière.

Jean Dabin peut aller s'asseoir au banc des témoins.

## Autres témoins

Le professeur Sannie, directeur de l'Identité judiciaire, fait un bref résumé de son rapport. Et c'est encore, taillé sur le même physique que Jean Dabin, M. Pierre Camus, étudiant en médecine, qui ne fut heureusement pas mêlé à la vie intéressée des petits camarades de Violette Nozière.

Le témoin. — Dans une crise de cafard, Violette Nozière m'a dit qu'elle était très malheureuse du fait de ses parents : « Mon père oublie parfois que je suis sa fille », me dit-elle. Je pensai que son père la poursuivait de son désir. Elle ne me dit plus rien.

L'avocat général. — M. Camus est le seul qui ait eu une attitude correcte dans cette affaire. Je tiens à le dire.

Un tout petit jeune homme blond se défend énergiquement d'avoir connu de trop près Violette Nozière.

Puis c'est, blonde, élégante, le joli visage un peu gâté par un pansement, l'amie de Violette Nozière, Mlle M. Debize, qui se présente ainsi : « Sténodactylo, anglais, français, allemand. »

C'est avec elle que Violette Nozière, alors que ses parents agonisaient, est allée au bal.

« Elle m'a paru tout à fait normale, très gaie, très contente de partir en vacances. Elle avait acheté dans la journée une robe du soir très décolletée. »

Un « client » de Violette Nozière raconte avec beaucoup de pittoresque comment il la rencontra boulevard de la Madeleine et comment elle lui « posa un lapin ». « Trois ou quatre jours plus tard, je la rencontrai au même endroit. Elle m'a demandé de lui payer une fourrure. Je lui ai donné vingt francs. » (Rires.)

Des témoins défilent rapidement, qui déclarent que M. Nozière était un brave homme, aimant sa fille comme on aime une fille.

Un autre « client », mais qui faisait la sourde oreille, rapporte que Violette lui confia que la mort de son père « arrangerait ses affaires. »

## Aujourd'hui, verdict

Il ne reste plus guère de témoins à entendre.

Aujourd'hui le verdict pourra être rendu. L'audience est levée à 18 heures.

# M<sup>ME</sup> NOZIÈRE IMPLORE LA PITIÉ DES JURÉS POUR SA FILLE

Dès le début de la seconde audience du procès de l'empoisonneuse, la foule est attentive au drame imminent dont elle pressent l'angoissante violence. En effet, à la table de la partie civile, Mme Nozière mère est là, immobile sous ses voiles de deuil, les yeux ravagés de tant de larmes versées depuis l'acte odieux de sa fille et l'infâme accusation qu'elle porta contre son père; elle est là, entre ses conseils, fermée, douloureuse, presque farouche, les yeux obstinément bas, les mains légèrement frissonnantes et qui, seules, trahissent le désordre des pensées qui l'assaillent en ce terrible moment. Violette est amenée par ses gardes; elle sait déjà que sa mère est là, tout près d'elle; elle la cherche du regard, la découvre et, tout de suite, cache son visage derrière la balustrade de son banc.

L'audience est alors reprise. Le conseiller Peyre fait asseoir l'infortunée mère devant la barre des témoins; son conseil, M<sup>r</sup> Bouteil, l'assiste, prêt à intervenir en cas de défaillance.

Le président. — Avant toute chose, madame, dites à MM. les jurés pourquoi vous, la mère de l'accusée, vous vous portez partie civile.

Alors, d'une voix lente, qu'elle cherche visiblement à affermir, Mme Nozière commence sa dramatique déposition.

Le témoin. — Pourquoi je me portais partie civile?... Pour rechercher le complice de ma fille et défendre la mémoire outragée de mon mari.

Plus faiblement encore, elle ajoute :

— Je n'ai de haine contre personne.

Et la malheureuse évoque encore les derniers détails qui préludèrent au crime et qui affirment si fortement la méditation réfléchie de l'orgueilleuse criminelle.

Le témoin. — Le 21 août, au soir, Violette est rentrée à 7 heures; c'est moi qui lui ai ouvert la porte; tout de suite, je me suis inquiétée que Mlle Doron ne fût pas venue avec elle. En réponse, Violette m'a tendu la fameuse lettre du docteur Doron et m'a donné les trois sachets de poudre. J'ai pris connaissance de la lettre...

Et la malheureuse récite presque par cœur le texte de cette fameuse lettre apocryphe, dans laquelle le « docteur Doron » prescrivait aux époux Nozière de prendre la poudre qui devait les prémunir contre le mal.

Sur une question du président, le témoin raconte la scène des cartes signées Jean et Bernard qu'elle avait découvertes, dans la journée, dans la bibliothèque de sa fille.

— Je lui avais dit : « Violette, quand tu connaîtras un jeune homme dont tu ne puisses te séparer, dis-le à ta maman, qui est pour toi plus qu'une amie. »

Et la malheureuse, les bras ouverts, se tourne vers le banc où sa fille sanglote, effondrée, à peine vivante...

— Et son père, ajoute le témoin, après s'être inquiété de la profession de ce jeune homme qu'elle disait aimer et de celle de ses parents, dit à Violette : « Quand ce jeune homme viendra, je lui parlerai, car il est de mon devoir de le prévenir de la maladie dont tu es atteinte. »

Le président. — Qui a disposé les verres ?

— C'est moi; je ne puis affirmer si c'est moi qui ai mis la poudre.

— Au mois de mars, lors de la première tentative contre vous, vous souvenez-vous d'avoir été très malade ?

— Oui, j'ai été très, très malade, je suis



Mme Nozière à la barre des témoins. Près d'elle, M<sup>r</sup> Bouteil, avocat de la partie civile.

restée cinq jours à l'hôpital, où j'avais été transportée évanouie, et je ne repris mes sens qu'après douze heures...

— Le 21 août, lorsque, avec votre mari vous envisagiez le mariage de votre fille avec ce Jean des cartes postales, a-t-il été question d'une dot pour Violette ?

— Oui, monsieur le président.

— Combien deviez-vous lui donner ?

— 50.000 ou 60.000 francs.

— Etes-vous certaine d'être tombée près du lit dans la salle à manger ?

— Oui, absolument certaine.

— Vous n'avez donc pu vous-même vous transporter sur le lit de votre chambre où l'on vous a découverte râlant.

— Non, monsieur le président.

— Pour la ceinture, vous êtes absolument affirmative, vous l'avez bien sur vous ?

— Oui, monsieur le président.

— Quand vous avez bu la drogue, est-ce que vous n'avez pas eu une grimace de dégoût ?

— Oui.

— Violette ne vous a-t-elle pas dit : « Bois, maman, tu verras comme c'est mauvais. »

— Oui, c'est exact; et Violette dit même à son père : « Est-ce que tu crois que je voudrais l'empoisonner ?... » et son pauvre papa lui répondit alors :

« Non, Violette, non, je ne crois pas que tu sois tombée si bas. »

MARCEL ESPYAU.

Suite en deuxième page

Des sanctions, oui, mais il faut aussi des explications...

# L'AM DEUIL

Grand quotidien de doctrine politique et d'information  
ORGANE OFFICIEL DU FRONT NATIONAL  
ET DE LA SOLIDARITE FRANÇAISE POUR LA REFORME DE L'ETAT

Fondateur : FRANÇOIS COTY

DIRECTION, REDACTION, ADMINISTRATION, 5, RUE LAMARTINE, PARIS (9<sup>e</sup>). TEL.: TRUD. 86.80 A 86.85.

PUBLICITE ET BUREAU DE VOYAGES : 112, RUE MONTMARTRE, PARIS (2<sup>e</sup>). TEL.: GUT. 56-02 (deux lignes)

...Pourquoi l'armée n'était-elle pas pour recevoir le roi-soldat ?

VENDREDI 12 OCTOBRE 1934

AUX ASSISES DE LA SEINE  
**M<sup>ME</sup> MOZIERE**  
**IMPROPRE**  
**LA PITIE DES JURÉS**  
**POUR SA FILLE**

« Dès le début de la seconde audience... l'acte de violence... »

## APRES L'ATTENTAT DE MARSEILLE

### M. Albert Sarraut a remis sa démission à M. Doumergue

M. Berthoin, directeur de la Sûreté Nationale et M. Jouannaud, préfet des Bouches-du-Rhône sont relevés de leurs fonctions

D'autres sanctions seront prises, notamment contre M. Cals, directeur de la Sûreté marseillaise, et contre M. Sистерon, contrôleur de la Sûreté Nationale.

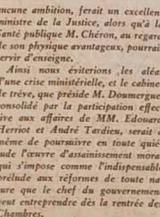


M. ALBERT SARRAUT.

aucune ambition, ferait un excellent ministre de la Justice, alors qu'à la Santé publique M. Chéron, au regard de son physique avantageux, pourrait servir d'exemple.

### UNE FOULE ÉMUE A DÉFILÉ AU QUAI D'ORSAY DEVANT LA DÉPOUILLE MORTELLE DE M. LOUIS BARTHOU

La reine de Yougoslavie, la reine de Roumanie et le jeune roi Pierre II ont quitté hier soir Paris pour Belgrade



Une foule immense est venue s'incliner devant le corps de M. Barthou exposé au quai d'Orsay.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le fils et le frère. L'opinion a toujours été favorable à l'impératrice, par la crainte de la réaction de protection à Marseille ou de la même la satisfaction de savoir que les rochers, ces entreprises pour retrouver le complexe de Kérenski, étaient menés vigoureusement. C'est ainsi qu'après une opération qui deux sujets isobologues, disparus de Paris, furent ramenés à Thonon-les-Bains où ils cherchaient à gagner la Suisse. On a présumé, dans les jours suivants, que les deux frères étaient allés à l'étranger et qu'ils avaient été tués dans un accident de voiture.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

### Deux complices de Kérenski sont arrêtés à Marseille

Si l'attentat de Marseille avait échoué il est probable qu'ils étaient chargés d'en commettre un autre à Paris

UN TROISIÈME COMPLICE, MANNY, INTERROGÉ A FONTAINEBLEAU PAR LES GENDARMES, LEUR A ÉCHAPPÉ. DES BATTUES SONT ORGANISÉES DANS TOUTE LA RÉGION.

Le fils et le frère. L'opinion a toujours été favorable à l'impératrice, par la crainte de la réaction de protection à Marseille ou de la même la satisfaction de savoir que les rochers, ces entreprises pour retrouver le complexe de Kérenski, étaient menés vigoureusement. C'est ainsi qu'après une opération qui deux sujets isobologues, disparus de Paris, furent ramenés à Thonon-les-Bains où ils cherchaient à gagner la Suisse.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

Le train spécial ramenant à Paris la reine Marie de Yougoslavie et M. Albert Berthoin, président de la République, qui avait quitté Marseille-Saint-Charles mercredi soir à 19 heures, devait arriver au quai de Lyon hier matin à 9 h 30.

### L'enquête sur le service d'ordre

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a reçu hier matin M. Berthoin, directeur de la Sûreté Nationale, et M. Jouannaud, préfet des Bouches-du-Rhône, pour leur faire connaître les sanctions prises à l'égard de ces fonctionnaires.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

M. Sarraut a été accompagné par M. Berthoin et M. Jouannaud.

## LES ILLUSIONS PERDUES

Chancel  
Coulama logy...  
Fumées!

### ON SAISIT DES FILMS A CHERBOURG.

La police a fait hier des perquisitions dans divers locaux d'éditeurs de films.

### ON SAISIT DES FILMS A CHERBOURG.

La police a fait hier des perquisitions dans divers locaux d'éditeurs de films.

### DAUTRES SONT CENSURES A LONDRES

D'autres films ont été saisis à Londres.

# La deuxième audience du procès de Violette Nozière

## Suite de la première page

M<sup>r</sup> de Vésinne-Larue, défenseur de la criminelle, aborde avec prudence la question d'un chiffon souillé qui appartenait à Mme Nozière et par lequel Violette essaya de renforcer l'abominable accusation qu'elle avait portée contre son père. Mais, là encore, la défense faiblit. Rien n'apparaît de véritable dans l'odieux roman imaginé par l'empoisonneuse.

Mme Nozière a fini maintenant sa déposition. Violette, à qui le président pose la question d'usage : « Avez-vous quelque chose à ajouter à la déposition du témoin », essaie de se lever à son banc, mais reste comme cassée en deux, abattue, la tête chavirante ; son cri part enfin, violent, déchirant, tragique :

— Maman ! Maman !... Je te demande pardon !

La malheureuse chancelle, se tourne vers sa fille, les bras tendus, le visage bouleversé de douleur :

— Ma petite !... Ma petite !... Je ne puis oublier que tu es ma fille !... Mais ce que tu as dit de ton pauvre papa est absolument faux et atroce.

L'enfant, dans son banc, entre ses gardes, sanglote éperdument, s'agite en proie à la crise qui monte ; elle crie :

— Maman !... Maman !... Pardon !... Pardon !...

On emmène Mme Nozière, durant que celle-ci, pantelante, déchirée, en larmes, crie encore aux jurés :

— Pitié pour mon enfant !...

Où, l'instant est dramatique au possible ; de la table des jurés, à celles des journalistes, dans la salle, les mâchoires se crispent d'émotion. En on emporte la mère terrible et douloureuse sans que M<sup>r</sup> de Vésinne-Larue ait pu donner à sa déposition le vrai sens qu'elle eût dû avoir. Pas un mot n'a été dit sur l'éducation singulière que les parents de Violette donnèrent à celle-ci ; sur cette complicité, coupable vraiment, pour ses plaisirs équivoques, ses sorties nocturnes, ses fréquentations.

## Les experts

On entend maintenant les experts : le docteur Paul, d'abord, qui fit les constatations légales sur le corps de M. Nozière et certains examens sur Mme Nozière ; puis M. Kohn-Abreat, et le docteur Claude, syphiligraphie, professeur de la Faculté de Médecine de Paris qui, d'accord avec le docteur Truelle, ne constatarent aucune altération mentale chez l'accusée. Ces dépositions nous valent les controverses immanquables entre les hommes de sciences et les avocats ; on évoque d'autres affaires où « l'infailibilité » des experts fut mise en doute.

M<sup>r</sup> de Vésinne-Larue. — Au procès des sœurs Papin, on a conclu qu'elles n'étaient pas responsables !...

Avocat général Gaudel. — Nous ne faisons pas le procès des sœurs Papin !...

M<sup>r</sup> de Vésinne-Larue. — Nous faisons celui des expertises de psychiatrie.

M. Gaudel. — Ça va nous conduire très loin...

Enfin le calme se rétablit et le brigadier chef Gripois vient dire comment il mena l'enquête ; comment il arrêta la meurtrière et sa certitude que le fantomatique M. Emile ne fut qu'un protecteur rêvé dans le cerveau inventif de l'accusée.

## Les amis du Quartier latin

Mais l'intérêt va rebondir.

Voilà, en effet, à la barre, la théorie équivoque des petits amis de l'empoisonneuse. Voici Georges Legrand, dit Willy, c'est le type même du gigolo sorti d'une vitrine de tailleur excentrique. Les revers de son veston sont évasés démesurément ; ses pantalons flotent comme pour les charlestons des bars du « quartier » et, sur sa poitrine, une cravate d'un vert criard s'épanouit comme une salade.

Willy est amené. Il parle avec aisance. Il reconnaît que Violette donna quelquefois devant lui des billets de cent francs à Jean Dabin.

Le président. — Avez-vous vu des sommes importantes dans le sac de Violette Nozière ?

Le témoin. — Oui, quelquefois, sept ou huit cents francs.

Avec Bernard Piébourg, nous assistons à une déposition si réticente que le président invite sévèrement le témoin à ne pas contredire ce qu'il a dit à l'instruction.

Le témoin. — Elle a connu Jean Dabin par mon entremise... Elle avait de l'argent, mais ne m'en a jamais donné.

Une fois, le témoin vit Violette remettre cent francs à Jean Dabin en lui disant : « Tu achèteras des cigarettes et tu garderas la monnaie... ». Comme il s'agit de savoir si, selon les déclarations initiales du témoin, il vit un jour Dabin prendre de l'argent dans le sac de son amie, le témoin déclare candidement qu'il ne se rappelle plus.

Le président. — Rafraîchissez vos souvenirs, je vous en prie.

L'avocat général Gaudel. — Il l'a dit à l'instruction, donnant même ce détail, qu'il lui prit deux cents francs, ne lui laissant que l'argent pour prendre son métro.

Le témoin. — Je ne me rappelle pas...

M. Gaudel. — Vos parents et vous-même, monsieur, ne nous inspirent qu'une confiance sur laquelle je préfère ne pas insister.

Un peu penaud, mais satisfait tout de même, souriant en dessous comme un collégien vicieux, il regagne le banc dans la salle.

Et voici Jean Dabin.

## L'ami tendre de Violette

Un « Ah ! » se prolonge dans la salle ; tous les yeux sont tournés vers la petite porte par où le « chevalier »

servant de l'empoisonneuse va paraître. Le voici. Il s'avance résolument à la barre. Il est en tenue kaki des militaires de la remonte dans le Nord-Africain. Grand, mince, fort, soigné, élegant dans son uniforme retallé, le regard droit et dur derrière les verres de ses lunettes d'écaillé. Il semble résolu, mais sans impertinence, à entendre les reproches qu'on ne manquera pas de lui renouveler.

S'exprimant avec aisance, Jean Dabin dit comment il fit la connaissance de Violette Nozière au Quartier latin et comment leurs rapports devinrent bientôt plus tendres.

Le président. — Saviez-vous l'origine des fonds dont elle disposait si facilement avec vous ?

Le témoin. — Elle me disait que c'était ses parents qui les lui donnaient.

Le président. — A quelle époque avez-vous quitté Paris ?

Le témoin. — Le 17 août.

Le président Payre rappelle au témoin, ces gestes, ou moins délicats, avec le sac de son amie.

Le président. — Dabin, je n'ai pas à vous juger, mais vous avez fait preuve d'une inconscience et d'une amoralité relativement rares parmi les jeunes gens qui fréquentent les écoles. Vous vous êtes engagé, et l'on espère pour vous que sous l'uniforme vous vous êtes amendé.

Dabin « encalme » impassible, raide à la barre, mais sans émotion.

Le président. — A quel moment Violette commença-t-elle de vous faire profiter de ses libéralités ?

Le témoin. — Vers le mois de juin...

Le président. — Elle payait les repas, les chambres d'hôtel, les plaisirs, les consommations et vous trouviez tout cela naturel.

Dabin ne bronche pas.

L'avocat général Gaudel. — Vous ne relevez pas, Dabin, de notre justice ; mais je vais vous dire de quoi vous relevez : du mépris public.

Le témoin ne marque aucun réflexe de colère, ou même d'impatience ; on sent qu'il a prévu cette admonestation.

M<sup>r</sup> Boitel (partie civile). — Vous persistez à dire que ce n'est pas vous qui avez écrit la fausse lettre du D<sup>r</sup> Doron, prescrivant la médecine qui a permis à Violette de faire absorber aux siens les comprimés pilés de Somnal ?

Le témoin. — Je l'affirme.

M<sup>r</sup> Boitel. — Mme Nozière croit reconnaître votre écriture.

Le témoin. — J'affirme n'avoir pas écrit cette lettre.

M<sup>r</sup> Boitel. — J'ai une commission à vous faire de la part de Mme Nozière. Si ma cliente a de la pitié pour sa fille, elle n'en a pas pour vous.

Et l'on a parlé de l'auto qu'on devait acheter avec l'argent de la « bonne tante » de Violette et sur laquelle le « délicat » Jean Dabin devait encore toucher une commission.

Puis, ayant emporté, pourrait-on dire, des reproches pleins sa barre, Dabin s'en retourna, pour laisser la barre à M. Pierre Camus.

Celui-ci est un garçon beaucoup moins trouble que les autres ; il connut Violette et reçut d'elle des confidences. Dans une crise de cafard, comme il dit, elle lui aurait confié cette phrase sur laquelle la défense s'est jetée avidement : « Mon père oublie parfois que je suis sa fille. »

Le président. — Violette a prétendu que c'était vous qui lui aviez donné sa maladie.

Le témoin. — Il eût fallu, pour cela, d'abord que je l'eusse, ensuite que j'eusse des rapports avec Mme Nozière ; hors, j'affirme n'en avoir jamais eus.

Madeleine Debise, l'amie de Violette, qui partit s'amuser avec la criminelle le lendemain de son forfait, vient dire que Violette paraissait gaie. On entend encore des voisins des époux Nozière qui tous apportent d'excellents renseignements sur leurs mœurs et l'audience est levée à 6 heures. Les gardes alors, emportent la criminelle, très déprimée, très lasse, mais nullement émue.

Aujourd'hui, audition des derniers témoins, réquisitoire, plaidoirie et verdict. — M. E.

## ABONNEMENTS

Les personnes désirant s'abonner à L'AMI DU PEUPLE peuvent de poste écrire dans tous les bureaux de poste immédiatement et sans formalités.

Nos dépositaires atitrés, commerçants établis reçoivent également les abonnements.

On s'abonne également aux bureaux de L'AMI DU PEUPLE

5, RUE LAMARTINE

Mais nous prions instamment nos lecteurs de ne jamais remettre leurs souscriptions d'abonnement entre les mains de nos vendeurs au numéro. Nous déclinons, le cas échéant, toute responsabilité.

	3 mois	6 mois	1 an
Paris, Seine, Seine-et-Oise .....	21 »	42 »	80 »
Départem. et Colonies françaises.	22 »	43 »	82 »

Payables, au gré du souscripteur, en totalité ou par mensualités de 7 francs pour Paris, Seine et Seine-et-Oise ; 7 f. 50 pour Départem. et Colonies.

Etrang. Tarif réd. 35 » 70 » 140 »  
— Tarif ord. 50 » 100 » 200 »

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois

# Je n'ai de haine contre personne, déclare à la barre Mme Nozière mère, qui défend la mémoire de son mari

Violette Nozière, en pleurant, demande pardon à sa mère qui réclame pitié pour la parricide

Paris, 11 octobre. — A l'ouverture de cette seconde audience, Violette Nozière s'est assise, calme et circonspecte.

Et c'est, tout de suite, un instant d'émotion poignante.

Le président. — « Nous allons entendre tout d'abord Mme Nozière. »

Au banc de la partie civile, une femme s'est levée. Elle est en grand deuil. Un voile noir masque toute sa silhouette haute et mince. Elle s'avance lentement, les deux bras tendus vers sa fille qui reste, tout d'abord, impassible.

Le président. — « Asseyez-vous, Madame. Relévez votre voile. »

Un visage anguleux paraît, tout empourpré d'émotion. Deux mains étirent la barre farouchement. Les yeux restent secs, mais la voix est saccadée.

Le président. — « Madame, avant toute chose, dites-nous, humainement, pourquoi vous, la mère, vous vous portez partie civile ? »

Mme Nozière. — « Pour rechercher le complice et pour la mémoire de mon mari. Mais pas par haine de ma fille. Je n'ai de haine contre personne. »

Les sanglots de Violette Nozière éclatent à ce moment. L'accusée se cache dans le box. On ne verra plus son visage.

## Un récit minutieux

Mme Nozière fait sa déposition, d'une voix hésitante et lente, un peu chantante, comme celle d'une récitante. Récit minutieux, coupé d'hésitations et de soupirs. Des faits connus. Des détails touchants :

« Le 22 août, mon mari était chez nous. Il jouait à la belotte avec ma fille. Moi, j'étais près d'eux que je lisais le journal (sic). »

Et c'est le récit du drame : « Ma fille rentre. Je vais ouvrir. Ma fille me tend la fausse lettre du Dr Deron et les trois paquets... »

L'émotion est intense. La mère de Violette récite toute cette lettre-ordonnance et l'on est un peu surpris des termes techniques qui ont été employés, paraît-il, par la jeune parricide seule. »

C'est le récit de la découverte des lettres de Jean Dabin, de la scène qui suivit et ce détail qui surprend, lui aussi, car il peut éclairer tout le drame.

« Mon mari a dit à Violette qu'il était de son devoir d'honnête homme de prévenir Jean Dabin de la maladie dont notre fille était atteinte... »

Elle ajoute : « Puis nous avons pris la poudre. Je ne puis pas le dire ferme, mais c'est peut-être moi qui ai versé le poison à mon mari. »

Puis, Mme Nozière mime, tragiquement, l'attitude de son mari empoison-

né, la tête dans ses mains.

Le président, à tue-tête, car Mme Nozière est dure d'oreille, pose quelques questions :

— « En mars ? Oui, j'ai été malade. Oh ! très malade. »

Mme Nozière, toute droite, les mains fines, sobre de geste, le profil joli, un peu pointu, donne quelques précisions :

— Violette m'a fait goûter sa pou-



Mme NOZIERE mère

dre. Je ne pouvais pas me décider à boire.

Sur une question, elle ajoute :

— Oui, Violette m'a bien dit : « Vous n'avez pas peur que je vous empoisonne ». Et son père lui a répondu : « Non, Violette, je ne crois pas que tu sois tombée si bas que ça ». (Sensation.)

L'un des jurés. — Vous n'avez pas bu tout le breuvage, Madame.

Mme Nozière. — Non, j'en ai jeté sur la pierre, à l'évier. Mon pauvre mari m'a même donné deux morceaux de sucre. (Long mouvement.)

M<sup>e</sup> de Vésinne-Larrue s'attache plus particulièrement à la tentative de mars :

Mme Nozière revient cependant à la journée du drame.

— Cette lettre du docteur Deron, ma fille ne l'a jamais écrite.

L'avocat de Violette Nozière questionne ensuite la mère sur la conduite de sa fille et la surveillance dont elle était l'objet.

## Maman, pardon !

Une question plus particulièrement délicate de M<sup>e</sup> de Vésinne-Larrue provoque des rumeurs dans la salle.

Le président. — Messieurs les jurés ont compris. N'insistons pas.

Les jurés approuvent.

Le président. — Violette, avez-vous quelque chose à dire.

Violette relève la tête, jette un cri, s'écroule sur le bois du box :

— Maman, maman, pardon, oh ! maman.

Mme Nozière s'est tournée, immobile, mais les bras tendus. De grosses larmes roulent sur ses joues :

— Violette, je ne peux pas oublier que tu es mon enfant. Mais ce que tu as dit sur ton pauvre malheureux papa est faux et abominable. Dis que ce n'est pas vrai. Mais je ne peux oublier que tu es mon enfant...

L'accusée continue à gémir, sans beaucoup de larmes, mais avec de grands éclats :

— Maman ! Maman !

On entraîne Mme Nozière qui paraît vouloir se diriger vers sa fille.

La mère, à son tour, élève la voix :

— Pitié pour mon enfant. Oh ! pitié pour ma fille.

Comme on emmène la mère, elle entend les cris de sa fille et y fait écho en demandant pitié pour elle.

Un médecin fait respirer à Violette Nozière un peu d'éther.

Le docteur Paul est déjà à la barre pour faire connaître les constatations qu'il fit et dont les résultats ne sont pas inédits.

Puis ce sont les experts techniques.

## Les témoignages

M. Kohn Abrest, qui a fait l'analyse des viscères de M. Nozière, a retrouvé du véronal en quantité suffisante pour expliquer la mort. Le professeur Claude, psychiatre, n'a pas trouvé chez l'accusée de tare nerveuse mentale ; elle a su ce qu'elle faisait incontestablement.

Le brigadier chef Gripois indique que M. Emile, qu'il a recherché, est un mythe. Les subsidaires venaient d'amis de passage. Violette Nozière proteste et l'on entend les camarades de Violette Nozière ; d'abord M. Legrand, appelé Willy, qui semble surtout soucieux de ne compromettre personne.

Violette Nozière avait promis de rembourser 350 fr. prêtés par lui à Jean Dabin.

Un autre camarade, Bernard Piebaud, qui présenta Jean Dabin à Violette Nozière, ne reconnaît pas que Dabin fouillait dans le sac de l'accusée.

L'avocat général lui fait remarquer qu'il a dit le contraire à l'instruction et renonce à questionner « des gens pas relis ».

Voilà Jean Dabin, Un grand soldat en

## en musardant

A l'heure même où l'on apprendait l'imbécille et abominable attentat de Marseille, le hasard m'avait placé au voisinage flatteur de quelques savants professeurs, lumières du droit international.

L'émoi produit par l'assassinat fut, dans ce milieu, considérable. On y sait l'histoire ; on se rappelait 1914 ; on connaît par le détail et un peu par le dessous, ces antagonismes de politiques qui menacent de mettre le feu à l'Europe.

Or, à l'annonce du fait brutal de l'assassinat, alors qu'on n'avait encore aucun renseignement sur l'assassin, quelqu'un s'écria :

— Mon Dieu, pourvu que ce ne soit pas un Italien !

Tout le monde de faire chorus :

— Si c'est un Italien, tout est perdu !

— Pourquoi ? demandai-je, ingénument.

— Mais voyons, c'est la guerre !

Et chacun, dans le groupe, opinait dans le même sens.

J'en demeurai atterré. Ces hommes, je connaissais leur sentiment profond et qu'ils appliquent toute leur technique savante à assurer, en élargissant le domaine du droit, la paix. Mais sans s'en rendre compte, ils acceptaient déjà, comme quasi irréfutable, l'hypothèse d'une nouvelle guerre. Une sorte de symétrie historique s'imposait à leurs esprits ; ils admettaient comme un fait que, de même que le coup de feu tiré par un nommé Princip, à Sarajevo, sur un archiduc autrichien avait mis le feu à l'Europe, la balle d'un Italien put donner le signal d'une autre hécatombe.

Un jour, le paysan de Bretagne, d'Alsace ou de Franche-Comté eut appris que, décidément, l'honneur du pays et ses intérêts essentiels étaient engagés, et il eut été invité à aller mourir en musique.

Quelque temps après, la T. S. F. annonça : « Le meurtrier est un croate. »

Alors tout le monde respira. Le danger d'une guerre s'éloignait !

Le monde en est là. Une crise effroyable le ravage. Non, pas une crise : une remise au creuset de toutes les pièces composant la machinerie économique et sociale des peuples civilisés. Il aurait assez à faire de mener à bien la tâche qui s'impose à lui. Tout possible, crie, hurle la nécessité d'ententes internationales pour la recherche commune et l'entraide.

Mais, nous voyons les gouvernements s'attarder au jeu périmeux des politiques dites nationales, et les conduire à la façon des joueurs d'échecs. Les nationalistes se débattent en des spasmes qui peuvent être meurtriers. Pour qui, pour quoi ? Ils ne le savent pas bien. Tant il y a que, si l'assassin de Marseille, ou le lieu d'être un fou de Zagreb, avait été un fou des Calabres, on n'y coupait peut-être pas d'une guerre universelle !

Si les peuples pouvaient se regarder dans la glace !

Pas possible : ils sont tous fous !

TARIF DES ABONNEMENTS
Date, Annuel, Semestriel, Trimestriel

LA DÉPÊCHE DE ROUEN ET DE NORMANDIE

DIRECTION ET ADMINISTRATION
35, Rue Grand-Pont - ROUEN
GRAND QUOTIDIEN RÉGIONAL : 25 Centimes
Organe de la Démocratie Républicaine

REDACTION ET IMPRIMERIE
173 27, rue de l'Appelois - ROUEN

VENDREDI 12 OCTOBRE 1934

Faites lire à vos Amis
LA DÉPÊCHE DE ROUEN ET DE NORMANDIE
Grand Quotidien Républicain

Après la mort tragique du roi Alexandre et de M. Louis Barthou
M. SARRAUT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DÉMISSIONNE, APRÈS AVOIR RELEVÉ DE LEURS FONCTIONS M. BERTHOUD, DIRECTEUR DE LA SURETÉ NATIONALE, ET M. DUHANNAUD, PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Cependant, l'enquête se poursuit et deux des complices de l'assassin sont arrêtés à Thonon. — Un troisième complice, interpellé par les gendarmes de Fontainebleau, réussit à s'échapper

LE CORPS DE M. LOUIS BARTHOUD, RAMENÉ À PARIS, EST EXPOSÉ AU QUIAI D'ORSAY DANS LE SALON DE L'HORLOGE

Paris, 11 octobre. — Les fonctions de ministre, en ce temps troublé, ne sont pas de tout repos. L'expérience nous montre que l'on risque parfois en se voyant entourer de la haine et des critiques acerbes et inévitables d'une opposition constante.

M. J. J. Johannann, préfet des Bouches-du-Rhône, qui avait dirigé le service d'ordre de l'autant.

Le corps de M. Albert Barthou, ministre de l'Intérieur, qui est venu l'interroger sur les sanctions qu'il a décidé de prendre.

Belgrade ce soir, à 21 h. 35, à la gare de l'Etat, dans un wagon spécial accordé au train royal.

Certaines hostilités, avait demandé un billet de dentiste chez l'ambassadeur.

Il est même un peu étonné de voir tout d'un coup braver le ministre des Affaires Étrangères alors que le corps de Barthou est exposé au Quai d'Orsay.

Le ministre de l'Intérieur se rendra dans le contrat de la junte que M. Gaston Doumergue, qui lui fait connaître les sanctions qu'il propose de prendre.

Le ministre de l'Intérieur se rendra dans le contrat de la junte que M. Gaston Doumergue, qui lui fait connaître les sanctions qu'il propose de prendre.

Le ministre de l'Intérieur se rendra dans le contrat de la junte que M. Gaston Doumergue, qui lui fait connaître les sanctions qu'il propose de prendre.

Le ministre de l'Intérieur se rendra dans le contrat de la junte que M. Gaston Doumergue, qui lui fait connaître les sanctions qu'il propose de prendre.

Le catalogue de Louis Barthou exposé des Affaires Étrangères. Une foule considérable d'artistes hier devant le catalogue.

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Après avoir été conféré de nouveau au début de l'après-midi, avec M. Berthou, directeur de la Sécurité Nationale, M. Albert Sarraut est venu à 18 heures, un étranger permit à lui le français, qui, après avoir marqué un

Entre les détachements de troupes qui rendaient les honneurs, la dépouille mortelle du roi Alexandre a été enterrée à bord du « Dubrovnik », qui s'était embourbé au canal de Vieux-Port.

Entre les détachements de troupes qui rendaient les honneurs, la dépouille mortelle du roi Alexandre a été enterrée à bord du « Dubrovnik », qui s'était embourbé au canal de Vieux-Port.

Entre les détachements de troupes qui rendaient les honneurs, la dépouille mortelle du roi Alexandre a été enterrée à bord du « Dubrovnik », qui s'était embourbé au canal de Vieux-Port.

Entre les détachements de troupes qui rendaient les honneurs, la dépouille mortelle du roi Alexandre a été enterrée à bord du « Dubrovnik », qui s'était embourbé au canal de Vieux-Port.

Entre les détachements de troupes qui rendaient les honneurs, la dépouille mortelle du roi Alexandre a été enterrée à bord du « Dubrovnik », qui s'était embourbé au canal de Vieux-Port.

Je n'ai de haine contre personne, déclare à la barre Mme Nozière mère, qui défend la mémoire de son mari

Violette Nozière, en pleurant, demande pardon à sa mère qui réclame pitié pour le paricide

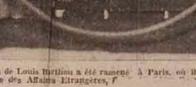
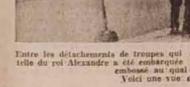
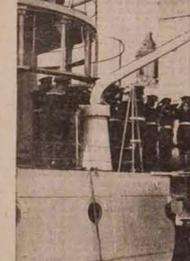
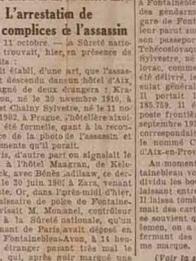
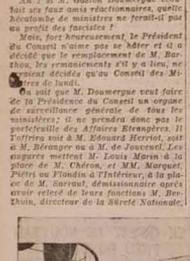
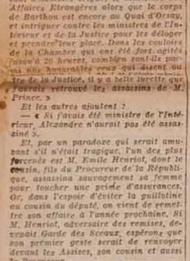
Paris, 11 octobre. — À l'ouverture de cette seconde audience, Violette Nozière est assise, calme et sereine. Elle fait tout de suite, un instant d'émotion poignante.

Le président. — « Vous allez entendre tout d'abord Mme Nozière. » Au banc de la partie civile, une femme se lève. Elle est en grand deuil. Un voile noir masque tous ses vêtements.

Le président. — « Madame, avant toute chose, questions, notamment, pourquoi vous, la mère, vous vous portez comme ça ? » Mme Nozière. — « Pour rechercher le coupable pour la mémoire de mon mari. »

Le président. — « Vous n'avez rien de plus à dire ? » Mme Nozière. — « Non, je ne dis rien de plus. »

Le président. — « Vous n'avez rien de plus à dire ? » Mme Nozière. — « Non, je ne dis rien de plus. »



costume kaki, maigre, aux cheveux blancs. Il répond très nettement aux questions du président, reconnaît notamment que l'accusée lui donnait de 50 à 100 fr. par jour et lui avait offert un crédit de 6 à 7.000 fr. pour la voiture. Bernard devait toucher une commission du garagiste et Dabin majorer le prix.

Le président lui reproche son inconscience et son amoralité. Il souhaite que son service militaire marque le début d'une réhabilitation morale.

L'avocat général Gaudel stigmatise, à son tour, de quelques phrases mordantes, l'attitude de Dabin.

— « Vous ne relevez pas, lui dit-il, de notre justice ; mais savez-vous de quoi vous relevez ? Vous relevez du mépris public et je vous le dis en face ».

M<sup>e</sup> Boitel, de la part de Mme Nozière, déclare que sa cliente n'a aucune pitié pour lui.

Après Jean Dabin, on entend Pierre Camus, étudiant en médecine, qui ne fut d'ailleurs pas mêlé à la vie intéressée des petits camarades de Violette Nozière.

Dans une crise de cafard, l'accusée lui dit qu'elle était très malheureuse du fait de ses parents.

— Mon père oublie parfois que je suis sa fille, disait-elle.

Un tout petit jeune blond se défend ensuite d'avoir connu de trop près Violette Nozière.

Mlle Madeleine Debize, avec qui l'accusée alla au bal alors que ses parents agonisaient, déclare que cette dernière lui parut alors tout à fait normale, très gaie.

Un client de Violette Nozière raconte avec beaucoup de pittoresque comment il la rencontra boulevard de la Madeleine et comment « elle lui posa un lapin ».

Des témoins défilent rapidement, affirmant que M. Nozière était un brave homme. Un autre client rapporte que Violette lui confia que la mort de son père arrangerait ses affaires.

Il ne reste plus guère de témoins à entendre. Demain le verdict pourra être rendu.

L'audience est levée à 18 heures.

# Mme Nozières - partie civile - dépose à la barre

## Et c'est pour rappeler en termes émouvants la journée du drame et la scène de l'empoisonnement

Paris, 11. — A l'ouverture de cette seconde audience, Violette Nozières s'est assise calme et circonspecte. Et c'est tout de suite un instant d'émotion poignante.

Le président. — Nous allons entendre tout d'abord Mme Nozières.

Au banc de la partie civile, une femme s'est levée. Elle est en grand deuil. Un voile noir masque toute sa silhouette, haute et mince. Elle s'avance lentement, les deux bras tendus vers sa fille qui reste, tout d'abord, impassible.

Le président. — Asseyez-vous, Madame. Relevez votre voile.

Un visage anguleux paraît, tout empourpré d'émotion, deux mains étreignent la barre farouchement, les yeux restent secs mais la voix est saccadée.

Le président. — Madame, avant toute chose, dites-nous humainement pourquoi, vous, la mère, vous vous portez partie civile.

Mme Nozières. — Pour rechercher le complice et pour la mémoire de mon mari, mais pas par haine de ma fille. Je n'ai de haine contre personne.

Les sanglots de Violette Nozières éclatent à ce moment ; l'accusée se cache dans le box. On ne verra plus son visage.

### LA SCENE DU POISON

Mme Nozières fait sa déposition d'une voix hésitante et lente, un peu chantante, comme celle d'une récitante — récit minutieux, coupé d'hésitations et de soupirs : des faits connus, des détails touchants.

« Le 22 août, mon mari était chez nous, il jouait à la belotte avec ma fille. Moi, j'étais près d'eux, je lisais le journal ».

Et c'est le récit du drame : « Ma fille rentre. Je vais ouvrir, ma fille me tend la fausse lettre du docteur Deron et les trois paquets... »

L'émotion est intense. La mère de Violette récite toute cette lettre-ordonnance, et l'on est un peu surpris des termes techniques qui ont été employés, paraît-il, par la jeune parricide seule.

Puis c'est le récit de la découverte des lettres de Jean Dabin, de la scène qui suivit, et ce détail qui surprend, lui aussi, car il peut éclairer tout le drame : « Mon mari a dit à Violette qu'il était de son devoir d'honnête homme de prévenir Jean Dabin de la maladie dont notre fille était atteinte ».

Elle ajoute : « Puis nous avons pris la poudre. Je ne puis pas le dire ferme, mais c'est peut-être moi qui ai versé le poison à mon mari ».

Puis Mme Nozières mime, tragiquement, l'attitude de son mari empoisonné, la tête dans ses mains.

Le président, à tue-tête, car Mme Nozières est dure d'oreille, pose quelques questions : « En murs ? oui, j'ai été malade, oh ! très malade ».

Mme Nozières donne quelques précisions : « Violette m'a fait goûter sa poudre ; je ne pouvais pas me décider à boire ».

Sur question, elle ajoute : « Oui, Violette m'a bien dit : Vous n'avez pas peur que je vous empoisonne ». Et son père lui a répondu : « Non, Violette, je ne crois pas que tu sois tombée si bas que ça » (sensation).

L'un des jurés. — Vous n'avez pas bu tout le breuvage, Madame.

Mme Nozières. — Non, j'en ai jeté sur la pierre à l'évier. Mon pauvre mari m'a même donné deux morceaux de sucre (long mouvement).

Mme Nozières revient à la journée du drame : « Cette lettre du docteur Deron, ma fille ne l'a jamais écrite ».

### PITIE POUR MA FILLE !

Le président. — Violette, avez-vous quelque chose à dire ?

Violette relève la tête, jette un cri, s'écroule sur le bois du box : « Maman, pardon, oh ! maman ».

Mme Nozières s'est tournée, immobile, mais les bras tendus, de grosses larmes roulent sur ses joues : « Violette, je ne peux pas oublier que tu es mon enfant, mais ce que tu as dit sur ton père malheureux papa est faux et abominable. Dis que ce n'est pas vrai ».

L'accusée continue à gémir, sans beaucoup de larmes, mais avec de grands éclats : « Maman ! maman ! » On entraîne Mme Nozières qui paraît vouloir se diriger vers sa fille.

La mère à son tour élève la voix :



Violette NOZIERES devant ses juges

Photo NYT.

« Pitié pour mon enfant. Oh ! pitié pour ma fille ! »

Comme on emmène la mère, elle entend les cris de sa fille et y fait écho en demandant pitié pour elle.

Un médecin fait respirer à Violette Nozières un peu d'éther.

Le Dr Paul est déjà à la barre pour faire connaître les constatations qu'il fit dont les résultats ne sont pas inédits, puis ce seront les experts techniques.

### LES EXPERTS ET LES AMIS DE L'ACCUSEE

Le docteur Khon-Abrest, qui a fait l'analyse des viscères de M. Nozières, a retrouvé du véronal en quantité suffisante pour expliquer la mort.

Le professeur Claude, psychiatre, n'a point trouvé chez l'accusée de troubles nerveux ou mentales ; elle a séché qu'elle était incontestablement.

Le brigadier-chef Cispols indique que M. Emile qu'il a recherché est un mythe ; les subsides venaient d'amis de passage.

Violette Nozières protesta. Et l'on entend ensuite quelques camarades de Violette Nozières.

### JEAN DABIN

Et voici Jean Dabin : un grand soldat en costume kaki, maigre, aux cheveux blonds ; il répond très nettement aux questions du président, reconnaît notamment que l'accusée lui donnait de 50 à 100 francs par jour et lui avait offert un crédit de 6 à 7,000 francs pour la voiture ; Bernard devait toucher une commission du garagiste et Dabin majorer le prix.

Le président. — Dabin, je n'ai pas à vous juger, mais je dois vous dire que vous avez fait preuve d'une inconscience et d'une amoralité heureusement rares dans le milieu des écoles que vous fréquentiez. Je souhaite que votre service militaire marque le début d'une réhabilitation morale. Vous ne sortez pas beau de cette audience.

M. l'avocat général Gaudel, de quelques phrases mordantes, stigmatise à son tour cette attitude : « Vous avez trouvé tout naturel que cette enfant vous donnât de l'argent ? Vous ne sentez donc pas, dans cette salle, ce qu'on pense de vous ? Vous avez vécu aux crochets de cette malheureuse ! Elle est coupable ; je vais requérir contre elle. Vous, vous n'êtes pas accusé ; vous ne relevez pas de notre justice. Savez-vous de quoi vous relevez ? Vous relevez du mépris public et je vous le dis en face ».

Une longue sensation parcourt la salle.

M<sup>e</sup> de Vesinne-Larue pose quelques questions.

(Lire la suite en 2<sup>e</sup> page)

ANNEE N° 260  
**ANGERS**  
 31, rue N.-Laf., et 30, rue de la Bûche  
 TÉLÉPHONES  
 Administration : 1.668  
 Rédaction : 21.80  
 Adresse Télégraphique :  
**PETIT-COURRIER-ANGERS**  
 Dépôt légal 1934  
 Le journal ne répond pas des Manuscrits non acceptés

VENDREDI 12 OCTOBRE 1934  
**ANGERS**  
 Abonnements : 1 an 100 fr., 6 mois 55 fr., 3 mois 30 fr. (tous payés d'avance)  
 Publicité : 1ère page 100 fr., 2ème page 75 fr., 3ème page 50 fr., 4ème page 35 fr., 5ème page 25 fr., 6ème page 15 fr., 7ème page 10 fr., 8ème page 5 fr., 9ème page 3 fr., 10ème page 2 fr.  
 Administration : 31, rue N.-Laf., Angers  
 Téléphone : 1.668

# A la suite des événements tragiques de Marseille

## M. Sarraut, ministre de l'Intérieur a donné sa démission

**M. Berthoin, directeur de la Sûreté Nationale et M. Jouhannaud préfet des Bouches-du-Rhône, ont été relevés de leurs fonctions**

**Ramené à Paris, le corps de M. Barthez a été aussitôt exposé dans le Grand Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay**

**La réception du cercueil de M. Barthez**  
 Paris, 11. — Le président de la République, les membres du gouvernement, ainsi que M. J. B. Poincaré, MM. J. B. Poincaré, président du Sénat, M. L. B. Poincaré, président de la Chambre, M. V. D. Poincaré, président du Conseil, M. A. B. Poincaré, président de la Commission des finances, M. H. B. Poincaré, président de la Commission des affaires étrangères, M. F. B. Poincaré, président de la Commission des affaires sociales, M. G. B. Poincaré, président de la Commission des affaires économiques, M. I. B. Poincaré, président de la Commission des affaires culturelles, M. J. B. Poincaré, président de la Commission des affaires scientifiques, M. K. B. Poincaré, président de la Commission des affaires artistiques, M. L. B. Poincaré, président de la Commission des affaires sportives, M. M. B. Poincaré, président de la Commission des affaires militaires, M. N. B. Poincaré, président de la Commission des affaires navales, M. O. B. Poincaré, président de la Commission des affaires aériennes, M. P. B. Poincaré, président de la Commission des affaires spatiales, M. Q. B. Poincaré, président de la Commission des affaires terrestres, M. R. B. Poincaré, président de la Commission des affaires maritimes, M. S. B. Poincaré, président de la Commission des affaires fluviales, M. T. B. Poincaré, président de la Commission des affaires lacustres, M. U. B. Poincaré, président de la Commission des affaires pélagiques, M. V. B. Poincaré, président de la Commission des affaires continentales, M. W. B. Poincaré, président de la Commission des affaires insulaires, M. X. B. Poincaré, président de la Commission des affaires archipélagiques, M. Y. B. Poincaré, président de la Commission des affaires continentales, M. Z. B. Poincaré, président de la Commission des affaires insulaires.

**Le nouveau roi de Yougoslavie**  
 Paris, 11. — Le roi de Yougoslavie, le prince Pierre II, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, et le ministre de la Marine, M. Berthoin. Le prince a été conduit à l'hôtel de la Sûreté Nationale, où il se trouve actuellement. Le prince Pierre II est le fils du roi Alexandre Ier et de la reine Marie. Il a été proclamé roi de Yougoslavie le 1er octobre 1934.

**L'état du général Georges est stationnaire**  
 Paris, 11. — Le général Georges, blessé à la tête lors de la manifestation de Marseille le 10 octobre, est toujours à l'hôpital de la Sûreté Nationale. Son état est stationnaire. Les médecins attendent qu'il soit en mesure de se déplacer.

**Le régent**  
 Paris, 11. — Le régent de Yougoslavie, le prince Pierre II, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, et le ministre de la Marine, M. Berthoin. Le prince a été conduit à l'hôtel de la Sûreté Nationale, où il se trouve actuellement. Le prince Pierre II est le fils du roi Alexandre Ier et de la reine Marie. Il a été proclamé roi de Yougoslavie le 1er octobre 1934.

# Le procès de la parriede

## Mme Nozieres - partie civile - dépose à la barre

### El est pour rappeler en termes émouvants la journée du drame et la scène de l'empoisonnement

Paris, 11. — Le procès de la parriede, Mme Nozieres, partie civile, a commencé hier à la Cour d'assises de la Seine. Mme Nozieres a déposé à la barre en termes émouvants la journée du drame et la scène de l'empoisonnement. Elle a raconté comment elle a découvert le corps de son mari et comment elle a été empoisonnée.

**LES EXPERTS ET LES AMIS DE LACOURIE**  
 Le docteur Klotz-Albert, qui a fait l'autopsie du corps de M. Lacourie, a déclaré que le décès est dû à une empoisonnement par arsenic. Les experts ont confirmé ce diagnostic.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**M. Sarraut démissionne**  
 Deux hauts fonctionnaires sont relevés de leurs fonctions.  
 Paris, 11. — Le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, a démissionné à la suite des événements de Marseille. Il a été relevé de ses fonctions.

**Deux femmes blessées lors de l'attentat de Marseille succombent à leurs blessures**  
 Marseille, 11. — Deux femmes, blessées lors de l'attentat de Marseille le 10 octobre, ont succombé à leurs blessures à l'hôpital de la Sûreté Nationale.

**Le prince Pierre KARADORJEVITCH**  
 Le prince Pierre Karadordjevitch, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.

**Le régent**  
 Le régent de Yougoslavie, le prince Pierre II, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.

**ON APPREND ENCORE DU NOUVEAU SUR MARIANI**  
 Le comte de Mariani, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**Paris, 11. — Au communiqué officiel du ministre de l'Intérieur, relatif aux sanctions consécutives à l'attentat de Marseille, on peut ajouter les précisions suivantes :**  
 M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a offert ses démissions à M. Doumergue, ce dernier n'ayant pas accepté.

**LES PARLIERS CHEVÈLERS DEVANT DES SAFFRES ÉTANGIÈRES**  
 Paris, 11. — Les saffres étangiers ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de leur profession.

**M. Reich, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie s'entretient avec M. Doumergue**  
 Paris, 11. — M. Reich, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.

**Le prince Pierre KARADORJEVITCH**  
 Le prince Pierre Karadordjevitch, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.

**Le régent**  
 Le régent de Yougoslavie, le prince Pierre II, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**Paris, 11. — On confirme que M. Berthoin, directeur de la Sûreté Nationale, a été relevé de ses fonctions ainsi que M. Jouhannaud, préfet des Bouches-du-Rhône, sont relevés de leurs fonctions.**

**Paris, 11. — Le juge chargé d'instruire l'affaire de Marseille, M. Dupuy de Saint-Paul, est maintenant en vacances. Il sera remplacé par M. Dupuy de Saint-Paul.**

**Paris, 11. — Le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, a démissionné à la suite des événements de Marseille. Il a été relevé de ses fonctions.**

**Paris, 11. — Le prince Pierre Karadordjevitch, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**Paris, 11. — Le régent de Yougoslavie, le prince Pierre II, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**Paris, 11. — Le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, a démissionné à la suite des événements de Marseille. Il a été relevé de ses fonctions.**

**Paris, 11. — Le prince Pierre Karadordjevitch, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**Paris, 11. — Le régent de Yougoslavie, le prince Pierre II, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**Paris, 11. — Le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, a démissionné à la suite des événements de Marseille. Il a été relevé de ses fonctions.**

**Paris, 11. — Le prince Pierre Karadordjevitch, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**Paris, 11. — Le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, a démissionné à la suite des événements de Marseille. Il a été relevé de ses fonctions.**

**Paris, 11. — Le prince Pierre Karadordjevitch, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**Paris, 11. — Le régent de Yougoslavie, le prince Pierre II, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**Paris, 11. — Le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut, a démissionné à la suite des événements de Marseille. Il a été relevé de ses fonctions.**

**Paris, 11. — Le prince Pierre Karadordjevitch, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie, est arrivé à Paris hier soir. Il a été reçu à la gare par le ministre de l'Intérieur, M. Sarraut.**

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

**LES AMIS DE LACOURIE**  
 Les amis de M. Lacourie ont tenu une réunion à la mairie de Paris pour discuter des mesures à prendre en faveur de sa famille.

# Le procès de Violette Nozière

(Suite de notre information de 1<sup>re</sup> page)

M<sup>e</sup> Boltel marque un dernier point : « Combien de temps avez-vous gardé la bague du mort ? (Sensation.) »

Le témoin. — J'ignorais qu'elle eût appartenu à M. Nozières.

Jean Dabin peut aller s'asseoir au banc des témoins.

## D'AUTRES AMIS DE VIOLETTE

Le professeur Sannie, directeur de l'identité judiciaire, fait un bref résumé de son rapport. Et c'est encore, taillé sur le même physique que Jean Dabin, M. Pierre Camus, étudiant en médecine, qui ne fut, heureusement, pas mêlé à la vie intéressée des petits camarades de Violette Nozières.

Le témoin. — Dans une crise de « cafard », Violette Nozières m'a dit qu'elle était très malheureuse du fait de ses parents : « Mon père oublie parfois que je suis sa fille », me dit-elle, mais elle refusa absolument de préciser cette phrase. Je pensais que son père la poursuivait de son désir ; elle ne me dit plus rien.

L'avocat général. — M. Camus est le seul qui ait eu une attitude correcte dans cette affaire. Je tiens à le dire.

Un tout petit jeune homme blond se défend énergiquement d'avoir connu de trop près Violette Nozières.

Puis c'est blonde, élégante, le joli visage un peu gâté par un pansement, l'amie de Violette Nozières, Mlle Madeleine Debize, qui se présente ainsi : « sténo-dactylo, anglais, français, allemand ».

C'est avec elle que Violette Nozières, alors que ses parents agonisaient, est allée au bal.

— Elle m'a paru tout à fait normale, très gale, très contente de partir en vacances. Elle avait acheté, dans la journée, une robe du soir très décolletée.

Un « client » de Violette Nozières raconte avec beaucoup de pittoresque, comment il la rencontra boulevard de la Madeleine et comment elle lui posa un « lapin ».

« Trois ou quatre jours plus tard, je la rencontrais au même endroit. Elle m'a demandé de lui payer une fourrure. Je lui ai donné vingt francs (Rires). »

Des témoins défilent, rapidement, qui déclarent que M. Nozières était un brave homme, aimant sa fille comme on aime une fille.

Un autre client, mais qui faisait la sourde oreille, rapporte que Violette lui confia que la mort de son père « arrangerait ses affaires ».

Il ne reste plus guère de témoins à entendre.

Demain, le verdict pourra être rendu. L'audience est levée à 18 heures.

Un hardit conseil

# LES TÉMOIGNAGES DE M<sup>me</sup> NOZIÈRES ET DE JEAN DABIN PROVOQUENT DES INCIDENTS DRAMATIQUES

## Aux premières paroles de sa mère, l'accusée demande pardon et s'évanouit

« Vous relevez du mépris public et je vous le dis en face... »  
déclare à Jean Dabin l'avocat général

On croit que le verdict pourra être rendu ce soir

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Paris, 11. — L'audience est ouverte à 13 h. et le président Peyre dit aussitôt : « Nous allons faire entrer immédiatement Mme Nozières ».

La mère se lève, elle est grande, très mince. D'un pas hésitant, elle s'avance et en passant devant le box de l'accusée, elle a un long regard douloureux qui semble plus lourd de tristesse que de haine. Elle est à la barre maintenant, M<sup>r</sup> Boitel est près d'elle. Une chaise est offerte à la malheureuse, mais elle préfère rester debout, et, comme elle est dure d'oreille, le président pose ses questions à haute voix.

« Toute procédure mise à part, humainement, en mère affectueuse, en épouse dévouée, veuillez dire pourquoi vous vous êtes portée partie civile, au procès. »

Mme Nozières répond avec netteté : « Pour défendre la mémoire de mon mari et pour que l'on recherche le complice, mais non par haine pour ma fille. Je n'ai aucune haine. »

Dans son box, Violette s'effondre. Dans ses yeux, on ne voit aucune larme.

Alors commence la déposition de Mme Nozières. D'une voix monotone, grise, le débit sec, Mme Nozières n'a pas plus de larmes dans ses yeux qu'il n'y en a dans ceux de sa fille. Il est visible qu'elle pense surtout à n'oublier aucun détail. Elle retrace la seconde tentative d'empoisonnement avec un soin minutieux. Par moments, quelques rares sanglots : les seuls moments qui soient un peu émouvants.

### Comment fut découverte l'existence du « fiancé »

Le moment le plus pénible semble être l'instant où Mme Nozières a découvert les relations de Jean Dabin avec sa fille grâce à la lettre. « Les deux espions l'ont donc empêchée de sortir, je l'ai attendue vainement jusqu'à minuit ». C'est peu après que Violette avouait l'existence du « fiancé ».

Mme Nozières. — J'ai pris ma fille à part et je lui ai dit : « Je t'ai toujours répété Violette que quand tu rencontrerais un jeune homme et que tu ne pourrais pas t'en défaire, tu devais le dire à ta mère qui est plus qu'une amie. »

Mme Nozières relate alors les circonstances dans lesquelles M. Nozières engagea sa fille à écrire au jeune homme et d'ajouter « mon devoir d'honnête homme est de le prévenir de la maladie dont tu es atteinte ».

Mme Nozières explique ensuite que sa fille connaissait parfaitement l'existence de leur fortune, et elle raconte longuement la longue maladie à la suite de la première tentative d'empoisonnement.

Le président. — Votre fille vous a-t-elle dit : « Buvez, est-ce que vous avez peur que je vous empoisonne ? »

Mme Nozières. — Oui, et mon mari a ajouté : « Je ne pense pas que tu sois tombée si bas. »

### Mme Nozières est persuadée que sa fille avait un complice

Mme Nozières soutient ensuite qu'elle est persuadée de l'existence d'un complice qui aurait aidé sa fille à déshabiller sa mère et à transporter le père sur son lit.

« Tout à coup, ajoute Mme Nozières, j'ai vu mon mari changer et le me suis écriée : « Papa, papa, qu'as-tu, réponds-moi. » Je tentai de le redresser, mais la tête penchait; il avait perdu connaissance. »

Le jeune défenseur de Violette, M<sup>r</sup> de Vésinne-Larue, pose à la mère quelques questions tendant à prouver que la jeune paricide a été mal surveillée, mais Mme Nozières se défend pied à pied et maintient sa conviction de l'existence d'un complice. La lettre du docteur Béron en est la preuve pour elle.

Mme Nozières. — Cette lettre était trop bien écrite pour avoir été rédigée par ma fille, son style était trop beau. Ma fille ne l'a jamais écrite.

M<sup>r</sup> de Vésinne-Larue tente de lui faire préciser certains détails à propos d'un chiffon, mais Mme Nozières ne se laisse pas démonter.



De haut en bas, à la barre des témoins : Mme NOZIÈRES, Georges LEGRAND dit « Willy » et Jean DABIN. (Ph. France-Press).

L'avocat général Gaudel intervient vigoureusement à ce moment.

### « Pardon, maman ! »

Le président. — Violette Nozières, avez-vous quelques objections à présenter à la déposition de votre mère ?

SAINT-MARTIN.

(La suite en deuxième page)



GRAND ÉCART

DU NORD DE LA FRANCE

25 cent.

LE PLUS FORT TIRAGE DE LA REGION

25 cent.

VENDREDI 12 OCTOBRE 1934

BUREAUX: LILLE, 18, Grande Place, 10 h. 30 à 11 h. 30, 12 à 13 h. 30. PARIS, Boulevard de Valenciennes, 111 (au 2<sup>e</sup> étage) Tel. N. 14.104

ABONNEMENTS Nord et Département Lille 1934 - 3 mois... 22 fr. - 6 mois... 43 fr. - 1 an... 76 fr. FRANCE: - 3 mois... 23 fr. - 6 mois... 43 fr. - 1 an... 80 fr.

APRÈS L'ATTENTAT DE MARSEILLE

M. ALBERT SARRAUT DÉMISSIONNE

Avant de faire connaître sa décision, le ministre de l'Intérieur avait relevé de leurs fonctions M. Berthoin, directeur de la Sûreté Nationale et M. Jouhannaud, préfet des Bouches-du-Rhône

L'émouvant défilé du peuple a commencé devant la dépouille de M. Louis Barthou, exposée au Quai d'Orsay

Si l'attentat avait échoué à Marseille, un autre devait être commis à Paris

Deux complices de l'assassin, arrêtés à Thonon, ont fait cette révélation

AUX ASSISES DE LA SEINE

LES TÉMOIGNAGES DE M<sup>me</sup> NOZIERES ET DE JEAN DABIN PROVOQUENT DES INCIDENTS DRAMATIQUES

Aux premières paroles de sa mère, l'accusée demande pardon et s'évanouit

«Vous retez du mépris public et je vous le dis en face...» déclare a Jean Dabin l'avocat général

On croit que le verdict pourra être rendu ce soir

Paris, 11. — Après avoir conféré, jeudi après-midi, à l'Élysée, avec le Président de la République, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, est allé porter sa démission à M. Gaston Doumergue, président du Conseil.



M. ALBERT SARRAUT

responsabilité de certains de ses collaborateurs, qui n'ont su ni prévoir, ni empêcher l'attentat de Marseille, dans lequel



M. PIERRE LAVAL

pourrait difficilement résister plus longtemps à l'épreuve de la responsabilité publique.



M. LOUIS BARTHOU

UN ANCIEN CONSEILLER A LA COUR CONDAMNÉ POUR INJURES A M. CHEIRON

Paris, 11. — C'est après-midi, la 1<sup>re</sup> Chambre correctionnelle a statué sur le cas de M. Margain, ancien conseiller à la Cour de Provence qui avait écrit une lettre à M. Cheiron, lettre que le Procureur trouva injurieuse pour le Garde des Sceaux.



M. CHEIRON

LES SPORTS

La suite des gagnants du concours du Pigeon Voyageur



Le ballon de l'Union Co. ministre des Affaires étrangères a été transformé en chapelle ardente. Le cercueil de M. Barthou est porté par deux de ses collaborateurs immédiats.

Un troisième a échappé à la police de Fontainebleau

Un autre aurait été vu dans notre région

A Belgrade, le Parlement a prêté le serment de fidélité au roi Pierre II

Le cercueil de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Le cercueil de M. Barthou pénètre au Quai d'Orsay

L'hommage de la foule

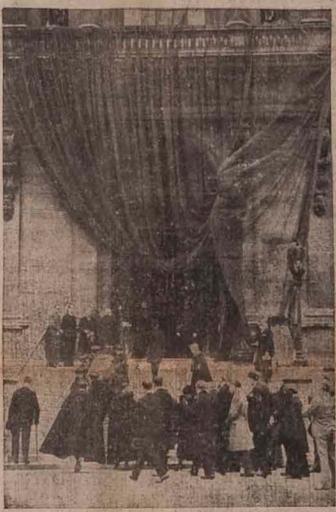
Le jeune roi Pierre II s'apprête pour aller rejoindre sa mère

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre



Le cercueil de M. Barthou pénètre au Quai d'Orsay.

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

L'hommage de la foule

Le jeune roi Pierre II s'apprête pour aller rejoindre sa mère

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Le corps de M. Barthou est descendu du fourgon funèbre

Paris, 11. — L'audience est ouverte à 11 h. 30, le président Pierre d'Arbois: «Nous allons faire entrer immédiatement Mme Nozières»

Comment fut découverte l'existence de « l'ancé »

Le moment le plus pénible semble être celui où Mme Nozières a découvert les relations de son mari avec le meurtrier de son mari

Mme Nozières se persuade que sa fille avait un complice

Mme Nozières explique ensuite que sa fille avait un complice

Mme Nozières explique ensuite que sa fille avait un complice

Mme Nozières explique ensuite que sa fille avait un complice

Mme Nozières explique ensuite que sa fille avait un complice

Mme Nozières explique ensuite que sa fille avait un complice

Mme Nozières explique ensuite que sa fille avait un complice



Mme NOZIERES



JEAN DABIN



M. CHEIRON



M. BARTHOU



M. CHEIRON



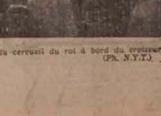
M. BARTHOU



M. CHEIRON



M. BARTHOU



M. CHEIRON

# L'AFFAIRE NOZIÈRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Violette Nozières pousse un cri : « Non, M. le Président, pardon, maman ! Pardon, maman ! »

Mme Nozières regarde sa fille et s'écrie en sanglotant : « Violette, je ne puis oublier que tu es ma fille, mais, ce que tu as dit de ton pauvre père est faux. Nous étions si heureux... »

Violette. — Maman, maman, pardon !  
**« Pitié pour mon enfant »,  
clame la mère**

Violette s'effondre dans les bras des gardes qui la soutiennent et la mère, au moment de quitter la salle, pousse son premier cri de tendresse : « Pitié, pour mon enfant... »

Violette est-elle enfin profondément atteinte dans les fibres les plus intimes de son cœur ou bien joug-elle encore la comédie ? Elle continue à sangloter et, dans une crise nerveuse, elle crie toujours : « Maman, maman... »

## Le témoignage des experts

Il résulte de la double déposition du docteur Paul, médecin légiste et de M.

— Vous êtes passé de l'autre côté de la barricade, fait remarquer le président. (Rires).

C'est lui qui devait acheter une automobile pour Jean Dabin et toucher une commission. Mais lui aussi semble avoir totalement perdu le souvenir de ce qui se passait à cette époque.

Il oublie aussi que Dabin avait vidé le sac à main de Violette, geste très personnel à certain milieu, devant lui.

— C'est pourtant ce que vous avez déclaré à l'instruction, rapporte l'avocat-général. Mais vous devez savoir que vos pareils et vous ne nous inspirez qu'une confiance sur laquelle nous ne voulons insister.

Le « milieu » a, en effet, des principes formels quant à la discrétion et nul ne saurait y déroger.

## La déposition de Jean Dabin

Puis Dabin apparaît ensuite. Il est salué par une rumeur lourde. Cela n'a pas l'air de lui déplaire. Il est en tenue militaire, car il est engagé pour un an en Tunisie.

Évidemment, il n'a rien d'un séducteur



Une attitude de Violette Nozières. En-dessous, son défenseur M. Vésinne-Larue (Ph. N.Y.T.).

Kohn, Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie que les époux Nozières ont été empoisonnés avec du véronal administré en quantité suffisante pour être intoxiqués.

La dose de véronal mortelle varie entre 1 et 14 grammes avec plus grande fréquence au-dessus de 5 grammes. Celle qui fut absorbée par M. Nozières fut de 4 à 6 grammes, soit de 13 à 24 comprimés broyés en poudre.

Les experts remarquent que les lésions cardio-hépatobiliaires dont ils étaient atteints ont pu faciliter l'action mortelle de la dose absorbée, mais cette circonstance n'atténue évidemment en rien la responsabilité de l'accusée qui avoue avoir voulu donner la mort à son père tout au moins.

## Le docteur Claude conclut la pleine responsabilité de l'énigmatique criminelle

Le docteur Claude, médecin aliéniste leur succède à la barre. Après un long exposé, le docteur Claude conclut à la pleine responsabilité de l'énigmatique criminelle.

Cette déposition donne lieu à un incident.

M<sup>e</sup> de Vésinne-Larue intervient et met en doute la valeur des méthodes employées pour les expertises psychiatriques. Le jeune avocat cite l'exemple des sœurs Papin dont l'une, bien que condamnée à mort, a été reconnue irresponsable quelques mois après et est maintenant enterrée.

L'avocat général Gaudel lui répond alors : « Nous ne faisons pas le procès des sœurs Papin non plus que celui de Gorguloff... »

— Non, nous faisons celui de l'analyse psychiatrique, rétorque M<sup>e</sup> de Vésinne-Larue.

Et l'incident en reste là.

## L'inspecteur Gripoux

L'inspecteur Gripoux rappela ensuite dans quelles circonstances il a procédé à l'arrestation de Violette et il ajouta que de son enquête il résulte que l'illustre M. Emile n'a été qu'un mythe et que Violette tirait ses ressources des rencontres consenties. Telle, était du moins l'impression des garçons de ces luxueux cafés du quartier latin où elle fréquentait.

M<sup>e</sup> de Vésinne-Larue fait remarquer que le barreau a dit dans l'instruction qu'elle ne venait jamais qu'avec Jean Dabin.

L'avocat général Gaudel. — Le barreau est lié par le secret professionnel » (Rires).

A la demande expresse de son défenseur, Violette Nozières énumère les compagnons qu'elle aurait eus.

L'avocat général Gaudel. — Cela va être long !

D'une voix blanche Violette s'en contente que cinq, mais le président pense qu'elle est bien en-dessous de la vérité.

## Un témoin réticent

Voici maintenant Georges Legrand, plus connu sous le nom de Willy.

Grand, maigre, serré dans un veston cintré, aux épaules en porte-manteau, il arbore une cravate et une pochette verte sur une chemise d'un vert plus clair. Son nez est surmonté de lunettes d'écaillé.

Agé de 21 ans, architecte, le témoin, qui s'avance en soulevant les épaules comme un homme « du milieu », parle d'une voix grassoyante.

La déposition est réticente. Il était le confident de Jean Dabin et n'ignorait pas que Violette Nozière fournissait des subsides à son ami. Lui-même avait prêté à Dabin une somme de 350 francs qui devait lui être remboursée par Violette Nozières, mais il ne se souvient pas de la date à laquelle devait se faire le remboursement.

D'ailleurs, le témoin semble peu disposé à parler et se fait rappeler à l'ordre par le président qui lui fait remarquer :

— Vous êtes ici pour dire la vérité. Vous a-t-elle dit qu'elle préférait son père à sa mère ?

— Oui.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il lui donnait de l'argent et que sa mère était méchante.

On serait heureux, d'ailleurs, de connaître les « architecteurs » de Willy. Peut-être n'est-il l'auteur que de châteaux en Espagne !

## Un ancien employé des contributions...

Après ce personnage odieux et un peu trop discret, Bernard Pidbourg paraît à la barre. Il est réticent aux halles et ancien employé des Contributions indirectes.

avec ses cheveux courts, sa veste trop large, ses pantalons bouffants et ses souliers difformes qui font beaucoup de bruit quand il marche.

Tel qu'il est il risque fort de ne pas tourner la tête des jeunes Tunisiennes. Mais il devra supporter l'évocation de tout ce passé spécial trouble et admettre les subsides qu'il recevait de Violette.

— Elle payait la chambre ?

— Oui.

— Elle payait les frais ?

— Oui.

— Elle vous donnait de l'argent ?

— Oui.

— Vous avez même vidé son sac ?

Et c'est très faiblement qu'il le nie.

Le président s'adresse alors à Dabin :

— Je n'ai pas à vous juger, mais je dois vous dire que vous avez fait preuve d'une inconscience et d'une amoralité rares heureusement chez les jeunes gens de nos écoles. Votre attitude est irréprochablement jugée dans les nombreux milieux sauf dans le « milieu », tout court. Vous ne sortirez pas grandi de cette audience !

## « Vous relevez du mépris public... »

L'avocat général Caudel tenta ensuite de faire préciser au témoin, quelles étaient ses études en Italie et très en forme, l'avocat général poursuivait :

— Vous avez trouvé tout naturel que cette femme, que dis-je, cette enfant, vous donnât de l'argent. Vous ne sentez donc pas, dans cette salle, ce qu'on pense de vous, ce que j'en pense moi-même ?

— Vous avez déshonoré votre famille. Vous avez vécu au croquet de cette malheureuse. Elle est coupable et je réquerrai contre elle. Vous n'êtes pas accusé. Vous ne relevez pas de la Justice, vous relevez du mépris public et je vous le dis en face.

Mais le mépris public importe peu aux gens d'un certain milieu et peut être, songe-t-il, que la permission exceptionnelle qu'on lui a accordée et qui lui a permis de revoir ses amis, valait bien cette admonestation.

## Un ingrat !

M<sup>e</sup> de Vésinne-Larue pose quelques questions au sujet des projets de mariage et M<sup>e</sup> Boitel, sur la bague du mort, dont il a été trouvé possesseur et après quelques questions sévères de l'avocat général Caudel, le témoin se retire et la salle murmure longuement.

Pendant toute cette déposition, Violette Nozières, est restée prosternée dans son box et pourtant, on a surpris des coups d'œil qu'elle lançait subrepticement au piteux militaire.

Mais l'ingrat Jean Dabin, oubliant qu'elle fit longtemps les beaux soirs de Montparnasse, n'a pas le moindre regard, même par charité, vers elle. Lamentable dénouement d'une lamentable idylle !

## Le défilé des témoins continue

A la barre se succèdent ensuite les témoins de l'accusation et de la partie civile.

Leur déposition est écoutée sans grande attention. Maintenant les vedettes sont parties.

L'étudiant en médecine, Pierre Camus relate ses relations amicales avec Violette Nozières et se rappelle que l'accusée lui fit des confidences un jour : « Mon père oublie trop souvent que je suis sa fille. »

Camus, est d'ailleurs le seul qui soit sympathique de tous les jeunes gens et l'avocat général Caudel souligne qu'il est le seul des compagnons de Violette, qui ait eu une attitude correcte.

Madeleine Deblès ne fixe pas plus l'attention. Elle annonce qu'elle est sténo-dactylo, anglais, français, allemand, et gentiment, elle qui fut la meilleure amie de l'accusée, raconte comment elle alla dans les dancing et dans les matins avec la jeune parrieide, aussitôt après le crime.

## Avant le verdict

De nombreux témoins viennent ensuite déposer en faveur de la moralité de M. Nozières, qui était selon eux, un brave homme incapable de se livrer aux notes que sa fille lui reproche.

Quant aux amis Aletan et Felout, amis de rencontre de Violette, ils sont fort gênés par les questions du président et ils assurent seulement — c'est assez inattendu — qu'ils n'ont pas rémunéré les faveurs de l'accusée.

Demain, nous entendrons probablement les témoins de la défense et après la réquisitoire et la plaidoirie, le verdict sera rendu dans la soirée.

# La mère de la parricide à la barre des témoins...

*“Je me porte partie civile pour défendre la mémoire de mon mari”*

## Celle dont on ne voit pas les yeux

par Louis LATZARUS

Violette Nozière est entrée dans le box des accusés, s'est promptement assise, a penché la tête et l'on n'a pas vu ses yeux. Durant toute l'audience, on ne devait pas les voir. Quand le président lui posait une question grave, elle relevait parfois le front et, le temps d'un éclair, luisait un vif regard. Mais, aussitôt, retombaient les lourdes paupières et la nuit se faisait sur son visage. L'élève buté qui refuse de répondre au professeur, ou la servante friponne prise en flagrant délit, ont cette mine boudeuse et obstinément fermée. Jolie ? Laide ? A les détailler, les traits ne sont pas dépourvus d'agrément, mais communs, ordinaires, mous, et comme inachevés. Au fait, elle n'a que dix-neuf ans. Dix-neuf ans !... et déjà pourrie de corps et d'âme !

Dix-neuf ans... Aussi, quand il résume la vie de l'accusée, le président Peyre a, tout d'abord, l'air d'un censeur de

que la police a vainement cherché.

— Vous n'avez pu, dit-il assez drôlement, fournir sur lui qu'un renseignement : c'est qu'il avait une moustache blanche et une automobile bleue.

Mais elle s'obstine. Monsieur Emile a vraiment exalté. Elle n'en démordra point. C'est qu'elle a établi un système de défense qui se dégage fort nettement des réponses qu'elle fait à voix presque basse. Il peut se résumer ainsi :

1° Elle n'est pas une abjecte créature. Un homme riche, un industriel, à moustache blanche et à auto bleue, lui faisait une pension, et ne demandait rien en échange.

2° Elle n'a pas voulu tuer sa mère. Sans doute lui a-t-elle donné du poison, mais à faible dose. Elle s'y trouvait contrainte pour rendre vraisemblable une mort accidentelle de son père.

3° Celui-ci, elle ne nie point l'avoir fait périr délibérément. Mais non pas



Mme Nozière mère, assistée de M<sup>r</sup> Boitel, à la barre des témoins, franchit une des plus douloureuses étapes de son calvaire...

collège, feuilletant un livret scolaire. Des bonnes notes pour commencer. A l'école primaire, l'élève Violette Nozière a brillé, ce qui a donné à ses parents un orgueil ingénu. Aussi ont-ils voulu qu'elle poursuivit ses études. Bachelière ! il fallait qu'elle fût bachelière. Mais sont-ils allés parler aux professeurs ? « Manque de franchise ! » notait l'un. « Sournoise », écrivait l'autre. Remarques perdues. On s'occupe beaucoup, en notre temps, de mettre toutes sortes de notions dans l'esprit des enfants. Mais dans leur cœur ? Et, dès la première audience, apparaît la leçon de ce procès affreux. On a tout passé à cette enfant. On l'a « gâtée », suivant le mot banal qui prend, cette fois, une signification horriblement précise et littérale. Que répondra la mère qui, tout à l'heure, voilée de deuil, viendra témoigner contre sa propre chair ? Que répondra-t-elle si l'avocat ose lui demander quelle discipline elle a imposée à sa fille et quelle morale elle lui a prêchée ?

■ ■ ■

Car voici les mauvaises notes qui apparaissent.

— Vous avez manqué au lycée 29 jours sur 40.

— J'étais découragée. J'étais entrée trop tard et j'allais rater toutes les compositions trimestrielles.

A la cour d'assises, entendre parler de compositions trimestrielles ! Quel rafraîchissement ! Hélas ! il ne dure pas et nous entendons d'autres notes qui sont maintenant des notes policières. En quelques mois et, dès seize ans, Violette Nozière, livrée à elle-même, est devenue une fille. Elle s'en défend. Elle reconnaît bien qu'elle a eu des amants, mais, s'il est vrai qu'elle arpentait régulièrement le boulevard de la Madeleine et y fit de multiples rencontres, ce fut dans une période de dépression et sans tirer de ses aventures aucun profit.

— Alors, de qui receviez-vous l'argent que vous dépensiez si aisément ?

— De mon protecteur.

Mais le président ne croit pas au protecteur, à ce fameux « Monsieur Emile »

pour en hériter, comme le soutient l'accusation. C'était par révolte contre des attentats qu'on me pardonnera de ne pas définir, et qui se poursuivaient depuis huit années.

■ ■ ■

Faut-il la croire ? On s'explique mal la tardive révolte d'une vertu par ailleurs fort peu intacte. En outre, il est manifeste que nous avons devant nous une mythomane, une maniaque du mensonge. Elle le reconnaît elle-même. Quand le président lui a dit, au début de l'audience : « Vous avez toujours menti, promettez-moi de dire aujourd'hui la vérité », elle a répondu humblement : « Je vous le promets, monsieur le président » et n'a point songé à protester de sa sincérité ordinaire. Elle a empli tous les cafés où elle passait ses journées du bruit de ses affabulations, s'attribuant une famille, une fortune, un état social purement imaginaires. Elle avait bâti un mauvais roman-feuilleton dont elle était la médiocre héroïne. Elle voulait vivre ce roman, mais c'était coûteux, et à trois reprises elle a tenté de tuer ses parents, qui possédaient 165.000 francs d'économies. C'est la thèse de l'accusation, et elle paraît juste.

Et puis, comment ajouter foi à qui n'ose pas montrer ses yeux ? Les cris, il n'est pas malaisé de les pousser. Les évanouissements, il n'est pas fort difficile de les simuler. Mais quelque chose ne s'imite point : c'est la franchise du regard. Un honnête homme, une honnête femme, accusés d'un crime odieux, auront dans leurs prunelles l'éclair magnifique de leur indignation. La fille perdue qui aura voulu se soustraire à une immonde tyrannie saura s'en glorifier et redresser le front. Mais c'est à la bassesse des mobiles qu'appartiennent les regards obliques et la fuite des yeux. Violette Nozière a l'aspect d'une abominable créature.

Seulement, a-t-on essayé de corriger sa perversité native ? Qui lui a appris la morale ?

LOUIS LATZARUS.

Demain : Violette Nozière vue par Colette.

➤ Voir en page 7 : LA DEUXIEME AUDIENCE.

# L'INTRAISIGÉ

TELEGRAMMES - INTRAN-PARIS

LIGNES TELEPHONIQUES - VOLVOIRE 56 00 A 56 07 - GUTENBERG 74 71 A 74 74 - INTER SPECIAL 674 ET 675

100, RUE RÉAUMUR, PARIS-2°

1934  
SIXIÈME ÉDITION  
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an  
Paris, 30 fr. 55 fr. 100 fr.  
Département, 34 fr. 58 fr. 105 fr.  
Etranger, 40 fr. 75 fr. 130 fr.  
55° ANNÉE - 0 fr. 25

## Au quai d'Orsay, la foule recueillie des Parisiens défile devant le corps de M. Barthou

### La reine Marie de Yougoslavie, arrivée ce matin à Paris, part ce soir pour Belgrade, avec le nouveau roi Pierre II

#### Une escadre italienne est partie à la rencontre du « Dubronick » et des navires français pour saluer en mer la dépouille du roi Alexandre

## Arrêtés à Thonon-les-Bains, deux complices de l'assassin font des aveux; un autre traqué en forêt de Fontainebleau



Devant le Quai d'Orsay, la foule silencieuse se presse pour aller apporter un dernier hommage au ministre disparu

**A BELGRADE**  
**Le serment au nouveau roi Pierre II**  
Le titre de « Roi chevalier, unificateur de la patrie » est conféré par les représentants du peuple à Alexandre I.  
(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)  
Belgrade, 11 octobre. (De notre envoyé spécial.) — A 11 heures, ce matin, le Roi de Serbie, le Prince héritier, le Prince Alexandre, le Prince Michel, le Prince Georges et le Prince Constantin, ainsi que le Prince Paul et le Prince Michel, ont été reçus par le roi Alexandre I. à son palais de la rue de la République. Le roi Alexandre I. a prononcé un discours dans lequel il a remercié les représentants du peuple de leur confiance et de leur soutien. Il a déclaré que son but principal était de maintenir la paix et l'unité du Royaume. Le serment a été prêté devant un public nombreux et enthousiaste.

## Politique de paix

On annonce que la flotte italienne viendra saluer dans le détroit de Messine le corps du roi Alexandre I. Il ne s'agit point de la manifestation officielle prévue à l'occasion de l'arrivée du roi Alexandre I. à Paris, mais d'une manifestation fraternelle. Elle sera organisée par le commandant en chef de la flotte italienne, le vice-amiral Santoro, qui s'est rendu à Paris pour s'entretenir avec le ministre de la Marine, M. Laroche.

A la douane française s'est présentée la première lieure du roi Alexandre I. Elle a été reconnue par les douaniers français. M. Barthou poursuivait. Car on s'attendait à ce qu'il soit en France, mais il n'en est rien. Il est resté à Thonon-les-Bains. On a donc dû se contenter de la lieure du roi Alexandre I. qui est restée à Thonon-les-Bains.

A Thonon-les-Bains, deux complices de l'assassin de Barthou ont été arrêtés. Ils ont fait des aveux complets. Un autre complice est toujours en fuite, traqué dans la forêt de Fontainebleau.

## L'arrestation de deux complices de l'assassin

Les deux complices de l'assassin de Barthou ont été arrêtés à Thonon-les-Bains. Ils ont été reconnus par les enquêteurs grâce à une série de circonstances. Ils ont fait des aveux complets et ont déclaré que leur complice est toujours en fuite.

Un autre complice de l'assassin est toujours en fuite, traqué dans la forêt de Fontainebleau. Les enquêteurs continuent de chercher son lieu de refuge.

## LE PROCES DE VIOLETTE NOZIERE

### La mère de la parricide à la barre des témoins...

« Je me porte partie civile pour défendre la mémoire de mon mari »

### Celle dont on ne voit pas les yeux

par Louis LATZARU

Violette Nozière est entrée dans la salle d'audience, le visage émacié, les yeux enfoncés, les cheveux tombés en désordre. Elle a l'air d'une vieille femme.

« Je me porte partie civile pour défendre la mémoire de mon mari », dit-elle en levant la main.

Le président de la Cour d'assises, M. Boiteux, a demandé à Violette Nozière si elle reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Elle a répondu affirmativement.

« C'était un homme qui ne pouvait pas vivre », dit-elle.

« C'était un homme qui ne pouvait pas vivre », dit-elle.

« C'était un homme qui ne pouvait pas vivre », dit-elle.

« C'était un homme qui ne pouvait pas vivre », dit-elle.

« C'était un homme qui ne pouvait pas vivre », dit-elle.

## A THONON-LES-BAINS

### L'arrestation de deux complices de l'assassin

Les deux complices de l'assassin de Barthou ont été arrêtés à Thonon-les-Bains. Ils ont été reconnus par les enquêteurs grâce à une série de circonstances. Ils ont fait des aveux complets et ont déclaré que leur complice est toujours en fuite.

Un autre complice de l'assassin est toujours en fuite, traqué dans la forêt de Fontainebleau. Les enquêteurs continuent de chercher son lieu de refuge.

# Mme Nozière et Jean Dabin apportent leurs témoignages

Que nous réserve cette nouvelle journée ? C'est la préoccupation de tous ceux qui, un peu avant l'ouverture de l'audience, se sont installés, dans la salle, à leur place d'hier.

Le public est aussi nombreux qu'hier. Tout au long de la galerie Lamignon, il se range, avec discipline, derrière les cordons de gardes républicains.

L'ordre d'appel des témoins est connu. D'abord, Mme Nozière, les experts, Jean Dabin. Aurons-nous, aujourd'hui, des émotions d'une autre qualité ? Sortirons-nous de cette ridicule atmosphère de torpeur où toute la salle, hier, s'est enlisée ?

Il convient d'ouvrir, ici, une parenthèse. Elle est nécessaire. Violette a renouvelé, hier, des accusations précises contre son père. Nous sommes de l'avis de ceux qui disent : « Si cette accusation n'est que l'invention d'un cerveau taré, elle est une ignominie écœurante. »... Mais nous sommes, à présent, devant la justice. Il n'y a plus de littérature. Ce qui s'impose, c'est une façon d'opération brutale chirurgicale, indispensable, appliquée à un cas désespéré.

Si Violette a menti, il faut, de toute urgence, le savoir. Il y a une importance considérable, pour elle, pour le jury et pour nous, à être fixés, d'une façon formelle, sur sa sincérité.

Or le président Peyre, hier, a abordé le sujet. On comprend qu'il ait désiré estomper certains détails scabreux. On comprend moins qu'il ait donné, à plusieurs reprises, son avis personnel sur la question. Mais on ne comprend pas du tout qu'il ait dit : « Passons ! »...

Enfin, on est stupéfait de ne pas avoir vu la défense se dresser et exiger qu'on vidât ce vilain abcès. L'air de ce procès est si trouble, si vicieux, qu'on sent, très nettement, qu'il y avait quelque chose à faire qui n'a pas été fait. Ayons le courage de dire qu'une affaire criminelle n'est pas un spectacle monté pour le public. Si le président a voulu ménager la pudeur de son auditoire, il fallait prononcer le huis clos et porter le fer rouge au milieu de cette saignée.

On a l'impression très nette qu'ensuite on respirerait mieux...

L'entrée de Violette Nozière se passe sans incidents. La parricide a cependant l'air assez déprimée. On introduit aussitôt la mère. Elle porte un long crêpe depuis le drame d'août 1933.

Violette, pliée en deux, ne la voit pas et la mère n'a pas un regard pour sa fille.

Le moins qu'on puisse dire c'est que cette mère montra, dans l'inflexible devoir qu'elle a cru nécessaire d'assumer, une assurance extraordinaire. La tâche du président n'est pas commode, car le témoin a l'oreille un peu paresseuse. Il y a d'ailleurs moins de questions à poser, car le récit tombe de ses lèvres, scandé d'une façon très régulière.

— C'est moi qui a (sic) le plus souffert, dit-elle.

— Vous vous portez partie civile contre votre fille, Madame, c'est votre droit, mais voulez-vous nous dire pourquoi ?

— Je me porte partie civile pour défendre la mémoire de mon mari...

A deux reprises, un certain pathétique colore cette déposition.

— Quand j'ai su qu'elle connaissait Jean Dabin, je lui ai dit : « Mon petit, si tu fais la connaissance d'un jeune homme et que tu ne puisses pas t'en défaire, dis-le à ta mère qui est pour toi plus qu'une amie... »

Les mains jointes, la mère élève les bras vers le box où sa fille effondrée disparaît à peu près totalement.

Mais Mme Nozière se reprend bien vite. Elle raconte à son tour le scénario tragique de ce film hallucinant, un peu comme si elle avait assisté à un spectacle auquel elle n'aurait pas participé.

Mme Nozière. — Quand je pense que Violette a joué une partie de jacquet avec son malheureux père !

Elle — Mme Nozière — lisait son journal et marquait les points. Comme cette scène de famille, quelques heures plus tard, devait se dérouler et projeter ces trois êtres hors du cercle où leur destin les avait réunis !

Mais M<sup>r</sup> de Vésine-Larue désire poser quelques questions. Il cite d'abord les noms de quelques Maisons fort anciennes de Violette et demande à la mère si elle était au courant. Pour plusieurs noms, la mère incline la tête affirmativement. Elle savait donc que sa fille était à surveiller.

Mme Nozière. — Quand mon mari sut que Jean Dabin fréquentait Violette, il demanda ce que faisait ce jeune homme et quelle était la situation de son père, ensuite je me rappelle très nettement qu'il dit alors : « En tout cas, il est de mon devoir d'honnête homme de lui dire quelle maladie tu as contractée... »

Y aurait-il là un autre mobile à découvrir ? Violette a-t-elle tué son père pour le forcer à taire la chose déshonorante ?

Enfin, le défenseur veut poser des questions précises concernant les détails scabreux sur lesquels Violette appuie son accusation d'inceste contre son père. La réaction ne tarde pas ; le président estime qu'on n'a que trop parlé de cela. M. Gaudel, très loyalement, offre le combat sur ce terrain délicat, mais l'incident tourne court.

La fin de la déposition de Mme Nozière est marquée par quelques secondes d'une assez grande intensité dramatique.

Le président. — Violette Nozière, qu'avez-vous à répondre ?

La jeune fille ne parvient pas à se redresser. Elle s'accoude péniblement et crie sans arrêt : « Maman ! Maman ! »

Mme Nozière. — Violette, je ne puis oublier que tu es ma fille. Mais ce que tu as dit de ton pauvre père est faux, faux...

Puis, les deux femmes, chacune suivant sa propre émotion, de s'accrocher à ces deux mots : « Faux... Maman... Faux... »

Et l'irritation de s'emparer de nouveau des esprits : « Est-ce vrai ? Est-ce faux ? »

Cependant, tandis qu'on transporte la mère gémissante, celle-ci, enfin, près de la porte, s'écrie : « Pitié pour elle ! Pitié pour ma fille ! »

## Les experts

Dans toute affaire criminelle, une question, dont l'importance est considérable se pose : « L'accusée est-elle ou n'est-elle pas responsable ? »

On commet, au cours de l'instruction, des experts, puis souvent, une contre-expertise est demandée par la défense.

Certes, on n'a pas encore trouvé la machine, extrêmement précieuse, capable de peser la responsabilité. On est forcé de s'en remettre à une science dont la méthode est régulièrement discutée aux assises par l'avocat de la défense. Les conclusions des experts Claude et Truelle concluent à la responsabilité totale de Violette. M<sup>r</sup> de Vésine-Larue rappelle quelques affaires sensationnelles où l'expertise s'est révélée incertaine.

Une suspension est ensuite ordonnée pour quelques minutes.

PIERRE LAMBLIN.

## A la Commission des finances

La Commission des Finances s'est réunie cet après-midi pour entendre le rapport de M. Léon Baréty, sur le budget des finances, et le rapport de M. Chevrier, sur le budget de l'agriculture.

# Violette Nozières répond de son crime devant les Assises de la Seine

Paris, 10 octobre.

Le procès de Violette Nozières a commencé cet après-midi devant les jurés de la Seine.

Avant l'ouverture des débats, M. le président Peyre a tenu à évoquer la mémoire des deux illustres victimes de l'attentat de Marseille.

Un abominable attentat a été commis sur la terre de France. Le roi Alexandre, le plus fidèle ami de la France, est tombé sous les coups d'un étranger. Notre ministre des Affaires étrangères, M. Louis Barthou, vient ans après son fils mort au champ d'honneur, et lui aussi, à son poste.

Je propose que cet événement, qui a sa répercussion dans le pays tout entier, soit commémoré à la Cour d'assises de la Seine.

Nous lèverons l'audience en signe de deuil.

M. l'avocat général Gaudel s'est associé à ces paroles puis la séance a été suspendue.

*(Lire en chronique judiciaire, le compte rendu de la première audience du procès).*



# TRIBUNAUX

## Violette Nozières comparait devant les Assises de la Seine

### L'accusée adopte une attitude larmoyante et maintient ses accusations contre son père

Paris, 10 octobre.

Le procès de Violette Nozières a commencé cet après-midi devant les Assises de la Seine.

Le président procède à l'interrogatoire d'identité de l'accusée qui répond sans émotion apparente. Le président lui reproche ses dépenses excessives et lui demande pourquoi elle a mené une vie aussi dévergondée.

Vous oubliez, répond Violette Nozières, ce qu'il y a eu avec mon père. (Sensation).

Le président rappelle avec insistance les accusations de Violette Nozières qui, troublée, le prie de ne lui demander rien de plus à ce sujet puisqu'elle a tout dit à l'instruction.

Le président évoque ensuite la première tentative d'empoisonnement contre ses parents que l'accusée explique par le fait qu'elle ne pouvait se résoudre à avouer à ses parents qu'elle était malade.

Violette Nozières explique que l'argent qu'elle dépensait lui venait de son « protecteur » ; elle nie avoir volé 400 francs dans l'armoire à glace de ses parents mais reconnaît avoir eu de grands besoins d'argent lorsque Jean Dabin entra dans sa vie. L'audience est suspendue.

### Empoisonneuse

On aborde, dès la reprise, le récit de la scène du crime.

Le président : Le matin, vous jouez aux cartes avec votre père. Vous parlez avec 100 francs que vous venez de dérober à vos parents. C'était pour acheter le véronal. Vous préparez trois sachets. Le vôtre contient une poudre inoffensive. Quand vous rentrez, vos parents vous reprochent le vol des 100 francs, puis ils vous parlent de votre ami, Jean Dabin : votre père vous invite à l'amener chez vous, il vous dicte une lettre pour votre ami, il est même question de la dot que vous aurez.

L'accusée : Oui, 60 à 80.000 francs.

L'interrogatoire se perd un peu dans des détails connus et non contestés, comme par exemple l'absorption du contenu des trois sachets.

Le président : Vous dites à votre maman : « Goûte, maman, comme c'est mauvais ».

Vous êtes restée insensible et calme...

### L'accusée s'évanouit

A ce moment, un grand cri. Violette Nozières se laisse glisser de sa chaise. Elle gémit, se couvre le visage, des gardes la soutiennent. Elle crie : « Oh ! laissez-moi, laissez-moi », mais elle garde toute sa connaissance, ne lâche pas son sac un seul instant.

Un médecin vient, qui tâte le pouls et fait étendre la jeune fille, toujours gémissante et qui cache ses yeux derrière sa main gantée ; elle ne pleure pas.

On l'emporte et l'audience est suspendue.

Après avoir reçu les soins du médecin du palais, Violette Nozières reprend sa place, décoiffée, son sac sur les genoux, l'air plus calme.

L'interrogatoire reprend.

Le président : Vous êtes restée longtemps auprès de vos parents ?

L'accusée : Une heure et demie (sensation).

Le président : Vous êtes restée une heure et demie pendant que vos parents agonisaient. Vous dormiez ? Quelles étaient vos pensées ? Non. C'est inutile d'insister. Si ces faits n'étaient pas reconnus par vous, nul ne voudrait croire cette scène abominable.

Le président poursuit :

On en est réduit sur bien des points à des hypothèses. On a pu penser à un complice. Nul n'a été soupçonné sérieusement. Violette Nozières s'en va. Elle a pris soin de mettre à la porte une épaisse couverture, afin qu'on n'entende pas les gémissements de ses parents. Est-ce exact ?

L'accusée : C'est exact, monsieur le président.

L'accusée confirme désormais, d'un mot, tout ce que dit le président.

Mais voici qu'elle se plaint de plus belle, avec de grands soupirs.

Le président : J'ai cherché dans le dossier des circonstances atténuantes. Je n'en ai pas trouvé. S'il en est, fille Nozières, dites-le à messieurs les jurés.

Violette attend de longues minutes puis, en pleurant :

Je demande à tout le monde de me pardonner. Je demande surtout à ma mère son pardon. Qu'on me fasse ce qu'on voudra, mais que ma mère me pardonne.

L'interrogatoire est terminé. Plusieurs témoins sont entendus, puis la séance est levée à 18 heures.

## Nouvelles Diverses

### L'AFFAIRE DE CONTREBANDE D'ARMES DE BORDEAUX

Le capitaine du « Turquesa » et dix hommes de l'équipage sont arrêtés

Bordeaux, 10 octobre.

On sait qu'une perquisition effectuée à bord du *Turquesa*, le vapeur espagnol retenu depuis le 24 septembre dans le port de Bordeaux, y a fait découvrir des mitrailleuses et quantité de fusils et de munitions. Depuis lors, le navire était sous la surveillance des autorités françaises.

Le parquet de Bordeaux vient de

# VIOLETTE NOZIÈRES COMPARAIT DEVANT LES JURÉS DE LA SEINE

Impassible au début, la parricide s'est évanouie deux fois au cours de la première audience.

« Je demande pardon à tout le monde, s'est-elle écriée, et SURTOUT à ma mère ! »

—EX3—

On entendra aujourd'hui M<sup>me</sup> Nozières et Jean Dabin.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Paris, 10. — Malgré l'émotion suscitée par l'odieux attentat de Marseille, une foule dense se presse aux abords du palais de justice.

La curiosité reste la même autour de la triste héroïne du drame de la rue de Madagascar, et le public nombreux souhaite de suivre les débats qui promettent d'être fertiles en émotions. Ces débats éclairciront-ils d'un jour nouveau la personnalité de Violette Nozières ? Les mobiles psychologiques du crime se trouveront-ils mieux expliqués ?

**Beaucoup d'appelés et peu d'élus**

Les gardes massés aux portes du palais ont du mal à contenir cette foule avide d'émotions. S'il y a beaucoup d'appelés, il y a peu d'élus.

En dehors des témoins, des avocats, des journalistes, on remarque quelques écrivains notables : Pierre Wolf, Louis Lazarus, Henri Jeanson, Guy Mazeline, qui tenteront, eux aussi, d'expliquer le trouble psychologique de la jeune parricide.

**Les débats**

Jusqu'à la dernière heure, on se demandait si ce grand procès viendrait aujourd'hui à l'audience. Ne disait-on pas que M<sup>me</sup> de Vésinne-Larue, le jeune défenseur de Violette Nozières, atteint d'une indisposition, devait être obligé de faire appel au concours d'un confrère plus ancien ? Ne disait-on pas aussi que l'avocat général Gaudel était atteint d'une attaque de goutte ? Quant à l'accusée, déprimée par le traitement qu'elle est en train de subir, on ne pensait pas qu'elle aurait la force de comparaître devant ses juges. Telles sont



Violette NOZIÈRES, dans le box des accusés. Devant elle : son jeune défenseur M<sup>me</sup> de Vésinne-Larue et M<sup>me</sup> Thorp, bâtonnier, qui assiste à l'audience.

les questions que l'on se posait encore ce matin. Les acteurs allaient-ils faire défaut ? Mais, non. Au banc de la partie civile, prend place M<sup>me</sup> Boitel, à la taille géante, à l'épaisse moustache noire. L'avocat de Violette Nozières est assisté de M<sup>me</sup> Raymonde Frédo. Sa cliente ne viendra pas s'asseoir à ses côtés aujourd'hui ; elle devra faire d'abord sa déposition à la barre où les jurés désirent l'entendre.

À 13 heures, les jurés prennent place dans leur box. À 13 h. 10, l'audience est ouverte.

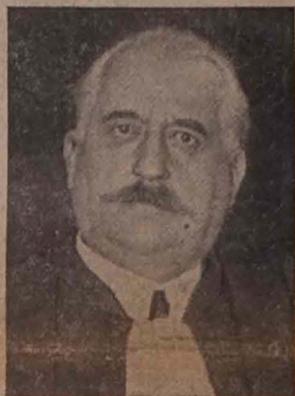
L'avocat général Gaudel occupe le siège du ministère public. Le président Peyre et ses assesseurs font leur entrée. L'émotion est intense. Le banc de la défense est encore inoccupé.

**L'audience est suspendue en signe de deuil**

Mais voici qu'en hommage à la mémoire du roi Alexandre et de M. Barthou, assassinés, l'audience est suspendue.

SAINT-MARTIN

(La suite en deuxième page)



L'avocat général GAUDEL



Dans les couloirs du Palais, la foule attend, derrière les barrières, le moment de pénétrer dans le prétoire. (Photos Mondial)

ABONNEMENTS
N° et Département, L'Annonciateur
— 3 mois... 22 fr.
— 6 mois... 40 fr.
— 1 an... 70 fr.
FRANCE
— 3 mois... 21 fr.
— 6 mois... 38 fr.
— 1 an... 60 fr.

GRAND ÉCHO
DU NORD DE LA FRANCE

25 cent.

25 cent.

JEUDI
11
OCTOBRE 1934
BUREAUX
LILLE, 1, Grande Place, B.
PARIS, Boulevard des Capucines, 117, (11<sup>e</sup> arr. de Marais)
Tel. N. 10.124 - 10.125

EMPORTANT LE CORPS DU ROI ALEXANDRE le croiseur « Doubrovnick » a quitté Marseille VIOLETTE NOZIÈRES COMPARAIT DEVANT LES JURÉS DE LA SEINE

La dépouille de M. Louis Barthou arrivera ce matin, à Paris

Impassable au début, la parricide s'est évanouie deux fois au cours de la première audience.



Marseille, 10. — On rapporte qu'après que le Roi venait d'être blessé à mort, il est le corps de dire à M. de Vieux, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, les mots suivants : « Conservez l'unité française ».



Le prince PAUL, qui exercera la régence. (Vieux)

La journée de mercredi à Marseille fut particulièrement émouvante. La parure Reine Marie de Yougoslavie est arrivée un peu après cinq heures du matin à la gare Saint-Charles.

Cette scène, profondément émouvante, dura quelques secondes, puis M. Albert Lebrun, ministre des Affaires étrangères, se pencha vers le corps du Roi et dit : « Adieu, mon Roi ».

Le pénible entretien du président de la République et de la reine



M. Barthou fut amené de grand matin de l'Hôtel-Dieu, où le Ministre des Affaires étrangères avait succombé à ses blessures, à la Préfecture où il fut placé à côté de la dépouille d'Alexandre Ier.



M. ALBERT LEBRUN, Président de la République. (Photo Budaï)

Le Président de la République était allé s'incliner devant les deux illustres victimes de l'odieux attentat et avait présenté à la Reine Marie les condoléances de la France

Une femme blessée a succombé hier matin

Les funérailles nationales du ministre des Affaires Etrangères seront célébrées samedi

M. Barthou, dans le cabinet du préfet transformé en chapelle ardente

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, a quitté Marseille

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, a quitté Marseille

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, a quitté Marseille

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, a quitté Marseille

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

« Je demande pardon à tout le monde, s'est-elle écriée, et SURTOUT à ma mère ! »

On entendra aujourd'hui M<sup>lle</sup> Nozières et Jean Dabin.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Beaucoup d'appelés et peu d'élus

Les débats

La séance de mardi

La séance de mercredi

La séance de jeudi

La séance de vendredi

La séance de samedi

La séance de dimanche

La séance de lundi

La séance de mardi

La séance de mercredi

La séance de jeudi

La séance de vendredi



Violette NOZIÈRES, dans la box des accusés. Devant elle : son jeune défenseur M<sup>re</sup> de Vienne-Larue et M<sup>re</sup> Thery, bâtonnier, qui assiste à l'audience.

La séance de mardi. Les débats ont commencé à 10 heures. M<sup>lle</sup> Nozières a été introduite en robe de chambre.

La séance de mercredi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de jeudi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de vendredi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de samedi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de dimanche. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de lundi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de mardi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de mercredi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de jeudi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de vendredi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

La séance de samedi. M<sup>lle</sup> Nozières a été interrogée par le président de la Cour.

Une scène poignante

Les rares témoins de cette scène historique se regardent un moment en silence.

Le président de la République et la reine Marie se sont entretenus quelques instants.

M. Albert Lebrun et la reine Marie ont échangé quelques mots.

M. Barthou et la reine Marie se sont entretenus.

M. Herriot et la reine Marie ont échangé quelques mots.

M. Luchaire et la reine Marie se sont entretenus.

M. Poincaré et la reine Marie ont échangé quelques mots.



Dans les couloirs du Palais, la foule attend, derrière les barrières, le moment de pénétrer dans le prétoire. (Photo Mendès)

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, a quitté Marseille

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, a quitté Marseille

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

Un atroce drame de l'ivresse à Nesle près de Péronne

Après une discussion avec sa femme et pour se venger, un homme tire sur son fils d'un coup de fusil

Le fils Gilbert qui était très nerveux avait même dit à sa femme qu'il ne voulait pas de son père, qu'il était tout à fait content de lui.

Le corps du Roi a été emporté par le croiseur « Doubrovnick »

M. LEBRUN, président de la République, est arrivé en gare de Marseille. On reconnaît, en fond de photo, MM. TARDIEU et BÉRIOT ; de dos, M. Fernand BOUSSON, et M. François DIETRI. (Téléphoto N.Y.T.)

# Le procès Violette Nozières

(SUITES DE LA PREMIERE PAGE)

« Un crime épouvantable vient d'être commis, dit M. Peyre, un chef d'Etat, moi-même la France, a été assassinée et les côtés notre ministre des Affaires étrangères, M. Barthou, a été tué comme son fils unique le fut au front en 1915. »

« La Cour d'assises s'associe à ce deuil national. »

Et l'audience est suspendue en signe de deuil.

A son tour, également, M. Gaudel, assis la mémoire du roi qui était noir et d'un homme d'Etat qui fut à plusieurs reprises ministre de la Justice.

Au nom du Parquet, au nom de la France, le ministre public s'associe à la demande du président.

Puis au nom du Barreau, c'est l'hommage du bâtonnier de Saint-Auban : « du sang versé, germeront des moissons d'espérance. »

M. Rocher prend ensuite la parole au nom de la Chambre des avoués. Puis, une nouvelle suspension pour nommer un juré suppléant et deux jurés suppléant pour cause de la longueur probable des débats.

### « Accusée, levez-vous ! »

A 13 h. 30, l'accusée entre dans son box. Elle entre rapidement vêtue de noir, assise promptement. Prosternée, les yeux baissés, le visage caché dans un col de fourrure qu'elle serre bien contre elle.

« Accusée, levez-vous ! »

Et le visage apparaît pâle, les traits sont durs, les cheveux bruns entrent dans des joues fraîches, l'expression du visage est presque sournoise. Elle récite d'une voix blanche : « Violette Nozières, 19 ans, sans profession, 9, rue de Madagascar ». Puis, l'œil sec, elle écoute la lecture de l'acte d'accusation faite par M. le greffier.

Finalement, la défense est assurée par M. de Vésinne-Larue et Vincyey. Le bâtonnier de Saint-Auban prend place à leurs côtés.

On fait l'appel des témoins. Presque tous sont là, même Jean Dabin. Seul le dénombrateur M. Pouquet, est déclaré en fuite par l'huissier.

### « Votre défaut est le mensonge ! »

Enfin, l'interrogatoire commence.

« Si je ne craignais que mes exhortations ne fussent vaines, dit le président, je vous engageais à dire toute la vérité et à vous montrer pour une fois sincère. Mais votre défaut est le mensonge. »

« Vous avez menti à vos parents, à vos professeurs, à vos amis, à vos amants (?) ; vous avez menti par orgueil, par besoin. Je pense donc qu'il est prudent de l'accueillir qu'avec circonspection vos déclarations. Violette Nozières, êtes-vous décidée à dire toute la vérité ? »

« Paupières mi-closes, la main gantée de noir appuyée sur le box, de sa voix éteinte, l'accusée répond : « Oui, monsieur le président. »

### « Vous connaissiez la fortune de vos parents ? »

M. Peyre retrace ensuite l'enfance de Violette Nozières qui fut d'autant plus gâtée qu'elle n'eut ni frère ni sœur.

Le père, mécanicien au Chemin de fer du P.-L.-M., était fort bien noté et sa mère, qui fut directrice d'un dépôt de vins, était une ménagère économiste. L'enfant fut donc choyée par ses parents.

Violette Nozières sut bientôt qu'ils possédaient des économies assez importantes.

Le Président. — Vous en connaissiez le chiffre ?

Violette Nozières. — Non.

Le Président. — C'est pourtant vous-même qui avez fixé le chiffre à 163.000 francs. Vos parents avaient toujours trois ou quatre mille francs chez eux et votre mère portait sur elle, cousu dans une ceinture, un billet de mille francs. Vous connaissiez ce détail ?

Violette Nozières (dans un souflet) : Oui.

### Une enfant gâtée...

Le seul grêt qui l'on peut faire aux parents de Violette, c'est de l'avoir trop gâté, et d'avoir sur trop confiance en elle. Bien qu'ayant commencé par être une bonne écolière, dès qu'elle se mit à fréquenter l'école primaire supérieure, puis ensuite le lycée Fénelon, son assidue se relâcha singulièrement et elle se dévergonda.

Les promenades, accompagnée, commençant, et ce fut ensuite dans les cafés du quartier Latin de longues journées passées avec des jeunes gens.

Le président fait remarquer : Vous aviez été absente du lycée certains mois, vingt-neuf jours sur un mois.

L'accusée trouve contre excuse qu'étant malade et en retard sur ses cours, elle ne pouvait plus suivre.

— Et c'est pour cela que vous allez au café, remarque le président.

### Une lettre malencontreuse

Les lettres de la directrice signaient l'inconduite de Violette à ses parents, mais ces lettres étaient subtilisées chez la concierge de la rue de Madagascar par l'accusée.

Pourtant une de ces lettres parvint aux époux Nozières et ceux-ci tentèrent de mener une surveillance plus étroite.

« C'est à ce moment que vous avez quitté votre domicile, en laissant une lettre où vous avertissiez vos parents que vous aviez l'intention de vous suicider ? Vous vouliez les attendre ? »

« J'étais en chemise, sous mon manteau, sans un sou. »

« Seulement, vous êtes allée tranquillement retrouver votre amie, Madeleine Debise, et vous ne vous êtes pas suicidées ! »

### Défaillance ou comédie ?

A ce moment, Violette Nozières se sent soudain faiblir. On la fait asseoir dans le fond du box. Mais comme elle répond une voix extrêmement faible, tout-à-l'heure, on la transporterait au milieu du prétoire, pour que les jurés puissent l'entendre.

« Est-ce une véritable défaillance ou un nouveau truc ? »

### Jean Dabin

Le goût du mensonge inné, Violette allait toujours au Quartier latin et à Montparnasse et elle tendait à éblouir ses relations par une prétendue fortune. Son père était ingénieur au P.L.M., sa mère première chez Faquin. Elle-même travaillait dans une maison de couture et avait 180.000 francs de dot.

A cette époque, on la retrouvait à Montmartre, à Montparnasse et même boulevard de la Madeleine.

« Je fréquentais surtout Jean Dabin ! » Elle voyait, en effet, quotidiennement, cet étudiant en droit.

« In partibus », comme dit l'avocat général Gaudel.

Et Dabin lui empruntait quotidiennement 150 à 200 francs.

### Des rencontres hasardeuses

« Je n'aimais que lui et nous allions nous marier ! », murmure Violette. Seulement il fallait trouver de l'argent pour faire croire à cette prétendue dot et, pour cela, Violette devait consentir à des rencontres hasardeuses.

« Comment expliquez-vous ces sortes de rencontres ? »

« Crise de dépression », répond Violette.

« Plutôt besoin d'argent », fait remarquer le président.

« Non, il ne me donnaient rien ! »

### « Monsieur Emile »

Il est vrai que vos amis étaient nombreux, mais que vous étiez désintéressée, jusqu'à vos propres deniers même de l'argent Jean Dabin !

La jeune parricide prétend qu'elle était défrayée par un protecteur que l'on n'a pu découvrir.

Le président. — Vous avez dit son prénom était Emile, qu'il avait une moustache blanche et une auto bleue. C'est vague !

Le président semble peu impressionné par l'argument.

### Le principal argument de l'empoisonneuse

A lors l'accusée sort son principal argument.

« Si j'ai mené cette vie-là, c'est que je voulais oublier ce qu'il y avait entre mon père et moi ! »

Le président invite l'accusée à développer elle-même cette thèse. Il évoque lui-même l'intimité de la rue de Madagascar et le banc de la baraque de Charenton. Il est question aussi d'un chiffon bleu assez douteux et d'un rouleau de gravure si propre, lui, qu'on a dû mal à admettre qu'il ait séjourné bien longtemps sur l'armoire, elle, si poussiéreuse !

### Premier crime... manqué

Grâce à son affreuse maladie, Violette sortait souvent avec une prétendue sœur de son médecin, le docteur Deron.

C'est le 23 mars 1933, jour de la Mi-Carême, qu'elle tenta d'empoisonner ses parents pour la première fois. Elle réduisit en poudre des comprimés de somnifère et réussit à convaincre ses parents de les absorber pour éteindre la contagion. Elle en donna 4 comprimés à son père, 3 à sa mère et elle en absorba aussi, mais en très faible quantité et il ne semble pas qu'elle en fut incommodée.

« Vers 2 heures du matin, elle mit le feu à un rideau de la chambre où reposaient ses parents. »

« J'étais incommodée, répond l'accusée. Je ne pouvais allumer l'électricité. »

### Pour offrir une auto à Dabin...

Il n'est pas certain que Violette ait essayé par la suite d'empoisonner ses parents avec du vin frelaté ou du mauvais café. Le 21 août, elle était dans une situation désespérée, M. Emile avait fait faux bond !

Les incursions dans l'armoire de ses parents ne rapportant rien, non plus que les rencontres trop vagues ! La veille, elle était réduite à emprunter 7 francs à son amie, Madeleine Debise. Et elle avait promis une auto à Dabin ! Comment allait-elle la payer ?

« Elle n'avait même pas l'argent nécessaire pour acquérir le poison qu'elle allait employer, cette fois à dose massive, et c'est avec les 100 francs qu'elle déroba à ses parents qu'elle s'en fut acheter le fatal narcotique. »

### Le forfait

De son sac, Violette sortit à ce moment les trois sachets qu'elle avait soigneusement préparés. Elle avait marqué d'une croix celui qu'elle devait absorber elle-même et qui ne contenait que des sales inoffensifs.

Dans une fautive lettre, le docteur Deron invitait les époux Nozières à absorber le soi-disant remède.

Le président. — Comme votre mère hésitait, vous lui avez dit : « Tu n'es pas courageuse ! Avez-vous peur que je vous empoisonne ? » Puis, portant votre verre à vos lèvres, vous avez dit : « Good-bye, maman ! » Vos parents ont bu devant vous le poison et vous êtes demeurée calme et insensible. Vous n'avez rien fait pour les retener !

### Une crise de nerfs

A ces mots, Violette Nozières s'affaïssa, en poussant un cri.

Dans ses yeux, il n'y a pas une larme. Elle hurle : « Non, non, laissez-moi ! »

Les gardes tentent de la relever et, finalement, on entraîne la jeune criminelle qui a une crise de nerfs et que l'on va soigner.

### Une criminelle sans pitié

Enfin, Violette revient, sans chapeau cette fois, et les cheveux en désordre. Et le président reprend l'interrogatoire.

« Je disais donc que vous n'avez pas arrêté la main de vos parents. »

Violette Nozières ne semble pourtant pas avoir perdu son sang-froid.

M. Nozières a été trouvé mort dans le lit de sa fille. Mme Nozières prétend qu'il était tombé aux pieds de sa fille à laquelle il demandait ses soins.

D'après Mme Nozières, Violette, après l'avoir relevé, l'aurait couché dans son propre lit et soutient-elle, avec l'aide d'un complice.

L'accusée se défend contre ses accusations.

### Mise en scène...

Après s'être promenée avec son amie et des jeunes gens, elle entra rue de Madagascar. Elle devait penser que ses parents étaient déjà morts... Mme Nozières, heureusement pour elle, avait relé une partie du poison.

C'est alors que Violette, sans s'occuper de l'état de ses parents, ouvrit le robinet à gaz. Elle essaya encore de faire croire à un accident, comme lors de la précédente tentative d'empoisonnement.

Elle, comme au mois de mars, elle alla prévenir M. Mayeux, puis, elle s'en fut.

« Pourquoi ce deuxième attentat contre la vie de vos parents ? demande le président. »

...et nouvelle syncope

Et pour la deuxième fois Violette Nozières s'évanouit. Le docteur Siccard lui tamponne le visage.

Elle lui confie : « Comme c'est dur ! »

« Il faut avaler la pilule ! riposte le docteur. »

### « Que ma mère me pardonne ! »

Les aventures, les flirts défilent à toute allure. Finalement on la retrouve au Champ de Mars en rendez-vous galant avec des jeunes gens. C'est l'un d'eux qui l'a traité.

Et le président, qui a mené un magistral interrogatoire, conclut : « J'ai cherché dans le dossier, avec un vif désir de les trouver, mais en vain, des circonstances atténuantes à votre crime, qui révèle toute conscience humaine ! S'il en est, dites-les ! »

Un long silence pesant.

Enfin, la meurtrière s'écrie : « Donnez-moi ce que vous voudrez, mais que ma mère me pardonne ! Je demande pardon à tout le monde ! Je me repens, mais surtout que ma mère me pardonne ! »

### Les premiers témoins

C'est alors que commence l'audition des premiers témoins.

On entend d'abord le commissaire de police Guedet, qui fit les premières constatations et une confession sur les trois sachets, qui se trouve subitement être cinq, met une poutre comique. Finalement, tout le monde se trouve d'accord sur le nombre des sachets.

C'est ensuite la déposition du capitaine des pompiers Perrin. Malgré toutes les observations, Violette Nozières prétendit que le feu était dû à un court-circuit.

Le sergent des pompiers Bouzat, renouvelle les déclarations de son chef.

Le gardien de la paix Parent, qui lui



Le président PEYRE (à gauche), interroge la parricide. (Ph. France-Press)

succède à la barre, signale qu'il a aperçu un individu qui stationnait à l'angle de la rue de Madagascar et que c'est par la suite seulement qu'il pensa que ce pouvait être un complice.

Il est suivi par l'agent Verwin, auquel succède M. René Mayeux, électricien, voisin de palier des époux Nozières.

« Le témoin fait l'éloge du disparu, qui se montra toujours correct et fort gentil. »

Le docteur Deron se retranche derrière le secret professionnel.

« On ne pouvait, ajoute-t-il, quand on les voyait ensemble, avoir l'impression d'une famille dénuée ! »

C'est enfin le tour de la concierge de la rue de Madagascar, Mme Bourdon.

Toutes ces dépositions entrecoupées de questions de la partie civile et de la défense n'apportent aucun élément nouveau.

Demain, on entendra Mme Nozières et Jean Dabin.

St-M.

**BRASSERIE COOPERATIVE DE MONS-EN-BARGUL.** — Exiger du livreur le ticket qui accompagne chaque caisse de bière. En échange de 35 tickets, il vous sera délivré une Part Coopérative de 50 frs. vous donnant droit à toutes les ristournes.

**On a retiré onze cadavres de la mine de Saint-Pierre-la-Palud**

Lyon, 10. — On a retiré onze cadavres de la mine sinistrée de Saint-Pierre-la-Palud. Huit mineurs sont encore dans la mine et on a perdu l'espoir de les sauver. Le bilan de la catastrophe s'établirait donc par un total de vingt-deux morts.

**CITROËN** VOIR EN DERNIERE PAGE

vite

les ciseaux!

Pour découvrir le BON \$100.000 de la page 11.

Les SALAIRES sont maigres par ces temps de chômage. Comment réduire ses dépenses sans se priver ? En préparant soi-même sa boisson de ménage avec l'AUTOBRASSEUR. Exigez le paquet jaune-orange. En vente partout. Auto-brasseur-Lens.

Achetez une bicyclette de marque!

**TERRÔT**

Lance une SERIE POPULAIRE à : 150 FR.

50

Catalogue et renseignements franco sur demande. Ets TERRÔT, 2, r. André-Colomban, DIJON

# Violette Nozières bénéficiera-t-elle d'une grâce exceptionnelle?

*S'il en était ainsi ce serait  
la première fois que le mi-  
nistère public s'associerait  
à un recours en grâce*

Rarement verdict de cour d'assises ne souleva autant d'émotion que celui qui envoyait Violette Nozières à la mort. Maintenant que la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la jeune parricide et que la condamnée ne peut plus espérer qu'en la grâce présidentielle — grâce qui, semble-t-il, ne fait aucun doute — un de nos confrères annonçait ce matin que Violette Nozières bénéficierait d'une grâce exceptionnelle et que sa peine serait commuée en vingt ans de travaux forcés.

A l'appui de son affirmation, notre confrère écrivait qu'il croyait savoir que le rapport de M. Peyre, président des Assises, et de l'avocat général Gaudel concluait « d'une manière très nette et très persuasive à la réduction de la peine capitale en vingt ans de travaux forcés ».



Violette Nozières

— Cela me paraît presque invraisemblable, nous dit ce matin M<sup>e</sup> Christian Talamon, qui défendit le pourvoi de la parricide, car on n'a encore jamais vu le ministère public s'associer à un recours en grâce...

Et l'avocat général Gaudel de nous déclarer que son rapport n'est point encore terminé et que si — les femmes n'étant plus exécutées en France — la grâce est virtuellement acquise, il ne lui paraît pas possible que la peine soit, d'un seul coup, abaissée de deux degrés.

Attendons la décision de M. Albert Lebrun... — S. P.

DEMAIN LUNDI  
à 10 h  
sur les antennes de Paris P.T.T.  
et de Radio-Bretagne  
Jean Aron, et Charles Lorrain  
présenteront  
à l'intermédiaire  
d'un jury  
écrit et à cette question  
ECOUTEZ ! le conte  
Goncourt

Dans les coulisses  
du Goncourt

CHEQUE POST. 1.427

TÉLÉGRAMMES : INTRAN-PARIS

AGENCES TÉLÉPHONIQUES : LOUVRE 56-00 A 56-07 - GUTENBERG 74-71 A 74-74 - INTER-SÉCULAR 674 ET 675

100, RUE RAJALUM, PARIS-2<sup>e</sup>

# PENDANT L'ENTR'ACTE DU DIMANCHE

## On cherche à Genève une formule de conciliation pour résoudre le différend entre Belgrade et Budapest

De multiples conversations ont lieu aujourd'hui, notamment entre M. Pierre Laval et le baron Aloisi



Le général Tomy (à gauche), qui commandera les troupes internationales de la Sarre, et M. Dési, premier ministre britannique

Après des conversations particulières et des efforts tentés, les délégués de Genève ont tenté sans succès de trouver une formule de conciliation... Le premier groupe est dirigé par M. Pierre Laval, qui représente les intérêts français... Le second groupe est dirigé par M. Dési, premier ministre britannique... Les conversations continuent, mais il n'est pas encore possible de prévoir la date de la reprise des négociations.

# Le blé

## Dernières négociations avant le débat

La Commission des finances a été convoquée hier et s'est occupée au gouvernement des décisions sur le financement du projet

Le rapport de M. Briquet a paru ce matin à l'Officiel

Il est venu plus tôt le gouvernement et la commission des finances de la Chambre que quelques petits points à régler pour que l'accord soit fait sur le projet concernant l'assainissement du marché du blé... La commission des finances a été convoquée hier et s'est occupée au gouvernement des décisions sur le financement du projet.

Le rapport de M. Briquet a paru ce matin à l'Officiel

# Le dimanche sportif

## Rugby à 15 Rugby à 13 et la Coupe de France de football

La journée d'aujourd'hui est marquée par le début du championnat de France de rugby à 15... La Coupe de France de football est également au programme... Les rencontres de rugby à 13 sont également prévues.

# Le dernier dimanche d'Autueil

L'hippodrome d'Autueil, le plus riche de nos champs de courses parisiens du fait de son caractère familial d'origine, donne aujourd'hui sa dernière réunion annuelle de la saison.

# Les élections d'aujourd'hui

Deux élections sénatoriales ont lieu aujourd'hui dans le département de la Seine... Les élections municipales ont également lieu dans plusieurs communes.

# Drames d'empereurs, drames de l'Europe Centrale

VII. Du vieux moulin de Lambach, à la maison bleue de Herr Richard Voss

par Maurice VERNÉ

Après midi, j'étais allé au Schmetz-Mühle, où le moine Hilfer, enfin maître de la pension, et résolvait son rêve d'acquiescer à un projet de mariage... Le mariage est célébré à la chapelle des Bénédictins de Lambach, où Hilfer, enfant, chantait l'office du soir.

# AU DOUZE DES JOUETS « MOÛRINES »

Le douze des jouets « moûrines » est un jeu de société très apprécié... Il est basé sur des règles simples et offre une grande variété de stratégies.

# AU FIL DES HEURES

## Pour le tourisme

Un de nos amis belges, qui par ses fonctions assure parfaitement les touristes de son pays, a recueilli pour moi les renseignements suivants... Il s'agit de conseils pratiques pour faciliter les déplacements des touristes.

# Demain : le Prix Goncourt

Les pronostics avant le départ... Le monde des lettres vit dans le suspense... Les favoris sont nombreux et les pronostics sont très disputés.

# Les pronostics avant le départ

Le monde des lettres vit dans le suspense... Les favoris sont nombreux et les pronostics sont très disputés... Les candidats sont nombreux et les chances sont égales.

# Violette Nozières bénéficiera-t-elle d'une grâce exceptionnelle?

Si en était ainsi ce serait la première fois que le ministre public s'associerait à un recours en grâce... La question est très délicate et suscite de vives discussions.

# Un passionnant procès en Angleterre

Le mystère de « la malle de Brighton n° 2 » devant les assises... Tony Mancini, accusé de l'assassinat de la danseuse Violetta Kaye, sera jugé demain... Ses dénégations obstinées convaincront-elles le jury?

# Le touriste

Un de nos amis belges, qui par ses fonctions assure parfaitement les touristes de son pays, a recueilli pour moi les renseignements suivants... Il s'agit de conseils pratiques pour faciliter les déplacements des touristes.

# VOULEZ-VOUS JOUER AVEC MOA ?

# Voyage autour du cercle enchanté

Le tour du monde en 3 heures ou la glorieuse tradition d'un cirque... Une aventure extraordinaire qui vous fera découvrir les secrets du monde.

Le tour du monde en 3 heures ou la glorieuse tradition d'un cirque... Une aventure extraordinaire qui vous fera découvrir les secrets du monde... Les billets sont disponibles dès maintenant.

# Le mystère de « la malle de Brighton n° 2 » devant les assises

Tony Mancini, accusé de l'assassinat de la danseuse Violetta Kaye, sera jugé demain



La maison de Kemyr Road, où le corps de la danseuse Violetta Kaye fut découvert, dans ses murs, le médium Tony Mancini, le meurtrier présumé

Le mystère de « la malle de Brighton n° 2 » devant les assises... Tony Mancini, accusé de l'assassinat de la danseuse Violetta Kaye, sera jugé demain... Ses dénégations obstinées convaincront-elles le jury?

# VOULEZ-VOUS JOUER AVEC MOA ?

# Voyage autour du cercle enchanté

Le tour du monde en 3 heures ou la glorieuse tradition d'un cirque... Une aventure extraordinaire qui vous fera découvrir les secrets du monde.

Le tour du monde en 3 heures ou la glorieuse tradition d'un cirque... Une aventure extraordinaire qui vous fera découvrir les secrets du monde... Les billets sont disponibles dès maintenant.

TEMPERATURE PUISSANCE VARIABLE BEAU CROISSANT

L'ENNEMI DU TEMPS dérange aussi les baromètres ?